
JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

VOLUME LXXV

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

DU 20 FÉVRIER 1940 AU 22 JUIN 1940

Dans la quatrième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE VI

**PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT ET UNIÈME
LÉGISLATURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

SESSION 1940

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative



QUÉBEC

1940

Volume LXXV

PROCLAMATIONS



Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

} ÉS.-I. PATENAUDE

GEORGE VI, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A Nos aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que, sur l'avis du Conseil exécutif de la Province de Québec, Nous avons jugé à propos de dissoudre la présente législature de ladite Province;

A CES CAUSES, Nous dissolvons par les présentes ladite législature de la Province de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la Province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à QUÉBEC, le VINGT-TROIS SEPTEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf et de Notre règne le troisième.

Par ordre,

Le Secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Canada,
Province de Québec,
[L. S.]

} ÉS.-L. PATENAUDE

*GEORGE VI, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande
et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi,
empereur des Indes.*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,
SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la Province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

A CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la Province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle législature de la Province pour le VINGT DÉCEMBRE prochain et mandons et ordonnons à ses membres de s'assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la Province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à QUÉBEC, le VINGT-TROIS SEPTEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf et de Notre règne le troisième.

Par ordre,

Le Secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

ÉS.-L. PATENAUDE

GEORGE VI, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,
SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la Province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement :

A CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la Province de Québec, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de brefs d'élection en due forme afin de constituer une nouvelle assemblée législative de ladite Province, lesquels brefs d'élection seront tous datés du VINGT-TROIS SEPTEMBRE 1939 et devront être rapportés, celui des Iles-de-la-Madeleine avant le ONZE JANVIER 1940 et les autres avant le SEPT DÉCEMBRE 1939, la présentation des candidats à l'élection devant avoir lieu et se faire le QUATORZE OCTOBRE 1939 dans les districts électoraux d'Abitibi, des Iles-de-la-Madeleine et de Témiscamingue et le DIX-HUIT OCTOBRE 1939 dans les autres districts électoraux, et le scrutin devant avoir lieu et se tenir le VINGT-CINQ OCTOBRE 1939 dans tous les districts électoraux, excepté dans les districts électoraux de Charlevoix et Saguenay, où la date de la présentation des candidats et celle du scrutin seront fixées conformément à l'article 165 de la Loi électorale de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la Province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné à Notre hôtel du gouvernement, à QUÉBEC, le VINGT-TROIS SEPTEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf et de Notre règne le troisième.

Par ordre,

Le Secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

} ÉS.-L. PATENAUDE.

GEORGE VI, par la Grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec.

SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que la législature de la Province de Québec se trouve convoquée pour le vingt décembre 1939, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du Conseil exécutif de ladite Province, jugé à propos de la proroger jusqu'au vingt février 1940;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir le vingt décembre 1939; vous convoquons par les présentes pour le vingt février 1940 et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la Province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la Province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. Ésiouff-Léon Patenaude, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce onzième jour de décembre, l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, et de Notre règne le quatrième.

Par ordre,

Le secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

LISTE DES DÉPUTÉS

SECRETARIAT DE LA CHANCELLERIE

Liste indiquant le nom des personnes qui, aux élections générales tenues conformément aux brefs du 23 septembre 1939, ont été déclarées élues députés à l'Assemblée législative de la Province de Québec, ainsi que le nom des personnes à qui lesdits brefs avaient été adressés.

DISTRICTS ÉLECTORAUX	NOM DES DÉPUTÉS	NOM DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION
Abitibi	Félix Allard	J.-Alphonse Turgeon.
Argenteuil	Georges-Etienne Dansereau	Gaétan Valois.
Arthabaska	Wilfrid Girouard	Bennett Feeney.
Bagot	Cyrille Dumaine	Georges-Amable Deslandes.
Beauce	Henri-R. Renault	Louis-de-Gonzague Crépeau.
Beauharnois	Delpha Sauvé	J.-Donat-Salomon Tremblay.
Bellechasse	J.-Valmore Bienvenue	Gérard Labrecque.
Berthier	Cléophas Bastien	F.-Olivier Lamarche.
Bonaventure	Pierre-Emile Côté	Fénelon Arsenaull.
Brome	Jonathan Robinson	George-B. Dryburgh.
Chambly	Domina-Evariste Joyal	Philippe Lamarre.
Champlain	J.-Philius Morin	Joseph-C. Nobert.
Charlevoix-Saguenay	Edgar Rochette	Antoine Cimon.
Châteauguay-Laprairie	Roméo Fortin	Edmour McGowan.
Chicoutimi	Antonio Talbot	Philippe Harvey.
Compton	William James Duffy	Joseph-Albert Turcotte.
Deux-Montagnes	Joseph-Mignault-Paul Sauvé	J.-Achille Chaurette.
Dorchester	Joseph-Damase Bégin	Thomas Kinsella.
Drummond	Arthur-Ubald Rajotte	J.-Lorenzo Paillé.
Frontenac	Henri-Louis Gagnon	Gérard Lacoursière.
Gaspé-Nord	Perreault Casgrain	Jean-Louis Sasseville.
Gaspé-Sud	Camille-Eugène Pouliot	J.-Ernest Roy.
Gatineau	Joseph-Célestin Nadon	J.-Albert Lafrance.
Hull	Alexis Caron	Stanislas-Edgar Dusseault.
Huntingdon	James Walker Ross	James E. Barret.
Iberville	Joseph-Emile Bonvouloir	Joseph-Edouard Boivin.
Iles-de-la-Madeleine	Hormidas Langlais	Oscar Delaney.
Jacques-Cartier	Charles-Aimé Kirkland	Georges Archambault.
Joliette	Antonio Barrette	Léon Fontaine.
Kamouraska-R. du Loup	Léon Casgrain	Charles Dionne.
Labelle	Joseph-Henri-Albiny Paquette	Nap. Blais.
Lac-Saint-Jean	Joseph Fillion	Joseph Richard.
L'Assomption	Antoine-Bernard Bissonnette	Eugène Lussier.
Laval	François-Joseph Leduc	Auguste Dufresne.
Laviolette	J.-Edmond Guibord	Rosaire Gagné.

LISTE DES DÉPUTÉS—(Suite)

DISTRICTS ÉLECTORAUX	NOM DES DÉPUTÉS	NOM DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION
Lévis.....	Joseph-Georges Francoeur.....	Joseph Lagueux.
L'Islet.....	Joseph-Adélarde Godbout.....	J.-Eucher Lavoie.
Lotbinière.....	René Chaloult.....	Lucien Côté.
Maisonneuve.....	Joseph-Georges Caron.....	Joseph-Arthur Couture.
Maskinongé.....	Louis-Joseph Thisdel.....	Joseph Hamilton Heaton.
Matane.....	Onésime Gagnon.....	Donat-Léonel Préville.
Matapédia.....	Joseph Dufour.....	Joseph-Marie Landry.
Mégantic.....	Louis Houde.....	Antonio Beaudoin.
Missisquoi.....	Henri Gosselin.....	Armand Tanguay.
Montcalm.....	J.-Odilon Duval.....	René Forest.
Montmagny.....	Fernand Choquette.....	Joseph Tremblay, Georges Hébert.
Montmorency.....	Jacques Dumoulin.....	Joseph Auclair.
Montréal-Jeanne Mance.....	J.-Emile Dubreuil.....	Jos.-Napoléon Drapeau.
Montréal-Laurier.....	Paul Gauthier.....	Donat Bordeleau.
Montréal-Mercier.....	Joseph-Achille Francoeur.....	Léopold Boulianne.
Montréal-Notre-Dame- de-Grâce.....	James Arthur Mathewson.....	Samuel Carlton.
Montréal-Outremont.....	Henri Groulx.....	J.-Eugène Lafontaine.
Montréal-Sainte Anne.....	Francis Lawrence Connors.....	John E. Gallery.
Montréal-Sainte-Marie.....	Camilien Houde.....	Antonio Brien.
Montréal-Saint-Henri.....	Emile-Laurent-Arthur Boucher.....	Henri Gougeon.
Montréal-Saint Jacques.....	Joseph-Roméo Toupin.....	Roger Marchand.
Montréal-Saint-Louis.....	Morris Maurice Hartt.....	Aaron-David Paltiel.
Montréal-Verdun.....	Joseph-Jean-Léopold Comeau.....	Henry Emo.
Nicolet.....	Henri-Napoléon Biron.....	Romulus Roy.
Papineau.....	Roméo Lorrain.....	P. De Varennes.
Pontiac.....	Edward Charles Lawn.....	Charles Bélec, Goldwin McDowell.
Portneuf.....	Lucien Plamondon.....	Edouard Hamel.
Québec-Comté.....	François-Xavier Bouchard.....	Robert Côté, Adélarde L'Heureux.
Québec-Centre.....	Joseph-William Morin.....	Joseph-Alexandre Gauvin.
Québec-Est.....	Joseph-Alfred-Oscar Drouin.....	Jules Lessard, Joseph-Adel. Gosselin.
Québec-Ouest.....	Charles Delagrave.....	Henry Stephen Quart.
Richelieu-Verchères.....	Félix-Ernest Messier.....	Honorius Michaud.
Richmond.....	Stanislas-Edmond Desmarais.....	Philippe Roy.
Rimouski.....	Louis-Joseph Moreault.....	Charles Garon.
Roberval.....	Georges Potvin.....	Albéric Gagnon.
Rouville.....	Henri-Pascal Panet.....	Rémi Pelletier.
Saint-Hyacinthe.....	Télesphore-Damien Bouchard.....	Albert Jodoin.
Saint-Jean-Napierville.....	Alexis Bouthillier.....	Jean Meunier.
Saint-Maurice.....	Polydore Beaulac.....	Edgar Bellemare.
Saint-Sauveur.....	Wilfrid Hamel.....	Raymond Cossette.
Shefford.....	Charles Munson Bullock.....	Joseph-Arthur Drouin.
Sherbrooke.....	John-Samuel Bourque.....	Joseph Labrecque.
Stanstead.....	Raymond-F. Fregeau.....	Pierre-Edmond Durocher.
Témiscamingue.....	Paul-Oliva Goulet.....	Jos.-Philippe Vézina.
Témiscouata.....	Joseph-Alphonse Beaulieu.....	Ls-Philippe-Gérard Bouchard.
Terrebonne.....	Louis-Athanase David.....	Raoul Latour.
Trois-Rivières.....	Maurice-L. Duplessis.....	Albert Paquin.

LISTE DES DÉPUTÉS—(Suite)

DISTRICTS ÉLECTORAUX	NOM DES DÉPUTÉS	NOM DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION
Vaudreuil-Soulanges	Alphide Sabourin	Philippe Deguire.
Westmount-Saint-Georges..	George Gordon Hyde	G. Beverly Puddicombe.
Wolfe	Thomas-Hercul Lapointe	Donat Manseau.
Yamaska	Antonio Elie	Moise-Pierre Jutras.

Je soussigné, secrétaire de la chancellerie de Québec, certifie que la liste ci-dessus a été dressée d'après les rapports d'élection qui se trouvent dans les archives de mon bureau.

Québec, le 20 février 1940.

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

4 GEORGE VI, 1940

MARDI 20 FÉVRIER 1940

Ce mardi, vingt février mil neuf cent quarante, dans la quatrième année du règne de Sa Majesté George VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la première session de la vingt-unième législature convoquée pour ce jour;

Le secrétaire de la Couronne en Chancellerie ayant remis au greffier de l'Assemblée législative et, celui-ci ayant déposé sur le bureau de la Chambre une liste certifiée des députés qui ont été élus à l'élection générale de 1939, (liste dont copie est ci-annexée);

M. Louis-Philippe Geoffrion, greffier de l'Assemblée législative, et M. Maurice Laroche, greffier-adjoint de l'Assemblée législative, tous deux commissaires nommés, *per dedimus potestatem*, pour faire prêter le serment d'allégeance aux députés, ayant de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi assermenté au bureau de la Chambre les députés, qui se sont présentés; le serment prêté, et les députés ayant signé le registre qui le contient;

A trois heures la masse est placée sous le bureau, le greffier réclame l'ordre et les députés prennent leur siège.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

MESSIEURS,

“L’honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.”

En conséquence, M. le Greffier et les députés se rendent auprès de l’honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil.

L’honorable Orateur du Conseil législatif s’exprime comme suit :

Honorables Messieurs,

Messieurs de l’Assemblée législative,

L’honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu’un Orateur pour l’Assemblée législative ait été choisi suivant la loi; mais quand ce choix sera fait, il expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

Et, les députés étant de retour, l’honorable M. Godbout, député du district électoral de L’Islet, s’adressant au Greffier de la Chambre, propose, secondé par l’honorable M. Bouchard, du district électoral de Saint-Hyacinthe :

Que monsieur Antoine-Bernard Bissonnette, député du district électoral de l’Assomption, soit élu Orateur de la Chambre et prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et la motion étant appelée, il est—

Résolu que cette motion soit agréée *nemine contradicente*.

Et le greffier ayant déclaré M. Antoine-Bernard Bissonnette dûment élu, ce dernier est conduit au fauteuil présidentiel par l’honorable M. Godbout et l’honorable M. Bouchard, puis, M. l’Orateur se tenant au degré supérieur de l’estrade, remercie la Chambre dans les termes suivants :

Messieurs,

Je remercie sincèrement la Chambre du grand honneur qu’elle vient de me faire en me choisissant pour son Orateur, et je la prie de croire que je m’efforcerai toujours de mériter sa confiance.

Je n'ignore pas combien je suis peu qualifié pour occuper le poste important qui m'est assigné; aussi je compte sur la bienveillance et le concours de tous les membres de cette Chambre pour remplir avec fermeté et impartialité les devoirs qui vont m'incomber. J'aime à espérer que la Chambre entière voudra bien, à l'occasion, m'aider à défendre nos droits et privilèges, à faire respecter notre règlement, et à maintenir la liberté de discussion que nos usages ont consacrée.

Puis M. l'Orateur prend place au fauteuil et la masse est posée sur le bureau.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte un message comme suit:

“M. L'Orateur,

“L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.”

En conséquence, M. l'Orateur, précédé de la masse et suivi des députés, se rend à la barre du Conseil législatif, et là parle comme suit:

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

L'Assemblée législative m'a choisi pour son Orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays, je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés; spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que vous veuillez bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes.

Alors, l'Orateur du Conseil législatif répond en ces termes:

“Monsieur l'Orateur,

“J'ai ordre de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre intelligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par la Chambre, et que Sa Majesté vous reconnaît et vous confirme comme Orateur de la Chambre de l'Assemblée législative.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée législative aura un prompt accès auprès de lui en toute occasion convenable, et qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que ses paroles et ses actions."

Les députés étant de retour, M. l'Orateur, s'exprime comme suit :

J'ai l'honneur de faire rapport que cette Chambre vient de se rendre dans la salle des séances du Conseil législatif; que là, j'ai informé l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative m'avait choisi pour son orateur; que j'ai aussi, au nom de cette Chambre, réclamé tous ses droits et privilèges et demandé qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, lorsque les circonstances l'exigeront, et qu'il veuille bien interpréter favorablement tous les actes et délibérations de cette chambre; que, sur ce, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur a bien voulu déclarer qu'il reconnaissait volontiers à notre Assemblée tous les privilèges que lui accorde la constitution, qu'elle aurait, en temps opportun, un accès facile auprès de lui, et qu'il interpréterait toujours favorablement nos délibérations, nos paroles et nos actes.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 1) intitulé: "Loi relative à la prestation des serments d'office."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Puis, M. l'Orateur s'exprime comme suit :

J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

La disparition soudaine de notre Gouverneur général, lord Tweedsmuir, a causé un deuil profond dans tout le Canada. Par suite de l'intérêt particulier que cet homme d'état éminent s'était plu à porter à la vieille province de Québec, les regrets n'auront été nulle part plus vifs qu'au sein de notre population. Nous avons la satisfaction de savoir que ce très digne représentant du Roi chérissait pardessus tout le souvenir de

l'accueil respectueusement affectueux dont Leurs Majestés le Roi George VI et la Reine Elizabeth furent l'objet en notre Capitale, au mois de mai dernier. Il était aussi parmi ceux qui s'étaient réjouis de l'honneur attribué à notre pays dans le choix de Son Eminence le Cardinal Villeneuve comme légat du pape aux fêtes commémoratives de Domrémy.

Il m'est souverainement agréable d'interpréter le sentiment de cette législature en rendant à mon distingué prédécesseur l'hommage que lui méritent ses hautes qualités et le dévouement qu'il a mis à s'acquitter de ses fonctions. Il a continué des traditions auxquelles je m'appliquerai à être fidèle.

Dans la terrible guerre que l'Empire britannique a dû entreprendre pour assurer le respect des traités et la liberté des peuples, Québec fait noblement sa part. Nos fils s'enrôlent en grand nombre et s'apprentent à maintenir sur les champs de bataille la réputation du glorieux 22e.

Ce conflit mondial accentue la gravité des problèmes que nous avons déjà à résoudre. Il nous faut d'urgence diminuer l'écart qui existe entre les recettes et les dépenses, et en arriver à équilibrer le budget provincial. Nous nous proposons de réduire les dépenses capitales au strict minimum. Le fardeau des dettes accumulées en ces dernières années rend indispensable une augmentation des revenus, mais mon gouvernement verra à ce que les impôts soient équitablement répartis. Pour éviter de grever trop lourdement les générations futures et ne pas infirmer le crédit de la Province, nous nous efforcerons de payer les allocations de chômage à même les revenus ordinaires. La date de clôture de l'exercice financier sera changée de façon à correspondre à celle du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario. Les relations et les comparaisons en seront ainsi facilitées.

Dans le but de créer de l'emploi, mon gouvernement favorisera l'établissement de nouvelles industries en abrogeant certaines lois qui les détournent actuellement de notre province.

Nous fournirons également du travail à notre main-d'œuvre en exécutant un programme de voirie qui comprendra non seulement la réfection de nos routes, mais la construction progressive de larges artères, grâce auxquelles notre commerce bénéficiera de voies rapides de communication, cependant que les touristes afflueront dans nos villes et nos campagnes. Pour obtenir une parfaite coordination, la direction de tous les travaux exécutés sur notre réseau routier sera centralisée au ministère de la Voirie.

Les circonstances actuelles nous invitent à mettre en valeur nos gisements minéraux. Il importe à cette fin d'attirer les détenteurs de capitaux en supprimant les entraves qui les portent à chercher ailleurs des placements moins onéreux. La loi qui régit l'exploitation de nos ressources naturelles et la loi des valeurs mobilières seront toutes deux modifiées.

Une législation spéciale vous sera présentée pour que, dans nos zones de terrain boisé, notre domaine forestier soit exploité au bénéfice

de la classe ouvrière et de la petite industrie locale, aussi bien que des colons et des agriculteurs.

La pêche maritime sollicite notre attention, non seulement à raison du commerce qu'elle est susceptible d'alimenter, mais parce qu'elle constitue la ressource principale de notre intéressante population de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Nous créerons un organisme dont le rôle consistera à aider nos pêcheurs à mieux présenter leurs produits sur le marché et à développer une plus grande variété de conserves.

Pour que toute notre population ait le bénéfice des forces hydrauliques dont la Providence a doté la province de Québec, mon gouvernement assurera, par une législation appropriée, une distribution plus générale et moins coûteuse de l'énergie électrique.

Nous mettrons en vigueur la loi qui pourvoit à des mesures efficaces pour abolir définitivement les rentes seigneuriales.

Sachant que nous contribuerons au succès de nos armes et au triomphe de notre cause en intensifiant la production de denrées alimentaires, et que le progrès de l'agriculture servira les meilleurs intérêts de notre province, nous donnerons une vigoureuse impulsion à la culture du sol. Nous encouragerons les nouvelles cultures, notamment celles du lin et de la betterave à sucre. Nous organiserons des débouchés prompts et avantageux à Montréal et à des postes stratégiques à l'étranger.

Nous favoriserons le retour à la terre en groupant dans nos régions de colonisation particulièrement propices, autour des paroisses déjà existantes, les sujets les plus aptes, et en leur accordant l'assistance voulue uniquement sous forme de primes de défrichement et de mise en culture.

Nous combattons le chômage dans nos villes en collaborant étroitement avec le gouvernement fédéral, sans préjudice de notre autonomie provinciale.

Conscients de notre responsabilité à l'endroit de la classe ouvrière, nous présenterons une loi de salaire minimum qui remplacera la loi actuelle des salaires raisonnables. Cette loi servira de complément à la Loi des conventions collectives, qu'une Commission sera chargée d'étudier en vue d'y apporter les modifications désirables. Deux lois récentes, qui paraissent contraires à l'intérêt des ouvriers, seront révoquées. Nous affermirons notre législation sociale en instituant un Conseil supérieur du travail, analogue à ceux qui ont joué un rôle si bienfaisant en Europe.

Notre sollicitude se portera vers la jeune génération qui traverse des heures difficiles. Outre les travaux multiples dont nous la ferons bénéficier, nous nous entendrons sans retard avec le gouvernement fédéral pour renouveler l'entente concernant l'aide à la jeunesse.

L'instruction publique exige notre attention immédiate. Tout en aidant, ainsi qu'il convient, l'enseignement supérieur et nos universités, nous adopterons les moyens voulus pour que notre enseignement s'amé-

liore à l'école primaire, aux écoles d'arts et métiers et aux écoles techniques, et pour que ces diverses institutions se relient plus étroitement les unes aux autres.

Soucieux de conserver notre capital humain, nous vous soumettrons des lois destinées à prévenir des maladies dont les ravages inquiètent, au Canada comme aux États-Unis, les esprits avertis. Nous activerons notre lutte contre la tuberculose, de même que contre la mortalité infantile. Vous aurez à étudier une législation qui vise à protéger l'enfant naturel et l'enfant abandonné.

Dans les conditions de vie moderne, la femme joue un rôle souverainement important, et son concours est devenu indispensable pour opérer les réformes sociales qui s'imposent. Le privilège d'exprimer son avis dans la direction des affaires publiques ne saurait lui être plus longtemps refusé. Nous nous proposons, en conséquence, de lui accorder le droit de vote aux élections provinciales.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous, et rapport vous sera fait de la situation financière de notre province.

Il vous incombera de voter les crédits requis pour la prochaine année fiscale.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses matières d'intérêt général et d'intérêt particulier.

J'ai la conviction que vous étudierez avec soin les questions qui vous seront soumises, et que toutes vos décisions s'inspireront du souci de la justice et du bien public.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que les comités permanents suivants soient institués, savoir :

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;

3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la bibliothèque de la législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter avec toute la diligence possible une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la chambre a décidé la formation.

Ordonné que les honorables MM. Godbout, Bouchard, Matthewson, Duplessis et Sauvé; MM. Delagrave, Dumoulin, Francœur (Montréal-Mercier), Lawn, Messier et Robinson forment ledit comité spécial.

L'honorable M. Groulx, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur les trois messages suivants de l'honorable Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec et que M. l'Orateur lit:

EUG. Fiset.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 20 février 1940.

(Document de la session No 3.)

EUG. Fiset.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du

Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 20 février 1940.

(*Document de la session No 4.*)

EUG. Fiset.

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie d'un rapport de l'Honorable Conseil exécutif, en date du 6 décembre 1939, et approuvé par lui le 7 décembre 1939, concernant la Commission de la régie interne de l'Assemblée législative.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 20 février, 1940.

(*Document de la session No 5.*)

L'honorable M. Godbout dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du Ministre de la Colonisation de la province de Québec, 1938-39.

(*Document de la session No 6.*)

L'honorable M. Bouchard dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport général du ministre des travaux publics de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1939.

(*Document de la session No 7.*)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 21 FÉVRIER 1940

Prière.

Vingt-neuf petitions sont présentées et déposées sur le bureau de la chambre.

L'honorable M. Godbout, du comité des onze chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi, comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre, les membres dont les noms suivent :

Comité des règlements:—Les honorables MM. Connors, Côté, Dansereau; MM. Chaloult, Choquette, Delagrave, Dumaine, Gagnon (Matane), Gauthier, Houde (Mégantic), Hyde, Langlais, Potvin, Robinson, Talbot.

Comité des chemins de fer et autres moyens de communication:—Les honorables MM. Godbout, Casgrain, Girouard, Mathewson; MM. Barrette, Beaulieu, Bienvenue, Bonvouloir, Bourque, Bullock, Caron (Hull), Desmarais, Duplessis, Francœur (Lévis), Gosselin, Guibord, Hartt, Kirkland, Leduc, Lorrain, Morin (Québec-Centre), Panet, Paquette, Rajotte, Robinson.

Comité des privilèges et élections:—Les honorables MM. Bastien, Drouin; MM. Allard, Beaulac, Biron, Boucher, Bouthillier, Caron (Maisonneuve), Comeau, Duffy, Dufour, Duplessis, Fortin, Gagnon (Frontenac), Gagnon (Matane), Goulet, Joyal, Lawn, Messier, Pouliot, Sauvé (Beauharnois), Sauvé (Deux-Montagnes), Talbot.

Comité des bills privés en général:—Les honorables MM. Godbout, Bastien, Bouchard, Casgrain, Connors, Côté, Dansereau, Drouin, Girouard, Groulx, Hamel, Mathewson, Rochette, Thisdel; MM. Allard, Barrette, Beaulac, Beaulieu, Bégin, Bienvenue, Biron, Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Boucher, Bourque, Bouthillier, Bullock, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Chaloult, Choquette, Comeau, Delagrave, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Dufour, Dumaine, Dumoulin, Duplessis, Duval, Elie, Fillion, Fortin, Francœur (Lévis), Francœur (Montréal-Mercier), Fregeau, Gagnon (Frontenac), Gagnon (Matane), Gauthier, Gosselin, Goulet, Guibord, Hartt, Houde (Mégantic), Houde (Montréal-Ste-Marie), Hyde, Joyal, Kirkland, Langlais, Lapointe, Lawn, Leduc, Lorrain, Messier, Moreault, Morin (Champlain), Morin (Québec-Centre), Nadon, Panet, Paquette, Plamon-

don, Potvin, Pouliot, Rajotte, Renault, Robinson, Ross, Sabourin, Sauvé (Beauharnois), Sauvé (Deux-Montagnes), Talbot, Toupin.

Comité du Code Municipal : — Les honorables MM. Bastien, Bouchard, Drouin, Thisdel; MM. Biron, Bouchard (Québec-Comté), Bouthillier, Casgrain (Gaspé-Nord), Chaloult, Delagrave, Dubreuil, Dumaine, Duval, Fillion, Fregeau, Gagnon (Frontenac), Joyal, Kirkland, Lapointe, Messier, Moreault, Nadon, Plamondon, Rajotte, Renault.

Comité de l'Agriculture de l'Immigration et de la Colonisation : — Les honorables MM. Godbout, Bastien, Casgrain, Hamel, Thisdel; MM. Allard, Barrette, Beaulieu, Bégin, Bonvouloir, Bouthillier, Bullock, Casgrain (Gaspé-Nord), Desmarais, Duffy, Dufour, Dumaine, Dumoulin, Duval, Elie, Fillion, Fortin, Fregeau, Gagnon (Frontenac), Gosselin, Goulet, Houde (Mégantic), Joyal, Langlais, Lapointe, Lawn, Lorrain, Messier, Moreault, Morin (Champlain), Nadon, Panet, Paquette, Plamondon, Potvin, Pouliot, Rajotte, Renault, Robinson, Ross, Sabourin, Sauvé (Beauharnois), Sauvé (Deux-Montagnes), Talbot, Toupin.

Comité des Comptes publics : — Les honorables MM. Bastien, Bouchard, Connors, Rochette; MM. Bégin, Bienvenue, Boucher, Bourque, Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Choquette, Dubreuil, Dumaine, Dumoulin, Duplessis, Francœur (Montréal-Mercier), Gauthier, Hyde, Lorrain, Sauvé (Deux-Montagnes), Talbot, Toupin.

Comité des bills publics en général : — Les honorables MM. Bouchard, Casgrain, Côté, Drouin, Girouard, Mathewson, Rochette; MM. Barrette, Beaulieu, Bienvenue, Biron, Boucher, Bourque, Caron (Hull), Casgrain (Gaspé-Nord), Chaloult, Choquette, Comeau, Delagrave, Dumaine, Dumoulin, Duplessis, Gagnon (Matane), Gauthier, Houde (Mégantic), Houde (Montréal-Ste-Marie), Hyde, Kirkland, Leduc, Moreault, Morin (Québec-Centre), Paquette, Plamondon, Potvin, Renault, Robinson, Sauvé (Deux-Montagnes), Talbot, Toupin.

Comité des industries et du commerce : — Les honorables MM. Danse-
reau, Drouin, Groulx, Hamel; MM. Barrette, Beaulac, Bégin, Biron, Bouchard (Québec-Comté), Bourque, Caron (Maisonneuve), Choquette, Comeau, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Francœur (Lévis), Francœur (Montréal-Mercier), Fregeau, Gagnon (Matane), Gosselin, Goulet, Hartt, Houde (Montréal-Ste-Marie), Hyde, Langlais, Leduc, Lorrain, Morin (Champlain), Sauvé (Beauharnois).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. l'Orateur transmet à la Chambre la communication suivante:

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception de la notification suivante, j'ai adressé au Secrétaire de la Chancellerie le mandat lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du district électoral de Terrebonne.

Québec, le 14 février 1940.

Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative
à Québec,

Monsieur l'Orateur,

Les fonctions de député étant incompatibles avec celles de sénateur auxquelles le Gouvernement du Canada vient de me nommer, je donne par les présentes ma démission de député du district électoral de Terrebonne à l'Assemblée législative de Québec.

Veillez agréer, monsieur l'Orateur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

(Signé) ATHANASE DAVID.

La lettre de démission ci-dessus
a été signée en notre présence.

(Signé) HECTOR PERRIER,

(Signé) ROGER BROSSARD.

M. Potvin propose, secondé par M. Hyde, que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable Monsieur le Lieutenant-Gouverneur:

A l'honorable Monsieur

le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des chambres.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon (Matane), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Rochette dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport général du ministre des mines et du ministre de la chasse et des pêcheries de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1939. *(Document de la session No 8.)*

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 27 FÉVRIER 1940

Prière.

Vingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Dame Gladys Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson.—M. Bienvenue.

Du Révérend Père Léo Boismenu et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Sherbrooke".—M. Bourque.

De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Bourque.

De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Comeau.

De la corporation de la paroisse de St-Féréol, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution de la paroisse de St-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Quebec Power.—M. Dumoulin.

Des commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Monique de Honfleur, demandant l'adoption d'une loi annexant un certain territoire à ladite municipalité scolaire dans le comté de Lac Saint-Jean.—M. Fillion.

De la compagnie "The Roberval and Saguenay Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Fillion.

De la corporation de la ville de Farnham, demandant l'adoption d'une loi autorisant ladite ville à emprunter pour acheter les immeubles de la Compagnie Industrielle de Farnham.—M. Gosselin.

De la ville de Noranda, demandant l'adoption d'une loi rétablissant les limites de ladite ville.—M. Goulet.

De la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Guibord.

De Louis Cohen et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de famille Cohen en celui de Mescon.—M. Hartt.

De Milton A. Joseph, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.—M. Hartt.

De Phillip Joseph, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.—M. Hartt.

De la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité de St-Jean Vianney, dans le comté de Papineau, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats entre ladite municipalité et Masonite Company of Canada, Limited.—M. Lawn.

De "The Society Chartered Accountants of the Province of Quebec", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Hyde.

Du Révérend M. Charles-Hector Deslauriers, demandant l'adoption d'une loi érigeant une nouvelle municipalité rurale sous le nom de "Municipalité de Mont-Tremblant", dans le comté de Terrebonne, pour fins municipales seulement.—M. Hyde.

De Grace Wilhelmina Rothwell et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount.—M. Hyde.

De dame Elsie Stephen Meighen et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant un acte de donation par Madame R. W. Reford.—M. Hyde.

De Leslie Hamilton Gault et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault.—M. Hyde.

De Dame Alice Frances Dwane, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu John Dwane.—M. Hyde.

De la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Kirkland.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Kirkland.

De la Congrégation des Ursulines de Québec, demandant l'adoption d'une loi changeant le mode d'incorporation de ladite congrégation.—M. Morin (Québec-Centre).

Des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company Limited.—M. Plamondon.

De la corporation municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la Donnacona Paper Company, Limited.—M. Plamondon.

Du curé et des marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes, demandant l'adoption d'une loi accordant certains pouvoirs à ladite fabrique.—M. Sauvé (Deux-Montagnes).

De la Corporation de la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Bullock.

De la Congrégation des Petits Frères de Marie dits "Frères Maristes" demandant l'adoption d'une loi la concernant ainsi que le collège Laval.—M. Leduc.

De la ville de Belœil, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Messier.

L'honorable M. Godbout, du comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Godbout pour son Président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Girouard, du comité des Bills publics en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Girouard pour son Président, et recommande de réduire le quorum à sept (7).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Boucher, du comité des Privilèges et Élections, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi M. Boucher pour son Président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dumoulin, du comité des Bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi M. Dumoulin pour son Président et recommande de réduire le quorum à dix (10).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delagrave, du comité des Règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi M. Delagrave pour son Président et recommande que son quorum soit réduit à quatre (4).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dubreuil, du comité des Industries et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi M. Dubreuil pour son Président et recommande de réduire le quorum à sept (7).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Leduc, du comité des Chemins de Fer et autres moyens de communication, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi M. Leduc pour son Président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Choquette, du comité des Comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi M. Choquette pour son Président et recommande que le quorum soit réduit à sept (7).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dumaine, du comité du Code municipal, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a choisi M. Dumaine pour son Président et recommande de réduire le quorum à cinq (5).

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LÉGISLATIF

Le 21 février 1940.

Résolu,—Que les honorables MM. Baribeau, Chapais, Choquette, Daniel, Fisher, Laferté, Nicol, Raymond et Simard forment un comité permanent pour aider le président dans l'administration de la bibliothèque, dans la mesure où les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour représenter cette Chambre dans le Comité mixte des deux Chambres chargé d'administrer la bibliothèque;

Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative lui communiquant la résolution ci-dessus;

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu—Que les honorables MM. Groulx, Girouard, Connors, Casgrain, Paquette et Sauvé (Deux-Montagnes); MM. Casgrain (Gaspé-Nord), Choquette, Comeau, Duffy, Dumoulin, Houde (Mégantic), Potvin, Ross, Talbot et Toupin soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif lui communiquant la résolution ci-dessus.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est:

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Bouchard, Mathewson, Côté et Bourque; MM. Bégin, Dumaine, Gosselin, Lawn, Morin (Québec-Centre) et Renault, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif lui communiquant la résolution ci-dessus.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 21 février courant :

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec :

A l'honorable Monsieur

le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon (Matane), secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Mathewson dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant :

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX. ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFOUNDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT. PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.

SERVICE ET RAPPORTS DU CONSEIL	Montant	Dépendé	Non dépendé
1.—TRAVAUX PUBLICS:—			
Amélioration des ponts publics \$ 50,000.00 (O.C. No 2016, du 13 sept. 1939)	\$	29,382.80	\$ 20,617.40
2.—COLONISATION —Chemins de colonisation:			
Pour remplacer les secours directs par des travaux remédiateurs, utiles et nécessaires (O.C. No 2177, du 23 Sept. 19.9)	300,000.00	167,587.72	132,412.28
3.— COLONISATION —dépenses de capital:			
Pour construction et réparation de certains ponts situés dans le comté de Papineau (O.C. No 2157, du 23 sept. 1939)	40,000.00	3,964.75	35,035.25

ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX, ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUEBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.—(Suite).

SERVICE ET RAPPORTS DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
4.— COLONISATION—Primes de défrichement, de labour et d'ensemencement..... (O.C. No 3050, du 23 déc. 1939)	350,000.00	199,949.69	150,050.31
5.— TRAVAUX PUBLICS:— Dépenses de voyage..... (O.C. No 3191, du 26 déc. 1939)	15,000.00	3,511.53	11,488.47
6.— TERRES ET FORETS:— Extinction des incendies forestiers..... (O.C. No 209, du 17 janvier 1940)	50,000.00	43,352.10	6,647.90
7.— INSTRUCTION PUBLIQUE:— Pour payer le salaire des institutrices dans les nouvelles régions de colonisation..... (O.C. No 210, du 17 janv. 1940)	130,000.00	130,000.00
8.— TERRES ET FORETS:— Pépinière de Berthier: entretien..... Entomologie..... (O.C. No 579, du 12 fév. 1940)	8,200.00 3,800.00	8,200.00 3,800.00
9.— TRAVAUX PUBLICS:— Nettoyage des bureaux, Edifices de la législation, etc..... Bureaux du gouvernement, Montréal: entretien et réparation..... Ponts-routes—Octrois..... Ponts-routes—Divers..... Ponts-routes—Construction de ponts..... (O.C. No 578, du 12 fév. 1940)	27,000.00 25,000.00 44,000.00 19,000.00 290,000.00	27,000.00 25,000.00 44,000.00 19,000.00 290,000.00
	\$ 1,352,000.00	\$ 447,748.39	\$ 904,251.61

Département du Trésor,
Bureau de l'Auditeur.

L'Auditeur de la province,
EDGAR VEZINA.

Québec, le 22 février 1940.

(Document de la session No 9.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 28 FÉVRIER 1940

Prière.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil de la ville de Val d'Or, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et lui annexant un certain territoire et pour autres fins.—M. Allard.

De la cité de Shawinigan Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement relatif à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies.—M. Beaulac.

De Révérend Père Alphonse Lanoie et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan Falls.—M. Beaulac.

De la cité de Sallaberry de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Boucher.

De la commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi la concernant.—M. Comeau.

De M. Georges-Alphonse Daviault et M. J.-Avila Boivin, demandant l'adoption d'une loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Édouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault.—M. Dumaine.

De M. Jacques Jolin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes à l'admettre au nombre de ses membres après examen.—M. Delagrave.

De L'Association des constructeurs de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Delagrave.

De Monseigneur Eugène Laflamme et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Fédération des Guides catholiques de la province de Québec.—M. Delagrave.

De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission.—M. Francœur (Montréal-Mercier).

De la ville de Coaticook, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Fregeau.

De St-Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et changeant son nom en celui de St-George Orthodox Church of Montreal.—M. Gauthier.

De l'Association des boulangers et pâtisseries de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi concernant la fabrication et la distribution des produits de la boulangerie.—M. Gauthier.

De la municipalité scolaire de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution concernant ladite commission et la déclarant valide, légale et obligatoire.—M. Guibord.

De demoiselle Marie-Ernestine Frappier, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry.—M. Hartt.

De "The Trustees for the Parish of St-Malachy", demandant l'adoption d'une loi modifiant leurs pouvoirs.—M. Hyde.

De la ville de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Houde (Mégantic).

De M. Joseph-R. Goyette et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil.—M. Joyal.

De la ville Saint-Laurent, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Kirkland.

De l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française (A.C.J.C.), demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Potvin.

De M. Arthur Lagnado, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.—M. Casgrain (Gaspé-Nord).

De la corporation municipale de St-Simon de Drummond, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de St-Simon de Drummond, comté de Drummond.—M. Rajotte.

De L'Action Sociale Catholique, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Delagrave.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 21 février courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

"A l'honorable Monsieur

le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il

vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres”.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Chaloult, secondé par l'honorable M. Leduc, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors la Chambre s'ajourne.

JEUDI 29 FÉVRIER 1940

Prière.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Economie) et de la Caisse de Remboursement, demandant l'adoption d'une loi les concernant.—M. Boucher.

Du Conseil du village de Valcourt, demandant l'adoption d'une loi concernant ledit village.—M. Bullock.

De la corporation de la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Beaulac.

Des syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, demandant l'adoption d'une loi relative à ladite paroisse.—M. Gauthier.

De M. Andrew Tolhurst et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.—M. Dumaine.

M. Delagrave du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Dame Gladys Wilson, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Lawrence-A. Wilson.

De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la compagnie "The Roberval and Saguenay Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De "The Society of Chartered Accountants of the province of Quebec", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Du Révérend M. Charles-Hector Deslauriers, demandant l'adoption d'une loi érigeant une nouvelle municipalité rurale sous le nom de "Municipalité de Mont-Tremblant", dans le comté de Terrebonne, pour fins municipales seulement.

De Grace Wilhelmina Rothwell et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Welhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount.

De Dame Elsie Stephen Meighen et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant un acte de donation par Madame R. W. Reford.

De Leslie Hamilton Gault et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault.

De Dame Alice Frances Dwane, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu John Dwane.

De la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Congrégation des Ursulines de Québec, demandant l'adoption d'une loi changeant le mode d'incorporation de ladite congrégation.

Des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company Limited.

De la corporation municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la Donnacona Paper Company, Limited.

Du curé et des marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes, demandant l'adoption d'une loi accordant certains pouvoirs à ladite fabrique.

De la Corporation de la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Congrégation des Petits Frères de Marie dits "Frères Maristes", demandant l'adoption d'une loi la concernant ainsi que le Collège Laval.

De Révérend Père Alphonse Lanoie et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Shawinigan Falls.

De M. Jacques Jolin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

De M. Arthur Lagnado, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.

De L'Action Sociale Catholique, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Ordonné que l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes) ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plamondon ait la permission de présenter un bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la Donnacona Paper Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Plamondon ait la permission de présenter un bill (No 140) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Morin (Québec-Centre) ait la permission de présenter un bill (No 121) intitulé: "Loi changeant le mode d'incorporation de la Congrégation des Ursulines de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Beaulac ait la permission de présenter un bill (No 135) intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Shawinigan Falls".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 147) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du Mont Tremblant, dans le comté de Terrebonne".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Leduc ait la permission de présenter un bill (No 122) intitulé: "Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie, dits Frères Maristes et le collège Laval".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Kirkland ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville LaSalle".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Guibord ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de La Tuque".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 21 février courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A l'honorable Monsieur

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Pouliot, secondé par M. Barrette, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 5 MARS 1940

Prière.

Sur la motion de M. Boucher, secondé par M. Gauthier, il est:

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition du Révérend Cuthbert Fafard, prêtre-curé de la paroisse de St-Henri de Mascouche, district de Joliette, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgouin et demoiselle Arzélie Bourgouin, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Hyde, secondé par M. Duffy, il est:

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "The St. Paul Land Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi pour confirmer le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Boucher, il est:

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de Saint-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 323, nouvelle série, de la ville de Saint-Jérôme, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Delagrave, secondé par M. Dumoulin, il est:

Ordonné que l'article du règlement ayant trait à la publication des avis soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 116,

intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec".

En conséquence, M. Delagrave présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 142) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Bourque ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Cité de Sherbrooke".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bienvenue ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 21 février dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

A l'honorable Monsieur

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Caron (Hull), secondé par M. Gagnon (Frontenac), il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 6 MARS 1490

Prière.

Sur la motion de M. Kirkland, secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de Pointe-Claire, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Delagrave, secondé par M. Morin (Québec-Centre), il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Québec,

demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la cité de Québec, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Delagrave du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après :

De la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Louis Cohen et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de famille Cohen en celui de Mescon.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la cité de Shawinigan Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement relatif à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies.

De la Commission des Écoles Catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi la concernant.

De M. Georges-Alphonse Daviault et M. J.-Avila Boivin, demandant l'adoption d'une loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Édouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault.

De l'Association des constructeurs de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Monseigneur Eugène Laflamme et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec.

De *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal*, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte en changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*.

De Demoiselle Marie-Ernestine Frappier, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry.

De *The Trustees for the Parish of St-Malachy*, demandant l'adoption d'une loi modifiant leurs pouvoirs.

De l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française (A.C.J.C.), demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et de la Caisse de Remboursement, demandant l'adoption d'une loi les concernant.

Des syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, demandant l'adoption d'une loi relative à ladite paroisse.

De M. Andrew Tolhurst et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en cultures dans la cité de Montréal.

Ordonné que M. Casgrain (Gaspé-Nord) ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hartt ait la permission de présenter un bill (No 126) intitulé: "Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hartt ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen et autres en celui de Mescon".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 134) intitulé: "Loi amendant la Loi constituant en corporation l'association des constructeurs de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Beaulac ait la permission de présenter un bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dumaine ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi pour faciliter l'interprétation du testament de feu Édouard Hénault et ratifier un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Hénault et Armand Hénault à Georges-Alphonse Daviault".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dumaine ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Potvin ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gauthier ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi relative aux syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gauthier ait la permission de présenter un bill (No 131) intitulé: "Loi constituant en corporation *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Kirkland ait la permission de présenter un bill (No 123) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Comeau ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Comeau ait la permission de présenter un bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bullock ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 144) intitulé: "Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 154) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Boucher ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé: "Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 21 février dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

“A l'honorable Monsieur

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec,

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres”.

Et la motion étant mise aux voix est adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que le douze mars courant, cette chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que le douze mars courant, cette chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard il est—

Résolu que Monsieur J.-Valmore Bienvenue, député du district électoral de Bellechasse, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

L'honorable M. Bouchard dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

États, Rapports et Statistiques des Compagnies de Chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1938, conformément à l'article 187, chapitre 230, S.R.Q., 1925. *(Document de la session No 10.)*

Rapport des Compagnies de Chemins de fer, qui reçoivent des subsides de la Législature de Québec, pour l'année expirant le 31 décembre 1938, conformément à l'article 4, chapitre 31, S.R.Q., 1925.

(Document de la session No 11.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 7 MARS 1940

Prière.

Sur la motion de M. Lawn, secondé par M. Joyal, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Dame Annie-Adèle Duchesnay et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le partage de la succession de l'honorable M. Charles Wilson et que cette pétition soit maintenant présentée lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Du Révérend Père Léo Boismenu et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Sherbrooke".

De la corporation de la paroisse de St-Féréol, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution de la paroisse de St-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant la dite corporation et la compagnie Quebec Power.

De la corporation de la ville de Farnham, demandant l'adoption d'une loi autorisant ladite ville à emprunter pour acheter les immeubles de la Compagnie Industrielle de Farnham.

De la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité de St-Jean Vianney, dans le comté de Papineau, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats entre ladite municipalité et Masonite Company of Canada, Limited.

De la ville de Coaticook, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De l'Association des boulangers et pâtisseries de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi concernant la fabrication et la distribution des produits de la boulangerie.

De la ville Saint-Laurent, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Noranda, demandant l'adoption d'une loi rétablissant les limites de ladite ville.

Du Conseil du village de Valcourt, demandant l'adoption d'une loi concernant ledit village.

De la Municipalité scolaire de la Ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution concernant ladite commission et la déclarant valide, légale et obligatoire.

Du révérend Cuthbert Fafard, prêtre curé de la paroisse de St-Henri de Mascouche, district de Joliette, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgouin et demoiselle Arzélie Bourgouin.

De St-Paul Land Company, Limited, demandant l'adoption d'une loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine.

Des commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Monique de Honfleur, demandant l'adoption d'une loi annexant un certain territoire à ladite municipalité scolaire dans le comté de Lac-Saint-Jean.

De Milton A. Joseph, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.

De Phillip Joseph, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat.

De la ville de Belœil, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Votre comité recommande de prolonger au 28 mars courant inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 4 avril prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1, de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité recommande de prolonger au 28 mars courant inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 4 avril prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Bullock, secondé par M. Panet, il est—

Ordonné que l'article du règlement ayant trait à la publication des avis soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 163, intitulé: "Loi concernant le village de Valcourt".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fillion ait la permission de présenter un bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fillion ait la permission de présenter un bill (No 132) intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité scolaire de Sainte-Monique-de-Honfleur, dans le comté de Lac Saint-Jean".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lawn ait la permission de présenter un bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hartt ait la permission de présenter un bill (No 125) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gauthier ait la permission de présenter un bill (No 130) intitulé: "Loi concernant la fabrication et la distribution des produits de la boulangerie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gosselin ait la permission de présenter un bill (No 157) intitulé: "Loi autorisant la ville de Farnham à emprunter pour acheter les immeubles de la *Compagnie Industrielle de Farnham*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fregeau ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi relative à la ville de Coaticook".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Goulet ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Boucher ait la permission de présenter un bill (No 143) intitulé: "Loi concernant les successions demoiselle Léonidas Bourgouin et demoiselle Arzélie Bourgouin".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Bourque ait la permission de présenter un bill (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Sherbrooke".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Messier ait la permission de présenter un bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Belœil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dumoulin ait la permission de présenter un bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant une résolution et un contrat concernant la corporation de la paroisse de Saint-Féréol, comté de Montmorency".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Kirkland ait la permission de présenter un bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent (3 Geo. V, chapitre 71) et ratifiant une résolution de la ville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Hyde ait la permission de présenter un bill (No 155) intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Guibord ait la permission de présenter un bill (No 162) intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier, 1940, par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport sur les élections générales de 1939 et sur les élections partielles tenues pendant la vingtième législature.

(Document de la session No 12.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 128) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la Fabrique de Saint-Eustache".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la Donnacona Paper Company, Limited".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 140) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company, Limited".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 102) intitulé: "Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 121) intitulé: "Loi changeant le mode d'incorporation de la Congrégation des Ursulines de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 135) intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Shawinigan Falls".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 147) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du Mont Tremblant, dans le comté de Terrebonne".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 122) intitulé: "Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie, dits Frères Maristes et le collège Laval".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de la Salle".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 107) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de la Tuque".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 116) intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 142) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 126) intitulé: "Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 115) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen et autres en celui de Mescon".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 134) intitulé: "Loi amendant la Loi constituant en corporation l'association des constructeurs de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 111) intitulé: "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu

Édouard Héneault et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 120) intitulé: “Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 133) intitulé: “Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 151) intitulé: “Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 112) intitulé: “Loi relative aux syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 131) intitulé: “Loi modifiant la loi constituant en corporation *St-Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St-George Orthodox Church of Montreal*”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 109) intitulé: “Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 110) intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Verdun”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 101) intitulé: "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 144) intitulé: "Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 154) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Resolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 12 MARS 1940

Prière.

Sur la motion de M. Goulet, secondé par M. Potvin il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la ville de Rouyn, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Boucher il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Démétrius Coulouridès, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de

Québec à l'admettre à la pratique du droit après examens et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Boucher il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Georges St-Aubin et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Cléophas St-Aubin et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Ordonné que l'honorable M. Paquette ait la permission de présenter un bill (No 153) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Philip Joseph à la pratique de la profession d'avocat."

En conséquence il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 12) intitulé: "Loi concernant le budget de la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé a un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 123) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 163) intitulé: "Loi concernant le village de Valcourt".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 132) intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité scolaire de Sainte-Monique de Honfleur, dans le comté de Lac Saint-Jean".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et la dite commission scolaire respectivement et Masonite Company of Canada Limited".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 118) intitulé: "Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 143) intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzélie Bourgoïn".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Sherbrooke".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Belœil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la paroisse de Saint-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la Compagnie Quebec Power".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Laurent (3 Geo. V, chapitre 71) et ratifiant une résolution de la ville".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 155) intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau de la Chambre:

Par l'honorable M. Côté:

Deuxième rapport de la régie provinciale de l'électricité, 1939.
(*Document de la session No 13.*)

Par l'honorable M. Rochette:

Douzième rapport annuel de la Commission des accidents du travail de Québec 1939.
(*Document de la session No 14.*)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 13 MARS 1940

Prière.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 150.—Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault.

Et avec des amendements, le bill suivant:

Bill 154.—Loi concernant la succession de feu John Dwane.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De M. Joseph-R. Goyette et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 103.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat.

Bill 104.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen.

Bill 122.—Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval.

Et avec des amendements, les bills suivants:

Bill 107.—Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque. Le préambule de ce bill a aussi été amendé.

Bill 144.—Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de Saint-Malachie.

M. Guibord propose, secondé par M. Beaulac:

Que, vu l'urgence qu'il y a pour certains intéressés de connaître la décision que la Législature doit prendre sur le bill No 107, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque", et qui vient d'être rapporté par le comité des bills privés en général, ce bill soit maintenant inscrit sur le feuillet de la présente séance pour étude en comité plénier.

La motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Ordonné que ledit bill soit maintenant inscrit sur le feuillet de la présente séance pour étude en comité plénier.

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Cité de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Houde (Mégantic) ait la permission de présenter un bill (No 141) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Victoria-ville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Joyal ait la permission de présenter un bill (No 149) intitulé: "Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 9) intitulé: "Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la Province".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon (Matane), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Mathewson dépose sur la table de la Chambre :

État des cautionnements fourais par les officiers publics, (y compris les huissiers), du Gouvernement de la province de Québec tel que requis par le chapitre 9, article 41, S.R.Q., 1925.

(Document de la session No 15.)

L'honorable M. Godbout dépose sur la table de la Chambre :

Rapport du Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1939.

(Document de la session No 16.)

L'honorable M. Bouchard dépose sur la table de la Chambre :

Rapport du Ministère de la Voirie pour l'année 1939.

(Document de la session No 17.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 14 MARS 1940

Prière.

Sur la motion de M. Morin (Québec-Centre), secondé par M. Delagrave, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Stanislas Gaudreau et Marie-Hélène Déry, demandant l'adoption d'une loi retranchant de leur contrat de mariage certaines clauses, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Francœur (Lévis), secondé par M. Morin (Québec-Centre), il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse Populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 102.—Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford.

Bill 112.—Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges.

Et avec des amendements, le bill suivant :

Bill 111.—Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Édouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant :

Bill 131.—Loi modifiant la loi constituant en corporation *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*.

Et avec des amendements, les bills suivants :

Bill 121.—Loi changeant le mode de constituer en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec.

Bill 135.—Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls.

Bill 136.—Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Sherbrooke.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Ville de La Tuque".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 13 mars courant, que le bill (No 9) intitulé: "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se continue:

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:

CONSEIL LÉGISLATIF

le 14 mars 1940.

Résolu qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. Baribeau, Fisher, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond, Roy et Scott.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Conseil législatif le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement le bill suivant:

Bill No 12, intitulé: "Loi concernant le budget de la cité de Montréal".

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale au bill suivant :

12.—Loi concernant le budget de la cité de Montréal.

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill”.

Au retour des députés :

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 129) intitulé : “Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 125) intitulé : “Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat”.

M. Hartt propose que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 119) intitulé : “Loi relative à la ville de Coaticook”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 153) intitulé : “Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat”.

L'honorable M. Paquette propose que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 141) intitulé : “Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 149) intitulé: "Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 2 AVRIL 1940

Prière.

Sur la motion de M. Boucher, secondé par M. Gauthier, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Salaberry de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Ordonné que l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes) ait la permission de présenter un bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant la loi 2 George VI, chapitre 37".

En conséquence, il présente ce bill; la motion que ce bill soit maintenant lu une première fois est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 14, intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger".

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 5, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 13 mars dernier, que le bill (No 9) intitulé: "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 154) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 122) intitulé: "Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie, dits Frères Maristes, et le collège Laval".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Édouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonne que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Sherbrooke".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 135) intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Hyde, il est—

Ordonné que l'ordre de la Chambre remettant à la prochaine séance l'étude de nouveau en comité plénier du bill 150, "Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault", soit maintenant révoqué et que ledit bill de nouveau étudié en comité plénier.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Groulx dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1938-1939.

(Document de la session No 18.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 3 AVRIL 1940

Prière.

Sur la motion de M. Allard, secondé par M. Goulet, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 160, intitulé: "Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or".

M. Allard, en conséquence, présente un bill No 160, intitulé: "Loi concernant la Ville de Val d'Or et la Commission scolaire catholique de Val d'Or," qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 159, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin".

M. Gauthier, en conséquence, présente un bill No 159, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 167, intitulé: "Loi autorisant le barreau de la

province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit après examen”.

M. Gauthier, en conséquence, présente un bill No 167, intitulé: “Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit après examen”, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Rajotte, secondé par M. Morin (Québec-Centre), il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 158, intitulé: “Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale, et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon de Drummond, comté de Drummond”.

M. Rajotte, en conséquence, présente un bill No 158, intitulé: “Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale, et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon de Drummond, comté de Drummond”, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 126.—Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry.

Bill 153.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat.

Votre Comité recommande que les bills 142, intitulé: “Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec”, et bill 155, intitulé: “Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine”, soient référés au comité des bills publics en général.

Votre Comité recommande aussi de prolonger au 25 avril courant inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe I de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Démétrius Coulouridès, demandant l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit après examens.

De Georges Saint-Aubin et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Cléophas Saint-Aubin.

De Dame Annie-Adèle Duchesnay et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le partage de la succession de feu l'honorable Charles Wilson.

De la corporation municipale de St-Simon de Drummond, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de St-Simon de Drummond, comté de Drummond.

De la ville de Pointe-Claire, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Du conseil de la ville de Val d'Or, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et lui annexant un certain territoire et pour autres fins.

De la cité de Sallaberry de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 25 avril courant inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement, les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Lawn, secondé par M. Duffy, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 166, intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de feu l'honorable Charles Wilson".

M. Lawn, en conséquence, présente un bill, No 166, intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de feu l'honorable Charles Wilson", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par l'honorable M. Bourque.—1. Louis Jargailles, qui était à l'emploi de la police provinciale à Montréal avant le 27 août 1936, est-il encore à l'emploi de la province de Québec?

2. Dans l'affirmative:

- a) depuis quand?
- b) à quel titre?
- c) quelles sont ses fonctions?
- d) quel est son salaire?

Réponse par l'honorable M. Girouard:

1. Oui.
2. a) 1er février 1940.
- b) Officier spécial à la Sûreté provinciale.

c) Diriger, sous la direction et le contrôle du commissaire de la Sûreté provinciale, le travail de la police judiciaire dans le district de Montréal.

d) \$4,000.00 par année.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 14, intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger".

L'honorable M. Drouin informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Drouin propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 4 AVRIL 1940

Prière.

Sur la motion de M. Rajotte, secondé par M. Dumoulin, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation de la cité de Drummondville, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 128.—Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache.

Et avec amendements, les bills suivants:

Bill 137.—Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de Saint-Férol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Québec Power.

Bill 152.—Loi modifiant la charte de la ville de Belœil.

Bill 139.—Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*.

Bill 140.—Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*.

Bill 115.—Loi changeant le nom de Louis Cohen et autres en celui de Mescon.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 106.—Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élève.

L'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Gagnon (Matane):

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Que le bill soit de nouveau renvoyé au comité plénier de la Chambre avec instruction de l'amender de façon à préciser toutes les lois que la présente loi amende ou abroge, et de manière à faire coïncider l'année fiscale de la Commission des Liqueurs de Québec avec l'année fiscale de la province.

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Gagnon (Matane),
Langlais,

Lorrain,
Morin (Champlain),
Pouliot,
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—10.

CONTRE

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue.</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Houde (Montréal-Ste-Marie),</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Kirkland.</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francoeur (Lévis),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Francoeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Frégeau,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Toupin.—61.</i>
<i>Gauthier,</i>	

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote, mais en sens inverse.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill 14, intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger".

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera la rémunération des agents généraux de la Province qui seront nommés en vertu de la Loi des agents généraux, édictée par la loi qui accompagne les présentes résolutions, nommera les employés nécessaires, fixera leur rémunération et autorisera toutes autres dépenses nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Résolu, 2.—Que ces dépenses seront payées à même le fonds consolidé du revenu, mais elles ne devront pas dépasser les sommes mises par le budget annuel à la disposition du Ministère des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce à ce sujet, sauf pour la période du 1er janvier au 30 juin 1940, alors qu'elles ne devront pas excéder \$50,000.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger".

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 13 mars dernier, que le bill (No 9) intitulé: "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province", soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion "que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Houde (Montréal-Ste Marie),</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Gaspé Nord),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Frégeau,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Thisdel.—55.</i>
<i>Gauthier,</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—12.</i>

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre, à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bourque, secondé par l'honorable M. Paquette, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur une humble adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en Conseil, depuis le 8 novembre 1939, se rapportant au chapitre 19, 3 Geo. VI, intitulé: "Loi concernant les corporations et compagnies".

Sur la motion de l'honorable M. Bourque, secondé par l'honorable M. Paquette, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur une humble adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, depuis le 8 novembre 1939, et se rapportant au développement hydro-électrique et aux taux d'électricité en cette province.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon (Matane), il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur une humble adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, se rapportant au chapitre 104, 1 Geo. VI, intitulé: "Loi relative au règlement de la question des tramways de Montréal".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 162) intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier 1940, par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 159) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint Aubin."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 167) intitulé: "Loi autorisant le barreau à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit après examens."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 158) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la Corporation municipale et une résolution des Commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 166) intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 9 AVRIL 1940

Prière.

Sur la motion de M. Bouchard (Québec Comté), secondé par M. Morin (Québec Centre), il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des commissaires d'écoles pour la municipalité du canton Laure, dans le comté de Québec, corporation légalement constituée ayant son siège social à Lac Edouard, demandant l'adoption d'une loi annexant, pour toutes fins scolaires que de droit, les territoires des cantons Trudel, Bickerdike et Gendron au territoire de la municipalité scolaire du canton Laure, dans le comté de Québec, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Biron, secondé par M. Rajotte, il est—

Ordonné que les dispositions du règlement qui ont trait à la publication des avis, à l'examen des pétitions, ainsi qu'à la présentation des bills privés, sauf celles qui concernent le paiement des droits, soient suspendus, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation du Séminaire de Nicolet, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue, et qu'il lui soit aussi permis de présenter le bill No 171, intitulé: "Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet."

Ladite pétition est en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Biron, en conséquence, présente un bill No 171, intitulé: "Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 125.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat. Le préambule a été amendé en retranchant dans le huitième alinéa les mots: "en vertu d'un contrat notarié".

Bill 118.—"Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda".

Et avec des amendements, le bill suivant:

Bill 149.—"Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil".

Sur la motion de M. Francœur (Lévis), secondé par M. Francœur (Montréal-Mercier), il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 169, intitulé: "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis, à la Caisse Populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe".

M. Francœur (Lévis), en conséquence, présente un bill No 169, intitulé: "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse Populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Morin (Québec-Centre), secondé par M. Dumoulin, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 170, intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry".

M. Morin (Québec-Centre), en conséquence, présente un bill No 170, intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Dery", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 18) intitulé: "Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 3, intitulé: "Loi modifiant la loi de l'étude de l'anatomie".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté:

Le bill No 14, intitulé: "Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

Le titre est remplacé par le suivant: "Loi concernant les agents généraux de la Province".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 14) intitulé: "Loi concernant les agents

généraux de la Province à l'étranger", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 15, intitulé: "Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 9) intitulé: "Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la Province".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Duffy,</i>
<i>Bienvenue.</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Dumaine,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Caron (Maisonneuve).</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>

<i>Hyde,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Joyal,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Kirkland,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Lapointe,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Lawn,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Leduc,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Mathewson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Messier,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Morin (Québec-Centre),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Nadon,</i>	<i>Toupin.—56.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Eggin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Talbot.—13.</i>
<i>Langlais,</i>	

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon (Matane), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 10 AVRIL 1940

Prière.

Sur la motion de M. Guibord, secondé par M. Beaulac, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Grand-Mère, demandant l'adoption d'une loi lui accordant le pouvoir de dépen-

ser une somme ne devant pas excéder quinze mille dollars, pour une bâtisse devant servir à des fins municipales et industrielles, et de contracter l'emprunt nécessaire à cette fin, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après :

De Stanislas Gaudreau et Marie-Hélène Déry, demandant l'adoption d'une loi retranchant de leur contrat de mariage certaines clauses.

De la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse Populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe.

De la corporation de la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 143.—“Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzélie Bourgoïn”.

Le bill suivant a été retiré :

Bill 129.—“Loi concernant la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'économie) et la caisse de remboursement”.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants :

Bill 101.—“Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount”.

Bill No 147.—“Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant dans le comté de Terrebonne”.

Bill No 138.—“Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens

imposables de certaines compagnies". Le préambule de ce bill a aussi été amendé.

Bill No 113.—“Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*”. Le préambule de ce bill a aussi été amendé.

Et sans amendement, les bills suivants:

Bill 158.—“Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond”.

Bill No 162.—“Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier 1940 par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque”.

Sur la motion de M. Beaulac, secondé par M. Guibord, il est—

Ordonné, que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 117, intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières”.

M. Beaulac, en conséquence, présente un bill No 117, intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Trois-Rivières”, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 14) intitulé: “Loi concernant les agents généraux de la Province” et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 15, intitulé: “Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec”.

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.— Que le traitement du juge de la Cour des jeunes délinquants de Québec établie en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, sera déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil mais ne devra pas excéder cinq mille dollars (\$5,000.00) par année, payable à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 2.— Que les frais d'entretien, de garde et de transport des enfants internés dans les écoles industrielles visés par la loi qui accompagne les présentes résolutions, seront régis par les règlements applicables aux frais d'entretien, de garde et de transport des enfants internés dans les écoles de réforme.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 15) intitulé: "Loi constituant la Cour des Jeunes délinquants de Québec."

Sur un message de l'honorable Monsieur le Lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

3 Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.

14 Loi concernant les agents généraux de la Province.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le Lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Au retour des députés:

La Chambre reprend le débat sur la motion, dont elle a été saisie le mardi 9 avril courant, que le bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail" soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 11 AVRIL 1940

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Leduc, secondé par M. Bouthillier, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Allard, secondé par M. Goulet, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville d'Amos, district d'Abitibi, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la ville d'Amos, et que cette pétition soit maintenant présentée, lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 142.—“Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec”.

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 155.—“Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine”.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill No 114, intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke”, ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Leduc, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 105.—“Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*”.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 18) intitulé : “Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité”.

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Dumaine,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Fregeau,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Gagnon (Matane),</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Houde (Montréal-Ste-Marie),</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Lawn,</i>

<i>Leduc,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Mathewson,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Messier,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Morin (Québec-Centre),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Nadon,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Panet,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Plamondon,</i>	<i>Toupin.—67.</i>
<i>Potvin,</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Lorrain,</i>	<i>Talbot.—9.</i>
<i>Morin (Champlain),</i>	

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 15) intitulé: "Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill No 2, intitulé: "Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes";

Bill No 104, intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen";

Bill No 122, intitulé: "Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval";

Bill No 135, intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls";

Bill No 136, intitulé: "Loi constituant en corporation les Révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke";

Bill No 150, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault";

Bill No 154, intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Dwane".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill No 107, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est amendé en retranchant à la 9ième et à la 10ième lignes les mots: "(reproduit comme Cédule A de la présente loi)".
2. L'article 2 est amendé en retranchant à la 19ième et à la 20ième ligne les mots: "(reproduit comme Cédule B de la présente loi)".
Et les Cédules "A" et "B" sont retranchées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 107) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 11) intitulé: "Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 157) intitulé: "Loi autorisant la ville de Farnham à emprunter pour acheter les immeubles de la Compagnie Industrielle de Farnham".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 160) intitulé: "Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 169) intitulé: "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse Populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 170) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 16 AVRIL 1940

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 167.—"Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétriou Coulouridès à la pratique du droit, après examen".

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill No 132, intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité scolaire de Sainte-Monique-de-Honfleur, dans le comté de Lac Saint-Jean", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill No 130, intitulé: "Loi concernant la fabrication et la distribution des produits de la boulangerie", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Votre comité recommande que le bill No 151, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française", soit référé au comité des bills publics en général.

Ordonné que l'adoption du rapport soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Kirkland, secondé par M. Francœur (Montréal-Mercier), il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 165: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire".

M. Kirkland, en conséquence, présente le bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Boucher, secondé par M. Gauthier, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill No 161: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité".

M. Boucher, en conséquence, présente le bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi amendant l'article 654 du Code Municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 6, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse."

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 15) intitulé: "Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 5, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, suivant les dispositions de l'article 3 de la Loi de la pêche (Statuts refondus, 1925, chapitre 83), modifié par l'article 2 de la loi qui accompagne la présente résolution, pour la pêche dans les rivières à saumon et dans les lacs, les personnes domiciliées dans la province devront, avant de commencer à pêcher, même dans les eaux où le droit de pêche est privé ou loué de la couronne, se procurer un permis spécial du ministre des terres et forêts, de la chasse et de la pêche ou d'une personne autorisée par lui à en accorder, ledit permis ne dépassant pas \$1.10 par année, et que les personnes non domiciliées dans la province devront se procurer un tel permis avant de commencer à pêcher, quel que soit l'endroit où elles désirent faire la pêche.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de la résolution ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 9 avril courant que le bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail" soit lu la deuxième fois.

Et la motion que le bill soit maintenant lu la deuxième fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 144) intitulé: "Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de Saint-Malachie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 112) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 131) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi changeant le mode de constitution en corporation de la Congrégation des Ursulines de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 126) intitulé: "Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 153) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 137) intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de Saint-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Québec Power".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Belœil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 125) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 149) intitulé: "Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 130) intitulé: "Loi concernant la fabrication et la distribution des produits de la boulangerie".

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Comeau, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 171) intitulé: "Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'honorable M. Côté dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport de la commission des eaux courantes de Québec, 1939.

(Document de la session No 19.)

Premier rapport annuel de la Commission d'électricité de Québec, pour l'exercice terminé le 30 juin 1936.

(*Document de la session No 20.*)

L'honorable M. Mathewson dépose sur le bureau de la Chambre:

État des comptes publics de la province de Québec et rapport annuel de l'auditeur de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1939.

(*Document de la session No 21.*)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 17 AVRIL 1940

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 110.—“Loi modifiant la charte de la cité de Verdun”. Le préambule de ce bill a aussi été amendé en y retranchant les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Bill 141.—“Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville”.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution relative au bill No 5, intitulé: “Loi modifiant la Loi de la pêche”.

L'honorable M. Côté propose “que la résolution soit maintenant lue une seconde fois”.

La motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Caron (Hull),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Casgrain (Kam. Riv.-du-Loup),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Chaloult,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Connors,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Côté,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Delagrave,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Fillion,</i>

<i>Fortin,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Goulet,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Hamel,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Hartt,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Houde (Mégantic),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Hyde,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Joyal,</i>	<i>Toupin.—48.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—15.</i>
<i>Langlais,</i>	

La motion est ainsi adoptée. En conséquence, ladite résolution est lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Beaulac,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Bienvenue,</i>

<i>Biron,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv-du-Loup),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Toupin.—48.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—15.</i>
<i>Langlais,</i>	

Et la motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

Cet amendement est lu une première fois.

La motion "que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

L'amendement est, en conséquence, lu la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 6, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable Môté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi de la chasse (Statuts refondus, 1925, chapitre 86), modifié par l'article 7 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, nulle personne ne pourra chasser si elle n'est porteur d'un permis spécial émis par le ministre des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries ou toute personne par lui autorisée et que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra établir un tarif pour le paiement des honoraires de ce permis.

Résolu, 2.—Que, conformément à l'article 48 de ladite Loi de la chasse, modifié par l'article 8 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, un permis spécial, au prix jugé convenable, pourra être imposé pour la chasse et la pêche sur les eaux et terres publiques faisant partie des réserves créées en vertu des dispositions du paragraphe 5^c dudit article 48.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et, sur la demande qui est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bonboulouir,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Maisonnevuc),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Toupin.—53.</i>
<i>Francoeur (Montréal-Mercier),</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—13.</i>
<i>Langlais,</i>	

La motion est ainsi adoptée.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit remis à la prochaine séance pour sa troisième lecture.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 10) intitulé "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Franceur (Montréal-Mercier):—1) Le gouvernement de l'Union Nationale dans l'exercice budgétaire de 1938-39 avait-il un budget pour l'agriculture?

2) Dans l'affirmative, de quel montant était-il?

3) Avait-il des primes pour être accordées aux fils de cultivateurs pour l'achat des terres et le placement de ceux-ci?

4) Dans l'affirmative, combien a-t-on octroyé de primes du 15 septembre au 25 octobre 1939?

5) Quel est le nombre de ceux-ci qui ont reçu des primes, le nombre des comtés ruraux qui ont bénéficié de ces primes et le nom de ces comtés?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Oui.

2. \$5,546,498.72.

3. Oui.

4. \$140,700.00.

5. 1407,—70,—Abitibi, Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Beauharnois, Bellechasse, Berthier, Bonaventure, Brôme, Chambly, Champlain, Charlevoix-Saguenay, Châteauguay, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Gatineau, Huntingdon, Iberville, Joliette, Kamouraska, Labelle, Lac St-Jean, Laprairie-Napierville, L'Assomption, Laval, Laviolette, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Maskinongé, Matane, Matapédia, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Montmorency, Montréal, Nicolet, Papineau, Pontiac, Portneuf, Québec, Richelieu, Richmond, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Témiscamingue, Témiscouata, Terrebonne, Vaudreuil, Verchères, Wolfe, Yamaska.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—1. Suivant le plan fédéral de l'Aide à la Jeunesse, combien le gouvernement de l'Union Nationale a-t-il reçu pour l'année 1936 du gouvernement fédéral?

2. Pour l'année 1937?
3. Pour l'année 1938?
4. Pour l'année 1939?
5. Dans l'affirmative, quel emploi a été fait de ces argents?
6. Quel a été le nombre des jeunes gens qui ont reçu cette aide et de quelle façon ont-ils reçu cette aide?

Réponse par l'honorable M. Drouin:

1. Année fiscale 1936-37, aucun montant, le programme de la formation professionnelle de la jeunesse chômeuse n'étant pas encore en vigueur.

2. Année fiscale 1937-38, \$20,340.41.

3. Année fiscale 1938-39, \$243,349.32.

4. Année fiscale 1939-40, \$21,759.33 au 31 mars 1940. Cependant, en vertu d'une entente conclue par le gouvernement actuel, des réclamations pour un montant de \$44,980.93 viennent d'être transmises au gouvernement fédéral.

5. Ces argents ont été employés conformément à l'objet, clauses et conditions des ententes intervenues pour la formation de la jeunesse chômeuse, entre le Dominion et la Province.

6. Au 31 mars 1940, 27,612 jeunes garçons et 9,275 jeunes filles, soit un total de 36,887 jeunes gens ont suivi des cours théoriques et pratiques en vertu du programme de la formation professionnelle de la jeunesse chômeuse pour leur permettre d'obtenir un emploi.

L'honorable M. Godbout propose, secondé par l'honorable M. Bouchard:

Que la Chambre rescinde la résolution par laquelle elle a, le 11 avril courant, adopté un rapport du comité des bills privés en général décla-

rant que les promoteurs du bill no 114, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", ont exprimé le désir de retirer leur bill, et que ledit bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés en général.

L'honorable M. Duplessis ayant objecté que le bill ne peut être renvoyé à un comité avant d'être inscrit au feuilleton, M. l'Orateur remet sa décision à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 18 AVRIL 1940

† Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 146.—"Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville".

Le préambule de ce bill a aussi été amendé en y retranchant les paragraphes 8, 9, 10, 11, 12, 13.

Bill 127.—"Loi modifiant la charte de la cité de Granby".

Bill 134.—"Loi modifiant la loi constituant en corporation l'association des constructeurs de Québec".

M. l'Orateur rend sa décision sur la motion de l'honorable M. Godbout (*re* bill 114) comme suit:

Le 11 avril, le comité des bills privés a fait rapport que les promoteurs du bill 114 avaient exprimé le désir de le retirer.

Immédiatement après la lecture du rapport, celui-ci a été adopté par la Chambre. Peut-être n'était-il pas très régulier d'adopter ce rapport, car il ne contenait aucune recommandation (cf. note 3 sous art. 385 du Règlement).

Quoi qu'il en soit, on propose maintenant de rescinder la décision de la Chambre (d'adopter le rapport du comité) puis, de renvoyer de nouveau le bill au comité des bills privés.

On objecte qu'on ne peut renvoyer de nouveau le bill à un comité permanent avant de l'inscrire au feuilleton des affaires.

Certes, on pourrait proposer d'inscrire le bill au feuilleton pour étude en comité plénier; mais, évidemment, on tient à prendre de nouveau l'avis du comité des bills privés avant de l'étudier en comité

plénier; et, comme les bills soumis au comité des bills privés ne s'inscrivent pas au feuillet, on demande de le renvoyer de nouveau au comité des bills privés. C'est ainsi qu'on a procédé à la dernière session au sujet du bill no 104 concernant le nom de famille de Paul Herbert Silver. Par deux fois, le comité des bills privés a fait rapport que le préambule du bill n'avait pas été prouvé (Journ. Ass. lég. 1939, pp. 54 et 92); par deux fois, la Chambre a décidé de renvoyer de nouveau et directement le bill au comité des bills privés (Journ. Ass. lég. 1939, pp. 90 et 109); et il n'était pas inscrit au feuillet, car l'article 532 du Règlement défend d'inscrire au feuillet les bills dont le préambule n'a pas été prouvé, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

En conséquence, je tiens la motion de M. le Premier Ministre pour régulière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que le bill (No 114) "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke" soit renvoyé de nouveau au comité des bills privés en général.

L'honorable M. Groulx dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 4 avril 1940, pour: Copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, depuis le 8 novembre 1939, se rapportant au chapitre 19, 3 Geo. VI, intitulé: "Loi concernant les corporations et compagnies".

(Document de la session No 22.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 4 avril 1940, pour: Copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, se rapportant au chapitre 104, 1 Geo. VI, intitulé: "Loi relative au règlement de la question des tramways de Montréal".

(Document de la session No 23.)

Question par M. Lorrain.—1. M. Henry Pratt, de Buckingham, comté de Papineau, émetteur de permis d'automobiles, a-t-il été destitué?

2. Si oui, à la demande de qui?
3. Pour quelle raison?
4. Qui l'a remplacé?
5. Sur la recommandation de qui?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

1. Oui.
2. Du ministre.
3. Ingérence politique.
4. M. Rémi Lefebvre, Buckingham.
5. Du ministre.

Question par M. Lorrain.—1. M. Russell Williams, d'East Templeton, comté de Papineau, émetteur de permis d'automobiles, a-t-il été destitué ?

2. Si oui, à la demande de qui ?
3. Pour quelle raison ?
4. Qui l'a remplacé ?
5. Sur la recommandation de qui ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

1. Oui.
2. Du ministre.
3. Ingérence politique.
4. Personne.
5. ...

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 16) intitulé : "Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 18) intitulé : "Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 19) intitulé : "Loi amendant l'article 654 du code municipal".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit remis à la prochaine séance pour la troisième lecture.

L'ordre du jour appelle l'adoption d'un projet de résolutions relatives au bill No 6, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

L'honorable M. Côté propose "Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois".

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Bourque, secondé par l'honorable M. Paquette, il est—

Résolu qu'une humble adresse soit présentée à l'honorable Monsieur le Lieutenant-Gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie authentique de tous arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en Conseil, depuis le 8 novembre 1939, et se rapportant à la coupe du bois, aux droits de coupe et à la rente foncière payables à la province.

Sur la motion de M. Barrette, secondé par M. Lorrain, il est—

Résolu qu'une humble adresse soit présentée à l'honorable Monsieur le Lieutenant-Gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de

cette Chambre copie authentique de tous documents et de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, depuis le 8 novembre 1939, se rapportant au paragraphe K de l'article 20, 1 Geo. VI, chapitre 50, intitulé: "Loi des salaires raisonnables".

Sur la motion de l'honorable M. Paquette, secondé par l'honorable M. Bourque, il est—

Résolu qu'une humble adresse soit présentée à l'honorable Monsieur le Lieutenant-Gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie authentique de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil depuis le 8 novembre 1939, et se rapportant au salaire des institutrices dans les municipalités rurales.

Sur la motion de l'honorable M. Bourque, secondé par l'honorable M. Paquette, il est—

Résolu qu'une humble adresse soit présentée à l'honorable Monsieur le Lieutenant-Gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie authentique de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil depuis le 8 novembre 1939, et se rapportant à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon, secondé par l'honorable M. Élie, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Copie de toute correspondance entre divers corps publics, citoyens, contribuables et électeurs du comté de Matane avec l'honorable Secrétaire provincial ou les officiers de son département ou, encore, le Surintendant de l'Instruction publique et les officiers du Conseil de l'Instruction publique et recommandant au gouvernement la création d'une École Normale rurale dans la ville de Matane.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 139) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 140) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 102) intitulé: "Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 113) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps: puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Dumoulin, secondé par M. Desmarais, il est—
Ordonné que M. Dumoulin ait la permission de présenter un bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 23 AVRIL 1940

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 171. —"Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet".

Votre comité recommande que le bill no 116, intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec", soit référé au comité des bills publics en général, et prie votre honorable chambre de bien vouloir agréer à sa demande.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Drouin dépose, sur le bureau de la chambre les documents suivants:

État financier des Corporations Scolaires pour l'année finissant le 30 juin 1937. (Document de la session no 24.)

Rapport des Caisses Populaires et Sociétés coopératives agricoles, pour l'année 1937. (Document de la session no 25.)

Question par l'honorable M. Gagnon:—1. M. Roger Senécal, de Montréal, est-il à l'emploi du Gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, pour quel département ?
3. Depuis quand est-il à l'emploi du Gouvernement ?
4. Quel salaire reçoit-il ?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

1. Oui.
2. Ministère du Travail.
3. Depuis le 1er mars 1940.
4. \$1,800.00 par an.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 10) intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la loi des conventions collectives de travail".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 11) intitulé: "Loi abrogeant l'article 15a de la loi des salaires raisonnables".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 19) intitulé: "Loi amendant l'article 654 du code municipal".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption du dixième rapport du comité des bills privés, lequel a été présenté le 16 avril courant et qui se lit comme suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement le bill suivant:
No 167.—"Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen".

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill no 132, intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité scolaire de Sainte-Monique-de-Honfleur, dans le comté de Lac Saint-Jean", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill no 130, intitulé: "Loi concernant la fabrication et la distribution des produits de la boulangerie", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Votre comité recommande que le bill no 151, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française", soit référé au comité des bills publics en général.

L'honorable M. Bouchard propose, secondé par l'honorable M. Groulx:

Que, selon le désir des promoteurs du bill no 132, intitulé: "Loi annexant un certain territoire à la municipalité scolaire de Sainte-Monique-de-Honfleur, dans le comté de Lac Saint-Jean, ledit bill no 132 soit retiré;

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.
Ordonné que ledit bill soit retiré.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Résolu que la chambre exprime l'avis qu'il n'est pas opportun de renvoyer le bill No 151, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne-française" au comité des bills publics en général et de dispenser ainsi le comité des bills privés en général d'étudier et de rapporter ledit bill No 151.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette chambre.

Copie authentique de toute correspondance, depuis le 26 août 1936, entre le gouvernement de la province ou aucun de ses membres et toute personne, compagnie ou corporation, et se rapportant aux industries de la pulpe et du papier.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur une humble adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, relativement au chapitre 2, 1 Geo. VI, intitulé: "Loi relative au règlement équitable des questions concernant les meilleurs intérêts de la province et des Sulpiciens".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 118) intitulé: "Loi rétablissant des limites de la ville de Noranda".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Sauv  (Deux-Montagnes) propose, second  par l'honorable M.  lie:

Que la chambre passe maintenant   l'ordre du jour appelant la deuxi me lecture du bill No 200, intitul : "Loi modifiant la loi 2 George VI, chapitre 37".

La motion  tant mise aux voix la Chambre se divise et la rejette.

L'ordre du jour appelle la prise en consid ration, en comit  pl nier, du bill (No 143) intitul : "Loi concernant les successions de demoiselle L onidas Bourgoin et demoiselle Arzelie Bourgoin".

En cons quence, la Chambre se forme en comit  pl nier et si ge ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Pr sident du comit  fait rapport que celui-ci a examin  le bill et l'a adopt  sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisi me fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en cons quence, lu une troisi me fois.

L'ordre du jour appelle la prise en consid ration, en comit  pl nier, du bill (No 106) intitul : "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson".

En cons quence, la Chambre se forme en comit  pl nier et si ge ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Pr sident du comit  fait rapport que celui-ci a examin  le bill et l'a adopt  sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisi me fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en cons quence, lu une troisi me fois.

L'honorable M. Groulx d pose, sur le bureau de la chambre, le document suivant:

R ponse   une adresse de l'Assembl e l gislative, en date du 18 avril 1940, pour:

Copie authentique de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil depuis le 8 novembre 1939, et se rapportant à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

(Document de la session no 26.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 24 AVRIL 1940

Prière.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 159.—“Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin”.

Bill 116.—“Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec”.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur une humble adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, depuis le 26 août 1936, entre le premier ministre de la province de Québec et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses membres, relativement à la radio et à la radiodiffusion.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 202) intitulé: “Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 147) intitulé: “Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant, dans le comté de Terrebonne”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 158) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première, une deuxième fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 162) intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier 1940, par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 142) intitulé: "Loi modifiant la charte de La Société des Comptables Agréés de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 167) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'étude en comité plénier du bill 141.—"Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville".

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que ledit bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 171) intitulé: "Loi concernant la Corporation du Séminaire de Nicolet."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 115) intitulé: "Loi changeant le nom de Louis Cohen et autres en celui de Mescon".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau

pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay, Railway Company*".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à quatre heures, demain après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 25 AVRIL 1940

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 166.—"Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson".

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 16 mai prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe

1, de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De la corporation de la cité de Drummondville, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement.

La recommandation suivante est adoptée après division:

Votre comité recommande de prolonger au 16 mai prochain inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1, de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Rajotte, secondé par M. Morin (Québec-Centre), il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 172, intitulé: "Loi pour valider le règlement no 260 de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier 1946, pour les établissements industriels de la cité".

En conséquence, il présente ce bill.

La motion "que le bill soit maintenant lu une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Godbout dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Le Mérite Agricole 1938-1939. (*Document de la session no 27.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill no 9, intitulé: "Loi abrogeant la loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province".

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 22) intitulé: "Loi instituant le Conseil supérieur du travail".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 23) intitulé: "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 155) intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que ledit bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 5, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche";

Bill no 6, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse";

Bill no 15, intitulé: "Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec";

Bill no 16, intitulé: "Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec";

Bill no 18, intitulé: "Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité".

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants :

- 2 Loi modifiant la loi du revenu et de la vérification des comptes.
- 5 Loi modifiant la loi de la pêche.
- 6 Loi modifiant la loi de la chasse.
- 9 Loi abrogeant la loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province.
- 16 Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec.
- 18 Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité.
- 104 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen.
- 107 Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque.
- 122 Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval.
- 135 Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls.
- 136 Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke.
- 150 Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault.
- 154 Loi concernant la succession de feu John Dwane.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Au retour des députés :

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 30 AVRIL 1940

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants :

Bill 124.—“Loi modifiant la charte de la ville LaSalle”. Le préambule de ce bill a aussi été amendé.

Bill 156.—“Loi modifiant la charte de la cité de Québec”.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 13) intitulé: “Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: “Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 21) intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 27) intitulé: “Loi amendant la Loi de la voirie.”

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'expropriation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill no 103, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 22) intitulé: "Loi instituant le Conseil supérieur du travail".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

*Bastien,
Beaulac,*

*Beaulieu,
Bienvenue,*

<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Côté,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.—45.</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—9.</i>
<i>Langlais,</i>	

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Groulx dépose sur le bureau de cette Chambre les documents suivants:

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1938-1939.
(*Document de la session no 28.*)

Aussi réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 4 avril 1940, pour:

Copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, depuis le 8 novembre 1939, et se rapportant au développement hydro-électrique et aux taux d'électricité en cette province.
(*Document de la session no 29.*)

Aussi réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 18 avril 1940, pour:

Copie authentique de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil depuis le 8 novembre 1939, et se rapportant au salaire des institutrices dans les municipalités rurales.
(*Document de la session no 30.*)

Aussi réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 23 avril 1940, pour:

Copie authentique de tous les arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, relativement au chapitre 2, 1 Geo. VI, intitulé: "Loi relative au règlement équitable des questions concernant les meilleurs intérêts de la province et des Sulpiciens."
(*Document de la session no 31.*)

L'honorable M. Côté dépose sur le bureau de la Chambre:—

Rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1939.
(*Document de la session no 32.*)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 1er MAI 1940

Prière.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bil est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.

De la ville d'Amos, district d'Abitibi, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la ville d'Amos.

Des commissaires d'écoles pour la municipalité du canton Laure, dans le comté de Québec, corporation légalement constituée ayant son siège social à Lac Édouard, demandant l'adoption d'une loi annexant, pour toutes fins scolaires que de droit, les territoires des cantons Trudel, Bickerdike et Gendron au territoire de la municipalité scolaire du Canton Laure, dans le comté de Québec.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 155.—“Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine”.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 114.—“Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke”.

Sur la motion de M. Allard, secondé par M. Goulet, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 176, intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville d'Amos”.

En conséquence, M. Delagrave présente le bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bouchard (Québec-Comté), secondé par M. Morin (Québec-Centre), il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 173, intitulé: “Loi concernant la municipalité scolaire du canton Laure, dans le comté de Québec”.

En conséquence, M. Bouchard (Québec-Comté) présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ce bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Leduc, secondé par M. Dumoulin, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 175, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice".

En conséquence, l'honorable M. Leduc présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Renault, secondé par M. Delagrave, il est—

Ordonné que M. Renault ait la permission de présenter un bill (No 201) intitulé: "Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Ephrem-de-Tring et Saint-Méthode d'Adstock".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Delagrave, secondé par M. Dufour, il est—

Ordonné que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 203) intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Mercier), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, un état démontrant:

1) Quel a été le budget de la voirie de l'ancien gouvernement de l'Union Nationale pour l'exercice financier 1938-39 ?

a) Le montant d'argent dépensé pour l'exercice financier 1938 ?

b) Le montant d'argent dépensé pour l'exercice financier 1939 ?

2) Les travaux ont-ils été faits en régie ou à forfait ?

3) Dans l'affirmative, les demandes de soumissions ont-elles été faites par la voie des journaux ?

4) Quel a été le montant des contrats accordés en 1938, les noms des contracteurs et les montants accordés à chacun ?

5) Quel a été le montant des contrats accordés en 1939, les noms des contracteurs et les montants accordés à chacun ?

6) Le gouvernement de l'Union Nationale a-t-il entrepris, à Montréal, les travaux du boulevard Métropolitain ?

7) Dans l'affirmative, dans quelle partie de l'Ile, les travaux ont-ils été commencés ?

8) Les contrats ont-ils été accordés à des entrepreneurs ?

9) Quel est le nombre de ces entrepreneurs ?

10) Ce contrat ou ces contrats ont-ils été ou a-t-il été accordé à forfait ou en régie, au plus bas soumissionnaire et quel a été le montant de ce contrat ou de ces contrats. ?

11) Le nom du particulier, de la firme ou des firmes ?

L'honorable M. Bouchard dépose, sur le bureau de la Chambre, ledit état. *(Document de la session no 33.)*

Question par M. Lorrain.—1.—M. Charlie Lévesque, de Buckingham, mécanicien en chef au garage de la Voirie, à Papineauville, comté de Papineau, a-t-il été destitué ?

2. Si oui, à la demande de qui ?
3. Pour quelle raison ?
4. Qui l'a remplacé ?
5. Sur quelle recommandation ?

Réponse par l'honorable M. Bouchard :

1. Oui.
2. A la demande du ministre de la Voirie.
3. Incompétence et insubordination.
4. M. Alexandre D'Avignon.
5. Sur la recommandation des ingénieurs.

Question par M. Lorrain.—1. M. Wilfrid David, de Chénéville, comté de Papineau, inspecteur de colonisation, a-t-il été destitué ?

2. Si oui, à la demande de qui ?
3. Pour quelle raison ?
4. Qui l'a remplacé ?
5. Sur le recommandation de qui ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.
2. Du ministre de la Colonisation.
3. Intérêt de la province.
4. M. Anselme Desjardins.
5. Du ministre de la Colonisation.

Question par M. Lorrain.—M. Ernest Séguin, de Buckingham, comté de Papineau, inspecteur de colonisation, a-t-il été destitué ?

2. Si oui, à la demande de qui ?
3. Pour quelle raison ?
4. Qui l'a remplacé ?
5. Sur la recommandation de qui ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.
2. Du ministre de la Colonisation.
3. Intérêt de la province.
4. Monsieur J.-L. Fortin.
5. Du ministre de la Colonisation.

Question par l'honorable M. Bourque.—1. Une émission de débentures, se rapportant au Sanatorium St-François de Sherbrooke, a-t-elle été autorisée depuis le 8 novembre 1939 ?

2. Dans l'affirmative: a) quand ? b) par qui a été donné l'autorisation ? c) pour quel montant ?

Réponse par l'honorable M. Girouard :

Le registraire de la Loi des valeurs mobilières, par une lettre du 19 avril 1940, adressée à MM. David & Perrier, avocats, Montréal, agissant pour l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke (Hôpital Sanatorium St-François de Sherbrooke), et au sujet d'un projet d'émission d'obligations au montant de \$1,100,000, informait ces procureurs qu'il avait reçu tous les renseignements jugés nécessaires en conformité de l'article 26 de la Loi des valeurs mobilières, tel que remplacé par le statut 2 George VI, chapitre 82, section 1.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 23) intitulé "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Groulx dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 24 avril 1940, pour:

Copie de toute correspondance, depuis le 26 août 1936, entre le premier ministre de la province de Québec et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses membres, relativement à la radio et à la radiodiffusion.

(*Document de la session no 34.*)

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 7 MAI 1940

Prière.

M. Dumoulin du comité des bills privés en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 170.—“Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie Hélène Déry”.

Et avec des amendements, les bills suivants:

Bill 165.—“Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire”.

Bill 169.—“Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe”.

Votre comité désire recommander que le bill no 117, intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières”, soit imprimé de nouveau, et désirerait aussi avoir un rapport des légistes avant d'en continuer l'étude.

Votre comité prie votre honorable Chambre de bien vouloir agréer à sa demande.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Hamel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 4) intitulé: “Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 23) intitulé: "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Allard,
Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,
Bienvenue,
Biron,

Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Bouchard (St-Hyacinthe),
Boucher,
Bullock,
Caron (Hull),

<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Goulet</i> ,
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Groulx</i> ,
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Hamel</i> ,
<i>Chaloult</i> ,	<i>Hartt</i> ,
<i>Comeau</i> ,	<i>Hyde</i> ,
<i>Côté</i> ,	<i>Joyal</i> ,
<i>Delagrave</i> ,	<i>Lawn</i> ,
<i>Desmarais</i> ,	<i>Leduc</i> ,
<i>Drouin</i> ,	<i>Mathewson</i> ,
<i>Dubreuil</i> ,	<i>Messier</i> ,
<i>Dufour</i> ,	<i>Moreau</i> ,
<i>Dumaîne</i> ,	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Dumoulin</i> ,	<i>Nadon</i> ,
<i>Fillion</i> ,	<i>Panet</i> ,
<i>Fortin</i> ,	<i>Plamondon</i> ,
<i>Francœur</i> (Lévis),	<i>Potvin</i> ,
<i>Francœur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Renault</i> ,
<i>Gagnon</i> (Frontenac),	<i>Rochette</i> ,
<i>Gauthier</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Girouard</i> ,	<i>Sabourin</i> ,
<i>Godbout</i> ,	<i>Thisdel</i> ,
<i>Gosselin</i> ,	<i>Toupin</i> .—56.

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette</i> ,	<i>Morin</i> (Champlain),
<i>Bégin</i> ,	<i>Paquette</i> ,
<i>Bourque</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Duplessis</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Elié</i> ,	<i>Sawé</i> (Beauharnois),
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Sawé</i> (Deux-Montagnes),
<i>Langlais</i> ,	<i>Talbot</i> .—15.
<i>Lorrain</i> ,	

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, le bill est lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 201) intitulé: "Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Ephrem-de-Tring et Saint-Méthode d'Adstock."

M. Renault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 159) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 134) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 155) intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 116) intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau

pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Bourque, secondé par l'honorable M. Paquette, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 136, intitulé: "Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke", a pour objet de constituer en corporation une institution religieuse, tous les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Beaulac, secondé par M. Bonvouloir, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 135, intitulé: "Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls", a pour objet de constituer en corporation une institution religieuse, tous les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Morin (Québec-Centre), secondé par M. Renault, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 121, intitulé: "Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec", a pour objet de constituer en corporation une institution religieuse, tous les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 124) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville LaSalle".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 172) intitulé: "Loi pour valider le règlement no 260 de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier 1946, pour les établissements industriels de la cité".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Amos."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 173) intitulé: "Loi concernant la municipalité scolaire du canton Laure, dans le comté de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Toupin.—50.</i>

CONTRE

Messieurs:

Barrette,
Bourque,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Langlais,
Lorrain,

Morin (Champlain),
Paquette,
Pouliot,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—13.

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, le bill est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 8 MAI 1940

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 119.—“Loi relative à la ville de Coaticook”.

Le préambule de ce bill a aussi été amendé en retranchant dans le premier paragraphe les mots: “et que certains règlements de son conseil soient approuvés”.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 201.—“Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Ephrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock”.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 26) intitulé: “Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 30) intitulé: “Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 203) intitulé: “Loi modifiant le Code du notariat”.

M. Delagrave propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, le Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 30, intitulé: “Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations”.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, le Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 31, intitulé: “Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales”.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

L'honorable M. Girouard propose "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon, il est—

Résolu qu'il soit présenté à l'honorable monsieur le lieutenant-gouverneur une humble adresse le priant de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, depuis le 1er janvier 1916, entre le gouvernement de la province ou aucun de ses membres et entre le gouvernement fédéral ou aucun de ses membres, relativement à l'autonomie de la province et à ses droits.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 156) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première, une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 170) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 165) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Côté dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Deuxième rapport de la commission d'électricité de Québec, 1937.

(Document de la session no 35.)

Premier rapport de la régie provinciale de l'électricité, 1939.

(Document de la session no 36.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 9 MAI 1940

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 141.—“Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville”.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill no 157, intitulé: “Loi autorisant la ville de Farnham à emprunter pour acheter les immeubles de la Compagnie Industrielle de Farnham”, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après :

De la ville de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Sur la motion de M. Goulet, secondé par M. Potvin, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill no 168, intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 31) intitulé: “Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—Dans le budget agricole du gouvernement de l'Union Nationale quel a été le montant d'argent dépensé du 1er avril 1939 au 1er septembre 1939?

b) Quel a été le montant d'argent octroyé, suivant la prime de \$300.00 accordée aux fils de cultivateurs, du 1er avril 1939 au 1er septembre 1939?

c) Quel a été le nombre de fils de cultivateurs qui ont reçu ce montant?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. \$2,975,925.62.

b) \$230,500.00.

c) 2305.

Question par M. Chaloult.—1. L'ancien gouvernement a-t-il accordé aux cultivateurs une prime sur le beurre et le fromage?

2. Si oui, quel est le taux de cette prime?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

Non — Aucune.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 32, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 27) intitulé: "Loi amendant la Loi de la voirie".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (Quebec-Comté),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Toupin.—45.</i>
<i>Gauthier,</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—11.</i>
<i>Lorrain,</i>	

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

M. Delagrave propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois, et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'honorable M. Drouin dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Statistiques municipales pour l'année civile, 1938.

(Document de la session no 37.)

Statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire, 1938-39.

(Document de la session no 38.)

L'honorable M. Groulx dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 18 avril 1940, pour:

Copie de toute correspondance entre divers corps publics, citoyens, contribuables et électeurs du comté de Matane avec l'honorable Secrétaire provincial ou les officiers de son département ou, encore, le Surintendant de l'Instruction publique et les officiers du Conseil de l'Instruction publique et recommandant au gouvernement la création d'une École Normale rurale dans la ville de Matane.

(Document de la session no 39.)

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est---

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 14 MAI 1940

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 109.—“Loi concernant la Commission des Écoles catholiques de Verdun”. Le préambule de ce bill a aussi été amendé.

Votre comité a aussi examiné le bill no 172, intitulé: “Loi validant le règlement no 260 de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier 1946, pour les établissements industriels de la cité”, et a l'honneur de le rapporter avec certains amendements. Votre comité, au sujet de ce bill, désire faire observer à votre honorable Chambre que de consentement unanime les membres de votre comité et les promoteurs de ce bill, ont convenu de recommander à votre honorable Chambre que le titre soit changé en celui de “Loi amendant la charte de la cité de Drummondville”.

Et, sans amendement, le bill suivant:

Bill 175.—“Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice”.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill no 173, intitulé: “Loi concernant la municipalité scolaire du canton Laure dans le comté de Québec”, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

Sur la motion de M. Bienvenue, secondé par M. Moreault, il est—
Ordonné que M. Bienvenue ait la permission de présenter un bill (No 205) intitulé: “Loi des opticiens d'ordonnances.”

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Boucher, secondé par M. Casgrain (Gaspé-Nord), il est—

Ordonné que M. Boucher ait la permission de présenter un bill (No 206) intitulé: “Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants :

Bill no 102, intitulé : "Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford";

Bill no 112, intitulé : "Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges";

Bill no 125, intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat";

Bill no 126, intitulé : "Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry";

Bill no 131, intitulé : "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *St. Nicholas Greek Syrian Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*";

Bill no 144, intitulé : "Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie";

Bill no 152, intitulé : "Loi modifiant la charte de la ville de Belœil";

Bill no 153, intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat".

Question par M. Chaloult.—Quel est le montant des contrats d'impression obtenus du gouvernement par "*Central Printing Co.*", pendant le cours de l'année financière 1938-39 ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

Aucun.

Question par M. Chaloult.—1. Combien a reçu, pour travaux d'impression ou autres, le *Chronicle Telegraph* ou l'imprimerie qui l'édite, pendant l'année financière 1938-39 ?

2. Combien a reçu, pour travaux d'impression ou autres, L'Événement-Journal ou l'imprimerie qui l'édite, pendant l'année financière 1938-39 ?

3. Combien a reçu, pour travaux d'impression ou autres, L'Action Sociale, Limitée, qui publie l'Action Catholique, pendant l'année financière 1938-39 ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. \$4.65.

2. rien.

3. rien.

Question par M. Chaloult.—1. Quel était le nombre des employés au service intérieur de l'ancien gouvernement, lorsqu'il a pris le pouvoir au mois d'août 1936 ?

2. Quel en était le nombre en août 1939 ?

3. Quel était le nombre des employés au service extérieur de l'ancien gouvernement, lorsqu'il a pris le pouvoir au mois d'août 1936 ?

4. Quel en était le nombre au mois d'août 1939 ?

5. Quel était, au mois d'août 1936, le nombre des femmes à l'emploi de l'État ?

6. Quel était-il au mois d'août 1939 ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

	<i>Mois d'août 1936</i>	<i>Mois d'août 1939</i>
Nombre d'employés au service intérieur.....	274	365
Nombre d'employés au service extérieur.....	412	656
Nombre de femmes à l'emploi du Ministère de l'Agriculture.....	56	92
Office du Crédit Agricole non inclus.		

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Roger Savard, de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, commis au bureau du ministère de la Colonisation, à Chicoutimi, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative:

a) A quelle date ?

b) A la demande de qui ?

c) Pour quelle raison ?

d) Qui l'a remplacé ?

e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Oui.

2. a) le 28 mars 1940.

b) le ministre de la colonisation.

c) intérêt de la province.

d) Victor Hudon.

e) le ministre de la colonisation.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur René Bilodeau, inspecteur de Colonisation à St-Gabriel de Ferland, dans le comté de Chicoutimi, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative:

a) A quelle date ?

b) A la demande de qui ?

c) Pour quelle raison ?

d) Qui l'a remplacé ?

e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.
2. a) le 20 février 1940.
- b) le ministre de la colonisation.
- c) intérêt de la province.
- d) T.-N. Asselin.
- e) le ministre de la colonisation.

Question par M. Talbot. — 1. Monsieur Lucien Bertrand, de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, chef de district pour le ministère de la Colonisation, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative :
 - a) A quelle date ?
 - b) A la demande de qui ?
 - c) Pour quelle raison ?
 - d) Qui l'a remplacé ?
 - e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.
2. a) le 29 février 1940.
- b) le ministre de la colonisation.
- c) intérêt de la province.
- d) Jean Parrot, B.S.A.
- e) le ministre de la colonisation.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 27) intitulé: "Loi amendant la Loi de la voirie."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 30, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations."

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que pour la validation d'un règlement visé par la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations (Statuts refondus, 1925, chapitre 227), telle que modifiée par la loi qui accompagne la présente résolution à l'effet de changer le nom ou le siège social ou de réduire le capital d'une compagnie ou corporation comme il y est prévu, il sera payé l'honoraire exigible sur les lettres patentes supplémentaires émises aux mêmes fins en vertu de la Loi des compagnies de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 223).

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "que cette résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

L'honorable M. Drouin informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Drouin propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Groulx dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 18 avril 1940, pour:

Copie authentique de tous documents et de tous arrêtés ministériels adoptés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, depuis le 8 novembre 1939, se rapportant au paragraphe K de l'article 20, 1 Geo. VI, chapitre 50, intitulé: "Loi des salaires raisonnables."

(Document de la session no 40.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 15 MAI 1940

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté :

Le bill no 101, intitulé: "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer :

L'article 3 est modifié en biffant dans les 5ème et 6ème lignes les mots: "et annexé à la présente loi comme cédule "A" ";

Et la cédule "A" est biffée.

Aussi le bill no 110, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer :

L'article 2 est biffé.

Aussi le bill no 111, intitulé: "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Édouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer :

1. Le préambule est modifié à la 28ème ligne de la page 2 en remplaçant les mots: "et qu'il serait trop onéreux de s'adresser aux tribunaux de cette province à ces fins, au point de compromettre une trop forte proportion des biens de ladite succession Edouard Héneault, et par suite, les droits et biens des légataires à quelque titre que ce soit, et sont aussi une source d'ennuis pour l'exécuteur testamentaire", par les mots:

"et qu'aux termes dudit testament, les légataires universels résiduaire ne sont appelés à recueillir ladite succession que s'ils survivent à l'usufruitière, et que, dans le cas où ils décéderaient avant elle, celle-ci serait appelée à bénéficier de la caducité dudit legs.

Que, par acte reçu devant Me Avila Rouleau, notaire, sous No 9742 de ses minutes, ladite Dame Emma Laferrière donne son consentement à la présente loi";

2. L'article 3 est biffé;
3. L'article 5 est modifié en biffant dans les 6ème et 7ème lignes les mots: "(reproduit comme cédule de la présente loi)";

4. L'article 7 est modifié en remplaçant, à compter de la 3ème ligne, les mots: "et il aura droit pour ses services rendus et déboursés faits, depuis l'année 1931, dans l'exécution de sa charge, à la somme de cinq cents dollars, payable par l'usufruitière dans l'année de l'entrée en vigueur de la présente loi", par les mots: "et ledit Georges-Alphonse Daviault sera substitué dans les charges, obligations, droits et pouvoirs imposés ou conférés au co-exécuteur testamentaire, J.-A. Boivin, par ledit testament, jusqu'à parfaite exécution dudit testament";
La cédule est biffée.

Aussi le bill no 113, intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de St-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et la dite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article I est modifié en biffant:
 - (a) dans la 3ème ligne, les mots: "(reproduite comme cédule "A")";
 - (b) dans la 6ème ligne, les mots: "(reproduite comme cédule "B")";
 - (c) dans la 14ème ligne, les mots: "(reproduit comme cédule "C")";
 - (d) dans les 17ème et 18ème lignes, les mots: "(reproduit comme cédule "D")";
2. L'article 2 est modifié en remplaçant, dans la première ligne, le mot "inclus" par le mot: "Mentionné";
Et les cédules "A" et "B" et "C" et "D" sont biffées.

Aussi le bill no 128, intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de St-Eustache", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le titre est changé en celui de:

"Loi accordant certains pouvoirs à l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Eustache";
2. Le préambule est modifié:
 - (a) en insérant immédiatement à la suite du mot: "par" dans la 2ème ligne du 2ème alinéa le mot: "son";
—en insérant immédiatement après le mot "Montréal", dans la 6ème ligne du même alinéa, les mots: "à St-Eustache";

- (b) en biffant dans les 1ère et 2ème lignes du 3ème alinéa les mots suivants: "mais sans se limiter à ceux ci-après mentionnés,";
- (c) en remplaçant l'avant dernier mot du 5ème alinéa "cet" par le mot: "cette";
3. L'article 1 est modifié en changeant, dans les 1ère et 2ème lignes de la page 2, les mots: "en tout ou en partie, de gré à gré, en tout temps," par les mots: "en bloc, ou séparément, à l'enchère ou de gré à gré,";
4. L'article 2 est remplacé par ce qui suit:
"le produit de la vente sera placé suivant les dispositions de l'article 9810 du Code civil, afin d'en obtenir des revenus pour les fins mentionnées au testament dudit feu révérend Jacques Paquin";
5. L'article 3 est modifié:
(a) en biffant immédiatement après le mot "vente", dans la 2ème ligne, les mots: "dans chaque cas";
(b) en remplaçant immédiatement après le mot "autoriser" dans la 6ème ligne, les mots: "une ou plusieurs personnes" par les mots suivants: "les marguilliers en fonction";
6. L'article 4 est modifié:
(a) en biffant immédiatement après le mot "payer", dans la 1ère ligne, les mots: "à même ses revenus";
(b) en biffant immédiatement après le mot "loi" dans la 3ème ligne, les mots: "et à se rembourser d'icelles".

Aussi le bill no 137, intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie *Quebec Power*", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant, dans les 3ème et 4ème lignes, les mots: "(reproduite comme cédule "A" de la présente loi)";
2. L'article 2 est modifié en biffant, dans la 2ème ligne les mots: "et reproduit comme cédule "B";
Et les cédules "A" et "B" sont biffées.

Aussi le bill no 139, intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le préambule est amendé en biffant à la 2ème ligne de la page 2 les mots suivants: "tel qu'il appert à la cédule C ci-annexée";

2. Les mots suivants sont biffés dans les 7ème et 8ème lignes du paragraphe *b* de l'article 1: "Et reproduits comme cédule A et B de la présente loi";

Les cédules "A", "B" et "C" sont biffées.

Aussi le bill no 140, intitulé: "Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est modifié en biffant, dans les 1ère et 2ème lignes, les mots: "reproduits comme cédule "A" et "B" de la présente loi";

Et les cédules "A" et "B" sont biffées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 101) intitulé: "Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount", et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 113) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de St-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada, Limited*", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 137) intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie *Quebec Power*", et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 139) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*", et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a adoptés au bill (no 140) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Cité de Verdun" et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 111) intitulé: "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Edouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession des droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault", et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 128) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de St-Eustache," et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Patrick Gagnon, du village de Ste-Anne, comté de Chicoutimi, gardien de pont au pont de Ste-Anne, dans le comté de Chicoutimi, a-t-il été destitué?

2. Dans l'affirmative:

a) A quelle date?

b) A la demande de qui?

c) Pour quelle raison?

d) Qui l'a remplacé?

e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant?

Réponse par l'honorable M. Bouchard:

1. Oui.

2. . . .

a) le 31 décembre 1939.

b) Le ministre des Travaux publics.

c) L'intérêt de la province.

d) M. Georges Tremblay.

e) Le ministre des Travaux publics.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 131, intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *St-Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St-George Orthodox Church of Montreal*", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 201) intitulé: "Loi concernant les paroisses de Saint-Clothilde, Saint-Ephrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première, une deuxième fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

M. Boucher propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 205) intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances".

M. Bienvenue propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu qu'à partir du jeudi 16 mai, la Chambre tienne trois séances tous les jours, sauf le dimanche: la première de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; la deuxième de trois à six heures de l'après-midi; et la troisième de huit heures et demie à onze heures du soir; et qu'à chaque séance l'ordre des affaires soit désormais réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mardi.

L'ordre du jour appelle l'adoption d'une résolution relative au bill no 30, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

L'honorable M. Girouard propose que la résolution soit adoptée.

Et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que la dite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre pour considération à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements apportés au bill (no 27) intitulé: "Loi amendant la Loi de la voirie."

L'honorable M. Bouchard propose que les amendements soient lus une seconde fois et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

L'honorable M. Bouchard propose "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (St. Hyacinthe),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv-du-Loup),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fortier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fregeau,</i>	<i>Toupin.—55.</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—15.</i>
<i>Lorrain,</i>	

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales."

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales, en plus du pouvoir d'emprunt qui lui a été accordé pour le paiement du capital restant dû dans la province aux créanciers des rentes constituées, pourra aussi emprunter pour payer les intérêts sur ce capital, en attendant que le rachat soit effectué et que le syndicat pourra en outre emprunter de temps à autre les sommes requises pour son administration et l'application de la Loi abolissant les rentes seigneuriales (25-26 George V, chapitre 82) jusqu'à concurrence de cinquante mille dollars.

Résolu, 2.—Que la Loi abolissant les rentes seigneuriales, conformément aux dispositions de l'article 41 de ladite loi, édicté par l'article 14 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, s'appliquera au gouvernement de la province de Québec à l'égard des rentes constituées en remplacement de droits seigneuriaux dont il sera créancier.

Résolu, 3.—Que les dispositions visées par la résolution qui précède auront leur effet comme si elles avaient fait partie de la dite Loi abolissant les rentes seigneuriales lors de son adoption.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

Ordonné que l'adoption des résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 16 MAI 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 23 mai inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1, de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

La motion "que ce rapport soit adopté" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence ledit rapport est ainsi adopté.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le vingt et unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 117.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières. Le préambule de ce bill a aussi été amendé en y retranchant le deuxième paragraphe.

Bill 160.—Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or. Le préambule de ce bill a aussi été amendé en y retranchant le huitième paragraphe. Votre Comité désire faire observer

à votre honorable Chambre que du consentement unanime des membres de votre comité et de celui des promoteurs les principaux intéressés dans ce bill, ont convenu de recommander à votre honorable Chambre que le titre de ce bill soit changé en celui de: "Loi concernant la ville de Val d'Or et les commissions scolaires catholique et protestante de Val d'Or".

Bill 161.—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield et ratifiant le règlement no 389 de ladite cité.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 23 mai inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1, de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

La motion "que ce rapport soit adopté" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, ledit rapport est ainsi adopté.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 10, intitulé: "Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail";

Bill no 11, intitulé: "Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des Salaires raisonnables";

Bill no 22, intitulé: "Loi instituant le Conseil supérieur du travail";

Bill no 13, intitulé: "Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec";

Bill no 105, intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*";

Bill no 116, intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec";

Bill no 118, intitulé: "Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda";

Bill no 121, intitulé: "Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec";

Bill no 124, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Salle";

Bill no 147, intitulé: "Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant, dans le comté de Terrebonne";

Bill no 149, intitulé: "Loi modifiant les limites de la municipalité de la paroisse de Longueuil";

Bill no 167, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen";

Bill no 171, intitulé: "Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet".

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 29, intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 110) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 111) intitulé: "Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Edouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 128) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est —

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 38) intitulé: "Loi concernant la cité de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales."

L'honorable M. Drouin propose que ces résolutions soient maintenant adoptées.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, lesdites résolutions sont adoptées.

Ordonné que ces résolutions soient renvoyées au Comité chargé d'étudier le bill no 31—"Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales."

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 32, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires."

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le nombre maximum des magistrats que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer, suivant les dispositions de l'article 289 de la Loi des tribunaux judiciaires modifié par l'article 2 de la loi qui accompagne la présente résolution, sera fixé à vingt-cinq.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

Ordonné que l'adoption de cette résolution ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une deuxième fois.

Ordonné que l'adoption de l'amendement ait lieu à la prochaine séance.

A une heure, M. l'orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Bégin, il est—
Ordonné que M. Lorrain ait la permission de présenter un bill (No 204) intitulé: "Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton d'Amherst."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté:

Le bill no 106, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

Le préambule est modifié en biffant dans la 36ème ligne de la page 2 les mots: "dont copie est annexée aux présentes";

Et l'annexe est biffé.

Aussi le bill no 138, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 3 est modifié en biffant dans les 8ème et 9ème lignes, les mots: "(reproduit comme cédule "A" de la présente loi)";

2. L'article 4 est modifié en biffant dans les 7ème et 8ème lignes, les mots: "(reproduit comme cédule "B")";

Et les cédules "A" et "B" sont biffées.

Aussi le bill no 146, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent (3 Georges V, chap. 71), et ratifiant une résolution de la ville", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article suivant est ajouté après l'article 1 comme article 2:

"2. Le conseil de la ville Saint-Laurent peut, par résolution, prolonger pendant une période de cinq ans, à compter

du 1er janvier 1940, la commutation de taxes accordée à *The Robert Mitchell Company Limited* par le règlement no 128 de ladite ville, mais ladite résolution n'entrera en vigueur qu'après avoir été soumise à l'approbation de la majorité des électeurs propriétaires fonciers qui auront voté à une assemblée spéciale convoquée et tenue conformément aux dispositions de la loi 13 Geo. V, c. 105, s. 3, et ses amendements”;

2. L'article 2 devient article 3.

Aussi le bill no 158, intitulé: “Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond”, avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est modifié:

(a) en biffant dans la 3ème ligne du paragraphe A les mots: “(reproduit comme cédule A)”;

(b) en biffant dans la 3ème ligne du paragraphe B les mots: “(reproduite comme cécule B)”;

Et les cédules “A” et “B” sont biffées.

Aussi le bill no 159, intitulé: “Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin”, avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

La cédule “A” est biffée.

Aussi le bill no 170, intitulé: “Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry”, avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est modifié en biffant dans les 3ème et 4ème lignes les mots: “et récitées à la cédule I,”;

Et la cédule I est biffée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 156, intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Québec”, avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en remplaçant dans les 2ième et 3ième lignes les mots: “trois cent vingt-cinq” par les mots: “quatre-vingt-quinze”;

2. L'article 3 est modifié comme suit :
 - a. En biffant le 1er paragraphe ;
 - b. En insérant après la 10ème ligne du sous-paragraphe 2 les mots: "Les cités et villes de";
 - c. En insérant après le mot: "Courville" dans la 15é ligne le mot: "Beauport";
 - d. En insérant après les mots: "Val Saint Michel" dans la 17ième ligne les mots: "Les corporations municipales de";
 - e. En ajoutant après le mot: "fédéral" à la fin de la dernière ligne du sous-paragraphe 20, à la page 9, les mots: "alors publié";
3. L'article 8 est biffé.
4. L'article 9 devient l'article 8.
5. L'article 10 devient l'article 9 et est modifié en remplaçant dans la 4ième ligne les mots: "15 mai" par les mots: "1er juin";
6. Les articles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39 deviennent respectivement les articles: 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent (3 Geo. V, chap. 71), et ratifiant une résolution de la ville" et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements ait lieu à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec" et les dits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture des amendements ait lieu à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 106) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 138) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 158) intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 159) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 170) intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 38) intitulé: "Loi concernant la cité de Montréal".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Un débat s'élève.

M. Lorrain propose, secondé par M. Bégin:

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants: "Le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité des bills privés en général".

L'honorable M. Bouchard objecte que l'amendement est irrégulier parce que, sur la motion de deuxième lecture, il ne peut être proposé de renvoyer le bill à un comité.

M. l'Orateur déclare l'amendement irrégulier, parce qu'il contrevient à l'article 441 du règlement, qui décrète que "tout bill doit être lu deux fois avant d'être amendé ou renvoyé à un comité".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Houde (Montréal-Sainte-Marie), secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A six heures, l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 29) intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution relative au bill no 32, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

L'honorable M. Girouard propose que la Chambre adopte maintenant ladite résolution.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (no 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'étude, en comité plénier, du bill 166.—"Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson".

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Drouin proposant que le bill (No 38) "Loi concernant la cité de Montréal", soit lu une seconde fois.

Et le débat se continue.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Choquette,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Comeau,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Connors,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Côté,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Delagrave,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Desmarais,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Dumaine,</i>

<i>Dumoulin,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Francaeur (Lévis),</i>	<i>Matheuson,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Groulx,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Guibord,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Hamel,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Houde (Mégantic),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Hyde,</i>	<i>Toupin.—48.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Houde (Montréal-Ste-Marie),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—14.</i>

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, le bill est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

A onze heures l'Orateur prononce l'ajournement.

VENDREDI 17 MAI 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Joseph Dandurand, protonotaire du district judiciaire de Chicoutimi, a-t-il été destitué?

2. Dans l'affirmative:

a) A quelle date?

- b) A la demande de qui ?
- c) Pour quelle raison ?
- d) Qui l'a remplacé ?
- e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Girouard :

M. Léonidas Gagné, qui a rempli les fonctions de protonotaire de la Cour supérieure, député-greffier de la Cour de circuit, député-greffier de la Cour de magistrat, député-greffier de la paix, député-greffier de la couronne et d'officier spécial chargé de la confection et de la révision de la liste des jurés, du district de Chicoutimi, du 1er septembre 1928 au 23 octobre 1936, alors qu'il fut remplacé par M. Joseph Dandurand, ayant demandé sa réinstallation aux fonctions ci-dessus, le lieutenant-gouverneur en conseil, le 15 février 1940, a décrété la réinstallation de M. Gagné, en remplacement de M. Dandurand.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 38) intitulé: "Loi concernant la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 19, intitulé: "Loi amendant l'article 654 du Code municipal":

Bill no 23, intitulé: "Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs";

Bill no 142, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 155, intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

L'article I est modifié comme suit:

(a) en biffant dans les 1ère et 2ème lignes les mots: "reproduit comme cédule A de la présente loi,";

(b) en biffant dans les 8ème et 9ème lignes les mots: "reproduit comme cédule B de la présente loi";

Et les cédules "A" et "B" sont biffées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 155) intitulé: "Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 4) intitulé: "Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (no 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 204) intitulé: "Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton d'Amherst".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 Geo. V, c. 71) et ratifiant une résolution de la ville".

L'honorable M. Drouin propose, secondé par l'honorable M. Thisdel:

Que cette Chambre refuse d'agréer les amendements du Conseil législatif au bill privé no 146, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville", parce qu'il n'est pas opportun d'autoriser ainsi ladite ville à accorder une réduction de taxes à une industrie établie, contrairement aux lois générales de cette province qui, dans l'intérêt public, interdisent de telles réductions.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre ne peut accepter lesdits amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi relative à la ville de Coaticook".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première, une deuxième fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 141) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles catholiques de Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 172) intitulé: "Loi validant le règlement No 260 de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier, 1946, pour les établissements industriels de la cité".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première, une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 38, intitulé: "Loi concernant la cité de Montréal";

Bill no 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

- 10 Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions-collectives de travail.
- 11 Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables.
- 13 Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec.
- 15 Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec.
- 19 Loi amendant l'article 654 du Code municipal.
- 22 Loi instituant le Conseil supérieur du travail.
- 23 Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs.
- 31 Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales.
- 38 Loi concernant la cité de Montréal.

- 101 Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster de la cité de Westmount.
- 102 Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford.
- 103 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat.
- 105 Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*.
- 106 Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson.
- 110 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 111 Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Édouard Héneault, et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges-Alphonse Daviault.
- 112 Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges.
- 113 Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau dans le comté de Hull et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et *Masonite Company of Canada Limited*.
- 116 Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec.
- 118 Loi rétablissant les limites de la ville de Noranda.
- 121 Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec.
- 124 Loi modifiant la charte de la ville de LaSalle.
- 125 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat.
- 126 Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry.
- 128 Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache.
- 131 Loi modifiant la loi constituant en corporation *St. Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal* et changeant son nom en celui de *St. George Orthodox Church of Montreal*.
- 137 Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie *Quebec Power*.
- 138 Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies.

-
-
- 139 Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
- 140 Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited*.
- 142 Loi modifiant la charte de La Société des Comptables Agréés de la province de Québec.
- 144 Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de Saint-Malachie.
- 147 Loi érigeant la municipalité de Mont Tremblant dans le comté de Terrebonne.
- 149 Loi modifiant les limites de la municipalité de la paroisse de Longueuil.
- 152 Loi modifiant la charte de la ville de Belœil.
- 153 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Philip Joseph à la pratique de la profession d'avocat.
- 155 Loi confirmant le titre à certains lots de la paroisse de Lachine.
- 156 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 158 Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond.
159. Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin.
- 167 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen.
- 170 Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry.
- 171 Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Au retour des députés:

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 21 MAI 1940

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 133.—“Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique”.

Et avec des amendements, les bills suivants:

Bill 120.—“Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal”. Le préambule de ce bill a aussi été amendé en y retranchant le paragraphe 9.

Bill 123.—“Loi modifiant la charte de la cité de Lachine”. Le préambule de ce bill a aussi été amendé en retranchant dans le premier paragraphe les trois dernières lignes.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 166.—“Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson”.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De la commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Mercier), secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que l'article 516 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill (No 145) intitulé: “Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal”.

En conséquence, il présente ce bill qui est lu la première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Connors, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 33) intitulé: "Loi de la convention collective".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Connors, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 34) intitulé: "Loi du salaire minimum".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Mathewson transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province:

Le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 31 mars 1941, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

EUG. Fiset.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, le 21 mai 1940.

(*Document de la session no 1.*)

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que le message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides avec le budget qui l'accompagne.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des voies et moyens.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Gagnon, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'expropriation".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion "que les amendements soient maintenant lus une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une deuxième fois.

Et la motion "que les amendements soient maintenant adoptés" étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 169) intitulé: "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 26) intitulé: "Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Lorrain.—1. M. Honoré Chamaillard, de Buckingham, comté de Papineau, inspecteur des pensions de vieillesse, a-t-il été destitué?

2. Si oui, à la demande de qui?
3. Pour quelle raison?
4. Qui l'a remplacé?
5. Sur la recommandation de qui?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

- a) Oui.
- b) Réorganisation générale du service d'inspection.
- c) Réorganisation générale du service d'inspection.
- d) Monsieur J.-Prime Berthel.
5. Ministre du Travail.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Léon-Georges Gauthier, de la cité de Chicoutimi, inspecteur des Pensions de Vieillesse, a-t-il été destitué?

2. Dans l'affirmative:
 - a) A quelle date?
 - b) A la demande de qui?
 - c) Pour quelle raison?
 - d) Qui l'a remplacé?
 - e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

- a) Oui.
- b) Le 15 février 1940.

- c) Réorganisation générale du Service d'inspection.
- d) Réorganisation générale du Service d'inspection.
- e) Monsieur Adolphe Tardif.
- f) Honorable ministre du Travail.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Narcisse Reid, chef du Bureau de placement provincial, dans la ville de Port-Alfred, comté de Chicoutimi, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative :

- a) A quelle date ?
- b) A la demande de qui ?
- c) Pour quelle raison ?
- d) Qui l'a remplacé ?
- e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Rochette :

- 1. Oui.
- 2. a) 31 octobre 1937.
- b) Du Service.
- c) Fermeture du Bureau.
- d) Non remplacé.
- e) ...

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 22 MAI 1940

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le vingt-troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants :

Bill 168.—“Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn”. Le préambule a aussi été amendé en y retranchant le quatrième paragraphe.

Bill 176.—“Loi modifiant la charte de la ville d’Amos”. Le préambule a aussi été amendé en y retranchant la dernière ligne du deuxième paragraphe.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 29 mai inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1, de l’article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L’honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu’il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 203.—“Loi modifiant le Code du notariat”.

M. Delagrave, du comité des règlements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu’il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 29 mai inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1, de l’article 543 du règlement les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

La motion “que ce rapport soit adopté” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Aimé Tremblay, de Bagotville, comté de Chicoutimi, cantonnier en chef, a-t-il été destitué?

2. Dans l’affirmative:

- a) A quelle date?
- b) A la demande de qui?
- c) Pour quelle raison?
- d) Qui l’a remplacé?
- e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant?

Réponse par l’honorable M. Bouchard:

1. Oui.
 2. a) Le 2 novembre 1939.
 - b) Des ingénieurs du ministère de la Voirie.
 - c) Ingérence politique.
 - d) Joseph Lavoie.
 - e) Des ingénieurs du ministère de la Voirie.
-

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements au bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'expropriation".

L'honorable M. Bouchard propose "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que la troisième lecture du bill soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai courant) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Robinson, secondé par l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), il est:—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 26) intitulé: "Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Boucher, secondé par M. Casgrain (Gaspé-Nord), il est:—

Ordonné que le bill (No 129) intitulé: "Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement", soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 160) intitulé: "Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain après-midi à trois heures.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 23 MAI 1940

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, les bills suivants:

Bill 204.—“Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton d'Amherst”;

Bill 202.—“Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens”.

Et avec des amendements, les bills suivants:

Bill 206.—“Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec”;

Bill 205. —“Loi des opticiens d'ordonnances”.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 34, intitulé: “Loi du salaire minimum”.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'expropriation".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai courant) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Chaloult, secondé par M. Morin (Québec-Centre), il est:—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 145) intitulé: "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Question par M. Chaloult.—1. Quelle est la somme totale déboursée par le gouvernement pour travaux d'impression pendant l'année financière 1938-39?

2. Quel a été le montant payé aux imprimeries ou journaux français?
3. Quel a été le montant payé aux imprimeries ou journaux anglais?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

1. \$476,263.37.
2. \$264,402.43.
3. \$211,860.94.

Question par M. Chaloult.—Quelle est la somme totale des contrats d'impression obtenus de tous les ministères du gouvernement par "Central Printing Co.", pendant le cours de l'année financière 1938-39?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

\$45,820.61.

Question par M. Chaloult.—Combien a reçu, de tous les ministères du gouvernement, pour travaux d'impression ou autres, le "Chronicle-Telegraph" ou l'imprimerie qui l'édite, pendant l'année financière 1938-39?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

\$78,469.67.

Question par M. Chaloult.—Combien a reçu, de tous les ministères du gouvernement, pour travaux d'impression ou autres, "L'Événement-Journal" ou l'imprimerie qui l'édite, pendant l'année financière 1938-39 ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :
\$41,496.03.

Question par M. Chaloult.—Combien a reçu, de tous les ministères du gouvernement, pour travaux d'impression ou autres L'Action Sociale Limitée, qui publie "l'Action Catholique", pendant l'année financière 1938-39 ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :
Aucun montant.

Question par M. Chaloult.—1. Quel était le nombre total des employés au service intérieur de l'ancien gouvernement, dans tous les ministères, lorsqu'il a pris le pouvoir au mois d'août 1936 ?
2. Quel en était le nombre en août 1939 ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :
1. 2,004.
2. 2,602.

Question par M. Chaloult.—1. Quel était le nombre total des employés au service extérieur de l'ancien gouvernement, dans tous les ministères, lorsqu'il a pris le pouvoir au mois d'août 1936 ?
2. Quel en était le nombre en août 1939 ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :
1. 5,255.
2. 7,760.

Question par M. Chaloult.—1. Quel était, au mois d'août 1936, le nombre total des femmes à l'emploi de l'État, dans tous les ministères ?
2. Quel était-il au mois d'août 1939 ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :
1. 1,715.
2. 2,276.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 28 MAI 1940

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant :

Bill 129.—“Loi concernant la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement”.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 17) intitulé: “Loi modifiant la Loi électorale de Québec”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 40) intitulé: “Loi du nantissement agricole”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 49) intitulé: “Loi concernant l'Université de Montréal”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lorrain.— 1. M. Fidèle Routhier, de Buckingham, comté de Papineau, inspecteur sanitaire, a-t-il été destitué ?

2. Si oui, à la demande de qui ?

3. Pour quelle raison ?

4. Qui l'a remplacé ?

5. Sur la recommandation de qui ?

Réponse par l'honorable M. Groulx:

1. Oui.
2. Du ministre.
3. Ingérence politique.
4. M. Ulric Gagnon.
5. Du ministre.

Question par l'honorable M. Gagnon.—a) Monsieur J.-B. Thurbide, qui était à l'emploi du gouvernement provincial depuis le 1er octobre 1912, a-t-il été destitué?

b) Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

c) S'il a été destitué, le gouvernement a-t-il l'intention ou de le mettre à sa pension ou de lui rembourser le montant qu'il avait versé au fonds de pension?

Réponse par l'honorable M. Groulx:

- a) Oui.
- b) Ingérence politique.
- c) Le montant qu'il a versé au fonds de pension lui a été remboursé.

L'ordre du jour appelle l'adoption de l'amendement au bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

Ordonné que la troisième lecture du bill soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai courant) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Mercier), secondé par M. Caron (Maisonneuve), il est —

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport

que celui-ci n'a pas terminé son travail et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain après-midi à trois heures.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 29 MAI 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. Dumoulin, du comité des bills privés en général, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill no 151, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer, et prie votre honorable Chambre de bien vouloir agréer à sa demande.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Girouard, du comité des bills publics en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 145.—"Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 29) intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

L'honorable M. Drouin informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Drouin propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, suivant la loi qui accompagne la présente résolution, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, en la manière prévue par la loi du Canada 2 George VI, chapitre 33 et les règlements faits en vertu de ladite loi, approuver la demande d'emprunt et le projet soumis par une corporation municipale et s'engager à garantir au gouvernement du Canada le versement des intérêts et de l'amortissement que la corporation municipale sera tenue de faire sur l'emprunt et que le trésorier de la province sera autorisé à payer au besoin à même les deniers non appropriés du fonds consolidé du revenu, toute somme due à raison d'une telle garantie.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai courant) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Morin (Champlain), secondé par M. Talbot, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il n'insiste pas sur ses amendements au bill suivant:

Bill no 146, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 202) intitulé: "Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens".

En conséquence, le Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 204) intitulé: "Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton d'Amherst".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 160) intitulé: "Loi concernant la ville de Val d'Or, et la commission scolaire catholique de Val d'Or".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 166) intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 205) intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 206) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première, une deuxième fois et adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 courant) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Talbot, secondé par M. Langlais, il est:—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission Municipale de Québec".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

Cet amendement est lu une première fois.

La motion "Que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain après-midi à trois heures.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 30 MAI 1490

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Casgrain, du comité mixte de la bibliothèque de la législature des deux Chambres, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Le comité mixte des deux Chambres chargé, à la présente session, d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature a l'honneur de soumettre son premier rapport.

L'honorable M. Laferté a été élu président de ce comité, et le greffier du Conseil législatif secrétaire.

Le quorum du comité a été réduit à cinq de ses membres.

Le comité est d'avis que le sous-sol de la bibliothèque, où l'on conserve les journaux et des documents parlementaires, devrait être mieux protégé contre les risques d'incendie et que les chambres de ce sous-sol qui ont été enlevées à la bibliothèque devraient lui être rendues afin de permettre une meilleure classification.

Il recommande qu'un nouveau comptoir soit établi pour hâter le service et assurer une surveillance constante des rayons de la bibliothèque.

Il émet le vœu que les heures pendant lesquelles la bibliothèque doit rester ouverte, alors que les Chambres sont ajournées, soient les mêmes que les heures auxquelles sont assujettis les fonctionnaires des autres départements.

Il suggère que les articles de la section V du chapitre 3 des Statuts Refondus de 1925 soient modifiés de façon à s'adapter aux besoins des temps présents.

Le comité a constitué un sous-comité composé des honorables MM. Chapais, Fisher, Laferté, Sauvé et de MM. Casgrain (Gaspé-Nord) et Dumoulin, pour refondre les règlements de la bibliothèque et faire rapport au comité à la prochaine session.

Le comité souhaiterait que désormais MM. les Orateurs des deux Chambres fissent partie *ipso facto* du comité mixte de la bibliothèque.

La motion "que le rapport soit adopté" étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Des argents ont-ils été dépensés depuis le 25 octobre 1939 pour venir en aide aux colons dans le comté de Matane ?

2. Dans l'affirmative, quel montant ?

3. Combien dans chaque colonie ?

4. Quels sont les conducteurs des travaux ? Et quels sont les montants des diverses instructions que chaque conducteur a reçu la charge d'exécuter ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.

2. \$4,400.00; de plus la continuation des travaux que devait exécuter la "Cie des Chemins Améliorés du Bas St-Laurent" a été autorisée.

3. Cherbourg, \$900.00; Dalibaire & Romieu, \$1,000.00; St-René-de-Goupil, \$2,500.00.

4. Cherbourg: inst. 22777—\$900.00 Cond. Ouellet, Octave.

Dalibaire &

Romieu:	inst. 22419—	400.00	Cond. Dumas, J.-Albert
	inst. 22420—	400.00	Cond. Dumas, J.-Albert.
	inst. 22778—	200.00	Cond. Hardy, Alfred.

St-René-de-

Goupil:	inst. 22433—	500.00	Cond. Martel, Henri.
	inst. 22725—	800.00	Cond. Ross, Jos.
	inst. 22746—	300.00	Cond. Thibault, Geo.
	inst. 22747—	600.00	Cond. Berthelotte, Jos.
	inst. 22748—	300.00	Cond. Martel, Louis.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que la troisième lecture du bill soit remise à la prochaine séance.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Le ministre de la Voirie a-t-il demandé des soumissions pour faire certains travaux de voirie à Amqui, comté de Matapédia ?

2. Quels ont été les soumissionnaires et quel est le montant de chacune des soumissions produites ?

3. A qui le contrat a-t-il été accordé ?

Réponse par l'honorable M. Bouchard :

1. Oui.

2. Cyprien Bélanger, \$14,235.35—Cie de Construction Péninsulaire (Ltée), \$14,798.40—Ludger Leblanc, \$15,317.50—La Construction Montmorency Enrg., \$15,417.60—La Cie de Construction Matane, Limitée, \$15,960.10.

3. A Cyprien Bélanger.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Le ministre de la Voirie a-t-il demandé des soumissions pour faire certains travaux de voirie à St-Joseph-de-Lepage, comté de Matane ?

2. Quels ont été les soumissionnaires et quel est le montant de chacune des soumissions produites ?

3. A qui le contrat a-t-il été accordé ?

Réponse par l'honorable M. Bouchard :

1. Oui.

2. Isidore Lechasseur, \$11,069.91—S. Lafontaine, \$11,812.86—La Cie de Construction LeRoc, Ltée, \$12,526.12—La Cie d'Entreprises de Mont-Joli, Ltée, \$12,821.29—P.-F. St-Gelais, \$13,080.02—Compagnie de Construction Péninsulaire (Ltée), \$13,820.40—Cie de Rimouski et Gaspé Inc., \$13,855.79—La Construction Montmorency Enrg., \$15,195.20—J.-Alphonse D'Amours, \$15,751.73—F. Ross, \$15,802.53.

3. A S. Lafontaine.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Le ministre de la Voirie a-t-il demandé des soumissions pour faire certains travaux de voirie à St-Fabien et à St-Simon, comté de Rimouski ?

2. Quels ont été les soumissionnaires et quel est le montant de chacune des soumissions produites ?

3. A qui le contrat a-t-il été accordé ?

Réponse par l'honorable M. Bouchard:

1. Oui.
2. Cormier, Limitée, \$116,113.17—La Construction Nationale et Chemins, Ltée, \$118,227.13—Pagé Construction (Québec), Limitée, \$122,391.73—D. Verocchio Limited, \$124,268.55—Henri L. Roy et Conrad Brassard, \$126,843.38—J.-Alphonse D'Amours, \$129,119.56—Bouchard & Rouleau, \$133,083.94—Compagnie de Rimouski et Gaspé, Incorporée, \$134,774.65—Compagnie de Construction Péninsulaire, Limitée, \$139,702.60.
3. Le contrat n'est pas encore accordé.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 37, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai courant) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Lorrain, secondé par M. Barrette, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 114, intitulé: "Loi validant certains règlements de la cité de Sherbrooke", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

Les cédules A, B, C, D, E, F, G et H sont biffées.

Aussi le bill no 143, intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzélie Bourgoïn", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article suivant est ajouté immédiatement après l'article 2 comme article 2a:

"2a. Cependant, le curé de St-Henri de Mascouche devra, chaque année, à compter du 31 décembre, 1940, rendre compte de son administration des biens à la Corporation Episcopale du Diocèse de Joliette."

Aussi le bill no 162, intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier 1940 par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est modifié en biffant dans les 3ème et 4ème lignes les mots: "(reproduite comme cédule de la présente loi)". Et la cédule est biffée.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi validant certains règlements de la cité de Sherbrooke", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 143) intitulé: "Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzélie Bourgoïn" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 162) intitulé: "Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier 1940 par les commissaires d'écoles de la ville de la Tuque" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 28, intitulé: "Loi relative à l'expropriation", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est modifié en insérant immédiatement après les mots "la Cour supérieure" dans la 4ème ligne de la page 2, les mots suivants: "du district où se trouve le terrain exproprié";

Et en insérant immédiatement après les mots "la Cour supérieure", dans l'avant-dernière ligne de la page 2 les mots suivants: "du district où se trouve le terrain exproprié".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 28) intitulé: "Loi relative à l'expropriation" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 8, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec";

Bill no 20, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques";

Bill no 21, intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques";

Bill no 27, intitulé: "Loi amendant la Loi de la voirie";

Bill no 32, intitulé: "Loi amendant la Loi des tribunaux judiciaires";

Bill no 165, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire".

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

- 8 Loi modifiant la loi de la Commission municipale de Québec.
- 20 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
- 21 Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.
- 27 Loi amendant la Loi de la voirie.
- 28 Loi relative à l'expropriation.
- 32 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
- 114 Loi validant certains règlements de la cité de Sherbrooke.
- 143 Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzélie Bourgoïn.
- 162 Loi ratifiant une résolution adoptée le 29 janvier 1940 par les Commissaires d'écoles de la ville de La Tuque.
- 165 Loi modifiant la charte de la ville de Pointe-Claire.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Au retour des députés:

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 courant) “Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil” (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Au cours du débat, M. l'Orateur ayant décidé qu'il est contraire à l'article 245 du Règlement de lire, sauf pour s'en plaindre, un extrait de journal ayant trait au débat en cours, l'honorable M. Duplessis en

appelle de la décision de M. l'Orateur, et l'appel étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:—

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Houde (Montréal-Ste-Marie),</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Côté,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>De'agrave,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Toupin.</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	—51.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—10.</i>

La décision de M. l'Orateur est ainsi maintenue.
Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Duffy, secondé par M. Lapointe, il est:—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est:—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain après-midi à trois heures.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 31 MAI 1940

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 17) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution relative au bill (No 29) intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 29) intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Bouchard (Québec-Comté), il est—

Ordonné que, vu que le bill No 173, intitulé: "Loi concernant la municipalité scolaire du canton Laure, dans le comté de Québec", a été rejeté, les honoraires payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Potvin, il est—

Ordonné que, vu que le bill No 151, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la jeunesse Canadienne Française", a été retiré, les honoraires payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Amos".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau

pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 145) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi après-midi à trois heures.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 4 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Franceur (Montréal-Mercier).—Le gouvernement de l'Union Nationale avait-il nommé des Commissions où certains députés ont été les présidents?

a) Dans l'affirmative, quels étaient les noms de ces Commissions?

b) Quels étaient les noms de ces députés sur chacune de ces Commissions et quel était le salaire que chacun retirait, en plus de leur indemnité parlementaire?

c) Ces Commissions ont-elles fait rapport de leur travail au gouvernement de l'Union Nationale?

d) Ce même gouvernement a-t-il donné suite au rapport de ces Commissions et préparé des législations donnant suite au rapport de ces commissions?

e) Fournir copies des rapports de ces dites Commissions.

Réponse par l'honorable M. Drouin :

Oui.

1. a) Commission constituée sous l'autorité de la "Loi pourvoyant à des mesures efficaces concernant l'abolition des rentes seigneuriales", (2 George VI, chapitre 86).

b) Laurent Barré — ex-député de Rouville — président — \$3,000.00 par année;

Emile Boiteau — ex-député de Bellechasse — officier spécial — \$2,000.00 par année;

Hon. Antonio Élie — député d'Yamaska et ex-ministre sans portefeuille — \$2,000.00 par année;

Antonio Barrette — député de Joliette — secrétaire — \$1,500.00 par année.

c) Non.

d) et e) Répondu par c.

2. a) Commission sous l'autorité de la "Loi autorisant les procédures nécessaires pour établir l'étendue des exemptions et des commutations de taxes municipales et scolaires". (1 George VI, chapitre 56).

b) Hon. Anatole Carignan — du 15 juillet 1938 au 7 mai 1939 — au salaire de \$5,000.00 par année — mais aucun salaire ne lui a été payé.

Adhémar Raynault — ex-député de l'Assomption — \$5,000.00 par année — du 7 mai 1939 au 14 octobre 1939.

c) Non.

d) et e) Répondu par c.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 37, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

L'honorable M. Groulx informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Groulx propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le maximum du traitement du surintendant de l'instruction publique, au lieu d'être de sept mille dollars sera de dix mille dollars, tel que prévu par l'article 2 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Que le nombre d'années de services requis d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire, pour qu'il ait droit à une pension,

sera de vingt au lieu de vingt-cinq conformément à l'article 6 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 3.—Que la pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, qui ont enseigné plus de vingt ans sera calculée en multipliant les deux centième du traitement moyen des vingt années pendant lesquelles ils ont eu le plus fort traitement par le nombre de leurs années de service jusqu'à concurrence de trente-cinq ans et que la pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, à la retraite après le premier juillet 1940 ne devra pas être inférieur à deux cents dollars, ce minimum étant augmenté de cinq dollars par année d'enseignement au delà de vingt jusqu'à trente-cinq.

Résolu, 4.—Que pour les fins de la huitième partie de la Loi de l'instruction publique, aucune pension ne devra dépasser quinze cents dollars par année.

Résolu, 5.—Que le nombre d'années de service servant de base à l'obtention de pensions, remboursement des retenues, etc., visés par l'article 525 de ladite Loi de l'instruction publique seront celles prévues par l'article 9 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 6.—Que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui aura appartenu à une communauté religieuse enseignante pourra faire compter cinq de ses années d'enseignement, comme religieux dans la province de Québec, à compter de la date de son diplôme, à condition qu'il paie la retenue au fonds de pension basée sur un salaire évalué par les membres de la commission administrative du fonds de pension de retraite.

Résolu, 7.—Que le délai prévu pour payer une somme égale à la moitié des retenues qu'un fonctionnaire de l'enseignement primaire doit payer pour que sa veuve ait droit à une demi-pension, sera étendu jusqu'au 30 juin 1945.

Résolu, 8.—Que les pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire seront payées tous les trois mois au lieu de semi-annuellement.

Résolu, 9.—Que la commission administrative du fonds de pension pourra nommer un contrôleur médical.

Résolu, 10.—Que les dispositions des résolutions deux à neuf inclusivement entreront en vigueur le premier juillet 1940 et s'appliqueront à tout fonctionnaire recevant une pension à cette date et dans la suite.

Résolutions à rapporter.

ML l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

L'honorable M. Groulx propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que la troisième lecture dudit bill soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 40) intitulé: "Loi du nantissement agricole".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit remis à la prochaine séance pour sa troisième lecture.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai dernier) "Que M. l'Orateur quitte

maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Sauvé (Beauharnois), il est:—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 51) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Alexandre Tremblay, de la cité de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, percepteur du revenu, a-t-il été destitué?

2. Dans l'affirmative:

- a) A quelle date?
- b) A la demande de qui?
- c) Pour quelle raison?
- d) Qui l'a remplacé?
- e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Oui.
2. a) 20 décembre 1939.
- b) Du ministre.
- c) Réinstallation d'un ancien employé destitué sans cause.
- d) Jos.-I. Grenon, Chicoutimi.
- e) Du ministre.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur J.-Edmond Ouellette, de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, percepteur de licences d'automobiles, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative :

- a) A quelle date ?
- b) A la demande de qui ?
- c) Pour quelle raison ?
- d) Qui l'a remplacé ?
- e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.
2. a) 20 décembre 1939.
- b) Du ministre.
- c) Réinstallation d'un ancien employé destitué sans cause.
- d) Jos.-I. Grenon, Chicoutimi.
- e) Du ministre.

A six heures la Chambre s'ajourne à huit heures et demie.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 40) intitulé : "Loi du nantissement agricole".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 37) intitulé : "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

L'honorable M. Groulx propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Barrette, secondé par M. Pouliot, il est:—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A onze heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

MERCREDI 5 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi concernant l'Université de Montréal".

L'honorable M. Groulx propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que la troisième lecture dudit bill soit remise à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—L'École Technique de Montréal donne-t-elle des cours du soir ?

a) Dans l'affirmative, quel est le nombre des élèves qui suivent ces cours ?

b) Quelles sont les différentes catégories de cours qu'on donne ?

c) Le nombre de ces élèves qui peuvent suivre ces cours est-il limité ?

d) A-t-on l'espace suffisante pour admettre le nombre des élèves qui désirent suivre ces cours ?

Réponse par l'honorable M. Groulx :

Oui.

a) Le nombre d'élèves varie, suivant les années, entre 1,200 et 2,000;

b) Ajustage Automobile, Chauffage, Dessin industriel, Moteurs Diesel, Électricité, Fonderie, Forge, Typographie, Machines fixes, Menuiserie, Plomberie, Soudure autogène, Soudure électrique et toutes autres matières en rapport avec l'enseignement technique;

c) Le nombre des élèves qui peuvent suivre ces cours est en général limité par la dimension des ateliers, ainsi que par l'outillage disponible;

d) L'espace est suffisant pour la presque totalité des cours du soir.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 49) intitulé : "Loi concernant l'Université de Montréal".

L'honorable M. Groulx propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Un débat s'élève.

Au cours du débat, M. l'Orateur ayant décidé que l'on ne peut discuter le principe d'un bill sur la motion de troisième lecture et qu'on ne peut provoquer un débat sans proposer un amendement, l'honorable M. Duplessis en appelle à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

Et l'appel étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

<i>Beaulac,</i>	<i>Françœur</i> (Montréal-Mercier),
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard</i> (Québec-Comté),	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard</i> (St-Hyacinthe),	<i>Groulx,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Hartt,</i>
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Houde</i> (Mégantic),
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Toupin.</i>
<i>Françœur</i> (Lévis),	—53.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin</i> (Champlain),
<i>Bourque,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Sauvé</i> (Beauharnois),
<i>Langlais,</i>	<i>Sauvé</i> (Deux-Montagnes).—14.

La décision de M. l'Orateur est ainsi maintenue.

L'honorable M. Duplessis propose que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot: "maintenant" et en y ajoutant les mots: "dans six mois".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois).</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—14.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Toupin.—58.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Toupin.</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	—59.

C'ONTRE

Messieurs:

<i>Barrette.</i>	<i>Duplessis,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Elie,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Gagnon (Matane),</i>

Langlais,
Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette.

Pouliot,
Robinson,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes).—14.

La motion principale est ainsi adoptée.
 Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants :

Bill no 4, intitulé : "Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation";

Bill no 36, intitulé : "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

Question par M. Pouliot.—1. Le Département des Travaux publics a-t-il demandé des soumissions pour la construction du pont de St-Majorique, sur la rivière Dartmouth, comté de Gaspé-Sud ?

2. Quels ont été les soumissionnaires et quel est le montant de chacune de ces soumissions ?

3. A quelle date le contrat a-t-il été accordé ?

4. A qui le contrat a-t-il été accordé ?

5. Quand ce contrat doit-il être terminé ?

Réponse par l'honorable M. Bouchard :

1. Oui.

2. 1) Joseph Houle.....	St-Victor..	\$33,029.50
2) Amédée Lefebvre.....	Chandler..	33,982.48
3) Langelier & Fils & Thiboutot.....	St-Victor..	35,907.00
4) Adélarde Bélanger.....	Sayabec...	38,900.00
5) Marcel Cauvier.....	Grande-Rivière....	39,055.45
6) Clovis Beaudet.....	St-Antoine-de Tilly.	41,384.50
7) J.-P. Chapleau.....	Québec....	44,136.75
8) Union des Carrières & Pavages Ltée..	Québec....	50,164.72

3. Contrat signé le 1er mai 1940.

4. Joseph Houle, St-Victor, le plus bas soumissionnaire.

5. Le 1er juin 1940.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion (dont elle a été saisie, le 21 mai dernier) "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens).

Et le débat se continue.

M. Sauvé (Beauharnois) propose, par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Élie:

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre tout en étant prête à voter les crédits nécessaires à Sa Majesté regrette que la politique du gouvernement actuel méconnaisse les droits et les besoins de la population de la province notamment ceux des cultivateurs, des colons, des ouvriers et qu'elle soit nuisible à l'administration financière et aux meilleurs intérêts de la province.

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Bourque,
Duplessis,
Élie,
Gagnon (Matane),
Langlais,

Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette,
Pouliot,
Robinson,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes).—14.

CONTRE

Messieurs:

Allard,
Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,
Bienvenue,
Biron,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Bouchard (St-Hyacinthe),
Boucher,
Bouthillier,
Caron (Hull),

Caron (Maisonneuve),
Casgrain (Gaspé-Nord),
Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),
Chaloult,
Choquette,
Comeau,
Connors,
Côté,
Dansereau,
Delagrave,
Desmarais,
Drouin,

<i>Dubreuil,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Goulet,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Groulx,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Guibord,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Hamel,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Hartt,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Houde (Mégantic),</i>	<i>Toupin.—62.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Gagnon, secondé par l'honorable M. Élie, il est:—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Houde (Montréal-Ste-Marie), secondé par M. Francœur (Montréal-Mercier), il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A onze heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

JEUDI 6 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Question par M. Barrette.—1. Depuis le 8 novembre 1939, combien de personnes à l'emploi de la province de Québec :

a) ont été destituées ?

b) ont démissionné, à la demande du gouvernement, d'aucun de ses membres, officiers ou employés ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

a) 217.

b) 91.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 123) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Bouchard (St-Hyacinthe),
Boucher,
Bouthillier,
Bullock,
Caron (Hull),
Casgrain (Gaspé-Nord),

Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),
Comeau,
Connors,
Côté,
Desmarais,
Drouin,
Dubreuil,
Duffy,
Dufour,
Dumaine,
Fillion,

<i>Fortin,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Francaeur (Lévis),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Gauthier,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Goulet,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Groulx,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Hamel,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Hartt,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Hyde,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Joyal,</i>	<i>Toupin.—47.</i>
<i>Kirkland,</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Elié,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—11.</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 5 juin courant "Que le bill (no 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal" soit maintenant lu une deuxième fois."

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Goulet.—1. Le Dr G.-A. Rioux, de Rouyn, a-t-il reçu certaines sommes d'argent du gouvernement de cette province depuis le 1er juillet 1934 ?

2. Si oui, quelles sont ces sommes d'argent ?

3. A quelles dates lesdites sommes ont-elles été payées au Dr Rioux ?

4. Pour quelles considérations lesdites sommes d'argent ont-elles été payées ?

5. En vertu de quelle loi ou de quel arrêté ministériel lesdites sommes ont-elles été autorisées et payées ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.

2. et 3.:

	<i>Ministère de la Colonisation</i>	<i>Ministère de la Santé</i>	<i>Ministère du Procureur général</i>
1936.....	\$ 206.56
1937.....	\$5,504.50	\$ 750.00	\$ 411.13
1938.....	\$ 375.00	\$1,200.00	\$ 715.51
1939.....	\$ 548.00	\$1,200.00	\$ 496.89
1940 à date.....	\$ 81.00	\$1,000.00	\$ 150.90
Grand total.....	\$6,715.00	\$4,150.00	\$1,774.43

4. *A la Colonisation* : pour examens des aspirants-colons, pour soins aux accidentés sur travaux de colonisation, pour opérations chirurgicales aux colons à l'hôpital de Rouyn.

A la Santé : pour soins médicaux aux colons.

Au Procureur général : pour services comme coroner pour le district de Rouyn.

5. *A la Colonisation* : en vertu de la Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre (25-26 Geo. V, chapitre 35) et aussi de la Loi pour sauvegarder et protéger les meilleurs intérêts de la Colonisation (1 Geo. V, ch. 37).

A la Santé : en vertu de la Loi de l'Assistance publique (Statuts refondus, Québec 1925, ch. 189).

Au Procureur général : en vertu de la Loi des Coroners (Statuts refondus, Québec 1925, ch. 153).

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de l'amendement ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 5 juin courant "que le bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal" soit maintenant lu une deuxième fois".

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Sauvé, secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de l'amendement au bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile."

L'amendement est lu une deuxième fois et adopté.

Ordonné que la troisième lecture du bill soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 5 juin courant "que le bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal" soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Thisdel.—44.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Houde (Montréal-Ste-Marie),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes.—10.</i>

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A onze heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

VENDREDI 7 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 120, intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal"

Bill no 127, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby":

Bill no 141, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Victoria-ville";

Bill no 160, intitulé: "Loi concernant la ville de Val d'Or et les commissions scolaires catholiques et protestantes de Val d'Or";

Bill no 175, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice";

Bill no 201, intitulé: "Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Éphrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock";

Bill no 202, intitulé: "Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens";

Bill no 206, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Francœur (Lévis).—1. Le ministère de la Colonisation aurait-il, entre 1937 et 1939, engagé un scaphandrier pour faire des recherches sous-marine quelque part dans la Gaspésie ?

2. A quelle date précise ?
3. Quel était le but de ces recherches ?
4. Quel avantage en a retiré ce département ?
5. Combien cette affaire a-t-elle coûté au gouvernement, tant directement qu'indirectement ?
6. Qui était en charge de cette affaire ?
7. Qui était alors ministre de la Colonisation ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1. Oui.
2. Le 21 août 1939.
3. Retirer de la mer un coffre-fort qui y aurait été jeté par des pirates, il y a 126 ans, en face du Cap-des-Rosiers, dans le comté de Gaspé, ou retirer des documents qui auraient été jetés, au même endroit, par un gouvernement antérieur.
4. Aucun.
5. Environ \$586.88.
6. M. Rosaire Falardeau.
7. L'honorable Henry-L. Auger.

Sur la motion de l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), secondé par l'honorable M. Gagnon, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 128) intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de Saint-Eustache", a pour objet de favoriser la diffusion de l'Instruction publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Gauthier, secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que vu que le bill (No 167) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen" a été présenté en retard dû à des circonstances incontrôlables, les frais additionnels payés en vertu des règles 510, 511 et 516 des règlements lui soient remis.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi après-midi à trois heures.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI 11 JUIN 1940**PREMIÈRE SÉANCE**

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 58) intitulé: "Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant le Code civil de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—1) Le gouvernement de l'Union Nationale a-t-il administré un budget de retour à la terre de 1938 au 25 octobre 1939?

2) Dans l'affirmative, combien a été dépensé du 20 septembre au 25 octobre inclusivement ?

3) Combien de familles sont parties de la ville de Montréal ?

4) Combien dans la ville de Québec ?

5) Combien dans la ville des Trois-Rivières et des environs ?

6) Combien de personnes dans chacune de ces villes ?

Réponse par l'honorable M. Godbout :

1) Oui.

2) \$183,094.87.

3) 5 (du 20 septembre au 25 octobre 1939 inclusivement).

4) Aucune (du 20 septembre au 25 octobre 1939 inclusivement).

5) Aucune (du 20 septembre au 25 octobre 1939 inclusivement).

6) Montréal — 20 personnes (du 20 septembre au 25 octobre 1939 inclusivement).

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Eugène Gagnon, de Jonquières, comté de Chicoutimi, gardien du barrage de la Commission des Eaux Courantes, à Pibrac, dans le comté de Chicoutimi, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative :

a) A quelle date ?

b) A la demande de qui ?

c) Pour quelle raison ?

d) Qui l'a remplacé ?

e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Côté :

1. Oui.

2. ...

a) 1er mai 1940.

b) L'ancien gardien de ce barrage avait demandé de reprendre sa position.

c) Voir b.

d) M. Louis Bouchard.

e) Voir b.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Philippe McNicoll, de St-Jean l'Évangéliste, comté de Chicoutimi, gardien de réserve cantonale, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative :

a) A quelle date ?

b) A la demande de qui ?

c) Pour quelle raison ?

d) Qui l'a remplacé ?

e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Côté:

1. Oui.
2. ...
- a) Le 1er janvier 1940.
- b) A la demande du ministre.
- c) Pour remettre en fonction l'ancien gardien.
- d) M. Hilaire Villeneuve.
- e) Sur la recommandation du ministre.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Almas Larouche, de Larouche, comté de Chicoutimi, gardien de réserve cantonale, a-t-il été destitué?

2. Dans l'affirmative:
 - a) A quelle date?
 - b) A la demande de qui?
 - c) Pour quelle raison?
 - d) Qui l'a remplacé?
 - e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant?

Réponse par l'honorable M. Côté:

1. Oui.
2. ...
- a) Le 25 janvier 1940.
- b) A la demande du ministre.
- c) Pour remettre en fonction l'ancien gardien.
- d) M. Johnny Simard.
- e) Sur la recommandation du ministre.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 66, intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélaire et de Bellefeuille".

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 67, intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 54, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 63, intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 34) intitulé: "Loi du salaire minimum."

L'honorable M. Rochette informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Rochette propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à verser ou à avancer à la Commission du salaire minimum, créée en vertu de la loi qui accompagne la présente résolution, les sommes requises pour le paiement des traitements de ses membres et fonctionnaires, des gages de ses employés et des autres dépenses nécessaires à l'application de ladite loi, et que la Commission devra, pour rembourser ces sommes, faire remise au trésorier de la province des sommes prélevées par elle des employeurs professionnels.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Chaloult, secondé par M. Morin (Québec-Centre) il est—

Résolu que cette Chambre est d'avis qu'il y aurait lieu d'étudier un projet ayant pour but la création d'un Office de géographie, doué de pleins pouvoirs, et de qui relèverait, pour toute la province, le choix ou l'approbation des appellations géographiques; ou du moins de stimuler l'organisme déjà existant à cette fin.

Que cet office s'applique particulièrement à utiliser les souvenirs historiques des différentes régions de la province.

Qu'il soit autorisé à corriger les erreurs déjà commises et à en prévenir de nouvelles en refrançant le plus possible en vue de favoriser le tourisme.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le 21 mai dernier que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Et la motion étant mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des voies et moyens et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 109, intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles catholiques de Verdun", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 3 est modifié:

(a) en biffant, immédiatement après le mot "un" dans la sixième ligne de la page 3, le mot "au";

(b) en remplaçant, immédiatement après les mots "n'excédant pas", dans la sixième ligne de la page 3, le mot "six" par le mot "cinq";

2. L'article 4 est biffé.

3. Les articles 5 et 6 deviennent respectivement les articles 4 et 5.

Aussi le bill no 117, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", avec les amendements suivants, qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 4 est amendé:

(a) en biffant dans les lignes 19e, 20e et 21e de la page 2 les mots suivants:

"Outre son vote comme membre du bureau, il a droit à un vote prépondérant en cas de partage égal des votes";

(b) en ajoutant immédiatement à la suite de la phrase:

“Ce rôle sera une révision du rôle en vigueur”, dans la sixième ligne du sous-article “500”, les mots suivants:

“mais seulement pour les propriétés ayant subi des modifications comme ci-dessous”;

(c) en insérant immédiatement à la fin du sous-article “500” l’alinéa suivant:

“Aussitôt que le rôle supplémentaire aura été homologué, il sera du devoir du trésorier de modifier en conséquence le ou les rôles de perception, avec un certificat à la fin du ou de ces rôles attestant ces changements. Toute personne affectée par ces changements devra recevoir crédit immédiatement pour toute réduction de taxe qui lui sera accordée ou payer sur demande toute augmentation de taxe qui lui sera imposée”.

2. L’article 7 est modifié en biffant dans les lignes 2e et 3e les mots suivants:

“annexée à la présente loi, comme cédule A”.

3. L’article 8 est remplacé par le suivant:

“8. L’article 7 de la loi 23 George V, chapitre 126, est remplacé par le suivant:

“7. La cité doit avoir un fonctionnaire appelé “contrôleur des finances” tel que décrété ci-après.

Aucune décision du Conseil se rapportant à une question de finances ne sera exécutoire et aucun compte ne sera payé par la cité sans que, dans les cas, ces questions et ces comptes soient approuvés par le contrôleur des finances.

Nonobstant toute résolution du conseil de la cité relative à la nomination de M. Robert Ryan, comme directeur des finances et nonobstant aussi tout contrat intervenu entre la cité et ledit Robert Ryan, relatif à sa nomination comme contrôleur des finances celui-ci est nommé par la présente loi contrôleur des finances, pour une période de deux ans à compter du 3 janvier 1940, et les résolutions et contrats qui viennent d’être mentionnés sont déclarés nuls et de nul effet.

Son salaire sera de \$3,000.00 par année.

Après l’expiration des deux ans, la position de contrôleur des finances ne pourra être abolie qu’au moyen d’une résolution approuvée par les trois-quarts des membres du conseil et le titulaire de cette position ne pourra être destitué que par une résolution approuvée par les trois-quarts des membres du conseil.

En cas d’incapacité d’agir du contrôleur des finances, pour cause de maladie, absence ou autrement, le conseil, par

une résolution approuvée par les trois-quarts de ses membres devra lui nommer un remplaçant pour toute la durée de cette incapacité”.

4. L'article 10 est modifié en biffant dans l'avant-dernière et la dernière ligne les mots suivants:

“Ladite résolution est annexée à la présente loi comme cédule D”.

5. L'article 11 est modifié en biffant la dernière phrase de cet article:

“Ladite résolution est annexée à la présente loi comme cédule E.”

6. Les cédules “A”, “B”, “C”, “D” et “E” sont biffées.

Aussi le bill no 119, intitulé: “Loi relative à la ville de Coaticook”, avec les amendements suivants qu'il la prie d'agrée:

1. L'article 14 est biffé.

2. L'article 15 est biffé.

3. Les articles 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 deviennent les articles: 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33.

4. L'article 36 qui devient l'article 34 est modifié en biffant dans la deuxième ligne de la page 2 le mot: “annuellement”.

5. Les articles 37, 38, 39 et 40 deviennent respectivement les articles: 35, 36, 37 et 38.

6. L'article 41 qui devient l'article 39 est modifié en biffant le mot: “annuellement”, qui se trouve partiellement dans la dernière ligne de la page 13 et partiellement dans la première ligne de la page 14.

7. Les articles 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51 deviennent respectivement les articles: 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49.

Aussi le bill no 134, intitulé: “Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec”, avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agrée.

L'article 2 est modifié en ajoutant à la fin dudit article l'alinéa suivant:

“Nul règlement cependant, ne doit avoir pour effet d'éliminer indûment de l'association un ou des constructeurs ayant autrement le droit de contracter dans le district ou l'association existe; et rien dans la présente loi ne peut avoir pour effet de créer un monopole ou une combine du commerce de construction.”

Aussi le bill no 169, intitulé: "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant dans la sixième ligne les mots suivants:
" (reproduite comme cédule A)";
2. L'article 2 est modifié en biffant dans la troisième ligne les mots suivants:
" (reproduite comme cédule B)";
3. Les cédules "A" et "B" sont biffées.

Aussi le bill no 172, intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Drummondville", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est remplacé par le suivant:

"1. La loi 2, George VI, chapitre 113, est amendé en y ajoutant, après l'article 2, l'article suivant:

Les limites de la cité de Drummondville se décrivent comme suit, à savoir: partant du point d'intersection de la rive gauche de la rivière St-François avec la ligne séparative des cantons de Wickham et de Grantham; de là, en référence au cadastre officiel fait pour le canton de Grantham, passant successivement par les lignes et démarcations suivantes: ladite ligne séparative des cantons de Wickham et de Grahtham jusqu'au côté nord-est du chemin de front du troisième rang, ledit côté nord-est dudit chemin jusqu'à la ligne séparative des lots originaires 139 et 140, cette dernière ligne jusqu'au côté nord-est de l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien portant le numéro 142a, ledit côté nord-est de ladite emprise jusqu'au prolongement de la ligne nord-ouest du lot de subdivision 139-799, ledit prolongement et ladite ligne jusqu'au côté nord-est du chemin de front du 4ème rang, ledit côté nord-est dudit chemin jusqu'à la ligne séparative des lots originaires 139 et 140, cette dernière ligne jusqu'à un point situé à une distance de 2,520 pieds mesurée le long de ladite ligne au sud-ouest du côté sud-ouest de l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien portant le numéro 142a, de là, suivant une perpendiculaire à la ligne séparative des lots originaires 139 et 140 en allant vers le nord-ouest sur une distance de 440 pieds, une parallèle à la dite ligne séparative des lots originaires numéros 139 et 140 en allant vers le sud-ouest sur une distance de 712 pieds et une parallèle au chemin de front du 4ème rang en allant vers le nord-ouest jusqu'au côté est de l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien portant le numéro 142b, ledit côté est de l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien numéro 142b jusqu'à la ligne séparative des lots originaires 144 et 145, le

prolongement de ladite ligne séparative à travers l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien (numéro 142b), jusqu'au côté ouest de ladite emprise, ledit côté ouest de ladite emprise jusqu'au sommet de l'angle sud-est du lot de subdivision numéro 149-10, de ce point une ligne droite traversant l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien (numéro 142b), jusqu'à la ligne nord-est du lot de subdivision 147-91, cette ligne et son prolongement à travers le numéro 147-288 (une rue), les lignes nord-ouest et sud-ouest du lot de subdivision numéro 147-18, les lignes sud-ouest des lots de subdivision numéros 147-19, 147-20, 147-21, 147-22, et le prolongement de cette dernière ligne jusqu'à la ligne séparative des lots originaires 145 et 147, ladite ligne séparative des lots originaires 145 et 147 jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du lot de subdivision 145-283, ledit prolongement et les lignes sud-ouest des lots de subdivision 145-283, 145-282, 145-281, 145-280, 145-270, (une rue), 145-269, 145-268, 144-370, 144-371, 144-372, les lignes sud-ouest et sud-est du numéro 144-362 (une rue), jusqu'à la ligne sud-ouest du lot de subdivision 144-361, les lignes sud-ouest et sud-est du lot de subdivision numéro 144-361, les lignes sud-est des lots de subdivision 144-360, 144-359, et 144-358 jusqu'à la ligne est du lot 144-57 (une rue), cette dernière ligne, la ligne sud du numéro 144-389 (une rue), les lignes sud des lots de subdivision numéros 144-11 et 141-1 jusqu'au côté sud-ouest de l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien (no 142a), ledit côté sud-ouest de ladite emprise jusqu'à la ligne séparative des lots originaires numéros 141 et 144, cette dite ligne jusqu'au côté nord-est du chemin de front du 3ème rang, ledit côté nord-est dudit chemin jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots originaires 153 et 156, ledit prolongement et ladite ligne jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du lot originaire 150 ledit prolongement jusqu'au côté nord-ouest de l'emprise du chemin de fer Pacifique-Canadien portant le numéro 152, ledit côté nord-ouest de ladite emprise jusqu'au côté nord-est du chemin de front du 4ème rang, ledit côté nord-est dudit chemin et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière Noire, ledit axe jusqu'au prolongement du côté nord-est du chemin de front du 3ème rang, ledit prolongement et ledit côté nord-est dudit chemin jusqu'à la ligne sud-est du lot originaire 136a, cette dernière ligne et la ligne sud-est du lot originaire 134 jusqu'à la rive gauche de la rivière St-François, de ce dernier point une ligne traversant ladite rivière St-François jusqu'à l'intersection de la rive droite de ladite rivière avec la ligne sud-est du lot originaire numéro 5 dans le premier rang du canton de Wendover; de là, dans le premier rang du canton de Wendover en référence au cadastre officiel fait pour ledit canton, ladite ligne sud-est du lot originaire numéro 5

jusqu'au sommet de l'angle ouest du lot originaire numéro 3, les lignes sud-ouest des lots originaires numéros 3 et 2, raccordées entre elles par un tronçon de la ligne sud-est du lot originaire numéro 3, jusqu'à la ligne séparative des cantons de Wendover et de Simpson; de là, dans le premier rang du canton de Simpson, en référence au cadastre officiel fait pour ledit canton, les lignes sud-ouest des lots originaires numéros 1a, 1b, 2 et 3 raccordées entre elles par des tronçons des lignes nord-ouest des lots originaires 2 et 3, la ligne sud-ouest du lot originaire numéro 4a et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière St-François, ledit axe jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cantons de Wickham et de Grantham, et enfin ledit prolongement jusqu'au point de départ.

Aussi le bill no 205, intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances" avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 4 est modifié:

(a) en biffant dans les première et deuxième lignes le nom: "T. H. Taylor";

(b) en biffant le mot "et", à la fin de la deuxième ligne;

(c) en ajoutant immédiatement à la suite du mot "Trois-Rivières", à la fin de la troisième ligne, les mots suivants:

"John Gagnon, de la cité de Québec, Henri Bilodeau, de la ville de Jonquières, Henri Fortier, de la cité de Sherbrooke, et R. Robichaud, du village de Deschaillons,".

2. L'article 18 est modifié en ajoutant après l'alinéa "e)" l'alinéa suivant:

"f) un détaillant exploitant un rayon d'optique et d'optométrie conformément au deuxième alinéa de l'article 22 de la Loi des optométristes et opticiens (1 Geo. VI, chap. 122)".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la Commission des Écoles Catholiques de Verdun", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 169) intitulé: "Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Trois-Rivières", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi relative à la ville de Coaticook" et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 134) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 172) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Drummondville" et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 205) intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le traitement de l'Orateur (Conseil Législatif), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour allocation de logement de l'Orateur (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de livres (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la législature, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des statuts (Imprimeur du Roi), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour annuité à Mademoiselle Marie-Régina Drolet (département du trésor), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-six mille deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des véhicules-automobiles, (département du trésor), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi concernant la gazoline, (département du trésor), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du service civil, (département du trésor), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour diverses dépenses, (département du trésor), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution relative au bill (No 34) intitulé: "Loi du salaire minimum".

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 34) intitulé: "Loi du salaire minimum."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi du salaire minimum".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre millions deux cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour réparations et entretiens des chemins (département de la voirie), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que cette Chambre a appris avec une profonde douleur la mort tragique de l'honorable Norman McLeod Rogers, ministre de la défense nationale du Canada. Ses brillantes qualités personnelles et sa haute culture feront regretter profondément son départ si soudain par tous ceux qui l'ont connu.

La province de Québec puise du courage dans ses dernières paroles "en avant" et réaffirme sa détermination comme partie intégrante du Canada de persister dans la poursuite de la guerre pour la défense de la liberté de conscience et de celle des gens et du maintien de l'honneur entre les nations, jusqu'à la dernière extrémité — jusqu'à la victoire.

Nous prions Dieu de consoler les membres de sa famille et de donner la force et le courage à notre peuple dans l'accomplissement de son devoir dans la lutte pour la défense du droit et de la justice.

A onze heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

MERCREDI 12 JUIN 1940**PREMIÈRE SÉANCE***Onze heures du matin.*

Prière.

L'honorable M. Godbout propose, secondé par l'honorable M. Bouchard:

Qu'à partir du 12 juin inclusivement, la séance du soir, qui commence à huit heures et demie, ne soit levée qu'après que la Chambre aura pris une résolution à cet effet, au lieu de l'être à onze heures.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 69, intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de gré à gré ou par expropriation."

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE*Trois heures de l'après-midi.*

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de gré à gré ou par expropriation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Le ministre du travail, des mines et des pêcheries maritimes a-t-il, depuis le 25 octobre 1939, pris des fonctionnaires nouveaux dans le service des pêcheries maritimes?

2. Dans l'affirmative, qui sont-ils?

3. Quel salaire reçoivent chacun de ces employés?

4. Quelles étaient les occupations de ces personnes antérieurement à leur engagement au service des pêcheries maritimes?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

Par l'honorable M. Rochette:

1. Oui.

2. Lionel Lebel,
Hervé Rhéaume.
E.-L. Comeau,
Herbert Cowan.

3. Lionel Lebel, \$2,000.00 par année.
Hervé Rhéaume, \$4,000.00 par année.
E.-L. Comeau, \$2,400.00 par année.
Herbert Cowan, \$1,560.00 par année.

4. Lionel Lebel, journaliste.
Hervé Rhéaume, industrie et commerce du poisson.
E.-L. Comeau, industrie et commerce du poisson.
Herbert Cowan, commerce du poisson.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Le ministère des pêcheries maritimes a-t-il engagé trois nouveaux fonctionnaires: MM. Rhéaume, Comeau et Raza?

Dans l'affirmative:

a. En quelle capacité?

b) Quel salaire reçoit chacun d'eux?

c) De quel jour date leur engagement?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

1. Oui. Deux: MM. Rhéaume et Comeau.
 - a) M. Rhéaume, technicien.
M. Comeau, vendeur.
 - b) M. Rhéaume, \$4,000.00 par année.
M. Comeau, \$2,400.00 par année.
 - c) M. Rhéaume, 1er février, 1940.
M. Comeau, 1er mai, 1940.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Le greffier informe la Chambre que M. l'Orateur est absent et M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps.

Et la Chambre continue à siéger après minuit jeudi le 13 juin 1940.

Minuit, Jeudi 13 juin 1940.

Et la Chambre continue de siéger, puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

Et la motion que les amendements soient lus une seconde fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Francaeur</i> (Montréal-Mercier),
<i>Bonpouvoir,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bouchard</i> (Québec-Comté),	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard</i> (Saint-Hyacinthe),	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Hamel,</i>
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Hartt,</i>
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Connors,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Toupin.</i> —36.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Sauvé</i> (Deux-Montagnes),
<i>Houde</i> (Montréal-Ste-Marie),	<i>Talbot.</i> —10.

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, les dits amendements sont lus une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

A minuit quarante-cinq, jeudi matin, sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à onze heures cet avant-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 13 JUIN 1940**PREMIÈRE SÉANCE**

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 56) intitulé "Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 53, intitulé: "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn".

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 56, intitulé: "Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe".

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements apportés au bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élève.

M. Barrette propose par voie d'amendement, secondé par M. Lorrain:

Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre condamne le bill no 57, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal":

a) parce que ce bill viole l'autonomie de la cité de Montréal et empiète sur les droits des contribuables et des électeurs de Montréal;

b) parce que ce bill donne au gouvernement de la province des pouvoirs législatifs contraires au régime parlementaire et aux principes démocratiques."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Talbot.—11.</i>
<i>Houde (Montréal-Ste-Marie),</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Côté,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Delagrave,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Desmarais,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup)</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Gosselin,</i>

Goulet,
Groulx,
Guibord,
Hamel,
Hartt,
Houde (Ménagiac),
Hyde,
Joyal,
Lapointe,
Lawn,
Mathewson,

Messier,
Nadon,
Panet,
Plamondon,
Potvin,
Rajotte,
Ross,
Sabourin,
Thisdel,
Toupin.—49.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote que le précédent, mais en sens inverse.

En conséquence, le bill est lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 205) intitulé: "Loi des opticiens d'ordonnances".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 117) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Trois-Rivières".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 119) intitulé: "Loi relative à la ville de Coaticook", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 172) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Drummondville".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est —

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé (Beauharnois).—1. M. Joseph Desrochers, géôlier à la prison de Valleyfield, a-t-il été destitué ?

Dans l'affirmative :

- a) Si oui, à quelle date ?
- b) A la demande de qui ?
- c) Pour quelle raison ?
- d) Qui l'a remplacé ?
- e) Sur la recommandation de qui ?

Réponse par l'honorable M. Girouard :

M. Ovida Aumais, qui a rempli les fonctions de géôlier de la prison du district de Beauharnois, du 21 février 1922 au 1er février 1937, alors qu'il fut remplacé par M. Joseph Durocher (et non Desrochers), ayant demandé sa réinstallation à ce poste, le lieutenant-gouverneur en conseil, le 30 avril, 1940, a décrété la réinstallation de M. Aumais, en remplacement de M. Durocher.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 59) intitulé : "Loi modifiant le Code civil de la province de Québec".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 58) intitulé : "Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal".

L'honorable M. Groulx propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 53, intitulé: "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn".

L'honorable M. Groulx informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Groulx propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, suivant les dispositions de l'article 1 de la loi qui accompagne la présente résolution, le secrétaire de la province soit autorisé à faire avec la personne qui a effectué, à Rouyn, les travaux de construction d'une école d'arts et métiers, une convention pour le paiement, en règlement de toute réclamation pour cette construction, d'une somme n'excédant pas cent mille dollars et que le trésorier de la province soit autorisé à payer la somme ainsi fixée, à même le fonds consolidé du revenu, sur production d'un certificat du secrétaire de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 53) intitulé: "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 63, intitulé "Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean".

L'honorable M. Groulx informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-Gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Groulx propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

ATTENDU qu'un incendie désastreux a ravagé l'établissement d'enseignement secondaire connu sous le nom de Collège de Le Saint-Jean;

Attendu que pour permettre à cette institution de continuer l'œuvre qu'elle a entreprise, il y a lieu de lui accorder un octroi spécial pour aider à la reconstruction des immeubles détruits:

Qu'il soit en conséquence

Résolu.—Que le trésorier de la province soit autorisé à verser au collège de Saint-Jean, sur recommandation du secrétaire de la province, une somme de cent mille dollars en dix versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier sera dû le premier avril 1941 et que cet octroi soit payable à même le fonds consolidé du revenu.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 63) intitulé "Loi pour aider à la reconstruction du collège de St-Jean".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 56, intitulé: "Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe".

L'honorable M. Groulx informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Groulx propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir, aux conditions qu'il trouvera convenables, le paiement du capital et de l'intérêt d'un ou plusieurs emprunts de la corporation de l'École technique de Saint-Hyacinthe, n'excédant pas la somme de deux cent mille dollars, au lieu de celle de cent cinquante mille dollars, le tout tel que visé par l'article 5 de la loi 9 George V, chapitre 41, modifié par la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2—Que, dans le but d'aider ladite Ecole technique de Saint-Hyacinthe, et de reconnaître les services qu'elle est appelée à rendre à la province, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'allouer à cette école une somme annuelle additionnelle de dix mille dollars en sus de celle déjà octroyée par la loi 9 George V, chapitre 41, article 7.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 56) intitulé: "Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 56) intitulé: "Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 66, intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélaire et de Bellefeuille".

L'honorable M. Bouchard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Bouchard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 66, intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélaire et de Bellefeuille".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil.

M. le président suppléant fait le rapport suivant:

M. l'Orateur,

Sur un point d'ordre l'honorable chef de l'opposition, l'honorable M. Duplessis, a voulu parler deux fois. Alors le député de Portneuf, M. Plamondon a soulevé un second point d'ordre demandant que l'on ne parle qu'une fois sur le point d'ordre. Ne croyant pas que l'article 296 s'applique en ce cas, j'ai décidé qu'un honorable député ne peut pas parler deux fois sur un point d'ordre.

L'honorable M. Duplessis en appelle de la décision du président suppléant, la Chambre se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés comme suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Gauthier,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup)</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel.—47.</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Morin (Champlain),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—10.</i>

La décision de M. le président suppléant est maintenue.
Et la Chambre continue ainsi à siéger en comité.

Et la chambre continue à siéger après minuit vendredi matin.

Minuit, vendredi 14 juin 1940.

ATTENDU que par la loi de la Province du Bas-Canada 10-11 George IV, chapitre 56, James Porteous a été autorisé à construire un pont de péage sur la rivière Jésus vis-à-vis le village Sainte-Rose;

Attendu que par la loi de la Province du Canada 10-11 Victoria, chapitre 99, Edouard Martial Leprohon et Joseph-Amable Berthelot, jr., ont été autorisés à construire un pont de péage à Saint-Eustache sur la rivière Jésus;

Attendu que ces privilèges ont été octroyés sous la condition, mentionnée auxdites lois, qu'après cinquante ans à compter de la sanction desdites lois, Sa Majesté aurait droit de prendre possession desdits ponts et de leurs dépendances en payant auxdits concessionnaires ou à leurs successeurs ou ayants droit, la valeur actuelle desdits ponts et de leurs dépendances;

Attendu que l'intérêt public exige que le gouvernement de cette province exerce ces pouvoirs;

Qu'il soit en conséquence:

Résolu, 1.—Que le ministre des travaux publics soit autorisé à prendre, au nom de Sa Majesté, possession du pont de péage construit sur la rivière Jésus vis-à-vis le village Sainte-Rose, sous l'autorité de la loi de la Province du Bas-Canada 10-11 George IV, chapitre 56, y compris la maison de péage, le chemin à barrière et les dépendances ainsi que les abords et montées dudit pont, et que le trésorier de la province soit autorisé à payer, à même le fonds consolidé du revenu, aux héritiers ou ayants droit du concessionnaire James Porteous, la pleine et entière valeur du tout à l'époque où le ministre des travaux publics en prendra ainsi possession.

Résolu, 2.—Que le ministre des travaux publics soit de plus autorisé à prendre, au nom de Sa Majesté, possession du pont de péage construit sur la rivière Jésus à Saint-Eustache sous l'autorité de la loi de la Province du Canada 10-11 Victoria, chapitre 99, y compris la maison de péage, le chemin à barrière et les dépendances ainsi que les abords et montées dudit pont, et que le trésorier de la province soit autorisé à payer, à même le fonds consolidé du revenu, aux héritiers ou ayants droit des concessionnaires Edouard-Martial Leprohon et Joseph-Amable Berthelot, jr., la pleine et entière valeur du tout à l'époque où le ministre des travaux publics en prendra ainsi possession.

Résolu, 3.—Que le ministre des travaux publics soit autorisé à effectuer à cette fin telles ententes qu'il croira justes avec les héritiers ou ayants droit desdits concessionnaires.

Résolu, 4.—Qu'à défaut d'entente, la prise de possession, la fixation et le paiement de la valeur de chacun desdits ponts avec ses accessoires

ci-dessus énumérés seront effectués conformément à la loi générale d'expropriation alors en vigueur.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la seconde lecture des résolutions soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du service civil (département des mines), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour chemins des mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Mine-Ecole Provinciale, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour aide à la recherche des mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du service civil (service des pêcheries maritimes), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour construction de chemins de mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour atelier d'échantillonnage (département des mines), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du service civil (département du travail), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour conseil supérieur du travail, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour pêcheries maritimes, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour mine-école provinciale, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi des conventions collectives de travail, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du service civil (département de l'agriculture), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles d'agriculture et académies rurales (département de l'agriculture), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente et un mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour école des arts domestiques (département de l'agriculture), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour économie domestique (département de l'agriculture), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service de l'économie rurale (département de l'agriculture), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante et dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service du génie rural (département de l'agriculture), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

A quatre heures du matin, vendredi, sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à onze heures cet avant-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 14 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des résolutions relatives au bill No 66, intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 66) intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris

place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas treize mille dollars pour la Loi du Service Civil (mines) soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars pour chemin de mines soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas neuf mille dollars pour une mine école provinciale, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars pour aide à la recherche des mines soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars pour la Loi du Service Civil (Pêcheries maritimes) soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas cent quarante-cinq mille dollars pour construction de chemins de mines soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille dollars pour atelier de chômage, construction et amélioration (Mines), soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars pour mine école provinciale soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas treize mille dollars pour Loi du service Civil (Travail) soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

L'honorable M. Mathewson propose que ladite résolution soit maintenant lue une deuxième fois,

Un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Duplessis, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 64) intitulé: "Loi amendant le Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants :

Bill no 17, intitulé : "Loi modifiant la Loi électorale de Québec" :

Bill no 51, intitulé : "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars pour le Conseil Supérieur du Travail soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars, 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze mille dollars pour Pêcheries Maritimes (Mines) soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars, 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars pour la Loi des conventions collectives de travail soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars, 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas mille dollars pour Loi du Service Civil (Agriculture) soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars, 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas trois cent sept mille dollars pour Ecoles d'agriculture et académies rurales soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice finissant le 31 mars, 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dansereau.</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Sabourin.—36.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—10.</i>

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas trente et un mille dollars pour Ecole des Arts domestiques (Agriculture) soit ouvert à Sa Majesté pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée par le comité des subsides, vendredi matin, après minuit, le 14 courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas trente-neuf mille dollars pour l'Economie domestique (Agriculture) soit ouvert à Sa Majesté pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Cette résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 66) intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

L'honorable M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Lorrain:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en se déclarant favorable à un projet qui serait juste et raisonnable et qui autoriserait la province à acquérir les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille mentionnés dans le bill ci-après, se déclare opposée au bill no 66, intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille".

a) parce que ce projet de loi donne au gouvernement le pouvoir de dépenser des montants illimités;

b) parce que le projet de loi actuel favorise la politique des ponts de péage qui constitue une entrave au commerce, à l'industrie et à l'agriculture;

c) parce que ce projet de loi méconnaît les droits de la population en général et notamment les droits des cultivateurs des comtés de Deux-Montagnes, Argenteuil et Terrebonne.

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Gagnon (Matane),
Langlais,

Lorrain,
Paquet,
Pouliot,
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—10.

CONTRE

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Sabourin.—35.</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	

Et l'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 30, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations";

Bill no 129, intitulé: "Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement";

Bill no 161, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield";

Bill no 166, intitulé: "Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 145, intitulé: "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le préambule est modifié en ajoutant après la 5ème ligne les mots suivants: "Qu'il importe en outre de pourvoir adéquatement au paiement des salaires des professeurs à l'emploi de la Commission".;

2. L'article 4 est modifié en remplaçant dans la 8ème ligne le mot "cinq" par le mot: "trois".;

3. L'article 5 est modifié en remplaçant dans la 7ème ligne le mot "cinq" par le mot: "trois".;

4. L'article 6 est modifié en remplaçant dans la 7ème ligne le mot "cinq" par le mot: "trois".;

5. L'article 7 est modifié en insérant au commencement de la première ligne, avant les mots "L'article 6 de la loi" les mots suivants: "Le premier alinéa de";

6. L'article 8 est modifié en retranchant,

(a) dans la 17ème ligne de la page 8 les mots: "(Cédule A)";

(b) dans la 7ème ligne de la page 9 les mots: "(Cédule B)";

7. L'article 9 est modifié en retranchant:

(a) dans la 9ème ligne les mots: "(Cédule C)";

(b) dans la 16ème ligne les mots: "(Cédule D)".

Et les cédules "A", "B", "C", et "D" sont retranchées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 145) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

- 4 Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation.
- 17 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
- 30 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
- 36 Loi modifiant la Loi des sociétés coperatives agricoles.
- 51 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
- 109 Loi concernant la Commission des Écoles catholiques de Verdun.
- 117 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 119 Loi relative à la ville de Coaticook.
- 120 Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.
- 127 Loi modifiant la charte de la cité de Granby.
- 129 Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement.
- 141 Loi modifiant la charte de la ville de Victoriaville.
- 145 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

-
-
- 146 Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent (3 George V, chapitre 71), et ratifiant une résolution de la ville.
- 160 Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or.
- 161 Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité.
- 166 Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson.
- 169 Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe.
- 172 Loi amendant la charte de la cité de Drummondville.
- 175 Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.
- 201 Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Éphrem-de-Tring et Saint-Méthode-d'Adstock.
- 202 Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens.
- 205 Loi des opticiens d'ordonnances.
- 206 Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Au retour des députés :

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 17 JUIN 1940**PREMIÈRE SÉANCE**

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 39) intitulé: "Loi amendant la Loi des terres et forêts".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 39, intitulé: "Loi amendant la Loi des terres et forêts."

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 45, intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public".

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 62, intitulé: "Loi relative à l'aménagement de certaines chûtes d'eau".

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 61, intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics".

L'Ordre du jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée en première lecture, par le comité des Subsidés, vendredi matin, après minuit, le 14 juin courant, ladite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas cent soixante mille dollars pour Service de l'Economie rurale (agriculture) soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1941, laquelle résolution avait été différée.

En conséquence, ladite résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du Jour appelle la deuxième lecture d'une résolution adoptée en première lecture, par le comité des Subsidés, vendredi matin, après minuit, le 14 juin courant, la dite résolution à l'effet qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-dix mille dollars pour Service du Génie rural (agriculture) soit ouvert à Sa Majesté, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1941, laquelle résolution avait été différée.

En conséquence, ladite résolution est lue une deuxième fois et adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat dont elle a été saisie le 14 juin courant, (première séance) sur la motion de l'honorable M. Mathewson proposant la deuxième lecture de la résolution: Qu'un crédit n'excédant pas treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour (Loi du Service civil) (Travail), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Et la motion que la résolution soit maintenant lue la deuxième fois étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une deuxième fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 64) intitulé: "Loi amendant le Code municipal".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 67, intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

L'honorable M. Godbout informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Godbout propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que l'Office du crédit agricole du Québec pourra emprunter, par émission d'obligations ou autrement, jusqu'à concurrence de quarante et un millions de dollars, conformément à l'article 8 de la Loi du crédit agricole du Québec, modifié par l'article 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Que les sommes déboursées par le trésorier de la province à même le fonds consolidé du revenu, pour le paiement des dépenses de l'Office du crédit agricole du Québec, sont des paiements et non des avances conformément à l'article 35 de ladite Loi du crédit agricole du

Québec, tel que modifié par la loi qui accompagne les présentes résolutions, et que la présente disposition s'appliquera à toutes les sommes déjà payées par le trésorier de la province sous l'autorité dudit article 35.
Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Mathewson dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Le dix-huitième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec, 1938-1939. (*Document de la session no 41.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 26, intitulé: "Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 3 est modifié en ajoutant immédiatement à la suite du mot "l'accident", à la fin du paragraphe "a)", ce qui suit:

"Cependant, si par l'effet de la présente loi, l'employeur ou la Commission se trouve ensuite libéré de l'obligation de payer partie de la compensation ainsi recouvrée, la somme non utilisée est remboursable dans le mois suivant l'événement qui détermine la cessation de la compensation."

Aussi le bill no 37, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 13 est remplacé par le suivant:

"13. Le quatrième alinéa de l'article 561 de ladite loi, remplacé par la loi 21 George V, chapitre 60, article 17, est de nouveau remplacé par le suivant:

"Sujet à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, cette commission nomme son secrétaire, son assistant-secrétaire et un contrôleur médical"."

Aussi le bill no 43, intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 4 est modifié en biffant dans la dernière ligne les mots suivants:

"nonobstant toute loi à ce contraire."

Aussi le bill no 133, intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation L'Action Sociale Catholique", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 4 est modifié en insérant immédiatement après le mot "l'exercice" dans la 11ème ligne les mots: "et dans les limites".

Aussi le bill no 176, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Amos", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est modifié en retranchant dans la première ligne les mots: "(cédule "A")".

Et la cédule "A" est biffée.

Aussi le bill no 204, intitulé: "Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié en biffant dans la 3ème ligne les mots: "annexe A)";

2. L'article 2 est modifié en biffant

(a) dans la 4ème ligne les mots: "(annexe C)";

(b) dans la 9ème ligne les mots: "(annexe D)".

Et les cédules "A", "B", "C" et "D" sont biffées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 176) intitulé "Loi modifiant la charte de la ville d'Amos" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 43) intitulé: "Loi modifiant le Code de

procédure civile” et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 204) intitulé: “Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst” et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 133) intitulé: “Loi modifiant la Loi constituant en corporation L’Action Sociale Catholique” et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 37) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’instruction publique”.

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion “Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant les amendements” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 26) intitulé: “Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931”.

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion “Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l’adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 64) intitulé: "Loi amendant le Code municipal".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'un projet de résolutions relatives au bill No 67, intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

En conséquence, les résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 67) intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 67) intitulé: "Loi concernant l'Office du Crédit agricole du Québec".

L'honorable M. Godbout propose que ledit bill soit lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

M. Bégin propose, par voie d'amendement, secondé par M. Barrette:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre tout en se déclarant favorable au prêt agricole provinciale, qu'elle considère nécessaire et indispensable, désapprouve le bill no 67, intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec":

a) parce que ledit bill no 67, augmente de deux et demi pour cent à trois pour cent le taux d'intérêt payable par le cultivateur qui veut s'en servir;

b) parce que l'amortissement est augmenté de un et demi à deux et sept cent quatorze millièmes pour cent par année;

c) parce que l'augmentation des charges annuelles imposées aux cultivateurs emprunteurs est de nature à décourager les emprunts faits en vertu de la loi concernant le crédit agricole de la province de Québec."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauré (Deux-Montagnes)—9.</i>
<i>Langlais,</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Biron,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Côté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Renault,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Groulx,</i>	<i>Toupin.—37.</i>
<i>Hartt,</i>	

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale est alors mise aux voix et la Chambre l'adopte sur le même vote, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps: puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 69) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de gré à gré ou par expropriation".

L'honorable M. Bouchard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Bouchard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le ministre des travaux publics soit autorisé à acquérir de gré à gré, ou par expropriation, le pont construit sur la rivière Sainte-Anne reliant la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade à la municipalité du village de Sainte-Anne de la Pérade avec les approches et accessoires des deux parties de cet ouvrage et ses dépendances.

Résolu, 2.—Que le trésorier de la province soit autorisé à payer sur le fonds consolidé du revenu les sommes requises pour l'acquisition dudit pont.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 69) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de gré à gré ou par expropriation".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Loi du service civil (Secrétaire de la Province), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Loi des bourses pour cours additionnels, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Maison des étudiants canadiens à Paris, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Monument National, Montréal, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Musée et archives de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le McGill University, Montréal (octroi), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour McGill University, Montréal (Aide re: entretien d'un institut de neurologie), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour McGill University, Montréal (Allocation spéciale à l'enseignement protestant), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université Laval, Québec, (octroi) pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université de Montréal (octroi), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bishop's College, Lennoxville (octroi), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bishop's College, Lennoxville (allocation spéciale à l'enseignement protestant), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente et un mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'École polytechnique de Montréal, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Loi des écoles techniques ou professionnelles, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Loi de l'école du meuble, Montréal, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'École Technique, Trois Rivières, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les Ecoles d'arts et métiers, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quatorze mille huit cent cinquante-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les Ecoles des Beaux-Arts: Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les Ecoles du soir, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-huit mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Loi des cours professionnels, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-quatre mille cent vingt-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les Instituts et associations d'aveugles, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille six cent quatre-vingt-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux arts, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association canadienne-française, pour l'avancement des sciences, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Conservatoire Lassalle, Montréal, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Fondation Strathcona, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Musée Laurier, Arthabaska, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté, pour Société Provancher d'histoire naturelle, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles de réforme et d'industrie, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil (Instruction publique), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Conseil de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-un mille deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour fonds des écoles élémentaires, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt et un mille deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi concernant la construction ou la réparation d'écoles ou de maisons d'enseignement, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles publiques (cités et villes), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles publiques (écoles rurales), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles dans les municipalités pauvres (catholiques), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles dans les municipalités pauvres (protestantes), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles dans les centres de colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour gratifications pour succès dans l'enseignement, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour journaux d'éducation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du mérite scolaire, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante et onze mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour instruction publique "en général", pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles primaires complémentaires et primaires supérieures (catholiques), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour municipalités qui emploient des maîtres pour les garçons, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour enseignement ménager (catholique), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante et onze mille deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour écoles supérieures protestantes, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour comité protestant (aide supplémentaire), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante et dix dollars soit ouvert à sa Majesté pour High Schools (Québec et Montréal) pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix huit mille sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour enseignement du français, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente sept mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour centralisation des écoles rurales protestantes, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour construction de maisons d'écoles centralisées et établissement de la 12^{ème} année d'études, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour enseignement ménager dans les écoles protestantes, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspection médicale et dentaire, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que cette chambre s'ajourne maintenant.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 18 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 45) intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public".

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que la loi 25-26 George V, chapitre 23, abrogée par la loi 1 George VI, chapitre 24, soit remise en vigueur avec les modifications contenues dans la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Que les forces hydrauliques faisant partie du domaine public qui ne pourront être aliénées que par une loi de la Législature, seront celles dont la puissance naturelle est de trois cents chevaux ou plus au débit ordinaire de six mois.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions.

Lesdites résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi de la convention collective".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Casgrain, il est—

Ordonné que l'honorable M. Girouard ait la permission de présenter un bill (No 72) intitulé: "Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 33) intitulé: "Loi de la convention collective".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

Ordonné que lesdits amendements soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'honorable M. Mathewson, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur :

L'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1940, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, le 18 juin 1940.

EUG. Fiset.

(Document de la session no 2.)

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Résolu que le message de l'honorable Monsieur le Lieutenant-gouverneur soit renvoyé au comité des subsides, avec le budget supplémentaire qui l'accompagne.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars soit ouvert à Sa Majesté pour loi du Service civil (dépt. de la santé), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million vingt six mille huit cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour asiles d'aliénés, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour hygiène publique de Québec, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixant-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile dans la province, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour maladies vénériennes—(Aide à la protection du public contre), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Ces résolutions sont lues une première fois et une seconde fois et adoptées.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants :

Bill no 29, intitulé : "Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités";

Bill no 53, intitulé : "Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn";

Bill no 56, intitulé : "Loi concernant l'école technique de Saint-Hyacinthe";

Bill no 58, intitulé : "Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal";

Bill no 59, intitulé : "Loi modifiant le Code civil de la province de Québec";

Bill no 63, intitulé : "Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint Jean";

Bill no 40, intitulé : "Loi du nantissement agricole".

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 73, intitulé : "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses."

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 74, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse."

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 75, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill (No 45) intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 45) intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 62) intitulé: "Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau".

L'honorable M. Côté informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Côté propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, le Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Attendu que les chutes d'eau dans la rivière Saint-Maurice à La Tuque ont été concédées par lettres patentes du 26 septembre 1905 et du 12 mars 1906;

Attendu que les chutes d'eau dans la rivière aux Outardes communément appelées "premières chutes" ont été concédées par baux du 30 janvier 1923 et du 10 mars 1927;

Attendu qu'il a été constaté qu'en portant à leur capacité économique maximum l'aménagement des forces hydrauliques desdites chutes certaines parties des lits et des berges desdites rivières non comprises dans lesdites concessions seraient affectées et qu'elles ne peuvent l'être qu'en obtenant au préalable, moyennant un loyer annuel ou autre rémunération, des concessions des terrains et des droits qui seraient ainsi affectées;

Attendu que ces terrains et ces droits ne peuvent être utilisés pour aucun autre projet d'aménagement de forces hydrauliques économiquement réalisable;

Attendu qu'il est à propos d'autoriser la concession de ces terrains et de ces droits pour permettre ainsi l'aménagement à leur capacité économique maximum des seules chutes d'eau avec lesquelles ils peuvent être utilisés;

Attendu que les chutes d'eau à la rivière Saint-François à East Angus et à Bromptonville avaient été aménagées par *Brompton Pulp & Paper Company Limited* et ses auteurs avant l'entrée en vigueur de la loi 8 George V, chapitre 68;

Attendu qu'il est à propos d'obliger *Brompton Pulp & Paper Company, Limited* à prendre des concessions des terrains et des droits de la Province affectés par ses dits aménagements et d'en autoriser l'octroi;

Qu'il soit en conséquence,

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des terres et forêts, soit autorisé à concéder, louer ou affermer pour la période de temps et aux conditions qu'il déterminera,

a) à *St. Maurice Power Corporation* les terrains et droits de la province qu'il jugera nécessaires pour permettre d'augmenter la hauteur de chute et de porter ainsi à leur capacité économique maximum l'aménagement des forces hydrauliques sur la rivière Saint-Maurice à La Tuque, concédées le 26 septembre 1905 et le 12 mars 1906;

b) à *Québec North Shore Paper Company* les terrains et droits de la province qu'il jugera nécessaires pour permettre d'augmenter la hauteur de chute et de porter ainsi à leur capacité économique maximum l'aménagement des forces hydrauliques sur la rivière aux Outardes, concédées le 30 janvier 1923 et le 10 mars 1927;

c) à *Brompton Pulp & Paper Company Limited* les terrains et droits de la province affectés par les travaux construits dans la rivière Saint-

François à East Angus et à Bromptonville par cette compagnie ou ses auteurs avant l'entrée en vigueur de la loi 8 George V, chapitre 68.

Résolu, 2.—Que les concessions additionnelles visées par les paragraphes *a* et *b* de la résolution 1 ne devront pas être supérieures à 15% de la hauteur de chute déjà concédée et celles visées par le paragraphe *c* de cette résolution ne devront permettre aucun empiètement sur aucun autre aménagement existant sur la même rivière.

Résolu, 3.—Que *Brompton Pulp & Paper Company, Limited*, devra prendre des concessions pour les terrains et droits visés par le paragraphe *c* de la résolution 1 dès qu'elle en sera requise par le ministre des terres et forêts et à défaut de ce faire le lieutenant-gouverneur en conseil pourra fixer par arrêt le loyer annuel ou autre rémunération qu'elle devra payer et en reviser le montant aux époques qu'il déterminera.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture des résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 69) intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de gré à gré ou par expropriation".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

M. Morin (Champlain) propose, par voie d'amendement, secondé par M. Talbot:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre condamne le bill no 69, intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de gré à gré ou par expropriation", et elle est d'opinion que ledit bill méconnaît les droits des contribuables et des corporations municipales du village et de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Barrette,
Bégin,

Duplessis,
Elie,

*Gagnon (Matane),
Langlais,
Lorrain,
Morin (Champlain),
Paquette,*

*Pouliot,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—13.*

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Kirkland.</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Sabourin.</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Toupin.—52.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix est alors adoptée sur le même vote, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements au bill (No 33) intitulé: "Loi de la convention collective".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 61) intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics".

L'honorable M. Girouard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Girouard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, le Comité se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le président, le vice-président et les autres régisseurs de la Régie des services publics, instituée par la loi qui accompagne les présentes résolutions, recevront un traitement annuel de dix mille, huit mille cinq cents et huit mille dollars respectivement; que le lieutenant-gouverneur en conseil nommera un secrétaire et les techniciens, comptables, commis et autres employés nécessaires et fixera leur rémunération; que la section I de la Loi des pensions (Statuts refondus, 1925, chapitre 11) s'appliquera à toutes ces personnes et que ces traitements et les frais généraux de la Régie seront payés à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 2.—Que la loi 1 George VI, chapitre 25, modifiée par la loi 3 George VI, chapitre 23 soit abrogée et que la Régie provinciale de l'électricité, créé par ladite loi soit abolie de même que tous les offices qui s'y rattachent; que la loi 25-26 George V, chapitre 24, que ladite

loi abroge, soit remise en vigueur, de même que toutes les dispositions législatives qui y ont été incorporées par référence et que ladite Régie des services publics soit substituée à la Commission de l'électricité et à la Régie provinciale de l'électricité.

Résolu 3.—Que la loi 1 George VI, chapitre 26, soit abrogée et que la Loi de la municipalisation de l'électricité (25-26 George V, chapitre 49) soit remise en vigueur de même que toutes les autres lois que la première abrogeait.

Résolu, 4.—Que la recommandation de paiements pour venir en aide à l'électrification rurale faite, en vertu de l'article 19 de la Loi de la municipalisation de l'électricité (Statuts refondus, 1925, chapitre 102A, décrété par la loi 25-26 George V, chapitre 49) sera faite, désormais, par la Régie des services publics au lieu de l'être, comme auparavant, par la Commission des eaux courantes de Québec ou la Commission d'électricité, et que le trésorier de la province pourra, aux conditions mentionnées audit article 19, prêter à une municipalité rurale une autre somme n'excédant pas vingt-cinq pour cent du coût capital de construction et d'établissement du service électrique y visé, pour un terme de trente ans, avec intérêt à quatre pour cent.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que lesdites résolutions soient remises à la prochaine séance pour leur deuxième lecture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil, dept. Terres et forêts, etc., pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Chasse et pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Jardin Zoologique, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National des Laurentides, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Commission sur perception de royauté sur fourrures, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National de la Gaspésie, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National du Mont Orford, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pisciculture, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National des Laurentides, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National de la Gaspésie, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 19 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE.

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de M. Chaloult, secondé par M. Houde (Montréal-Ste-Marie), il est—

Résolu que, vu la nécessité et l'urgence qu'il y a d'informer la Chambre de l'attitude prise par le gouvernement fédéral sur la question de la guerre, tous les règlements soient suspendus et qu'il me soit permis de présenter une motion relativement à la conduite de la guerre.

Sur la motion de M. Chaloult, secondé par M. Houde (Montréal-Ste-Marie), il est—

Résolu que l'Assemblée législative:—

Attendu que la province de Québec est opposée irréductiblement à la conscription;

Attendu que les chefs politiques du pays se sont tous prononcés, lors des dernières élections, il n'y a que trois mois, contre tout service militaire obligatoire;

Attendu qu'une grande partie de la province de Québec a accepté de participer à la guerre, à la condition expresse que jamais aucune conscription ne serait imposée au Canada;

Attendu qu'un compromis a alors été agréé par les divers éléments du pays en vue de maintenir l'unité canadienne;

Attendu que la dernière élection fédérale a conféré au gouvernement central un mandat non équivoque de participation mitigée et libre;

Attendu que les possibilités du service volontaire sont loin d'être épuisées;

Attendu que la présente motion est urgente à cause des événements qui se précipitent à Ottawa:

Exprime l'avis que, reflétant l'opinion de la très grande majorité de la province de Québec, cette Chambre laisse savoir au gouvernement du Canada qu'elle est opposée à toute contrainte, toute coercition dans la conduite de la guerre et elle réclame, dans l'intérêt même de l'unité canadienne que notre participation reste libre et modérée.

Et un débat s'élève.

Et la Chambre continue de siéger après une heure de l'après-midi.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Talbot.—13.</i>
<i>Houde (Montréal-Ste-Marie),</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Dumaine,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Fregeau,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain, (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Panet,</i>

*Potvin,
Rajotte,
Renault,
Rochette,*

*Ross,
Sabourin,
Thisdel,
Toupin.—56.*

La motion est ainsi rejetée.

A une heure et quarante-cinq minutes, sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que la Chambre s'ajourne maintenant à cet après-midi à trois heures et demie.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures et demie de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi pour ajourner certaines élections partielles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 34, intitulé: "Loi du salaire minimum", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

L'article 8 est modifié

a) en remplaçant le paragraphe *f* par le suivant:

"*f.* contraindre tout employeur professionnel à afficher et tenir affichés, dans un endroit bien en vue de son établissement où les salariés ont accès, toutes ordonnances, règlements ou documents que la Commission lui transmet à cette fin;"

b) en remplaçant le premier alinéa du paragraphe *g* par le suivant:

"*g.* contraindre tout employeur, à moins de dispense formelle de la Commission, à remettre au salarié son salaire dans une enveloppe scellée sur laquelle seront inscrits: ses nom et prénom, la date de la semaine et de la période de travail, le

nombre d'heures rémunérées, le taux de salaire à l'heure, la catégorie ou la classe à laquelle appartient le salarié et le montant contenu dans l'enveloppe; celle-ci devra être initialée par la personne qui aura fait la paie."

c) en remplaçant, dans le deuxième alinéa du paragraphe *g*, les lettres *c*, *d* et *e* par les lettres *c*, *d*, *e*, *f* et *g*.

L'article 24 est modifié en remplaçant les mots:

"Quelle que soit l'occupation de l'employeur, il est prohibé de stipuler un salaire différent de celui fixé par l'ordonnance" par les mots: "Quelle que soit l'occupation de l'employeur, il lui est interdit de conclure avec l'employé une convention ayant pour objet de stipuler un salaire différent de celui qui est fixé par l'ordonnance."

L'article 36 est modifié en remplaçant les mots:

"Quiconque viole une des dispositions des ordonnances ou de la présente loi" par les mots: "Quiconque viole une ordonnance, un règlement rendu obligatoire ou une disposition de la présente loi."

Aussi le bill no 123, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", avec les amendements suivants, qu'il la prie d'agréer:

1. Le préambule est modifié:

a) en biffant, dans les lignes 19, 20 et 21, les mots "de soustraire un lot aux dispositions de la loi 23 George V, chapitre 125 et modifications;"

b) en remplaçant, dans la ligne 22, les mots: "quarante-quatre mille sept cents" par les mots: "dix-huit mille cinq cents";

c) en remplaçant "cette un", dans les lignes 26 et 27, par les mots: "ces fins";

2. L'article 1 est modifié en remplaçant, dans la ligne 7 de la page 2, le mot: "des" par le mot: "les".

3. L'article 4 est biffé.

4. Les articles 5 et 6 deviennent respectivement les articles 4 et 5.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 34) intitulé: "Loi du salaire minimum" et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 123) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 70) intitulé: "Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 35, intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill no 62, intitulé: "Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau".

L'honorable M. Côté propose que lesdites résolutions soient lues une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Allard,
Beaulac,
Beaulieu,
Bienvenue,

Biron,
Bonvouloir,
Bouchard (Québec-Comté),
Bouchard (St-Hyacinthe),

<i>Boucher,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Gosselin.</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Mathewson.</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fregeau,</i>	<i>Toupin.—50.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—10.</i>

La motion est ainsi adoptée.

En conséquence, lesdites résolutions sont lues une deuxième fois.

Et la motion que les résolutions soient maintenant adoptées étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Et lesdites résolutions sont, en conséquence, adoptées, sur le même vote.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, il est—

Ordonné que l'honorable M. Côté ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion que le bill soit maintenant lu une deuxième fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Duval,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Fregeau,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Toupin.—50.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—10.</i>

Et la motion est ainsi adoptée.

En conséquence, le bill est lu une deuxième fois.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 73, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses."

L'honorable M. Rochette informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Rochette propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, suivant les dispositions de l'article 13 de la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses (1 George VI, chapitre 81), modifié par la loi qui accompagne la présente résolution, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra adopter, modifier ou abroger les règlements qu'il jugera nécessaires pour imposer aux municipalités une contribution n'excédant pas cinq pour cent des allocations versées aux bénéficiaires qui y sont domiciliées, déterminer comment le domicile sera fixé pour les fins de cette contribution et en régler toutes les modalités.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 74, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse."

L'honorable M. Rochette informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Rochette propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, suivant les dispositions de l'article 13 de la Loi des pensions de vieillesse de Québec (1 Edouard VIII, chapitre 1), modifié par l'article 1 de la loi 1 George VI, chapitre 82 et par la loi qui accompagne la présente résolution, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra

sur la recommandation du ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, adopter des règlements pour imposer aux municipalités une contribution n'excédant pas deux pour cent des pensions versées aux pensionnaires qui y sont domiciliés, déterminer comment le domicile sera fixé pour les fins de cette contribution et en régler toutes les modalités.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de cette résolution ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 75, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles."

L'honorable M. Rochette informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Rochette propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, suivant les dispositions de l'article 3 de la Loi de l'assistance aux aveugles (1 George VI, chapitre 83), modifié par la loi qui accompagne la présente résolution, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra adopter, modifier ou abroger les règlements qu'il jugera utiles pour imposer aux municipalités une contribution n'excédant pas deux pour cent des pensions versées aux pensionnaires qui y sont domiciliés, déterminer comment le domicile sera fixé pour les fins de cette contribution et en régler toutes les modalités.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture de cette résolution ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives au bill No 61, intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics."

L'honorable M. Girouard propose que les résolutions soient maintenant lues une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Toupin.—53.</i>
<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>	

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Talbot.—11.</i>
<i>Langlais,</i>	

Et la motion est adoptée.

En conséquence, lesdites résolutions sont lues une deuxième fois. La motion "que les résolutions soient maintenant adoptées" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 61) intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 61) intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue.</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Hart,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Toupin.—53.</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	

CONTRE

Messieurs:

Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Elie,
Gagnon (Matane),
Langlais,

Lorrain,
Paquette,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—11.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture des amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Talbot, il est—

Résolu que, vu que les problèmes économiques et sociaux de l'après-guerre suscitent des difficultés considérables, cette Chambre est d'avis qu'il y aurait lieu d'étudier si la diffusion des coopératives n'est pas de nature à apporter une notable amélioration.

Sur la motion de l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes), secondé par l'honorable M. Elie, il est—

Résolu que attendu que le crédit agricole provincial est nécessaire aux cultivateurs de cette province;

Attendu qu'une somme de \$35,000,000.00 a été mise à la disposition des cultivateurs de 1936 à 1939 pour des prêts agricoles;

Attendu que cette somme est entièrement prêtée depuis quelques mois;

Attendu qu'il est urgent de mettre à la disposition des cultivateurs de cette province les argents additionnels dont ils ont besoin pour continuer leurs opérations agricoles et pour établir leurs fils;

Cette Chambre est d'opinion que le gouvernement doit sans plus tarder prendre les moyens nécessaires pour mettre à la disposition des cultivateurs les argents requis et auxquels ils ont droit pour le crédit agricole.

M. Hartt propose, secondé par M. Boucher, que, vu que le bill no 115, intitulé: "Loi changeant le nom de Louis Cohen et autres en celui de Mescon" a été rejeté, par le Conseil législatif, les honoraires ordinaires payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Sur la motion de M. Francœur (Montréal-Mercier), secondé par M. Boucher, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 145, intitulé: "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal", a pour objet de favoriser l'instruction publique en général, les frais additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés.

Sur la motion de M. Gosselin, secondé par M. Joyal, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 157, intitulé: "Loi autorisant la ville de Farnham à emprunter pour acheter les immeubles de la Compagnie Industrielle de Farnham", a été rejeté, les honoraires additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Rajotte, secondé par M. Lawn, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 158, intitulé: "Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond", a pour objet de favoriser l'instruction publique en général, les frais additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés.

Sur la motion de M. Bullock, secondé par M. Panet, il est—

Ordonné que, vu que les promoteurs du bill no 163, intitulé: "Loi concernant le village de Valcourt", ont décidé de ne pas procéder avec ce projet de loi, les honoraires payés par les promoteurs leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Rajotte, secondé par M. Lawn, il est—

Ordonné que, vu que le bill no 172, intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Drummondville" n'a pu être déposé dans les délais prescrits par le règlement les droits additionnels payés par les promoteurs de ce bill leur soient remboursés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 134) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec" et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 45) intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public."

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Biron,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet.</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Toupin.—47.</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Elie,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—10.</i>

La motion est alors adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. L'Office du crédit agricole a-t-il engagé de nouveaux reviseurs de titres ou d'autres employés ou inspecteurs depuis le 26 octobre 1939 ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces personnes ?
3. De quel jour date leur engagement ?
4. Quel salaire reçoit chacune d'elles ?
5. Quel territoire respectif sera assigné à chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Oui.

2, 3, 4.	Noms	Date d'engagement	Salaire
Mtre C.-A. Gamache, avo-			
cat		1er janvier 1940	\$1,800.00 par an.
Inspecteurs:			
MM. V. Provencher		1er juin 1940 . . .	\$1,800.00 " "
J.-A. Boutin		30 avril 1940 . . .	\$5.00 par jour de travail.
V. Boutin		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
Z. Carette		18 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
A. Germain		12 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
O. Giroux		6 mai 1940 . . .	\$5.00 " "
C.-A. Boisjoli		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
J. Laliberté		9 mai 1940 . . .	\$5.00 " "
H. Lavoie		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
M. Rodrigue		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
J.-B. Morissette		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
S. Tessier		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
T. Trudel		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "
D. Michaud		30 avril 1940 . . .	\$5.00 " "

5. Aucun territoire défini n'est assigné à ces employés.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Quel est le montant total des revenus perçus au bureau de la chasse et de la pêche, à Montréal, au cours de chacune des années fiscales suivantes:

- a) 1932-33,
- b) 1933-34,
- c) 1934-35,
- d) 1935-36,
- e) 1936-37,
- f) 1937-38,
- g) 1938-39,
- h) 1939-40.

2. Quel est le détail de chaque source de revenus, ainsi perçus au cours de chacune des années plus haut mentionnées?

Réponse par l'honorable M. Côté:

a) 1932-33—	Royauté sur fourrure.....	\$14,254.60
	Licences de pêche sportive.....	6,219.00
	Licences de chasse.....	6,154.00
	Permis de trappeurs.....	1,310.00
	Amendes.....	920.50
		\$28,858.10
b) 1933-34—	Royauté sur fourrure.....	\$24,201.30
	Licences de pêche sportive.....	5,896.00
	Licences de chasse.....	7,622.00
	Permis de trappeurs.....	1,115.00
	Amendes.....	2,652.54
		\$41,486.84
c) 1934-35—	Royauté sur fourrure.....	\$34,744.00
	Licences de pêche sportive.....	6,595.00
	Licences de chasse.....	7,434.80
	Permis de trappeurs.....	960.00
	Amendes.....	1,314.39
		\$51,048.19
d) 1935-36—	Royauté sur fourrure.....	\$36,519.40
	Licences de pêche sportive.....	7,265.00
	Licences de chasse.....	6,414.00
	Permis de trappeurs.....	938.00
	Amendes.....	1,254.50
		\$52,390.90

e) 1936-37—Royauté sur fourrure.....	\$16,806.20
Licences de pêche sportive.....	11,560.00
• Licences de chasse.....	7,897.47
Permis de trappeurs.....	1,974.00
Amendes.....	1,700.00
	\$39,937.67
f) 1937-38—Royauté sur fourrure.....	\$18,076.90
Licences de pêche sportive.....	10,630.00
Licences de chasse.....	9,246.00
Permis de trappeurs.....	3,362.00
Amendes.....	1,961.38
	\$43,276.28
g) 1938-39—Royauté sur fourrure.....	\$34,977.60
Licences de pêche sportive.....	10,960.00
Licences de chasse.....	6,496.00
Permis de trappeurs.....	2,650.00
Amendes.....	2,403.50
	\$57,387.10
h) 1939-40—Royauté sur fourrure.....	\$22,473.35
Licences de pêche sportive.....	4,380.20
Licences de chasse.....	4,653.00
Permis de trappeurs.....	1,990.00
Amendes.....	2,137.25
	\$35,633.80

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 35) intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 76) intitulé: "Loi de l'impôt sur le revenu".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Thisdel, il est—

Ordonné que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 71, intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac".

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 76, intitulé: "Loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 77, intitulé: "Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations".

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 81, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

Sur la motion de l'honorable M. Groulx, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 79, intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction de l'Hôpital Saint-Michel-Archange".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 61) intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics".

L'honorable M. Girouard propose que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont lus une seconde fois.

Et la motion que les amendements soient maintenant adoptés est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 61) intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics."

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et un débat s'élève.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

*Bastien,
Beaulac,
Beaulieu,*

*Bienvenue,
Biron,
Bonvouloir,*

<i>Bouchard</i> (Québec-Comté),	<i>Gosselin</i> ,
<i>Bouchard</i> (St-Hyacinthe).	<i>Hartt</i> ,
<i>Boucher</i> ,	<i>Houde</i> (Mégantic),
<i>Bullock</i> ,	<i>Hyde</i> ,
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Joyal</i> ,
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Kirkland</i> ,
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Lapointe</i> ,
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Lawn</i> ,
<i>Chaloult</i> ,	<i>Leduc</i> ,
<i>Choquette</i> ,	<i>Mathewson</i> ,
<i>Comeau</i> ,	<i>Messier</i> ,
<i>Connors</i> ,	<i>Moreault</i> ,
<i>Côté</i> ,	<i>Nadon</i> ,
<i>Delagrave</i> ,	<i>Panet</i> ,
<i>Dubreuil</i> ,	<i>Plamondon</i> ,
<i>Dufour</i> ,	<i>Potvin</i> ,
<i>Dumaine</i> ,	<i>Rajotte</i> ,
<i>Dumoulin</i> ,	<i>Renault</i> ,
<i>Duval</i> ,	<i>Rochette</i> ,
<i>Fortin</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Francœur</i> (Montréal-Mercier),	<i>Sabourin</i> ,
<i>Gagnon</i> (Frontenac),	<i>Thisdel</i> ,
<i>Girouard</i> ,	<i>Toupin</i> .—53.
<i>Godbout</i> ,	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette</i> ,	<i>Lorrain</i> ,
<i>Bégin</i> ,	<i>Paquette</i> ,
<i>Duplessis</i> ,	<i>Sauvé</i> (Beauharnois),
<i>Elie</i> ,	<i>Sauvé</i> (Deux-Montagnes),
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Talbot</i> .—11.
<i>Langlais</i> ,	

Et la motion est alors adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution relative au bill no 73, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses".

L'honorable M. Rochette propose que la résolution soit maintenant lue une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Kirkland,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Ma sonneuve),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Toupin.—47.</i>
<i>Fregeau,</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette.</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Talbot.—9.</i>
<i>Langlais,</i>	

La motion est ainsi adoptée.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 45) intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

L'honorable M. Côté propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Côté,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Delagrave,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Bouvouloir,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Fortin,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Fregeau,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Connors,</i>	<i>Hyde,</i>

*Joyal,
Kirkland,
Lawn,
Leduc,
Mathewson,
Messier,
Moreault,
Nadon,
Panet,*

*Plamondon,
Rajotte,
Renault,
Rochette,
Ross,
Sabourin,
Thisdel,
Toupin.—47.*

CONTRE

Messieurs:

*Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Gagnon (Matane),
Langlais,*

*Lorrain,
Paquette,
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—9.*

Et la motion est adoptée.

En conséquence, le bill est lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 72) intitulé: "Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre".

L'honorable M. Girouard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture d'une résolution relative au bill no 74, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse".

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution relative au bill no 75, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles".

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill no 35, intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts".

L'honorable M. Rochette informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Rochette propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire des règlements pour régler l'émission, le renouvellement et la révocation des permis émis en vertu de la Loi de la vente du métal brut, édictée par la loi qui accompagne la présente résolution et pourra déterminer le coût, les conditions et la durée de ces permis.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

Ordonné que la seconde lecture de ladite résolution soit remise à la prochaine séance.

M. Sabourin propose, secondé par M. Plamondon:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre la *Beauharnois Light, Heat & Power* et la *Beauharnois Construction Company* avec le Gouvernement de cette province ou aucun de ses membres depuis 1928 jusqu'à ce jour, se rapportant à la construction d'un barrage dans le fleuve St-Laurent entre Coteau-du-Lac et Valleyfield et d'un pont reliant les deux rives.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Langlais, secondé par M. Talbot, il est—
Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 203) intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première, une deuxième fois et adopté.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que l'Assemblée législative, considérant que l'édition disponible de son règlement annoté s'épuisera vraisemblablement pendant la prochaine session, charge M. l'Orateur de la Chambre, l'honorable M. Bouchard, l'honorable M. Sauvé et le greffier de la Chambre de préparer pour la prochaine session un projet de toutes les modifications qu'ils croiront opportun de proposer au texte du règlement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Pisciculture, dépt. des Terres et Forêts, de la Chasse et des Pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La dite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

Résolu que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 20 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, le bill suivant:

Bill no 68, intitulé: "Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution relative au bill no 35, intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts".

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 35) intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 79, intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction de l'Hôpital Saint-Michel-Archange".

L'honorable M. Groulx informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Groulx propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé, aux conditions qu'il déterminera,

a) à consentir aux sœurs de la Charité de Québec, au sujet de l'asile St-Michel-Archange et de ses annexes, une augmentation du minimum des malades confiés à leurs soins et du montant annuel payable pour chaque malade jusqu'à concurrence de \$228.00.

b) à garantir jusqu'à concurrence d'un capital n'excédant pas \$3,000,000. (trois millions) et un taux d'intérêt ne dépassant pas 4% (quatre pour cent), tout l'emprunt que la communauté des Sœurs de la Charité de Québec pourra contracter pour la reconstruction de l'asile St-Michel-Archange, et de ses annexes.

Résolu, 2.—Que les montants requis pour faire face à cette garantie seront retenus sur les sommes payables à cette communauté pour l'hospitalisation des malades dans ledit asile et ses annexes.

Résolu, 3.—Que les dépenses occasionnées par l'application de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions seront payables à même le fonds consolidé du revenu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Groulx ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi pour aider à la construction de l'Hôpital Saint-Michel-Archange".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant la loi 2 Geo. VI, chapitre 37".

L'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport, comme suit:

Sur un amendement proposé par l'honorable M. Bouchard à l'article 1 du bill no 200, lequel amendement comporte l'abrogation de l'article 1 de la loi 2 George VI, chapitre 37, M. Sauvé objecte audit amendement sous prétexte que ledit amendement serait en conflit avec l'article 464 du règlement.

J'ai décidé que ledit amendement était conforme au règlement et l'honorable M. Sauvé en appelle de ma décision.

Et la décision du Président du comité étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Fregeau,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Hartt,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Toupin.—48.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Leduc,</i>	<i>Talbot.—10.</i>

Et la décision du Président est maintenue.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci

n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 83) intitulé: "Loi pour ajourner certaines élections partielles".

L'honorable M. Godbout propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

L'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, par voie d'amendement, secondé par M. Bégin.

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre condamne le bill no 83, intitulé: "Loi pour ajourner certaines élections partielles";

a) parce que ce bill est contraire aux droits et prérogatives des électeurs de cette province et plus particulièrement du comté de Terrebonne;

b) parce que ce bill met en doute le jugement et les qualités caractéristiques de la population de la province."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

*Barrette,
Bégin,
Duplessis,
Gagnon (Matane),
Langlais,*

*Lorrain,
Paquette,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—10.*

CONTRE

Messieurs:

*Bastien,
Beaulac,*

*Beaulieu,
Bienvenue,*

<i>Bonvouloir,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Fregeau,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Toupin.—45.</i>
<i>Godbout,</i>	

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et la motion principale est alors adoptée, sur le même vote, mais en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de cette Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture dudit amendement soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (no 200) intitulé: "Loi modifiant la loi 2 George VI, chapitre 37".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements au bill et au titre.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard les amendements sont lus une première fois.

L'honorable M. Bouchard propose "que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

L'honorable M. Bouchard propose "que cette Chambre adopte maintenant les amendements" et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

L'honorable M. Bouchard propose "que le bill soit maintenant lu une troisième fois sous son nouveau titre" et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sabourin (dont elle a été saisie, le 19 juin courant à sa troisième séance).

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre copie de toute correspondance entre la *Beauharnois Light, Heat & Power* et la *Beauharnois Construction Company* avec le Gouvernement de cette province ou aucun de ses membres depuis 1928 jusqu'à ce jour, se rapportant à la construction d'un barrage dans le fleuve St-Laurent entre Coteau-du-Lac et Valleyfield et d'un pont reliant les deux rives.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Ordonné que le document soit déposé.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill no 76, intitulé: "Loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

L'honorable M. Mathewson informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—1) Concernant les travaux de chômage à Montréal, les édifices d'administration générale du Jardin Botanique, administration générale, chaufferie, serres et tous travaux d'édifices ont-ils été faits à contrat, à la journée ou en régie?

2) Dans l'affirmative, y avait-il un contracteur ou des contracteurs?

3) Quel a été le montant des contrats accordés et le coût définitif de ces travaux exécutés par ces contracteurs ou ce contracteur?

4) Quel est le nom ou les noms des contracteurs?

5) Dans le montant total de ces travaux, quelle a été la contribution exacte du gouvernement fédéral?

6) Quelle a été la contribution du gouvernement fédéral en 1937?

7) En 1938?

8) En 1939?

Réponse par l'honorable M. Bouchard:

1) Par contrats.

2) Deux.

3) a. \$98,550.00.

b. \$2,321,995.42 dont \$110,805.41 à titre d'honoraires, soit 5% du coût,

c. un montant de \$55,415.80 a été payé aux architectes directement par le gouvernement.

4) a. Canadian Vickers Limited, Montréal,

b. Victor Bernier, Montréal.

5) Aucune.

6) Aucune.

7) Aucune.

8) Aucune.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—1) Concernant le centre sportif, rue Sherbrooke-Est, Montréal, quel est le montant d'argent dépensé au 25 octobre 1939 ?

- 2) Quels sont les noms et prénoms des architectes ?
- 3) Quels sont les noms et prénoms des entrepreneurs ?
- 4) Ces travaux ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire ou de quelle façon ces contrats ont-ils été accordés ?
- 5) Donner les détails.

Réponse par l'honorable M. Bouchard :

- 1) \$627,055.76.
- 2) A.-E. Doucet.
- 3) En Régie.
- 4) Nil.
- 5) Nil.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Drouin, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 57, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal";

Bill no 67, intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill 168, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est modifié:

a) en remplaçant, dans la ligne 10 de la page 2, le mot "nord" par le mot "sud";

b) en insérant, dans la ligne 2 du sous-paragraphe *c* de la page 2, le mot "sud" immédiatement à la suite des mots "rang sept (7)";

c) en insérant, dans la ligne 1 du paragraphe 3*a* de la page 2, le mot "taxables" immédiatement à la suite du mot "terrains";

d) en remplaçant dans la ligne 2 du paragraphe 3*b* de la page 2, les mots "de quelque nature que ce soit" par les mots "sauf pour un développement minier par le propriétaire";

e) en remplaçant, dans la ligne 5 du paragraphe 3*b* la lettre "e" par la lettre "c";

2. L'article 2 est modifié:

a) en insérant, dans la ligne 2, immédiatement après le chiffre "89" les mots suivants: "et tout accord ou convention intervenu entre la ville de Rouyn et Pauline-I. Bagshaw, and the Union Trust Company Limited, Joint Executors of the Estate of G. A. Bagshaw and J. E. McCuaig";

b) en remplaçant, dans la ligne 8, le mot "devront" par le mot "pourront", et, dans la ligne 11, le mot "devra" par le mot "pourra";

3. L'article 6 est modifié en biffant, dans les lignes 9 et 10 du paragraphe 20, à la page 5, ce qui suit:

"(reproduits comme cédules A, B, C, D. et E)";

Et les cédules "A", "B", "C", "D", et "E" sont biffées.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 168) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Chaloult.—L'ancien gouvernement a-t-il établi un Office de Géographie pour le choix et l'approbation des appellations géographiques, conformément à une résolution adoptée par la Chambre le 18 mai 1937 ?

Si oui, quand a été fondé cet organisme et comment est-il constitué ?

Réponse par l'honorable M. Côté :

Non.

Question par M. Barrette.—1. Hector Mainville, de Joliette, est-il à l'emploi de la province de Québec ?

2. Dans l'affirmative :

- a) depuis quand ?
- b) à quel titre ?
- c) à quel salaire ?

Réponse par l'honorable M. Rochette :

1. Oui.

- a) Le 15 janvier 1940.
- b) Inspecteur à la Commission des Pensions de Vieillesse.
- c) \$85.00 par mois.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur J.-Elzéar Dufour, de la cité de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, est-il à l'emploi de la Commission des Liqueurs de Québec ?

2. Dans l'affirmative ?

- a) Depuis quelle date ?
- b) A quel titre ?
- c) A quel salaire ?
- d) Sur la recommandation de qui a-t-il été nommé ?
- e) Depuis combien de temps existe la situation qu'il occupe ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

1. Oui.

- 2. a) 29 janvier 1940.
- b) Inspecteur.
- c) \$50.00 par semaine y compris les dépenses de voyages.
- d) Du gérant.
- e) Depuis 1927.

Question par M. Talbot.—1. Monsieur Idola Boulianne, commis au magasin de la Commission des Liqueurs en la cité de Chicoutimi, a-t-il été destitué ?

2. Dans l'affirmative :

- a) A quelle date ?
- b) A la demande de qui ?
- c) Pour quelle raison ?
- d) Qui l'a remplacé ?
- e) Sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

1. Oui.
2. a) 27 janvier 1940.
- b) du gérant.
- c) Ingérence politique.
- d) P.-E. Tremblay.
- e) Du gérant.

Question par l'honorable M. Gagnon.—1. Le ministère des terres et forêts a-t-il nommé des inspecteurs pour s'assurer que les ordonnances concernant le salaire payé aux bûcherons et flotteurs de bois sont respectées ?

2. Dans l'affirmative, quels sont ceux qui ont été nommés pour les comtés de la région du Bas-St-Laurent ?
3. Quel salaire reçoit chacun d'eux ?
4. Depuis quand sont-ils en fonctions ?

Réponse par l'honorable M. Côté :

1. Non.
2. Voir 1.
3. Voir 1.
4. Voir 1.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill no 80, intitulé: "Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans cette province."

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 76: "Loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, afin de pourvoir aux besoins du service public de la province, toute personne visée par la résolution 4, sera tenue de payer annuellement à Sa Majesté aux droits de la province, un impôt égal à quinze pour cent (15%) du montant de la taxe payable par cette personne à Sa Majesté aux droits du Dominion du Canada, sur le revenu de l'année précédente, sous l'empire de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, (chap. 97, S.R.C., 1927,) comme elle se lit avec ses amendements au premier avril 1940.

Résolu, 2.—Que l'impôt payable annuellement par une même personne en vertu de la résolution 1 ne devra, en aucun cas, dépasser sept mille dollars (\$7,000.00).

Résolu, 3.—Que l'impôt prélevé par la loi qui accompagne les présentes résolutions sera payable à la date et de la manière ci-après déterminées.

Résolu, 4.—Que cet impôt sera imposé, prélevé et perçu sur le revenu durant l'année précédente de toute personne:

a) ayant sa résidence ou sa résidence ordinaire dans Québec durant l'année; ou

b) qui séjourne dans Québec durant une période ou des périodes représentant cent quatre-vingt-trois jours de l'année; ou

c) qui est employée dans Québec durant l'année; ou

d) ne résidant pas dans Québec, a exercé un commerce dans Québec durant l'année; ou

e) qui, ne résidant pas dans Québec, retire un revenu pour services rendus dans Québec pendant l'année autrement que dans le cours d'un emploi régulier ou continu, ou exerçant des opérations dans Québec; ou

f) antérieurement à sa nomination, résidait dans Québec, et est maintenant, était pendant cette année ou une partie de cette année ou devient désormais ministre, haut commissaire, fonctionnaire, serviteur ou employé du gouvernement du Canada, ou un agent général pour l'une des provinces du Canada, ou tout fonctionnaire, serviteur ou employé de cette province, résidant hors du Canada, sauf sur le revenu reçu par voie de traitement dudit gouvernement.

Résolu, 5.—Que toute personne imposable en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions devra évaluer le montant de l'impôt dont elle sera redevable et devra transmettre le trente et unième jour d'août 1940, et le ou avant le trentième jour d'avril de chaque année subséquente avec la déclaration du revenu transmise au Commissaire de l'impôt sur le revenu du Dominion ou au ministre, au moins un tiers du montant de cet impôt ou toute autre portion que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra déterminer; et, pour l'impôt exigible en 1940, qu'elle devra acquitter le solde dans les trois mois qui suivent avec une pénalité de deux pour cent, (2%) sur ce solde, et pour toute année subséquente, dans les quatre mois qui suivent, avec intérêt au taux de cinq pour cent (5%) par année sur ce solde, à compter du dernier

jour prescrit pour produire cette déclaration jusqu'au moment du paiement et que le paiement de tout impôt, intérêt et pénalité devra être fait au receveur général du Canada pour le compte du trésorier de la province de Québec, et forme partie du fonds consolidé du revenu de la province de Québec.

Résolu, 6.—Que toute personne imposable suivant la loi qui accompagne les présentes résolutions qui, suivant sa propre estimation, fera un versement inférieur à un tiers de l'impôt ou à toute autre portion d'icelui que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra déterminer en vertu des dispositions de la résolution 5, ou omettra de faire un versement le 31 août 1940, ou en toute année subséquente à l'époque où elle doit produire sa déclaration au Commissaire de l'impôt sur le revenu ou au ministre, ou fera défaut d'acquitter le solde de l'impôt tel qu'estimé dans les trois mois de son échéance en 1940 et dans les quatre mois d'icelle en toute année subséquente, devra payer, en sus de la pénalité de deux pour cent (2%) ou de l'intérêt au taux de cinq pour cent l'an prescrit à la résolution précédente, une pénalité additionnelle, de deux pour cent (2%) en 1940 et un intérêt supplémentaire de trois pour cent l'an pour les années subséquentes, sur ce qui sera impayé depuis la date du défaut jusqu'à la date du paiement.

Résolu, 7.—Que toute personne ou corporation visée par l'article 7 de la loi qui accompagne les présentes résolutions devra payer l'impôt ainsi que l'intérêt et les pénalités établis et imposés à l'égard de ce revenu, avant de procéder à toute répartition quelconque des biens, affaires ou actif qu'elle administre, gère, liquide ou autrement contrôle, ou dont elle s'occupe.

Résolu, 8.—Qu'avant de distribuer tous biens sous leur contrôle, les syndics de faillite, cessionnaires, administrateurs, exécuteurs testamentaires et autres personnes semblables devront obtenir du Commissaire de l'impôt sur le revenu, un certificat attestant que nulle cotisation impayée d'impôt sur le revenu, d'intérêt et peines pécuniaires régulièrement exigibles selon le cas, de la personne, des biens, des affaires, ou de la succession, n'est en souffrance en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions; et que la distribution faite sans ce certificat rend responsables de l'impôt, de l'intérêt et des peines pécuniaires, les syndics de faillite, cessionnaires, administrateurs, exécuteurs testamentaires et autres semblables personnes.

Résolu, 9.—Que les dépenses occasionnées par l'application de la loi qui accompagne les présentes résolutions, durant l'année financière 1940-41, seront payées à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 10.—Que les présentes résolutions entreront en vigueur le premier juillet 1940 et qu'elles devront s'appliquer au revenu de l'année 1939, à toutes les périodes fiscales finissant durant l'année 1939 et au revenu de toutes les années et périodes fiscales subséquentes.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont enrégistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Bastien,</i>	<i>Francaeur (Lévis),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Fregeau,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Toupin.—48.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—9.</i>
<i>Lorrain,</i>	

Et la motion est ainsi adoptée.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 76) intitulé: "Loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 76) intitulé: "Loi de l'impôt de Québec sur le revenu".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Fregeau,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Toupin.—48.</i>

CONTRE

Messieurs :

Barrette,
Régin,
Duplessis,
Langlais,
Lorrain,

Paquette,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
Talbot.—9.

Et la motion est alors adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

Le bill, en conséquence, est lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 71, intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac".

L'honorable M. Mathewson informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que personne ne pourra vendre de tabac en cette province à moins que, sur sa demande, une licence, ne lui ait été émise sous l'autorité de la loi qui accompagne les présentes résolutions et ne soit en vigueur lors de la vente, et que cette licence demeurera en vigueur tant qu'elle ne sera pas révoquée pour cause par le trésorier de la province.

Résolu, 2.—Que, sur paiement par le vendeur d'un droit d'un dollar à Sa Majesté aux droits de la province, cette licence sera accordée par le trésorier de la province ou tout officier qu'il désignera; et devra être gardée à l'endroit où le licencié vend du tabac, ou à sa principale place d'affaire en cette province.

Résolu, 3.—Que, afin de pourvoir aux besoins du service public de la province, chaque consommateur devra, lors de l'achat de tabac en cette province, pour fins de consommation par lui-même ou par tout autre payer à Sa Majesté aux droits de la province un impôt de consommation du tabac au taux de dix pour cent du prix de vente.

Résolu, 4.—Que toute personne résidant ordinairement en cette province ou y faisant affaires qui, elle-même ou par l'intermédiaire de toute autre apportera en cette province ou fera en sorte qu'il y soit apporté ou livré du tabac pour consommation par elle-même, devra immédiatement en faire rapport au contrôleur en lui transmettant ou produisant la facture, s'il y en a, avec tout renseignement que celui-ci pourra exiger, et, en outre, devra payer à Sa Majesté aux droits de la province, l'impôt sur la consommation de ce tabac qui eût été payable si ce tabac avait été acheté au même prix à une vente en détail en cette province.

Résolu, 5.—Que l'impôt établi par la dite loi devra être calculé séparément sur chaque paquet et toute fraction d'une cent devra être comptée comme un cent entier et que cependant, dans le cas de ventes en détail de cigares, l'impôt sera calculé sur le prix de détail de chaque cigare.

Résolu, 6.—Que le trésorier de la province pourra allouer aux vendeurs, pour la perception de la taxe et sa remise à la province toute indemnité que pourra déterminer le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 7.—Que dans le but de faciliter la perception et la remise de l'impôt établi par ladite loi, ou de prévenir le double paiement de cet impôt sur le même tabac, le trésorier de la province pourra faire avec un vendeur telles conventions qu'il jugera à propos et telles conventions seront sujettes à ladite loi.

Résolu, 8.—Que l'impôt et les droits perçus suivant ladite loi et toutes les amendes recouvrées sous son autorité feront partie du fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 9.—Que tout impôt exigible en vertu de ladite loi portera intérêt au taux de cinq pour cent par année, à compter de la date où il aurait dû être remis au bureau du revenu.

Résolu, 10.—Que les dépenses nécessaires à l'exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions, au cours de l'année financière 1940-1941, seront payées à même le fonds consolidé du revenu.

Résolu, 11.—Que la loi qui accompagne les présentes résolutions entrera en vigueur le premier jour de juillet 1940.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions.

Lesdites résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 77, intitulé: "Loi amendement la Loi de l'impôt sur les corporations."

L'honorable M. Mathewson informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que la taxe de deux et demie imposée par l'article 6 de la Loi de l'impôt sur les corporations (3 George VI, chapitre 19), modifié par la loi qui accompagne les présentes résolutions, sera portée à cinq pour cent, et que la taxe prélevée par ledit article ne s'appliquera pas à une corporation personnelle imposable en vertu de la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.

Résolu, 2.—Que, dans le cas de toute compagnie d'immeuble, de toute compagnie possédant ou exploitant une entreprise d'entreposage de grains, et de toute compagnie dont l'entreprise, de l'avis du trésorier, est de nature à épuiser les ressources naturelles de la province, la partie du revenu net total exemptée de la taxe sur les profits, sera proportionnelle au rapport entre l'actif immobilisé, les marchandises et les fournitures situés en dehors de la province, et le total de l'actif immobilisé, des marchandises et des fournitures portés à l'inventaire de la compagnie.

Résolu, 3.—Que toute autre corporation assujettie à la taxe sur les profits et dont le bureau-chef sera situé dans la province, aura le droit de déduire de la taxe autrement exigible suivant la Loi de l'impôt sur les corporations, modifiée par la loi qui accompagne les présentes résolutions, et calculée sur le total de ses profits nets, le moindre des deux montants qui suivent:

a) le montant de toute taxe calculée sur profits nets, payée ou payable à toute autre province ou état pour la même année financière, ou

b) un montant égal à cinq pour cent d'une partie des profits nets proportionnelle au rapport entre les ventes faites aux clients résidant en dehors de la province et le total des ventes de la compagnie ou au rapport entre les revenus bruts perçus de clients résidant en dehors de la province et le total des revenus bruts de la compagnie.

Résolu, 4.—Que toute autre compagnie dont le bureau chef sera situé en dehors de la province aura droit de déduire de la taxe autrement exigible sur les profits nets un montant égal à cinq pour cent d'une partie des profits proportionnelle au rapport entre les ventes faites aux clients résidants en dehors de la province et le total des ventes de la compagnie ou au rapport entre les revenus bruts reçus de clients résidant en dehors de la province et le total des revenus bruts de la compagnie.

Résolu, 5.—Qu'aucune déduction ne sera accordée pour impôt payé ou payable au Dominion du Canada sur les profits nets des corporations et qu'aucune déduction ne sera accordée pour impôt déduit par des états étrangers ou pour impôts sur les profits payés par une compagnie à toute autre province ou état étranger, sauf tel que précédemment ci-dessus le présent article.

Résolu, 6.—Qu'aucune déduction ou exemption mentionnée à la résolution 2 ne sera accordée sans production au trésorier d'une preuve suffisante du paiement au gouvernement de telle autre province ou état, de cet impôt sur les profits ou de son exigibilité.

Résolu, 7.—Que la présente loi aura son effet à compter du premier avril 1940;

Que la différence entre la taxe imposée par l'article 6 de la Loi de l'impôt sur les corporations, (3 Geo. VI, chapitre 19) et la taxe imposée par ledit article tel que présentement modifié, est exigible pour la même période financière de toute compagnie astreinte à payer, le ou après le premier avril 1940, l'impôt sur les profits nets, même si cet impôt a été payé avant échéance;

Que dans le cas de compagnies dont la taxe sur les profits était payable entre le 1er avril et le 1er juillet 1940, le paiement de la taxe imposée par la présente loi doit être fait le 1er août 1940 et que en tous autres cas la taxe sur les profits au taux fixé par la Loi de l'impôt sur les corporations, telle que modifiée par la Loi de l'impôt sur les corporations sera payable à l'époque mentionnée à l'article 13 de ladite loi.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions.

Lesdites résolutions sont lues une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture desdites résolutions soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi modifiant la loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de l'amendement au bill 83.—“Loi pour ajourner certaines élections partielles”.

L'honorable M. Godbout propose que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs:

<i>Bastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Gasgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Toupin.—45.</i>
<i>Fregeau,</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—10.</i>

Et la motion est ainsi adoptée.

En conséquence, l'amendement est lu une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Eastien,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Leaulac,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Goulet,</i>
<i>Eonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Toupin.—45.</i>
<i>Fregeau,</i>	

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes),</i>
<i>Langlais,</i>	<i>Talbot.—10.</i>

Et la motion est ainsi adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la loi du service civil, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'entretien de certains édifices publics et location des bâtisses pour bureaux à travers la province, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-six mille six cent quarante-six dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le nettoyage des bureaux, édifices de la Législature et des départements, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-deux mille quatre cent soixante-huit dollars et cinq cents soit ouvert à Sa Majesté pour taxes d'eau sur édifices parlementaires, etc., dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses de voyage, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille huit cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le bureau de poste: traitements et dépenses contingentes, etc., dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les Écoles Normales: entretien et réparations, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bureaux du Gouvernement, Montréal: entretien et réparations, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour palais de justice et prisons: entretien et réparations, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-six mille quatre cent soixante-dix-huit dollars et vingt-cinq cents, soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-Routes: divers, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille trois cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour ponts à péage: entretien et réparations, dépt. des Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'entretien des chemins d'hiver, dépt. de la Voirie, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Loi du Service civil, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la protection des forêts, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'extinction des incendies forestiers, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service d'hydroplans, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour arpentages, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Pépinière de Berthier "entretien", dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt et un mille six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service d'enregistrement (cadastre), dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour La Société de Géographie de Québec, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service Hydraulique, dépt. des terres et forêts, de la chasse et des pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'encouragement à l'agriculture en général, dépt. de l'agriculture, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le service du génie rural, agriculture, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante-huit mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le service de la grande culture, agriculture, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante-neuf mille huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le service de l'horticulture, agriculture, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le service de l'industrie animale, agriculture, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

Et la chambre continue à siéger après minuit.

Vendredi, 21 juin, 1940.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A minuit et trente-cinq minutes, vendredi matin, sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—
Résolu que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 21 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans cette province".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi concernant le pont David".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill no 84, intitulé: "Loi concernant le pont David".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture d'un projet de résolutions relatives au bill (No 71) intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 71) intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

A une heure. M. l'Orateur prononce l'ajournement.

DEUXIÈME SÉANCE

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—1) Quelle était la dette nette de la province au 1er août 1936?

2) Quelle était la dette nette de la province au 25 octobre 1939?

Réponse par l'honorable M. Mathewson:

1. \$160,756,048.90.

2. \$277,726,242.70.

Question par M. Chaloult.—1. Quelles sommes d'argent, M. Antoine Rivard, avocat, à Québec, a-t-il reçues du gouvernement depuis septembre 1936 à date, pour mandats qui lui ont été confiés par l'administration de l'Union Nationale?

2. Quel montant lui doit encore le gouvernement pour l'exécution de ces mêmes mandats?

3. Combien a-t-il reçu pour la seule affaire Godon?

Réponse par l'honorable M. Girouard:

1. \$28,450.60.

2. Aucun.

3. Il est impossible de donner le montant reçu pour l'affaire Godon en particulier vu que les mémoires de frais prévoyaient une seule charge pour différents mandats.

L'ordre du jour appelle l'étude en comité plénier des résolutions relatives au bill (no 54) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Drouin, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que les résolutions soient retirées.

L'ordre du jour appelle l'étude en comité plénier des résolutions relatives au bill (no 39) intitulé: "Loi amendant la Loi des terres et forêts".

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que les résolutions soient retirées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 39) intitulé: "Loi amendant la Loi des terres et forêts".

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Girouard, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Desmarais,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Dumaine,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Francaeur (Lévis),</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Francaeur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Côté,</i>	<i>Hyde,</i>

Joyal,
Lawn,
Leduc,
Mathewson,
Messier,
Moreault,
Nadon,
Panet,

Plamondon,
Rajotte,
Renault,
Rochette,
Ross,
Sabourin,
Toupin.—43.

CONTRE

Messieurs:

Barrette,
Fégin,
Duplessis,
Gagnon (Matane),
Langlais,

Lorrain,
Paquette,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes),
 —9.

Et la motion est ainsi adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des résolutions relatives au bill (No 77) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations".

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que la Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 77) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations".

L'honorable M. Mathewson propose "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" et la motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 81) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

L'honorable M. Mathewson informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que suivant l'article 11 de la Loi des droits sur les successions, remplacé par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, sera exempt de droits tout legs, don ou souscription pour des fins de religion, de charité ou d'éducation à une corporation ou société qui a un établissement en cette province ou à une personne qui y a son domicile, à la condition que lesdites fins soient poursuivies en cette province; que toute somme payable en vertu de la Loi de l'assurance sur la vie au bénéfice de maisons d'éducation (Statuts refondus, 1925, chapitre 245) bénéficiera de la même exemption et qui seront également exonérés de droits les legs, dons ou souscriptions pour des fins de religion, de charité ou d'éducation poursuivies en dehors de la province, s'il est établi de façon satisfaisante que la province, ou l'état où ces biens seront employés accorde la même exemption aux legs, dons ou souscriptions de ses ressortissants pour des fins identiques dans la province de Québec.

Résolu, 2.—Que suivant l'article 13a de ladite Loi des droits sur les successions, remplacé par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, en cas de renonciation à une part de succession, une institution contractuelle ou une disposition testamentaire, les droits dus sur les biens ainsi répudiés, par celui qui en profite, ne pourront être inférieurs à ceux que le renonçant aurait dû acquitter; que la renonciation faite par un successible du chef de son auteur à une succession ouverte au profit de ce dernier ne pourra porter préjudice à la couronne et que dans le cas de renonciation à la communauté par les héritiers de la femme, les droits dus par l'époux ne pourront être inférieurs à ceux que lesdits héritiers auraient dû acquitter.

Résolu, 3.—Que suivant l'article 30 de ladite Loi des droits sur les successions, remplacé par la loi qui sera basée sur les présentes réso-

lutions, sera exempte de droits la transmission de tout legs, don ou souscription pour des fins de religion, de charité ou d'éducation à une corporation ou société qui a un établissement en cette province ou à une personne qui y a son domicile, à la condition que lesdites fins soient poursuivies en cette province et que toute somme payable en vertu de la Loi de l'assurance sur la vie au bénéfice de maisons d'éducation (Statuts refondus, 1925, chapitre 245) bénéficiera de la même exemption.

Résolu, 4.—Que, suivant l'article 32a de ladite Loi des droits sur les successions, édicté par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, en cas de renonciation à une part de succession, une institution contractuelle ou une disposition testamentaire, les droits dus en raison de la transmission des biens ainsi répudiés, par celui qui en profite, ne pourront être inférieurs à ceux que le renonçant aurait dû acquitter; que la renonciation faite par un successible du chef de son auteur à une succession ouverte au profit de ce dernier ne pourra porter préjudice à la couronne et que dans le cas de renonciation à la communauté par les héritiers de la femme, les droits dûs par l'époux ne pourront pas être inférieurs à ceux que lesdits héritiers auraient dû acquitter.

Résolu, 5.—Que les dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions s'appliqueront à toute succession ouverte à compter du jour de sa mise en vigueur.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

La motion "Que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquences, adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 81) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 80) intitulé: "Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans cette province".

L'honorable M. Mathewson informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolutions.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, afin de pourvoir aux besoins du service public de la province, chaque acheteur devra, lors d'une vente en détail, en cette province, payer à Sa Majesté aux droits de la province une taxe égale à 2% du prix d'achat de tout bien mobilier.

Résolu, 2.—Que toute personne résidant ordinairement en cette province ou y faisant affaires qui, elle-même ou par l'intermédiaire de toute autre, y apporte ou fait en sorte qu'il y soit apporté ou qu'il lui y soit livré quelque bien mobilier, pour consommation ou usage en cette province par elle-même, doit immédiatement en faire rapport au contrôleur, en lui transmettant ou produisant la facture, s'il y en a, avec tout renseignement que celui-ci pourra exiger, et, en outre, devra payer à Sa Majesté aux droits de la province, sur le prix d'achat, la même taxe sur la consommation ou de l'usage de ce bien qui eût été payable si ce bien avait été acheté au même prix à une vente en détail en cette province.

Résolu, 3.—Que tout acheteur ou usager qui, après l'entrée en vigueur de la loi qui accompagne les présentes résolutions prendra livraison d'un bien mobilier acquis par lui pour consommation ou usage en cette province devra, à l'époque ou il prendra livraison, payer à Sa Majesté aux droits de la province une taxe égale à 2% du prix de détail de ce bien.

Résolu, 4.—Que la taxe établie par la dite loi devra être calculée séparément sur chaque achat et toute fraction d'un cent doit être comptée comme un cent entier.

Résolu, 5.—Que le prix soit stipulé payable comptant, à terme, par versements ou de toute autre manière, la taxe imposée par la résolution 1 devra être perçue par le vendeur lors de la vente sur tout le prix du contrat et transmise par lui au ministre en la manière prescrite par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 6.—Que la taxe établie par la résolution 3 devra être perçue par le vendeur lors de la livraison et transmise par lui au ministre en la manière prescrite par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 7.—Que le ministre pourra allouer aux vendeurs, pour la perception de la taxe et sa remise à la province, toute indemnité que pourra déterminer le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 8.—Que la loi qui accompagne les présentes résolutions ne s'appliquera pas:

- a) Aux obligations et actions de corporations;
- b) A tous autres titres, valeurs mobilières, ou monnaies;
- c) A toutes transactions faites par l'entremise de *Canadian Commodity Exchange, Inc.*;
- d) Aux créances, droits d'action, droits incorporels, annuités, primes d'assurances;
- e) A la bière et au tabac;
- f) A la gazoline et au kérosène ("huile de charbon");
- g) Aux denrées alimentaires, à l'exclusion des friandises et des pâtisseries;
- h) Aux provisions ou marchandises vendues par un cultivateur, un horticulteur, un pépiniériste, un aviculteur ou un apiculteur, et provenant de son exploitation;
- i) Aux outils, instruments aratoires et leurs pièces de rechange, outillages de ferme et tracteurs acquis par un agriculteur de bonne foi pour le besoin de sa ferme; ni aux véhicules à traction animale, aux grains et moutures, aux graines de semence, aux engrais, aux chevaux, aux harnais, aux bestiaux, aux tuyaux de drainage pour fins agricoles, également achetés par un agriculteur de bonne foi.
- j) Aux bateaux, filets de pêche et autres agrès de pêche achetés par un pêcheur de bonne foi pour l'exercice de son métier;
- k) A l'eau naturelle, distillée ou ozonisée;
- l) Aux médicaments livrés sur prescription de médecin;
- m) Aux prix des places en tramways, autobus, bateaux, chemins de fer ou autres moyens de transport terrestre, naval ou aérien, ni aux taux de péage;
- n) Au prix d'admission à un lieu d'amusement, défini, par la Loi des droits sur les divertissements (Statuts refondus, 1925, chapitre 125) et amendements;
- o) Aux ventes au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial;
- p) Aux ventes faites à la fabrique ou aux syndics d'une paroisse, ou à une société ou compagnie de cimetière, ni aux ventes faites par eux;
- q) Aux ventes faites par autorité de justice;
- r) Aux ventes faites par toute personne exploitant un commerce, lorsque la marchandise ainsi vendue est expédiée en dehors de la province, pour consommation ou usage en dehors de la province;
- s) Aux repas;
- t) Aux livres de classe, bibles et livres de prière;
- u) Aux messages télégraphiques;
- v) Aux ventes pour un prix de dix cents ou moins, sauf lorsqu'il s'agit de liqueurs douces ou d'eaux gazeuses.

Résolu, 9.—Que dans le but de faciliter la perception et la remise de l'impôt établi par la loi qui accompagne les présentes résolutions ou de prévenir le double paiement de cet impôt sur le même bien mobilier, le ministre pourra faire avec un vendeur telles conventions qu'il jugera à propos et sujettes à ladite loi.

Résolu, 10.—Que l'impôt et les droits perçus suivant ladite loi et toutes les amendes recouvrées sous son autorité feront partie du fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 11.—Que tout impôt exigible en vertu de ladite loi portera intérêt au taux de cinq pour cent par année, à compter de la date où tel impôt aurait dû être remis au bureau du revenu.

Résolu, 12.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le ministre à faire des conventions avec toute corporation municipale pour percevoir pour le compte de cette corporation municipale toute taxe de vente imposée par elle. Ces conventions pourront stipuler que le ministre aura la faculté de permettre au vérificateur de la corporation municipale d'examiner tous rapports ou états fournis en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions; que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire les règlements jugés nécessaires à l'exécution de telles conventions; autoriser le ministre à exercer les droits de la corporation municipale à ce sujet, et décréter que les deux taxes seront totalisées avant que la fraction d'un cent ne soit comptée comme un cent entier et que la taxe de vente perçue pour le compte d'une corporation municipale sera remise par le ministre à cette corporation municipale déduction faite des frais de perception convenus.

Résolu, 13.—Que les dépenses occasionnées par l'application de la loi qui accompagne les présentes résolutions durant l'année fiscale 1940-41, seront payées à même le fonds consolidé du revenu.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première fois.

Et la motion que les résolutions soient maintenant lues une seconde fois étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Allard,
Bastien,

Beaulac,
Beaulieu,

<i>Bienvenue,</i>	<i>Francœur</i> (Montréal-Mercier),
<i>Biron,</i>	<i>Gagnon</i> (Frontenac),
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bouchard</i> (Québec-Comté),	<i>Godbout,</i>
<i>Bouchard</i> (St-Hyacinthe),	<i>Groulx,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Houde</i> (Mégantic),
<i>Caron</i> (Maisonneuve),	<i>Hyde,</i>
<i>Casgrain</i> (Gaspé-Nord),	<i>Joyal,</i>
<i>Casgrain</i> (Kam.-Riv.-du-Loup),	<i>Lawn,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Morin</i> (Québec-Centre),
<i>Côté,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Sabourin.</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Toupin.</i>
<i>Francœur</i> (Lévis),	—53.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Caron</i> (Hull),	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé</i> (Beauharnois),
<i>Gagnon</i> (Matane),	<i>Sauvé</i> (Deux-Montagnes). —10.

Et la motion est adoptée.

Les résolutions sont, en conséquence, lues une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte sur le même vote.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 80) intitulé: "Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans cette province".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 80) intitulé: "Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans cette province".

L'honorable M. Mathewson propose "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Houde (Mégantic).</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Morin (Québec-Centre).</i>
<i>Comeau.</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dubreuil.</i>	<i>Ross,</i>
<i>Duffy,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Toupin.</i>
<i>Dumoulin,</i>	—53.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Caron (Hull).</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes). —10.</i>

Et la motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

L'honorable M. Mathewson propose que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élève.

M. Caron (Hull) propose, par voie d'amendement, secondé par M. Lorrain:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les mots suivants: "Le bill soit renvoyé de nouveau en Comité avec instructions d'en amender l'article 12, en y ajoutant le sous-paragraphe suivant: (w) A la Cité de Hull".

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane).</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—10.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Chaloult,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Choquette,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Comeau,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Connors,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Côté,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Delagrave,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Desmarais,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Dubreuil,</i>

<i>Duffy,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Dumoulin,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Gagnon (Frontenac),</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Groulx,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Guibord,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Houde (Mégantic),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Hyde,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Joyal,</i>	<i>Toupin.</i>
<i>Lawn,</i>	—53.

La motion est ainsi rejetée.

Et la motion principale "Que le bill soit maintenant lu la troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Dubreuil,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Duffy,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Dumoulin,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Caron (Maisonnette),</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Plamondon,</i>

*Potvin,
Rojotte,
Renault,
Rochette.*

*Ross,
Sabourin,
Toupin.
—53.*

CONTRE

Messieurs:

*Barrette,
Bégin,
Caron (Hull),
Duplessis,
Gagnon (Matane),*

*Langlais,
Lorrain,
Paquette,
Sauvé (Beauharnois),
Sauvé (Deux-Montagnes).—10.*

La motion est ainsi adoptée.
En conséquence, le bill est lu la troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, secondé par l'honorable M. Groulx, il est—

Ordonné que l'ordre de la troisième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi de l'impôt sur le tabac", soit révoqué, et que le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois.

La motion "Que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

Et la motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

*Allard,
Bastien,*

*Beaulac,
Beaulieu,*

<i>Bienvenue,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Houde (Mégantic),</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Casgrain (Gaspé-Nord),</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dubreuil,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Toupin.</i>
<i>Godbout,</i>	—43.

CONTRE

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Sauvé (Beauharnois),</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).</i>
<i>Langlais,</i>	—9.

La motion est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 86) intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Question par M. Francœur (Montréal-Mercier).—1. Suivant le prêt agricole fondé par le gouvernement de l'Union nationale pendant la période d'exercice de ce prêt. Quel a été le montant total des prêts accordés ?

2. Quel a été le montant total de prêts accordés du 1er septembre 1939 au 25 octobre 1939 ?

3) Référant au paragraphe 1, ce capital a-t-il été pris dans les revenus de la province ou si ce capital a été fondé par des emprunts ?

4) Donner la date et le montant de ces emprunts ?

5) Donner le nom des firmes qui les ont effectués et combien chacun de ces emprunts ont coûté en commission ?

a) Combien en perception ?

b) A qui ces montants de commissions ont-ils été payés ?

c) A quel taux d'intérêt sur chacun de ces emprunts et la date de ces emprunts ?

Réponse par l'honorable M. Mathewson :

1) Prêts accordés depuis la fondation du Bureau jusqu'au 2 avril, 1940. \$34,959,789.41

2) Prêts accordés depuis le 1er septembre 1939 au 25 octobre 1939. 981,925.00

3) \$31,000,000.00 ont été fournis des emprunts émis par la province.

800,000.00 ont été fournis des revenus de la province par la vente des billets sur demande, 2%, de l'Office du Crédit Agricole du Québec à la province.

La balance a été obtenue par l'émission de billets 2% de l'Office du Crédit Agricole du Québec aux banquiers de l'Office du Crédit Agricole du Québec.

4) 1er mars. . . 1938, \$9,000,000.00 à 3.19% par an, taux moyen.

15 mars, . . . 1939, 10,000,000.00 à 3.51% par an, taux moyen.

15 février, . . 1940, 12,000,000.00 à 3.85% par an, taux moyen.

5) a) \$281,950.00.

b) Syndicat dirigé par la Banque Royale du Canada \$75,150.00

Syndicat dirigé par A. E. Ames & Company, Limited. 100,000.00

Syndicat dirigé par la Banque de Montréal et la Banque Royale du Canada. 106,800.00

c) Voir réponse à la question No 4.

Question par M. Chaloult.—1. L'ancien gouvernement a-t-il donné suite à la déclaration écrite que l'un de ses ministres a faite le 14 avril 1937 et dans laquelle il a dit: "Le gouverner ent établira en temps oppor-tn un Conseil économique provincial..." (Journ. Ass. lég., 1937, page 140)?

2. Si oui, quand et où siègent les conseillers?
3. Quel est leur traitement?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1. Non, pas à la connaissance du gouvernement actuel.
2. et 3. Répondu à la question 1.

Question par l'honorable M. Gagnon (Matane).—1. Des camps ont-ils été construits dans le cours de l'hiver 1940, près de la station de St-Alexis, comté de Bonaventure, le long de la route No 6?

2. Dans l'affirmative:
 - (a) Pour quelle fin ces camps ont-ils été construits?
 - (b) Des soumissions ont-elles été demandées pour la construction, et dans l'affirmative, à qui?
 - (c) Quel est l'entrepreneur qui a obtenu le contrat et quel est le coût de la construction de ces camps?
 - (d) Combien de temps ont-ils été utilisés?

Réponse par l'honorable M. Bouchard:

1. Oui.
2. (a) Pour loger les chômeurs employés à l'amélioration de la route Ste-Flavie-Matapédia;
- (b) Non;
- (c) Ces camps ont été construits à la journée et ont coûté \$14,438.53;
- (d) Du 11 janvier au 8 juin 1940; ils seront utilisés de nouveau lors de la reprise des travaux.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

TROISIÈME SÉANCE

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 33, intitulé: "Loi de la convention collective";

Bill no 35, intitulé: "Loi relative à la vente des métaux précieux bruts";

Bill no 45, intitulé: "Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau des domaines publics";

Bill no 61, intitulé: "Loi instituant la Régie des services publics";

Bill no 62, intitulé: "Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau";

Bill no 65, intitulé: "Loi amendant la Loi des chemins de fer de Québec";

Bill no 66, intitulé: "Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille";

Bill no 69, intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade de gré à gré ou par expropriation;

Bill no 70, intitulé: "Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941.";

Bill no 72, intitulé: "Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre";

Bill no 74, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse de Québec";

Bill no 75, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles";

Bill no 76, intitulé: "Loi de l'impôt de Québec sur le revenu";

Bill no 78, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec";

Bill no 79, intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital Saint-Michel-Archange".

M. l'orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, le bill suivant:

Bill no 49, intitulé: "Loi concernant l'Université de Montréal".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill no 64, intitulé: "Loi amendant le Code municipal", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer.

L'article 1 est modifié:

a) en insérant, dans la ligne 6, immédiatement à la suite du mot "cité" les mots "dont la population est de vingt mille âmes ou plus";

b) en remplaçant, dans la ligne 8, les mots "ou à une cité" par les mots "à une cité ou à une ville".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (no 64) intitulé: "Loi amendant le Code municipal".

Ces amendements sont lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et un débat s'élève.

M. Barrette propose par voie d'amendement, secondé par M. Langlais:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Tout en étant prête à voter les subsides nécessaires à Sa Majesté, cette Chambre exprime l'opinion que le gouvernement actuel de la province

a) aurait dû, avant de conclure aucun arrangement et aucune convention, au nom de la province, avec la "*Beauharnois Light, Heat and Power Co.*", soumettre toute la question à l'approbation de la Législature, au lieu de procéder par ordre-en-conseil, comme le gouvernement l'a fait en vertu d'un arrêté ministériel adopté le 5 juin courant et approuvé par l'honorable lieutenant-gouverneur le 6 du mois courant;

b) aurait dû prendre les mesures appropriées et nécessaires pour sauvegarder tous les droits de la population de la province en général et de celle des comtés de Beauharnois et Soulanges en particulier."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—8.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Allard,</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Guibord,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Joyal,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Mathewson,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Morin (Québec-Centre),</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Nadon,</i>
<i>Côté,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dansereau.</i>	<i>Plamondon.</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Desmarais,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Duval,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fillion,</i>	<i>Sabourin.</i>
<i>Francœur (Lévis),</i>	—47.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'honorable M. Mathewson propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et un débat s'élève.

M. Lorrain propose par voie d'amendement, secondé par M. Bégin :

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre condamne,

a) les nombreuses destitutions faites injustement, et souvent dans des conditions inhumaines, par le gouvernement actuel depuis le mois de novembre 1939;

b) la conduite du gouvernement qui a fait inscrire dans les procès-verbaux de la Chambre, au cours de la présente session, des réponses inexactes et incomplètes au sujet de telles destitutions."

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR

Messieurs :

<i>Barrette,</i>	<i>Langlais,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Gagnon (Matane),</i>	<i>Sauvé (Deux-Montagnes).—8.</i>

CONTRE

Messieurs :

<i>Allard,</i>	<i>Côté,</i>
<i>Beaulac,</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Delagrave,</i>
<i>Bienvenue,</i>	<i>Desmarais,</i>
<i>Biron,</i>	<i>Drouin,</i>
<i>Bonvouloir,</i>	<i>Dufour,</i>
<i>Bouchard (Québec-Comté),</i>	<i>Duval,</i>
<i>Bouchard (St-Hyacinthe),</i>	<i>Fillion,</i>
<i>Boucher,</i>	<i>Francœur (Lévis),</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Francœur (Montréal-Mercier),</i>
<i>Caron (Maisonneuve),</i>	<i>Gagnon (Frontenac),</i>
<i>Casgrain (Kam.-Riv.-du-Loup),</i>	<i>Girouard,</i>
<i>Chaloult,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Groulx,</i>
<i>Comeau,</i>	<i>Guibord,</i>

<i>Hamel,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Hyde,</i>	<i>Plamondon,</i>
<i>Joyal,</i>	<i>Potvin,</i>
<i>Lapointe,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Lawn,</i>	<i>Renault,</i>
<i>Mathewson,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Messier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Morin (Québec-Centre),</i>	<i>Sabourin.</i>
<i>Nadon,</i>	—47.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 86) intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle".

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 84) intitulé: "Loi concernant le pont David".

L'honorable M. Bouchard informe la Chambre que l'honorable M. le lieutenant-gouverneur recommande la prise en considération dudit projet de résolution.

L'honorable M. Bouchard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que le trésorier de la province remboursera, à même le fonds consolidé du revenu, aux corporations municipales qui les ont payés, les montants s'élevant en tout à mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante et un cents, versés pour intérêts au gouvernement de cette province sur une partie du coût de la construction du pont David, conformément à la loi qui accompagne la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 84) intitulé: "Loi concernant le pont David".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 84) intitulé: "Loi concernant le pont David".

L'honorable M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu la deuxième fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 85) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules-automobiles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales".

L'honorable M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 81) intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les successions".

L'honorable M. Mathewson propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Delagrave, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 133) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique", a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres religieuses, sociales et de bienfaisance, tous les droits que les promoteurs de ce bill ont payé leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Mathewson, il est—

Ordonné que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc. (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil, Département du Trésor, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf cent quarante-sept mille cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingts cents soit ouvert à Sa Majesté pour Autres dépenses, Département du Trésor, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil, Département du Trésor, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante-dix-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Perception des licences, droits sur les successions, taxes sur les corporations, etc., Département du Trésor, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil—Procureur général, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Shérifs de Québec et Montréal, protonotaires, greffier de la Cour de circuit, greffier des cours de magistrats, greffiers de la Couronne, greffier des Appels, registraire de la Loi des faillites, etc.—traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Greffiers des Cours de magistrat, comté de Saguenay, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bureaux d'enregistrement: traitements et dépenses contingentes, (Procureur-général), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un mille six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Régistres pour bureau d'enregistrement, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf cent vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Administration et entretien des palais de justice et prisons, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Poursuites au criminel, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Coroners: frais et déboursés, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi relative à la Sûreté provinciale, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Police des liqueurs, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente et un mille sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Salaires des secrétaires, messagers, etc., (Procureur-général), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection des prisons, asiles d'aliénés, bureaux publics, etc., pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Impression des timbres judiciaires, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Justice—divers, (Procureur-général), pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Cour des jeunes délinquants, Québec, traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-sept mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil—Conseil exécutif, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi relative au tourisme, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bureau du directeur des achats—Conseil exécutif, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Divers en général—Conseil exécutif, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Éducation en général—Secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Imprimeur du Roi—Secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles normales—Instruction publique, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles des sourds-muets et des sourdes-muettes—Instruction publique, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Unités sanitaires de comtés—Dépt. de la Santé, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Octrois à diverses institutions de charité autres que celles reconnues d'assistance publique, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Et la Chambre continue à siéger en comité après minuit, samedi matin.

Samedi matin 22 Juin 1940

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-routes: octrois—Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-routes: entretien—Travaux publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-sept mille neuf cent soixante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Améliorations et constructions diverses—Travaux Publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Entrepôt et garage—Travaux Publics, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Villages miniers—Dépt. des Mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dépenses générales—Dépt. des Mines pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à l'exploitation des mines en général, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Construction de chemins de mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Atelier d'échantillonnage—Département des Mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Mine-école provinciale—Département des Mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pêcheries maritimes—Département des Mines, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des établissements industriels et commerciaux—Département du Travail, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux millions cinquante-trois mille six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des pensions de vieillesse de Québec—Département du Travail, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service de la propagande—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dépenses administratives—Département de la Voirie, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million cinq cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts et chemins de colonisation—Département de la Voirie, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Entomologie—Département des Terres et Forêts, de la Chasse et des Pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Programme Forestier National "Aide à la jeunesse"—Département des Terres et Forêts, de la Chasse et des Pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour École des gardes-forestiers "construction et équipement"—Département des Terres et Forêts, de la Chasse et des Pêcheries, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-douze mille neuf cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service des terres de colonisation—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service de l'établissement des colons—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent quatre-vingt-seize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service de la surveillance et de l'Aide aux colons—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-dix-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service du personnel (extérieur)—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à l'agriculture—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille quatre cent cin-

quante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Propagande et publicité—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Diverses dépenses imputables aux mouvements de colonisation en général—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-neuf mille deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Sociétés de colonisation—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-huit mille deux cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Encouragement à la colonisation en général—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Cie de Navigation Charlevoix-Saguenay—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Cie de Navigation Charlevoix-Saguenay—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service des travaux de colonisation—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-et-un mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du Service civil—Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Affaires municipales—Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Renseignements commerciaux et taux de transport—Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Recherches économiques—Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Recherches scientifiques—Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Bureau des statistiques de Québec—

Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Aide à l'industrie—Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

72. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inventaire des ressources naturelles et industrielles de la province—Département des Affaires municipales, Industrie et Commerce, pour l'exercice finissant le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A une heure et cinquante minutes, samedi matin, sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—
Résolu que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI 22 JUIN 1940

PREMIÈRE SÉANCE

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 88) intitulé: "Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première, une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Sur la motion de l'honorable M. Girouard, secondé par l'honorable M. Rochette, il est—

Ordonné que l'ordre de troisième lecture du bill (No 88) intitulé: "Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté" soit révoqué, et que ledit bill soit de nouveau renvoyé au comité plénier.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc.—Assemblée législative, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Traitements, dépenses contingentes, etc.—Bibliothèque de la législature, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour autres dépenses—Département du Trésor, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi du service civil—Service civil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-six mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dépenses d'administration des départements—Service civil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Greffiers des Cours de magistrat du comté de Saguenay—Département du Procureur Général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Administration et entretien des Palais de Justice et prisons—Département du Procureur Général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour poursuites au criminel—Département du Procureur Général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Coroners, frais et déboursés—Département du Procureur Général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour salaires des secrétaires, messagers, etc.—Département du Procureur Général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des prisons, asiles d'aliénés, bureaux publics, etc.—Département du Procureur Général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt onze mille cinq cent onze dollars et quinze cents soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des écoles techniques ou professionnelles—Département du Secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille sept cent vingt dollars et quatre-vingt onze cents soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles techniques, Trois-Rivières—Département du Secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles du soir—Département du Secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Education en général—Département du Secrétaire de la Province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-deux mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles d'arts et métiers—Département du Secrétaire de la Province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille six cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles des Beaux-Arts: Québec et Montréal—Département du Secrétaire de la Province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent douze mille six cent vingt-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles de réforme et d'industrie—Département du Secrétaire de la Province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt dix-sept mille quatre cent vingt-neuf dollars et soixante-trois cents soit ouvert à Sa Majesté pour Ecole d'arts et métiers de Rouyn—Département du Secrétaire de la Province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-et-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles normales—Département de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection des écoles—Département de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement ménager—Département de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement du français—Département de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Construction de maisons d'écoles centralisées et établissement de la 12^{ième} année d'études—Département de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles publiques (écoles rurales)—Département de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Asiles d'aliénés—Département de la Santé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec—Département de la Santé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-treize mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Unités sanitaires de comtés—Département de la Santé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Octrois à diverses institutions de charité autres que celles reconnues d'assistance publique—Département de la Santé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pêcheries maritimes—Ministère des Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Mine-école provinciale (Atelier d'échantillonnage)—Ministère des Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-et-un mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pêcheries maritimes—Ministère des Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des établissements industriels et commerciaux—Ministère du Travail, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi des pensions de vieillesse de Québec—Ministère du Travail, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Agronomie—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Économie rurale—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement agricole—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Horticulture—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Industrie animale—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Industrie laitière—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Santé des animaux—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Protection des plantes—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Publicité—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-et-un mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Enseignement agricole—Département de l'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Réparation et entretien des chemins—Département de la Voirie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Dépenses administratives—Département de la Voirie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Entretien des chemins d'hiver—Département de la Voirie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Protection des forêts—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service d'hydroplans—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Arpentages—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service forestier—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pépinière de Berthier "entretien"—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Entomologie—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Service d'enregistrement (cadastre)—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Chasse et pêcheries—Jardin Zoologique—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Pisciculture—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National des Laurentides—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles des gardes-forestiers: "construction et équipement"—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National des Laurentides—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Parc National de la Gaspésie—Département des Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Sociétés de Colonisation et Société d'aide aux colons—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Primes et octrois pour constructions,—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Drainage—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Aide à la colonisation, encouragement à la petite industrie et diverses dépenses imputables aux mouvements de colonisation en général—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Grains de semence—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Graines potagères—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Réclamations ou comptes en souffrance antérieurs au 25 octobre 1939—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts de chemins de colonisation—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Achat d'une propriété—Département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Loi pour établir l'inventaire des ressources naturelles de la province—Département des affaires municipales, industrie et commerce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1940.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à la présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour les dépenses de l'année financière se terminant le 30 juin 1940, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas \$4,936,026.69.

Résolu,—Que pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas \$28,809,119.10.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Mathewson, il est---

Ordonné que l'honorable M. Mathewson ait la permission de présenter un bill (No 52) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1940, et le 31 mars 1941 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

Québec, 22 juin 1940.

ORDONNÉ, Que le greffier reporte à l'Assemblée législative le bill no 52, intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1940 et le 31 mars 1941, et pour d'autres fins du service public", et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill no 200, intitulé: "Loi abrogeant la loi 2 George VI, chapitre 37";

Bill no 203, intitulé: "Loi modifiant le Code du notariat".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants :

Bill no 50, intitulé : "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales";

Bill no 71, intitulé : "Loi de l'impôt sur le tabac";

Bill no 77, intitulé : "Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations";

Bill no 80, intitulé : "Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province";

Bill no 81, intitulé : "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions";

Bill no 84, intitulé : "Loi concernant le pont David";

Bill no 85, intitulé : "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles";

Bill no 86, intitulé : "Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle";

Bill no 83, intitulé : "Loi pour ajourner certaines élections partielles.

Bill no 73, intitulé : "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses;

Bill no 88, intitulé : "Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté".

Sur un message de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants :

26 Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931.

29 Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités.

33 Loi de la convention collective.

34 Loi du salaire minimum.

35 Loi relative à la vente des métaux précieux bruts.

37 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.

40 Loi du nantissement agricole.

- 43 Loi modifiant le Code de procédure civile.
- 45 Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau des domaines publics.
- 49 Loi concernant l'Université de Montréal.
- 50 Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.
- 53 Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn.
- 56 Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe.
- 57 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 58 Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal.
- 59 Loi modifiant le Code civil de la province de Québec.
- 61 Loi instituant la Régie des services publics.
- 62 Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau.
- 63 Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean.
- 64 Loi amendant le Code municipal.
- 65 Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.
- 66 Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille.
- 67 Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec.
- 68 Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés.
- 69 Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne de la Pérade de gré à gré ou par expropriation.
- 70 Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941.
- 71 Loi de l'impôt sur le tabac.
- 72 Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre.
- 73 Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses.
- 74 Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse de Québec.
- 75 Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles.
- 76 Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.
- 77 Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations.
- 78 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 79 Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital St-Michel-Archange.
- 80 Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province.
- 81 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.
- 83 Loi pour ajourner certaines élections partielles.
- 84 Loi concernant le pont David.
- 85 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.

-
- 86 Loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle.
- 88 Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté.
- 123 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 133 Loi modifiant la Loi constituant en corporation L'Action Sociale Catholique.
- 134 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec.
- 168 Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn.
- 176 Loi modifiant la charte de la ville d'Amos.
- 200 Loi abrogeant la loi 2 George VI, chapitre 37.
- 203 Loi modifiant le Code du notariat.
- 204 Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction.

- 52 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1940 et le 31 mars 1941, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :
“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province de clore la première session de la vingt et unième Législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est particulièrement agréable de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux lois que vous avez adoptées durant cette session qui vient de se terminer.

Des projets de loi d'une grande importance pour toutes les classes de notre population vous ont été soumis au cours de vos délibérations, projets relatifs à l'agriculture, à la colonisation, au commerce et à l'industrie, aux problèmes ouvriers et à certaines questions particulières, entr'autres l'établissement d'agences à l'extérieur de la province. Le suffrage féminin, réclamé depuis si longtemps, est maintenant un fait accompli.

A l'étude de cette législation, vous avez apporté un soin et un discernement conforme aux meilleurs intérêts de notre province, et je forme des vœux pour que ces lois obtiennent tous les bons résultats que vous en attendez.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie d'avoir mis à la disposition de chacun de nos départements les crédits nécessaires à leur bonne administration.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'incombe de vous remercier de tout le zèle que vous avez déployé dans l'accomplissement de vos devoirs. Je prie la Providence de rendre vos travaux parlementaires fructueux, et de répandre ses bienfaits et sa protection sur toute notre population dans les temps difficiles que nous traversons présentement.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

C'est la volonté et le désir de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*, et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR SUR
DES QUESTIONS DE RÈGLEMENT

Séance du 18 avril 1940.

Il n'est pas régulier d'adopter un rapport oui ne contient aucune recommandation (cf. note 3 sous art. 385 du Règlement).

Un bill peut être renvoyé de nouveau à un comité permanent, bien qu'il ne se trouve pas inscrit au feuilleton (cf. Journ. Ass. lég. 1939, pp. 90 et 109).

Deuxième séance du 16 mai 1940.

Il est irrégulier de proposer, à l'occasion de la deuxième lecture d'un bill du gouvernement, de renvoyer ce bill à un comité (cf. art. 441 du Règlement).

Deuxième séance du 30 mai 1940.

Au cours d'un débat, il est irrégulier de lire, sauf pour s'en plaindre, un extrait de journal ayant trait à ce débat (cf. art. 245, § 3, du Règlement).

Deuxième séance du 5 juin 1940.

Le principe d'un bill ne peut être discuté sur la motion de troisième lecture, et l'on ne peut provoquer un débat sur cette motion sans proposer un amendement.

ETAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1940

1ère SESSION DE LA 21ème LÉGISLATURE

La session s'ouvre le mardi 20 février 1940.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Georges Potvin (Roberval), secondé par M. George Gordon Hyde (Westmount-St-Georges).

Les Chambres sont prorogées le samedi 22 juin 1940.

Séances.....	79
Documents déposés sur le bureau de la Chambre; et réponses aux adresses et aux ordres de la Chambre.....	41
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative.....	154
Avis de questions.....	72
Séances de comité plénier consacrées à l'étude de bills.....	192
Rapport du comité spécial chargé de choisir les membres des comités permanents.....	1
Rapports du comité des bills privés en général.....	24
“ “ des chemins de fer, etc.....	2
“ “ des règlements.....	13
“ “ des bills publics en général.....	15
“ “ des comptes publics.....	1
“ “ des privilèges et élections.....	1
“ “ de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation.....	1
“ “ de l'industrie et du commerce.....	1
“ “ de la bibliothèque de la législature.....	1
“ “ du code municipal.....	1
Bills sanctionnés.....	144

G.-S. GOURDEAU,

Greffier des archives.

INDEX
DES
JOURNAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE QUÉBEC

4 GEORGE VI, 1940

A

ACCIDENTS DU TRAVAIL:—Loi des—, 1931. (Voir BILLS, *No 26.*)

ACTES ET DOCUMENTS:—(Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

ACTION SOCIALE CATHOLIQUE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 133.*)

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—(Voir CODES; COUR DES JEUNES DÉLINQUANTS; TRIBUNAUX JUDICIAIRES.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE:—Discours du Trône, 4. Résolution que discours du Trône soit pris en considération, 7. Motion proposée par M. Georges Potvin, député de Roberval, secondé par M. George Gordon Hyde, député de Westmount-Saint-Georges, que l'—soit votée, débat, débat ajourné, 13; reprise du débat, débat ajourné, 18; 21, 25, 28; reprise du débat, motion adoptée, 33.

ADRESSES:—(Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

AFFAIRES MUNICIPALES:—(Voir CODE MUNICIPAL; COMMISSION MUNICIPALE; PRÊTS FÉDÉRAUX AUX MUNICIPALITÉS; TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

AFFAIRES MUNICIPALES, INDUSTRIE ET COMMERCE:—(Voir COMITÉS.)

AGENTS GÉNÉRAUX DE LA PROVINCE:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 14.*)

AGRICULTURE:—(Voir COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE; SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES; NANTISSEMENT AGRICOLE; OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE.)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION.—(Voir COMITÉS.)

AJOURNEMENT:—

La Chambre s'ajourne:

(a) du jeudi au mardi, 26, 42, 65; 73; 96; 106; 128; 171.

(b) du jeudi 14 mars au mardi 2 avril, (soit 18 jours), 53.

(c) du mercredi au mardi, 13, 115.

(d) du vendredi au mardi, 161; 190; 211.

(e) du vendredi au lundi, 252.

(f) du mercredi 24 avril à jeudi 25 avril à 4 hrs p.m. 103;

(g) du mercredi, 19 juin, première séance, de 1¼ hr. p.m. à 3½ hrs p.m., 280.

(Voir SÉANCES.)

AMHERST, *canton*.—Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du—. (Voir BILLS, *No 204.*)

AMOS:—Loi modifiant la charte de la ville—. (Voir BILLS, *No 176.*)

ANATOMIE:—Loi de l'étude de l'—. (Voir BILLS, *No 3.*)

ARTS ET MÉTIERS:—(Voir ÉCOLE D'—.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—

Se rend auprès du Lieutenant-Gouverneur, dans la salle du Conseil législatif, à l'ouverture de la session, avec le Greffier, 1; avec l'orateur, qui vient d'être élu, 3; à la clôture de la session, le 22 juin, 367; pour la sanction de bills (voir BILLS.)

Proclamations à l'effet de dissoudre—et la convoquant, V à IX. Décide d'avoir 3 séances par jour, 140; que la séance du soir soit levée après résolution à cet effet, 226.

Ajourne à une date éloignée, 53;

Ajourne à une heure plus tard que celle fixée par règl., 103; 280.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—*Suite.*

Ajourne en vertu d'une motion à cet effet préalablement adoptée (l'Orateur prononce l'ajournement), 205, 207, 209; 330, 345, avec motion après que résolution a été prise à cet effet, 359.

Se proroge, 370.

(Voir AJOURNEMENT, SÉANCES, ORATEUR, LIEUTENANT-GOUVERNEUR, DOCUMENTS DE LA SESSION—*Commission de la régie interne.*)

ASSISTANCE:—(Voir AVEUGLES; MÈRES NÉCESSITEUSES; PENSION DE VIEILLESSE.)

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE FRANÇAISE:—Loi modifiant la charte de l'—. (Voir BILLS, *No 151.*)

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE QUÉBEC:—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'—. (Voir BILLS, *No 134.*)

ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS:—1. Loi modifiant la charte de l'—. (Voir BILLS, *No 206.*) 2. (Voir OPTICIENS D'ORDONNANCES.)

ASSURANCES:—Loi des— de Québec.—(Voir BILLS, B.)

ASSURANCES MUTUELLES:—(Voir COMPAGNIES D'—.)

AUTOMOBILES:—(Voir VÉHICULES—.)

AVEUGLES:—Loi de l'assistance aux—. (Voir BILLS, *No 75.*)

AVOCATS:—(Voir BARREAU.)

B

BARREAU:—1. Loi autorisant le—à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat. (Voir BILLS, *No 103.*)
2. (Voir JOSEPH, MILTON A.; JOSEPH, PHILLIP; COULOURIDÈS, DÉMÉTRIUS.)

BEAUDRY, ERNESTINE:—(Voir FRAPPIER, MARIE-ERNESTINE.)

BELCÉIL:—Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir BILLS, *No 152.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—(Voir COMITÉS.)

BIENVENUE, J.-VALMORE:—M.—, député de Bellechasse, est nommé président des comités pléniers, 33.

BILLS:—

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office. Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 4.

No 2.—Loi modifiant la Loi du revenu et de la vérification des comptes.—Présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 27; 2e lect., renvoyé au comité pl., étude en comité, rapporté, 3e lect. remise, 48; 3e lect. sur div. après amend. rejeté (vote), 60. Message du C. L., 75. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 13.)

No 3.—Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.—Présenté (M. Groulx), 1ère lect., 27; 2e lect., renv. à comité pl., 3e lect., 50. Message du C. L., 67. Sanction, 72. (4 Geo. VI, c. 59.)

No 4.—Loi concernant les emprunts rachetables par anticipation.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 115; 2e lect., sur div., renv. à comité pl., 3e lect. sur div., 156. Message du C. L., 201. Sanction, 251. (4 Geo. VI, c. 46.)

No 5.—Loi modifiant la Loi de la pêche.—Présenté (M. Côté), 1ère lect., 27. Résolution renv. à comité; 1ère lect. 79, 2e lect. sur div. (vote), concours sur div., renv. à comité du bill; 2e lect. du bill sur div. (vote); renv. à comité pl., rapp. amendé, amdt lu 1ère fois; 2e fois sur div., concours sur div., (vote), Bill lu 3e fois, 83 à 86. Message du C. L., 105. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 30.)

No 6.—Loi modifiant la Loi de la chasse.—Présenté (M. Côté), 1ère lect., 78. Rés. renv. à comité, 78. En comité, rapp., 1ère lect., 2e lect. sur div. (vote); concours remis, 86; concours sur div., renv. à comité du bill, 93. Bill lu 2e fois, renv. à comité pl., 3e lect. sur div., 93. Message du C. L., 105. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 31.)

No 8.—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.—Présenté (M. Drouin), 175; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., amendé; 1ère lect.; 2e lect. sur div., concours sur div.; 3e lect. sur div., 179. Message du C. L., 185. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 45.)

No 9.—Loi abrogeant la Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect.,

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

43, motion de 2e lect., débat, débat ajourné, 48; reprise du débat, ajourné, 48, 51, 54; reprise du débat, motion adoptée sur div. (vote), 2e lect., renv. à comité pl. pro. séance, 62 à 64; en comité, rapporté, 3e lect. sur div. (vote), 68. Message du C. L., 104. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 24.)

No 10.—Loi abrogeant l'article 11a de la Loi des conventions collectives de travail.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 43; motion de 2e lect., débat, ajourné, 69; reprise du débat, ajourné, 72; motion adoptée, 2e lect., renv. à comité pl., pro. séance, 79; en comité, progrès, 88; de nouveau en c., rapporté, 3e lect., 97. Message du C. L., 144. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 40.)

No 11.—Loi abrogeant l'article 15a de la Loi des salaires raisonnables.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 43; 2e lect., renv. à comité pl. pro. séance, 76; en comité, rapporté, 3e lect., 97. Message du C. L., 144. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 41.)

No 12.—Loi concernant le budget de la cité de Montréal.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité pl., en comité, amendé, amd. lu 2 fois et adopté, 3e lect. du bill, 44. Message du C. L., 51. Sanction, 52. (4 Geo. VI, c. 78.)

No 13.—Loi modifiant les formules d'avis de lettres patentes émises sous la Loi des compagnies de Québec.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 107; 2e lect. sur div., renv. à comité pl. rapporté, 116; 3e lect. sur div., 123. Message du C. L., 144. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 63.)

No 14.—Loi concernant les agents généraux de la Province à l'étranger.—Rés. renv. à comité, 53; en comité, progrès, 59; de nouveau en comité, rapporté, lues 2 fois et concours, renv. à comité du bill, 61. Bill présenté (M. Drouin), 1ère et 2e lect., en comité pl., rapporté, 3e lect., 62. Message du C. L. avec titre amendé: "Loi concernant les agents généraux de la province", amend. lu 1ère fois, 2e lect. remise, 67 à 68; 2e lect. amend., et concours, 71. Sanction, 72. (4 Geo. VI, c. 10.)

No 15.—Loi instituant la Cour des jeunes délinquants de Québec.—Présenté (M. Girouard), 67; rés. renv. à comité pl., 68; en comité, rapporté, lues 2 fois et adoptées, renv. au comité du bill, 71. Bill lu 2e fois; renv. au comité pl., en comité, amendé, amdots lus 2 fois et agréés, 3e lect. remise, 75; 3e lect. sur div. 79. Message du C. L., 105. Sanction 159. (4 Geo. VI, c. 53.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 16.—Loi concernant la Coopérative fédérée de Québec.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 67; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 88; 3e lect., 92. Message du C. L., 105. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 27.)

No 17.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 172; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 181; 3e lect. sur div. 188. Message du C. L., 246. Sanction, 251. (4 Geo. VI, c. 8.)

No 18.—Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 67; 2e lect. sur div. (vote), renv. à comité pl., 74; en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 92. Message du C. L., 105. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 7.)

No 19.—Loi amendant l'article 654 du code municipal.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 78; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 93; 3e lect. sur div., 98. Message du C. L., 156. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 73.)

No 20.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—(M. Girouard), 1ère lect., 107; 2e lect. sur div. (vote), renv. à comité pl., en comité, progrès, 120; de nouveau en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 123. Message du C. L., 185. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 20.)

No 21.—Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 107; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 123; 3e lect. sur div., 126. Message du C. L., 185. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 21.)

No 22.—Loi instituant le Conseil supérieur du travail.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 105; 2e et 3e lect., 108. Message du C. L., 144. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 37.)

No 23.—Loi de la sûreté provinciale et de la police des liqueurs.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 105; 2e lect. sur div. (vote), renv. à comité pl., en comité, progrès, 108; de nouveau en comité, progrès, 114; de nouveau en comité, amendé, 1ère lect. amdt, 2e lect. sur div., concours sur div., 3e lect. du bill sur div. (vote), 116. Message du C. L., 156. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 56.)

No 26.—Loi amendant la Loi des accidents du travail, 1931.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 122; 2e lect. sur div., renv. à comité

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

pl., en comité, progrès, 165; de nouveau en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 168. Message du C. L. avec amdt, 256; 1ère lect. amdt, 2e lect. sur div., concours sur div., 259. Sanction, 367. (4 Geo. VI, c. 67.)

No 27.—Loi amendant la Loi de la voirie.—Présenté (M. Bouchard), 1ère lect., 107; 2e lect. sur div. (vote), renv. à comité pl., en comité, progrès, 127; de nouveau en comité, amendé; amdts lus 1ère fois, 2e lect. remise, 132; 2e lect. amdts sur div., concours sur div., bill lu 3e fois sur div. (vote), 141. Message du C. L., 185. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 32.)

No 28.—Loi relative à l'expropriation.—Présenté (M. Bouchard), 1ère lect., 108; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, 1ère lect. des amdts, 2e lect. remise, 164; 2e lect. amdts sur div., concours sur div., 3e lect. du bill remise, 168; 3e lect. sur div., 170. Message du C. L. avec amdts, 185; concours, 185. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 71.)

No 29.—Loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités.—Rés. renv. à comité pl., 145. Bill présenté (M. Drouin), 1ère lect., 152. Rés. en comité, rapportée, rés. lue 1ère fois, 175; 2e lect. sur div., concours sur div., renv. au comité du bill, 188. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 188. Message du C. L., 270. Sanction, 367. (4 Geo. VI, c. 47.)

No 30.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 122; rés. renv. à comité pl., rapportée, 1ère lect., 2e lect. sur div., concours remis, 132; concours sur div., renv. à comité du bill, 140. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., 140; en comité, amendé, amdt lu 2 fois, 147; concours, 173. Troisième lect. du bill sur div. 175. Message du C. L., 250. Sanction, 251. (4 Geo. VI, c. 64.)

No 31.—Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales.—Rés. renv. à comité pl., 122. Bill présentée (M. Drouin), 125; rés. en comité, progrès, 133; de nouveau en comité; rés. lues 1ère fois; 2e fois sur div., 142; concours sur div., renv. au comité du bill, 146. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., 146. Message du C. L., 159. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 25.)

No 32.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 126. Rés. renv. à comité, 126; en comité, rapportée, lue 1ère fois, 2e fois sur div., concours remis, 147; concours

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

sur div., renv. au comité du bill, 152. Bill lu 2e fois, sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 152. Message du C. L., 185. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 52.)

No 33.—Loi de la convention collective.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 163; 2e lect., sur div. renv. à comité pl., en comité, progrès, 267; de nouveau en comité, amendé, amdts lus 1ère fois, 268; amdts lus 2e fois sur div., concours sur div., bill lu 3e fois sur div., 275. Message du C. L., 346. Sanction, 367. (4 Geo. VI, c. 38.)

No 34.—Loi du salaire minimum.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 163. Rés. renv. à comité pl., 169; en comité, rés. lue, 1ère fois, 215; lue 2e fois sur div., concours sur div., renv. au comité du bill, 2e lect. du bill, renv. à comité pl., en comité, amendé, amdts lus 1ère fois, lus 2e fois sur div., concours sur div., 3e lect. du bill sur div., 224. Message du C. L. avec amdts, 280; amdts lus 1ère fois; 2e fois sur div., concours sur div., 281. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 39.)

No 35.—Loi relative à la vente des métaux précieux bruts.—Rés. renv. à comité pl., 282. Bill présenté (M. Rochette), 1ère lect., 294. Rés. en comité, rapportée, lue 1ère fois, 302; lue 2e fois sur div., concours sur div., renv. au comité du bill, 304. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 304. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 29.)

No 36.—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 144; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 157. Message du C. L. 201. Sanction, 251. (4 Geo. VI, c. 26.)

No 37.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.—Présenté (M. Groulx), 1ère lect., 176. Rés. renv. à comité pl., 183; en comité, rapportées, lues 1ère fois, 2e fois et concours sur division, renv. à comité du bill, 191. Bill 2e fois, renv. à comité pl., en comité, rapporté, 193; 3e lect., sur div., 195. Message du C. L. avec amdts, 256; amdts lus 1ère fois, 2e fois sur div., concours sur div., 258. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 49.)

No 38.—Loi concernant la cité de Montréal.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 146; motion de 2e lect., amendt proposé, débat, objection que l'amendt est irrégulier; l'Orateur déclare amendt irrégulier, parce que "tout bill doit être lu 2 fois avant d'être amendé ou renvoyé à un comité"; débat ajourné sur motion principale, 151; reprise du débat, vote, motion

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

adoptée, 2e lect., renv. à comité pl. pro. séance, 153; en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 155. Message du C. L., 159. Sanction, 159. (4 Geo. VI, c. 77.)

No 39.—Loi amendant la Loi des terres et forêts.—Présenté (M. Côté), 1ère lect., 253; rés. renv. à comité pl., 253. Ordre révoqué, bill retiré, 331.

No 40.—Loi du nantissement agricole.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 172; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. remise, 193; 3e lect. sur div., 195. Message du C. L., 270. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 69.)

No 43.—Loi modifiant le Code de procédure civile.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 185 et 186; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, 1ère lect. de l'amdt, 207; 2e lect., concours, 207; 3e lect. du bill sur div., 209. Message du C. L., avec amdt., 257; amdt lu 2 fois et adopté, 258. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 70.)

No 45.—Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau des domaines publics.—Rés. renv. à comité pl., 253; en comité, 1ère lect. des rés., 266; 2e lect. sur div., concours sur div., 271. Bill présenté (M. Côté), 1ère lect., 271; 2e lect. sur div. (vote), renv. à comité pl., 291; en comité, rapporté, 3e lect. sur div. (vote), 299. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 22.)

No 49.—Loi concernant l'Université de Montréal.—Présenté (M. Groulx), 1ère lect., 172; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., remise à pro. séance, 196; motion de 3e lect., débat, au cours du débat, l'Orateur ayant décidé que l'on ne peut discuter le principe d'un bill et qu'on ne peut provoquer un débat sans proposer un amdt; sa décision est maintenue par vote; amdt proposé, rejeté, 3e lect. sur div. (vote), 197 à 201. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 3.)

No 50.—Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 312; 2e lect., sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., 351. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 48.)

No 51.—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 176; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 194. Message du C. L., 246. Sanction, 251. (4 Geo. VI, c. 55.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 52.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1940 et le 31 mars 1941, et pour d'autres fins du service public. Résolutions renv. à comité pl., en comité, rés. lues 2 fois et concours, 365.—Bill présenté (M. Mathewson), 1ère lect. 2e et 3e lect., 366. Message du C. L., 366. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 1.)

No 53.—Loi pour l'établissement d'une école d'arts et métiers à Rouyn.—Présenté (M. Groulx), 1ère lect., 230. Résolution renv. à comité pl., 230; en comité, lue 2 fois et adoptée, renv. au comité du bill, 235. Bill lu 2e fois, renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., 235. Message du C. L., 270. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 51.)

No 54.—Loi modifiant la Loi des pensions.—Résolutions renv. à comité pl., (M. Mathewson), 214. Ordre révoqué; ordre que les résolutions soient retirées, 331.

No 56.—Loi concernant l'Ecole technique de Saint-Hyacinthe.—Présenté (M. Groulx), 1ère lect., 230. Résolutions renv. à comité pl., 230; en comité, rapportées, lues 2 fois et adoptées, renv. au comité du bill, 237. Bill lu 2e fois, renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., 237. Message du C. L., 270. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 50.)

No 57.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 196; Motion de 2e lect., débat, ajourné, 203; reprise du débat, ajourné, 205, 207; reprise du débat, motion adoptée, 2e lect. sur div. (vote), renv. à comité pl., en comité, progrès, 208, 209, 210, 226, 227; de nouveau en comité, amendé, amdts lus 1ère fois, 2e fois sur div. (vote), concours remis, 228; concours sur div., motion de 3e lect. amdt rejeté par vote, 3e lect. sur div. 230 à 231. Message du C. L. 312. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 75.)

No 58.—Loi relative à la commission des écoles catholiques de Montréal.—Présenté (M. Groulx), 1ère lect., 212; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 234. Message du C. L., 270. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 79.)

No 59.—Loi modifiant le Code civil de la province de Québec.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 212; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 234. Message du C. L., 270. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 68.)

No 61.—Loi instituant la Régie des services publics.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 253. Résolutions renv. à comité pl., 254; en

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

comité, rapportées, lues 1ère fois, 275; 2e fois sur div. (vote), concours sur div., renv. au comité du bill, 286. Bill lu 2e fois sur div. (vote), renv. à comité pl., en comité, amendé, amdts lus 1ère fois, 288; amdts lus 2e fois sur div., concours sur division. Bill lu 3e fois sur div. (vote), 296. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 11.)

No 62.—Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau.—Résolutions renv. à comité pl., 254; en comité, rapportées, lues 1ère fois, 271; 2e fois sur div. (vote), concours sur div., 282. Bill présenté (M. Côté), 1ère lect., 2e lect. sur div. (vote), 3e lect. sur div., 283. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 23.)

No 63.—Loi pour aider à la reconstruction du collège de Saint-Jean.—Résolution renv. à comité pl., 215; en comité, rapportée, lue 2 fois, concours. Bill présenté (M. Groulx), 1ère lect., 2e lect., 3e lect., 236. Message, 270. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 5.)

No 64.—Loi amendant le Code municipal.—Présenté (M. Drouin), 1ère lect., 246; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 254; 3e lect. sur div., 259. Message du C. L. avec amendt, 346; 1ère lect., 2e lect. sur div., concours sur div., 347. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 72.)

No 65.—Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.—Présenté (M. Bouchard), 1ère lect., 212; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 243; 3e lect. sur div. (vote), 247. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 65.)

No 66.—Loi concernant les ponts Plessis-Bélair et de Bellefeuille.—Résolutions renv. à comité pl., 214; en comité, progrès, 238; de nouveau en comité, rapport du président du comité référant à point d'ordre et de sa décision, appel de la décision à la Chambre, décision du président suppléant maintenue par la Chambre; résolutions rapportées, lues 1ère fois, 238 à 241; lues 2e fois et adoptées, 243. Bill présenté (M. Bouchard) 1ère lect., 243. Motion de 2e lect., amendement proposé, rejeté (vote), motion principale adoptée sur même vote, en sens inverse, 2e lect.; motion de 3e lect. div. adoptée sur même vote, 3e lect., 248 à 249. Message du C. L., 346. Sanction 368. (4 Geo. VI, c. 33.)

No 67.—Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 212. Résolutions renv. à comité pl., en comité, rapportées, lues 1ère fois, 255; lues 2e fois, concours, renv. au comité du bill, 259. Motion de 2e lect., amdt, rejeté (vote), 2e lect.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 259 à 261. Message du C. L., 312. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 6.)

No 68.—Loi modifiant la Loi des fermes pour les prisonniers libérés.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 233; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 255. Message du C. L., 304. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 54.)

No 69.—Loi autorisant l'acquisition du pont de Sainte-Anne de la Pérade de gré à gré ou par expropriation.—Résolutions renv. à comité pl., 226. Bill présenté (M. Bouchard), 1ère lect., 226; résolutions en comité, rapportées, lues 1ère fois, 2e lect. sur div., concours sur div., renv. au comité du bill, 261. Motion de 2e lect., amendement proposé, rejeté (vote), 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 273. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 35.)

No 70.—Loi pour limiter les dépenses statutaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941.—Présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 253; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 276; 3e lect. sur div., 282. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 2.)

No 71.—Loi de l'impôt sur le tabac.—Présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 295. Résolutions renv. à comité pl., 295; en comité, rapportées, lues 1ère fois, 320; 2e lect. sur div., concours sur div., 329. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, amdts lus 2 fois et adoptés, 3e lect. remise, 329; 3e lect. sur div. (vote), 331; ordre de 3e lect. révoqué, bill renv. de nouveau à comité pl., de nouveau en comité, amendé, amdt lu 1ère fois, lu 2e fois sur div., adopté sur division; 3e lect. sur div. (vote), 342. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 15.)

No 72.—Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre.—Présenté (M. Girouard), 1ère lect., 268; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 300. Message du C. L., 368., (4. Geo. VI, c. 12.)

No 73.—Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses. Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 268. Résolution renv. à comité pl., 270; en comité, rapportée, 1ère lecture, 285; 2e lect. sur div. (vote), concours sur div., renv. au comité du bill, 297. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 299. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 43.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 74.—Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse de Québec.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 268. Résolutions renv. à comité pl., 271; en comité, rapportées, lues 1ère fois, 285; lues 2e fois sur div., concours sur div., renv. au comité du bill, 300. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 301. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 42.)

No 75.—Loi modifiant la Loi de l'assistance aux aveugles.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 268. Résolutions renv. à comité pl., 271; en comité, rapportées, 1ère lect., 286; 2e lect. sur div., concours sur div., renv. au comité du bill, 301. Bill lu 2e fois, renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 301. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 44.)

No 76.—Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.—Présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 295. Résolutions renv. à comité pl., 295; en comité, progrès, 311; de nouveau en comité, rapportées, lues 1ère fois; 2e fois sur div., (vote), concours sur div., renv. au comité du bill, 316. Bill lu 2e fois, renv. à comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 319. Message du C. L., 346. Sanction 368. (4 Geo. VI, c. 16.)

No 77.—Loi amendant la Loi de l'impôt sur les corporations.—Présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 295. Résolutions renv. à comité pl., 296; en comité, rapportées, lues 1ère fois, 322; 2e lect. sur div., concours sur div., 332. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lecture sur div., 332. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 17.)

No 78.—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.—Présenté (M. Rochette), 1ère lect., 295; 2e lect. sur div., renv., à comité pl., en comité, amendé, amdt lu 2 fois et adopté, 3e lect., 309. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 28.)

No 79.—Loi pour aider à la reconstruction de l'hôpital St-Michel-Archange.—Résolutions renv. à comité pl., 296; en comité, rapportées, lues 1ère fois, 2e fois sur div., adoptées sur div., 305. Bill présenté (M. Groulx), 1ère lect., 2e lect., 3e lect. sur div., 306. Message du C. L., 346. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 4.)

No 80.—Loi établissant un impôt sur les ventes en détail dans la province.—Résolutions renv. à comité pl., 315. Bill présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 329. Résolutions en comité, rapportées, lues 1ère fois, 2e fois sur div. (vote), adoptées sur div., renv. au comité du

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

bill, 334 à 338. Bill lu 2e fois sur div. (vote), renv. à comité pl., en comité, amendé, amendts lus 2 fois et adoptés. Motion de 3e lect., amendt rejeté (vote), 3e lect., sur div. (vote), 338 à 342. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 14.)

No 81.—Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.—Résolutions renv. à comité pl., 296; en comité, rapportées, lues 1ère fois, 2e lect. sur div., adoptées sur div., 333. Bill présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 334; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 352. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 18.)

No 83.—Loi pour ajourner certaines élections partielles.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 280; motion de 2e lect., amendt rejeté (vote); 2e lect., renv. à comité pl., amendé, amendt lu 1ère fois, 308; 2e fois sur div. (vote); adopté sur division. Bill lu 3e fois sur div. (vote), 324 à 326. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 9.)

No 84.—Loi concernant le pont David.—Bill présenté (M. Bouchard), 1ère lect., 329. Résolution renv. à comité pl., 329; en comité, rapportée, lue 1ère fois, 2e fois sur div., adoptée sur div., renv. au comité du bill, 350. Bill lu 2e fois sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. sur div., 351. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 36.)

No 85.—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.—Présenté (M. Bouchard), 1ère lect., 323; 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., 351. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 19.)

No 86.—Loi concernant les compagnies d'assurances mutuelles.—Présenté (M. Mathewson), 1ère lect., 329; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, amendé, amdt lu 2 fois et adopté, 343; 3e lect., 350. Message du C. L., 367. Sanction, 368. (4 Geo. VI, c. 66.)

No 88.—Loi concernant certains étudiants en service actif dans les troupes de Sa Majesté.—Présenté (M. Godbout), 1ère lect., 2e lect., renv. à comité pl., en comité, progrès, 353; de nouveau en comité, amendé, amendts lus 2 fois et agréés; 3e lect., 359. Ordre de 3e lect. révoqué, bill renvoyé de nouveau à comité pl., en comité, amendé, amdt lu 2 fois et agréé; bill 3e lect., 359 à 360. Message du C. L., 367. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 57.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 101.—Loi changeant le nom de Grace Katherine Reinauer et confirmant un acte d'adoption passé entre elle et Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster, de la cité de Westmount.—Pétition, 14; rapport, 23. Présenté (M. Hyde), 1ère lect., 32; 2e lect. renv. à comité, 42; rapporté, 70; en comité pl., rapporté, 3e lect. 82. Message du C. L. avec amdts, 134; amdts lus 2 fois et adoptés, 137. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 144.)

No 102.—Loi concernant un acte de donation par dame R. W. Reford.—Pétition, 14; rapport, 23. Bill présenté (M. Hyde), 1ère lect., 24; 2e lect. renv. à comité, 38; rapporté, 50; en comité pl., rapporté, 3e lect., 95. Message du C. L., 130. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 137.)

No 103.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Albert Lagnado à la pratique de la profession d'avocat.—Pétition, 21; rapport, 23. Bill présenté (M. Casgrain (Gaspé-Nord), 1ère lect., 30; 2e lect., renv. à comité, 40; rapporté, 47; en comité pl., rapporté, 3e lect., 54. Message du C. L., 108. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 141.)

No 104.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen.—Pétition, 20; rapport, 23. Bill présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 30; 2e lect., renv. à comité, 40; rapporté, 47; en comité pl., rapporté, 3e lect., 54. Message du C. L., 75. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 142.)

No 105.—Loi modifiant la charte de The Roberval and Saguenay Railway Company.—Pétition, 14; rapport, 22. Bill présenté (M. Fillion) 1ère lect., 36; 2e lect., renv. à comité, 44; rapporté, 74; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 103. Message du C. L., 145. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 127.)

No 106.—Loi concernant la succession de feu Lawrence A. Wilson. Pétition, 13; rapport, 22. Bill présenté (M. Bienvenue), 1ère lect., 27; 2e lect., renv. à comité, 40; rapporté, 60; en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div., 99. Message du C. L. avec amdts; amdts lus 2 fois et adoptés, 150. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 136.)

No 107.—Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque.—Pétition, 14; rapport, 22. Bill présenté (M. Guibord), 1ère lect., 25; 2e lect., renv. à comité, 39; rapporté; motion pour étude en comité pl. à présente

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

séance, adoptée sur div., 47; en comité pl., rapporté, 3e lect., 50. Message du C. L. avec amdts, 76; lus 2 fois et adoptés, 76. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 91.)

No 109.—Loi concernant la Commission des Ecoles catholiques de Verdun.—Pétition, 20; rapport, 29. Bill présenté (M. Comeau), 1ère lect., 32; 2e lect. renv. à comité, 41; rapporté, 129; en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div., 158. Message du C. L. avec amdts, 216; amdts lus 2 fois et adoptés, 221. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 82.)

No 110.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun. Pétition, 13; rapport, 29. Bill présenté (M. Comeau), 1ère lect., 32; 2e lect., renv. à comité, 41; rapporté, 83; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 96. Message du C. L. avec amdt, 134; amdt lu 1ère fois, 138; lu 2e fois et adopté, 145. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 81.)

No 111.—Loi facilitant l'interprétation et l'exécution du testament de feu Edouard Héneault et ratifiant un acte de vente-cession de droits successifs par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges Alphonse Daviault.—Pétition, 20; rapport, 29. Bill présenté (M. Du-maine), 1ère lect., 31; 2e lect. renv. à comité, 41; rapporté, 50; en comité pl., rapporté, 3e lect., 55. Message du C. L. avec amdts, 134; amdts lus 1ère fois, 138; 2e fois et adoptés, 145. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 133.)

No 112.—Loi concernant les syndics de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges.—Pétition, 22; rapport, 29. Présenté (M. Gauthier), 1ère lect., 31; 2e lect. renv. à comité, 41; rapporté, 50; en comité pl., rapporté, 3e lect., 80. Message du C. L., 130. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 113.)

No 113.—Loi ratifiant certaines résolutions de la municipalité du village de Gatineau, dans le comté de Hull, et de la commission scolaire de la municipalité scolaire de Saint-Jean-Vianney, dans le comté de Papineau, et certains contrats passés entre ladite municipalité et ladite commission scolaire respectivement et Masonite Company of Canada, Limited.—Pétition, 14; rapporté, 34. Bill présenté (M. Lawn), 1ère lect., 36; 2e lect., renv. à comité, 45; rapporté, 71; en comité pl., rapporté, 3e lect., 95. Message du C. L., avec amdts; amdts lus et adoptés, 137. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 107.)

No 114.—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.—Pétition, 13; rapport, 22. Bill présenté (M. Bourque), 1ère lect., 27; 2e

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

lect. renv. à comité, 44; rapporté que les promoteurs désirent retirer bill, rapport adopté, 73. Motion de rescinder adoption et de renv. de nouveau bill au comité permanent; point d'ordre; l'Orateur délibère, 90; l'Orateur rend décision; bill renv. de nouveau au comité, 91; rapporté, 111; en comité pl., rapporté, 3e lect., 118. Message du C. L. amend., 183; amd. adopté, 184. Sanction, 186, sous le titre de: "Loi validant certains règlements de la cité de Sherbrooke." (4 Geo. VI, c. 84.)

No 115.—Loi changeant le nom de Louis Cohen et autres en celui de Mescon.—Pétition, 14; rapport, 29. Bill présenté (M. Hartt), 1ère lect., 30; 2e lect., renv. à comité, 40; rapporté, 59; en comité pl., rapporté, 3e lect., 102. Droits ordinaires remb., 290.

No 116.—Loi constituant en corporation la Fédération des Guides Catholiques de la province de Québec.—Pétition, 29; rapport, 29, règl. susp., bill présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 26; 2e lect., renv. à comité, 39; rapporté et recommandation du comité que le bill soit renv. au comité des bills publics, adoptée, 97; rapporté par ce comité, 100; en comité pl., rapporté, 3e lect., 118. Message du C. L., 145. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 123.)

No 117.—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.—Pétition, 22; rapport, 70. (Susp. art. 516). Bill présenté (M. Beaulac), 1ère lect., 71; 2e lect., renv. à comité, 77; le comité des b. privés fait rapport que le projet de loi soit de nouveau imprimé et désirerait avoir un rapport des légistes avant d'en continuer l'étude, 115; rapporté, 143; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 159. Message du C. L. avec amdts, 1ère lect., 222; 2e lect. sur div., adoptés sur div., 232. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 83.)

No 118.—Loi établissant les limites de la ville de Noranda.—Pétition, 14; rapport, 34. Bill présenté (M. Goulet), 1ère lect., 37; 2e lect., renv. à comité 45; rapporté, 66; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 99. Message du C. L., 145. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 97.)

No 119.—Loi relative à la ville de Coaticook.—Pétition, 20; rapport, 34. Bill présenté (M. Fregeau), 1ère lect., 37; 2e lect., renv. à comité, 52; rapporté, 121; en comité pl., amendé, amendts lus 2 fois et adoptés, 3e lect., sur div., 158. Message du C. L. avec amendts, lus 1ère fois, 222; lus 2e fois sur div.; concours sur div., 233. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 99.)

No 120.—Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.—Pétition, 22; rapport, 30. Bill présenté (M. Dumaine),

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

1ère lect., 31; 2e lect., renv. à comité, 41; rapporté, 162; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 178. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 76.)

No 121.—Loi changeant le mode de constitution en corporation de la congrégation des Ursulines de Québec.—Pétition, 15; rapport, 23. Bill présenté (M. Morin, Québec-Centre), 1ère lect., 24; 2e lect., renv. à comité, 39; rapporté, 50; en comité pl., rapporté, 3e lect., 80. Remboursement de droits, 119. Message du C. L., 145. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 121.)

No 122.—Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits Frères Maristes et le collège Laval.—Pétition, 15; rapport, 23. Bill présenté (M. Leduc), 1ère lect., 25; 2e lect., renv. à comité, 39; rapporté, 47; en comité pl., rapporté, 3e lect., 55. Message du C. L., 76. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 118.)

No 123.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.—Pétition, 14; rapport, 29. Bill présenté (M. Kirkland), 1ère lect., 31; 2e lect., renv. à comité, 44; rapporté, 162; en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div. (vote), 204. Message du C. L. avec amendts, 281; amdts lus 2 fois et adoptés, 282. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 85.)

No 124.—Loi modifiant la charte de la ville de LaSalle.—Pétition, 14; rapport, 23. Bill présenté (M. Kirkland), 1ère lect., 25, 2e lect. renv. à comité, 39; rapporté, 107; en comité pl., rapporté, 3e lect., 119. Message du C. L., 145. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 101.)

No 125.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Milton A. Joseph à la pratique de la profession d'avocat.—Pétition, 14; rapport, 35. Bill présenté (M. Hartt), 1ère lect., 36; 2e lect. renv. à comité, 52; rapporté, 66; en comité pl., rapporté, 3e lect., 82. Message du C. L., 130. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 139.)

No 126.—Loi permettant à Marie-Ernestine Frappier de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry.—Pétition, 21; rapport, 29. Bill présenté (M. Hartt), 1ère lect., 30; 2e lect. renv. à comité 40; rapporté, 57; en comité pl., rapporté, 3e lect., 80. Message du C. L., 130. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 143.)

No 127.—Loi modifiant la charte de la cité de Granby.—Pétition, 15; rapport, 23. Bill présenté (M. Bullock), 1ère lect., 32; 2e lect. renv. à comité, 64; rapporté, 90; en comité pl. amendé, amdts lus 1ère

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

fois, 2e fois sur division, concours sur div., Bill lu 3e fois, 164. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 88.)

No 128.—Loi accordant certains pouvoirs à la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache.—Pétition, 15; rapport, 23. Bill présenté (M. Sauvé, Deux-Montagnes), 1ère lect., 24; 2e lect. renv. à comité, 38; rapporté, 59; en comité pl., rapporté, 3e lect., 81. Message du C. L. avec amdts, 1ère lect., 138; 2e lect. et concours, 146. Sanction, 160. Remboursement des droits, 211. (4 Geo. VI, c. 115.)

No 129.—Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Economie) et la Caisse de Remboursement.—Pétition, 22; rapport, 29. Bill présenté (M. Boucher), 1ère lect., 32; 2e lect. renv. à comité, 52; rapporté retiré, 70; motion référant de nouveau le bill au comité pl. adoptée, 168; (le bill est réimprimé); rapporté, 172; en comité pl., rapporté, 3e lect., 189. Message du C. L., 250. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 124.)

No 130.—Loi concernant la fabrication et la distribution des produits de la boulangerie.—Pétition 21; rapport, 34. Bill présenté (M. Gauthier), 1ère lect., 36; rapporté, promoteurs désirent retirer bill, adoption du rapport pro. séance, 77. Ordre de 2e lect. révoqué; bill retiré, 82.

No 131.—Loi modifiant la loi constituant en corporation St-Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal et changeant son nom en celui de St-George Orthodox Church of Montreal.—Pétition, 20; rapport, 29. Bill présenté (M. Gauthier), 1ère lect., 31; 2e lect., renv. à comité, 41; rapporté, 50; en comité pl., rapporté, 3e lect., 80. Remboursement des droits ordinaires, 139. Message du C. L., 130. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 116.)

No 132.—Loi annexant un certain territoire à la municipalité scolaire de Sainte-Monique de Honfleur, dans le comté de Lac Saint-Jean.—Pétition, 14; rapport, 35. Bill présenté (M. Fillion), 1ère lect., 36; 2e lect., renv. à comité pl., 45; rapporté, (les promoteurs désirent retirer le bill) 77; adoption du rapport remise à pro. séance, 78; rapport adopté sur div., bill retiré, 98.

No 133.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Action Sociale Catholique.—Pétition, 21; rapport, 23. Bill présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 31; 2e lect., renv. à comité, 41; rapporté, 162; en comité pl., rapporté, 3e lect., 178. Message du C. L. avec amdts, 257;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

amdt lu 2 fois et adopté, 258. Remboursement des droits, 352. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 122.)

No 134.—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association des Constructeurs de Québec.—Pétition, 20; rapport, 29. Bill présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 30; 2e lect. renv. à comité, 40; rapporté, 90; en comité pl., rapporté, 3e lect., 118. Message du C. L., avec amdts, 218; 1ère lect., 222; lus 2e fois et concours, 291. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 125.)

No 135.—Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Shawinigan-Falls.—Pétition, 20; rapport, 23. Bill présenté (M. Beaulac), 1ère lect., 24; 2e lect. renv. à comité, 39; rapporté, 50; en comité pl., rapporté, 3e lect., 55. Message du C. L., 76. Sanction, 106. Remboursement des droits, 119. (4 Geo. VI, c. 120.)

No 136.—Loi constituant en corporation les révérends Pères du Très-Saint-Sacrement de Sherbrooke.—Pétition, 13; rapport, 34. Bill présenté (M. Bourque), 1ère lect., 37; 2e lect. renv. à comité, 45; rapporté, 59; en comité pl., rapporté, 3e lect., 55. Message du C. L., 76. Sanction, 106. Remboursement de tous les droits, 119. (4 Geo. VI, c. 119.)

No 137.—Loi ratifiant une résolution de la corporation de la paroisse de St-Féréol, comté de Montmorency, et un contrat concernant ladite corporation et la compagnie Quebec Power.—Pétition, 13; rapport, 34. Bill présenté (M. Dumoulin), 1ère lect., 37; 2e lect. renv. à comité, 45; rapporté, 59; en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div., 81. Message du C. L. avec amdts, 136; amdts lus 2 fois et adoptés, 137. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 109.)

No 138.—Loi modifiant la charte de la cité de Shawinigan Falls et ratifiant un règlement qui pourvoit à l'évaluation des biens imposables de certaines compagnies.—Pétition, 20; rapport, 29. Bill présenté (M. Beaulac), 1ère lect., 30; 2e lect. renv. à comité, 40; rapporté, 70; en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div., 101. Message du C. L., avec amdts, 1ère, 2e lect. et concours, 151. Sanction, 160. (4 Geo. VI, c. 86.)

No 139.—Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre ladite corporation municipale et la Donnacona Paper Company, Limited.—Pétition, 15; rapport, 23. Bill présenté (M. Plamondon), 1ère lect.,

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

24; 2e lect., renv. à comité, 38; rapporté, 59; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 94. Message du C. L., avec amdts, 136; lus 2 fois et adoptés, 138. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 102.)

No 140.—Loi ratifiant une résolution des Commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et un contrat passé entre lesdits Commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company, Limited.—Pétition, 15, rapport, 23. Bill présenté (M. Plamondon), 1ère lect., 24; 2e lect., renv. à comité, 38; rapporté, 59; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 95. Message du C. L. avec amdts, 137; lus 2 fois et adoptés, 138. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 103.)

No 141.—Loi modifiant la charte de la ville Victoriaville.—Pétition, 21; rapport, 47. Bill présenté (M. Houde, Mégantic), 1ère lect., 48; 2e lect. renv. à comité, 52; rapporté, 83. Ordre d'étude en comité pl. révoqué, bill renv. de nouveau à comité, 102; rapporté, 125; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 158. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 93.)

No 142.—Loi modifiant la charte de la Société des Comptables Agréés de la province de Québec.—Pétition, 14; rapport, 22. Bill présenté (M. Hyde), 1ère lect., 27; 2e lect. renv. à comité, 40; rapport du comité des b. privés recommandant le renv. au comité des b. publics, rapport adopté, 57; rapporté du comité des b. publics, 73; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 101. Message du C. L., 156. Sanction 161. (4 Geo. VI, c. 126.)

No 143.—Loi concernant les successions de demoiselle Léonidas Bourgoïn et demoiselle Arzélie Bourgoïn.—Susp. règl. pétition, 26; rapport, 35. Bill présenté (M. Boucher), 1ère lect., 37; 2e lect. renv. à comité, 45; rapporté, 70; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 99. Message du C. L. avec amdt, 183; amdt lu 2 fois et adopté, 184. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 130.)

No 144.—Loi étendant et modifiant les pouvoirs des syndics de la paroisse de St-Malachie.—Pétition, 21; rapport, 29. Bill présenté (M. Hyde), 1ère lect., 32; 2e lect., renv. à comité, 42; rapporté, 47; en comité pl., rapporté, 3e lect., 80. Message du C. L., 130. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 114.)

No 145.—Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, 20; rapport, 162. Susp. règl., bill présenté

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

 BILLS:—*Suite.*

(M. Francœur (Montréal-Mercier), 1ère lect., 162; 2e lect. renv. à comité, 170; rapporté, 175; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 190. Message du C. L. avec amdts, 250; amdts lus 1ère fois, lus 2e fois sur div., adoptés sur div., 251. Sanction, 252. Remboursement des droits add., 290. (4 Geo. VI, c. 80.)

No 146.—Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Laurent, (3 George V, chapitre 71) et ratifiant une résolution de la ville.—Pétition, 21; rapport, 34. Bill présenté (M. Kirkland), 1ère lect., 37; 2e lect. renv. à comité, 46; rapporté, 90; en comité, rapporté, 3e lect., 102. Message du C. L., avec amendts, lus 1ère fois, 150; motion pour refuser d'agréer amdts parce qu'il n'est pas opportun d'accorder réduction de taxes à une industrie établie, 157; le C. L. n'insiste pas sur amdts, 177. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 95.)

No 147.—Loi érigeant la municipalité de Mont-Tremblant dans le comté de Terrebonne.—Pétition, 14; rapport, 23. Bill présenté (M. Hyde), 1ère lect., 25; 2e lect. renv. à comité, 39; rapporté, 70; en comité pl., rapporté, 3e lect., 101. Message du C. L., 145. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 112.)

No 149.—Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil.—Pétition, 21; rapport, 47. Bill présenté (M. Joyal), 1ère lect., 48; 2e lect., renv. à comité, 53; rapporté, 66; en comité pl., rapporté, 3e lect., 82. Message du C. L., 145. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 106.)

No 150.—Loi concernant la succession de feu Leslie Hamilton Gault.—Pétition, 14; rapport, 23. Bill présenté (M. Hyde), 1ère lect., 24; 2e lect. renv. à comité, 39; rapporté, 46; en comité pl., progrès, 54; de nouveau en comité pl., rapporté, 3e lect., 55. Message du C. L., 76. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 132.)

No 151.—Loi modifiant la charte de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française.—Pétition, 21; rapport, 29. Bill présenté (M. Potvin), 1ère lect., 31; 2e lect. renv. à comité, 41; rapport recommande que bill soit référé à comité b. publics; ordre que l'adoption du rapport soit remise à pro. séance, 78; motion qu'il n'est pas opportun de dispenser comité des bills privés d'étudier bill, et de le retier, motion adoptée, 98; rapport retiré, 174. Remboursement des droits, 189.

No 152.—Loi modifiant la charte de la ville de Belœil.—Pétition, 15; rapport, 35. Bill présenté (M. Messier), 1ère lect., 37; 2e lect. renv. à

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

comité, 45; rapporté, 59; en comité pl., rapporté, 3e lect., 81. Message du C. L., 130. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 104.)

No 153.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Phillip Joseph à la pratique de la profession d'avocat.—Pétition, 14; rapport, 35. Bill présenté (M. Paquette), 1ère lect., 43; 2e lect., renv. à comité, 52; rapporté, 57; en comité, rapporté, 3e lect., 81. Message du C. L., 130. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 140.)

No 154.—Loi concernant la succession de feu John Dwane. Pétition, 14; rapport, 23. Bill présenté (M. Hyde), 1ère lect., 32; 2e lect. renv. à comité, 42; rapporté, 46; en comité pl., rapporté, 3e lect., 54. Message du C. L., 76. Sanction, 106. (4 Geo. VI, c. 131.)

No 155.—Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de Lachine.—Susp. règl., pétition, 26; rapport, 35. Bill présenté (M. Hyde) 1ère lect., 38; 2e lect., renv. à comité, 46; rapport du Comité des b. privés recommandant que le bill soit référé au comité des b. publics, 57; rapport adopté, 57; rapporté du comité des b. publics, 73; en comité pl., progrès, motion que le bill soit renv. de nouveau au comité b. publics, 105; rapporté, 111; en comité pl., rapporté, 3e lect., 118. Message du C. L., avec amdts, 156; amdts lus 2 fois et adoptés, 156. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 129.)

No 156.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.—Règl. susp., pétition, 28; rapport, 47. Bill présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 48; 2e lect., renv. à comité, 64; rapporté, 107; en comité pl., amendé, amendts lus 2 fois et adoptés, 124; 3e lect. sur div., 128. Message du C. L. avec amdts, 149; amdts lus 1ère fois, 150; lus 2e fois et adoptés, 158. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 74.)

No 157.—Loi autorisant la ville de Farnham à emprunter pour acheter les immeubles de la Compagnie Industrielle de Farnham.—Pétition, 14; rapport, 34. Bill présenté (M. Gosselin), 1ère lect., 36; 2e lect., renv. à comité, 76; rapporté, préambule non prouvé, 125; remboursement des droits add., 290.

No 158.—Loi ratifiant un règlement de la corporation municipale et une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Simon-de-Drummond, comté de Drummond.—Pétition, 21; rapport, 58. Susp. règl. Bill présenté (M. Rajotte), 1ère lect., 57; 2e lect., renv. à comité, 65; rapporté, 71; en comité pl., amendé, amendts lus 2 fois et adoptés, 3e lect., 101. Message du C. L., avec amdts, 149; amdts lus

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

2 fois et adoptés, 151. Sanction, 161. Remb. des droits add., 290. (4 Geo. VI, c. 108.)

No 159.—Loi concernant la succession de feu Cléophas Saint-Aubin.—Susp. règl. Pétition, 43; rapport, 57. Susp. règl. Bill présenté. (M. Gauthier), 1ère lect., 56; 2e lect., renv. à comité, 65; rapporté, 100; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 118. Message du C. L. avec amdts, 149; amdts lus 2 fois et adoptés, 151. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 134.)

No 160.—Loi concernant la ville de Val d'Or et la commission scolaire catholique de Val d'Or.—Pétition, 20; rapport, 58. Susp. règl. Bill présenté (M. Allard), 1ère lect., 56; 2e lect., renv. à comité, 76; rapporté avec changement dans le titre: "Loi concernant la ville de Val d'Or et les commissions scolaires catholique et protestante de Val d'Or", 143; en comité pl., progrès, 169; de nouveau en comité, amendé, rapporté, amdts lus 2 fois et adoptés, 3e lect. sur div., 177. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 96.)

No 161.—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield et ratifiant le règlement No 389 de ladite cité.—Pétition, 20; susp. règl. Pétition présentée, lue et reçue, 53; rapport, 58. Susp. règl. Bill présenté (M. Boucher), 1ère lect., 78; 2e lect., renv. à comité, 96; rapporté, 144; en comité pl., 96; rapporté, 3e lect. sur div., 178. Message du C. L., 250. Sanction, sous le titre: "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry-de-Valleyfield", 252. (4 Geo. VI, c. 87.)

No 162.—Loi ratifiant la résolution adoptée le 29 janvier 1940 par les commissaires d'écoles de la ville de La Tuque.—Pétition, 21; rapport, 34. Bill présenté (M. Guibord), 1ère lect., 38; 2e lect., renv. à comité, 64; rapporté, 71; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 101; Message du C. L. avec amdt, 184; amdt lu 2 fois et adopté, 184. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 92.)

No 163.—Loi concernant le village de Valcourt. Pétition, 22; rapport, 34. Susp. règl. Bill présenté (M. Bullock), 1ère lect., 35; 2e lect., renv. à comité, 44. Remboursement des droits, 290.

No 164.—Loi ratifiant le règlement No 323, nouvelle série, de la ville de Saint-Jérôme.—Susp. règl. Pétition présentée, lue et reçue, 26. (M. Gauthier).

No 165.—Loi modifiant la charte de la ville Pointe-Claire. Susp. règl. Pétition, 28; rapport, 58. Susp. règl. Bill présenté (M. Kirk-

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

land), 1ère lect., 78; 2e lect. renv. à comité, 95; rapporté, 115; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 124. Message du C. L., 185. Sanction, 186. (4 Geo. VI, c. 98.)

No 166.—Loi concernant le partage de la succession de l'honorable Charles Wilson.—Susp. règl. Pétition, 34; rapport, 58. Susp. règl. Bill présenté (M. Lawn), 1ère lect., 58; 2e lect., renv. à comité, 65; rapporté, 103; motion que l'ordre d'étude en comité pl. soit révoqué; ordre que bill soit référé de nouveau au comité des b. publics, 153; rapporté, 162; en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div., 178. Message du C. L., 250. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 135.)

No 167.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Coulouridès à la pratique du droit, après examen.—Susp. règl. Pétition 42; rapport, 57. Susp. règl. Bill présenté (M. Gauthier), 1ère lect., 56; 2e lect., renv. à comité, 65; rapporté, 77; en comité pl., rapporté, 3e lect., 102. Message du C. L., 145. Sanction, 161. Remb. des droits, 211. (4 Geo. VI, c. 138.)

No 168.—Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn. Susp. règl. Pétition, 42; rapport, 125. Susp. règl. Bill présenté (M. Goulet), 1ère lect., 125; 2e lect., renv. à comité, 143; rapporté, 167; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 189. Message du C. L. avec amdts, 313; lus 1ère fois; 2e fois sur div., adoptés sur div., 313. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 94.)

No 169.—Loi ratifiant une vente faite par la cité de Lévis à la Caisse populaire de Lévis et ratifiant une résolution établissant une évaluation fixe. Susp. règl. Pétition, 49; rapport, 70. Susp. règl. Bill présenté (M. Francœur (Lévis), 1ère lect., 66; 2e lect., renv. à comité, 77; rapporté, 115; en comité pl., rapporté, 3e lect., 164. Message du C. L. avec amdts, 219; lus 2 fois et adoptés, 221. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 89.)

No 170.—Loi concernant le contrat de mariage de Stanislas Gaudreau, chirurgien-dentiste, et Marie-Hélène Déry. Susp. règl. Pétition, 49; rapport, 70. Susp. règl. Bill présenté (M. Morin (Québec-Centre), 1ère lect., 67; 2e lect., renv. à comité, 77; rapporté, 115; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 124. Message du C. L. avec amdts, 149; lus 2 fois et adoptés, 151. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 128.)

No 171.—Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet.—Susp. règl. quant à pétition et à présentation de bill; pétition présentée,

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

 BILLS:—*Suite.*

lue et reçue et bill présenté (M. Biron), 1ère lect., 66; 2e lect., renv. à comité, 82; rapporté, 96; en comité pl., rapporté, 3e lect., 102. Message du C. L., 145. Sanction, 161. (4 Geo. VI, c. 117.)

No 172.—Loi pour valider le règlement No 260 de la cité de Drummondville, établissant une évaluation fixe jusqu'au 1er janvier 1946, pour les établissements industriels de la cité.—Susp. règl. Pétition, 59; rapport, 104. Susp. règl. Bill présenté (M. Rajotte), 1ère lect. sur div., 104; 2e lect. renv. à comité, 119; rapporté avec amendements et avec nouveau titre: "Loi amendant la charte de la cité de Drummondville", 129; en comité pl., amendé, amdts lus 2 fois et adoptés, 3e lect., 158. Message du C. L. avec amdt, 219; amdt lu 1ère fois, 222; 2e fois sur div., adopté sur div., 233. Sanction 252. Remb. droits add., 290. (4 Geo. VI, c. 90.)

No 173.—Loi concernant la municipalité scolaire du canton Laure dans le comté de Québec.—Susp. règl. Pétition, 65; rapport, 111. Susp. règl. Bill présenté (M. Bouchard (Québec-Comté), 1ère lect., 111; 2e lect., renv. à comité, 120; rapporté, préambule non prouvé, 129. Remb. des droits, 189.

No 175.—Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.—Susp. règl. Pétition, 73; rapport, 110. Susp. règl. Bill présenté (M. Leduc), 1ère lect., 112; 2e lect., renv. à comité, 120; rapporté, 129; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 177. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 105.)

No 176.—Loi modifiant la charte de la ville d'Amos. Susp. règl. Pétition, 73; rapport, 111. Susp. règl. Bill présenté (M. Allard), 1ère lect., 111; 2e lect., renv. à comité, 119; rapporté, 167; en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div., 190. Message du C. L. avec amdts, lus 2 fois et adoptés, 258. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 100.)

No 200.—Loi amendant la loi 2 George VI, chapitre 37. Bill présenté (M. Sauvé (Deux-Montagnes), 1ère lect., 53. Motion proposant 2e lect. rejetée, 99; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité; amdt proposé ce qui amène Point d'Ordre; le Président du Comité rend décision, laquelle est maintenue par la Chambre; progrès, 306; de nouveau en comité, amendé au texte et au titre, amdts lus 1ère fois, lus 2e fois sur div., adoptés sur div., 3e lect. sur div., 310. Message du C. L., 367. Sanction, 369, sous titre: "Loi abrogeant la loi 2 George VI, chapitre 37." (4 Geo. VI, c. 34.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 201.—Loi concernant les paroisses de Sainte-Clothilde, Saint-Ephrem-de-Tring et Saint-Méthode d'Adstock.—Bill présenté (M. Renault), 1ère lect., 112; 2e lect. sur div., renv. à comité, 117; rapporté, 122; en comité pl., amendé, amdts lus 2 fois et adoptés, 3e lect., 139. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 111.)

No 202.—Loi modifiant la Loi des optométristes et opticiens.—Bill présenté (M. Dumoulin), 1ère lect., 96; 2e lect., renv. à comité, 100; rapporté, 169; en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 177. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 62.)

No 203.—Loi modifiant le Code du notariat.—Bill présenté (M. Delagrave), 1ère lect., 112; 2e lect. sur div., renv. à comité, 122; rapporté, 167; en comité pl., amendé, amdts lus 2 fois et adoptés, 3e lect., 303. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 58.)

No 204.—Loi concernant la municipalité et la commission scolaire du canton Amherst. Bill présenté (M. Lorrain), 1ère lect., 148; 2e lect., renv. à comité, 157; rapporté, 169; en comité pl., rapporté, 3e lect., 177. Message du C. L., avec amdts, 257; amdts lus 2 fois et adoptés, 258. Sanction, 369. (4 Geo. VI, c. 110.)

No 205.—Loi des opticiens d'ordonnances.—Bill présenté (M. Bienvenue), 1ère lect., 129; 2e lect. sur div., renv. à comité, 140; rapporté, 169; en comité pl., rapporté, 3e lect., 178. Message du C. L., avec amdts, 221; lus 1ère fois, 222; lus 2e fois sur div., adoptés sur div., 232. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 61.)

No 206.—Loi modifiant la charte de l'Association des optémétristes et opticiens de la province de Québec.—Bill présenté (M. Boucher), 1ère lect., 129; 2e lect. sur div., renv. à comité, 139; rapporté, 169; en comité pl., amendé, amdts lus 2 fois et adoptés, 3e lect., 179. Message du C. L., 210. Sanction, 252. (4 Geo. VI, c. 60.)

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—

Bill présenté (*pro forma*), 1ère lect., 4.

Bill présenté, 1ère lect., 27.

Bill présenté, 1ère lect., sur div., 104.

Bill présenté, 1ère lect., 2e lect., renv. à comité pl., en comité, rapp. avec amdts, amdts lus 2 fois et adoptés, 3e lect., 44.

Bill, 2e lect., renv. à comité permanent, 42.

Bill, 2e lect., sur div., (vote), rev. à comité pl., 74.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite.*

- Bill renv. à comité pl., immédiatement, 68.
 Bill renv. à comité pl., pro-séance, 76.
 Bill, 2e lect., sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect. pro-séance, 88.
 Bill sur feuilleton pour 2e lecture (bill 130), ordre révoqué, bill retiré, 82.
 Bill rapporté par comité des b. privés que promoteurs désirent le retirer (bill 130); adoption du rapport pro. séance, 77; Ordre de 2e lect. révoqué par la Chambre, bill retiré, 82.
 Bill rapporté d'un comité permanent, 59.
 Bill rapporté d'un comité permanent, avec recommandation, 77; adoption du rapport remise à pro. séance, 77.
 Bill rapporté du C. des b. privés que le bill soit de nouveau imprimé et que le comité désire avoir un rapport des légistes, 115.
 Bill rapporté du Comité des b. privés, qui recommande qu'il soit référé à comité des b. publics, 78. Ordre que l'adoption du rapport soit remise à pro. séance, 78; motion qu'il n'est pas opportun de dispenser comité des b. privés d'étudier bill, 98; rapporté retiré par le comité des b. privés, 174.
 Bill rapporté du comité des bills privés recommandant de renv. b. au comité de b. publics, 57.
 Bill rapporté retiré par un comité permanent, 73, 77.
 Bill rapporté préambule non prouvé par un comité permanent, 125.
 Bill en comité pl., progrès, 54.
 Bill de nouveau en comité pl., rapporté, 3e lect., 55.
 Bill, 3e lect., 55.
 Bill, 3e lect., sur div., 128, 310.
 Bill, 3e lect., sur div. (vote), 338 à 342.
 Bill en comité pl., ordre de révoquer étude, renv. de nouveau à comité des b. privés, 102.
 Bill retiré par la Chambre, 331.
 Message du C. L., sans amdts, 105.
 Message du C. L., avec madts, 148.
 Message du C. L., avec amdts, 183; amdts lus 2 fois et adoptés, 184.
 Message du C. L., avec amdts, amdts lus 1ère fois, 2e fois sur div., adoptés sur div., 251.
 Message du C. L., avec amdts, amdts lus 1ère fois, 150; motion pour refuser d'agréer amdts parce qu'il n'est pas opportun d'accorder réduction de taxes à une industrie établie, 157;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite.*

message au C. L. à cet effet, 157. Le C. L. n'insiste pas sur ses amdts, 177.

Sanction de bills, (voir SANCTIONS.)

Remboursement des droits ord., 139.

Remboursement des droits add., 290.

Remboursement de tous droits, 119.

Résolutions renv. à comité pl., 78.

Résolutions en comité pl., rapportées, lues 2 fois et adoptées, renv. au comité du bill, 71.

Résolution en comité pl., progrès, 59.

Résolutions de nouveau en comité pl., 61.

Résolutions lues 1ère fois; 2e fois sur div., concours sur division, renv. à comité du bill, 261.

Pétition, 14; rapport, 23.

Susp. règl., pétition, 49, rapport, 30.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL:—(Voir COMITÉS.)

BILLS PUBLICS EN GÉNÉRAL:—(Voir COMITÉS.)

BOULANGERS:—Loi concernant la fabrication des produits de la boulangerie. (Voir BILLS, *No 130.*)

BOURGAIN, DEMOISELLES LÉONIDAS ET ARZÉLIE:—Loi concernant les successions de—. (Voir BILLS, *No 143.*)

BUDGET:—(Voir SUBSIDES; MANDATS SPÉCIAUX.)

C

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE:—(Voir SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE.)

CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS:—(Voir LÉVIS.)

CHAMBRE DES NOTAIRES:—(Voir CODE DU NOTARIAT.)

CHASSE:—

1. Loi de la—. (Voir BILLS, *No 6.*)

2. (Voir COMITÉS; PÊCHE.)

CHEMINS DE FER:—Loi des—de Québec. (Voir BILLS, *No 65.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION:—(Voir COMITÉS.)

CHUTES D'EAU:—

1. Loi relative à l'aménagement de certaines—. (Voir BILLS, No 62.)
2. (Voir POUVOIRS D'EAU.)

COATICOOK:—Loi relative à la ville de—. (Voir BILLS, No 119.)

CODE CIVIL:—Loi modifiant le—. (Voir BILLS, No 59.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—Loi modifiant le—. (Voir BILLS, No 43.)

CODE MUNICIPAL:—

1. Loi amendant art. 654 du—. (Voir BILLS, No 19.)
2. Loi amendant le—. (Voir BILLS, No 64.)
3. (Voir COMMISSION MUNICIPALE.)

CODE DU NOTARIAT:—Loi modifiant le—. (Voir BILLS, No 203.)

COHEN, LOUIS:—Loi changeant le nom de—et autres en celui de Mescon. (Voir BILLS, No 115.)

COLLÈGE DES CHIRURGIENS DENTISTES:—Loi autorisant le—à admettre Jacques Jolin au nombre de ses membres, après examen. (Voir BILLS, No 104.)

COLLÈGE DE SAINT-JEAN:—Loi pour aider à la reconstruction du—. (Voir BILLS, No 63.)

COLLÈGE LAVAL:—(Voir FRÈRES MARISTES.)

COLONISATION:—(Voir AGRICULTURE; COMITÉS.)

COMITÉS :—

Comité des onze :—Formation, 7. Rapport du—, 10.

Liste des membres des divers comités permanents, 10 et 11.

Comités institués, 7.

Agriculture, Immigration et Colonisation :—Liste des membres, 11; 1er rapport, président choisi, 15.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMITÉS:—*Suite.*

Bibliothèque :—Comité mixte de la—nommé par l'Assemblée, 17; par le Conseil, 17. 1er rapport, (recommandation), l'honorable M. Laferté est nommé président, 180; rapport adopté sur division, 180.

Bills privés en général :—Liste des membres, 10; 1er rapport, président choisi, 16; 2e, (prol.), 35; 3e, 47; 4e, 50; 5e, et recommande que les bills 142 et 155 aux publics et prolong. délai, 57; 6e, 59; 7e, 66; 8e, 70; 9e, 73; 10e, adoption pro. séance, 78; adoption 23 avril, 98; 11e, 83; 12e, 90; 13e, et recomm. 96; 14e, (prol.), 103; 15e, 107; 16e, 111; 17e, 115; 18e, 121; 19e, 125; 20e, 129; 21e, et prol., 143; 22e, 162; 23e, et prol., 166; 24e, 174.

Bills publics en général :—Liste des membres, 11; 1er rapport, président choisi, 15; 2e, 46; 3e, 49; 4e, 60; 5e, 70; 6e, 73; 7e, 100; 8e, 103; 9e, 111; 10e, 121; 11e, 162; 12e, 167; 13e, 169; 14e, 172; 15e, 174.

Chemins de fer et autres moyens de communication :—Liste des membres, 10; 1er rapport, président choisi, 16; 2e, 74.

Code Municipal :—Liste des membres, 11; 1er rapport, président choisi, 16.

Comptes publics :—Liste des membres, 11; 1er rapport, président choisi, 16.

Impressions législatives :—Comité mixte des—et nommé par l'Assemblée, 17; par le Conseil, 51.

Industries et commerce :—Liste des membres, 11; 1er rapport, président choisi, 16.

Privilèges et élections :—Liste des membres, 10; 1er rapport, président choisi, 15.

Règlements :—Liste des membres, 10; 1er rapport, président choisi, 16; 2e 22; 3e, 29; 4e, (et prolong.), 34; 5e, 46; 6e et prol., 57; 7e, 70; 8e, et prol., 104; 9e, 110; 10e, 125; 11e, 143; 12e, 162; 13e, (prol.), 167.

Règlement annoté de la Chambre :—Résolution nommant ceux chargés de présenter projet de modifications, 303.

Comités pléniers de la Chambre :—M. J.-Valmore Bienvenue, élu président des—, 34.

Comité des Subsidés :—(Voir SUBSIDÉS.)

COMITÉS:—*Suite.*

Comité des Voies et Moyens:—(Voir VOIES ET MOYENS.)
(Voir BILLS—*procédures incidentes.*)

COMMERCE:—(Voir AFFAIRES MUNICIPALES.)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi relative à la—. (Voir BILLS, Nos 58 et 145.)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE VERDUN:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, No 109.)

COMMISSION DES LIQUEURS:—(Voir LIQUEURS ALCOOLIQUES.)

COMMISSION MUNICIPALE:—

1. Loi de la—de Québec. (Voir BILLS, No 8.)
2. (Voir MONTRÉAL, *cité.*)

COMPAGNIES D'ASSURANCES MUTUELLES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, No 86.)

COMPAGNIES DE QUÉBEC:—(Voir LETTRES PATENTES.)

COMPTABLES AGRÉÉS:—(Voir SOCIÉTÉ DES—.)

COMPTES:—Loi du revenu et de la vérification des—. (Voir BILLS, No 2.)

COMPTES PUBLICS:— (Voir COMITÉS.)

CONDUITE DE LA GUERRE:—

1. Motion de M. Chaloult, que, vu urgence, il soit permis de présenter motion relativement à conduite de la guerre, 278.
2. (Voir GUERRE.)

CONSEIL LÉGISLATIF:—

Messages au—.

Faisant part des noms de députés du Comité conjoint de la bibliothèque, 17;—: des impressions législatives, 17.

L'As. L. envoie message au C. L. pour refuser d'agréer amdts du C. L. parce qu'il n'est pas opportun d'accorder réduction de taxes à une industrie établie, (*re bill* 146), 157.

L'A. L. envoie message au C. L. l'informant qu'elle a accepté ses amdts, 137.

CONSEIL LÉGISLATIF:—*Suite.*

Message du—.

Faisant part des noms des Conseillers du Comité conjoint de la bibliothèque, 17,—; des impressions législatives, 51.

Message du C. L. concernant un bill adopté avec amdts, 157. L'Assemblée ayant refusé de concourir dans ces amdts, le C. L. envoie message déclarant qu'il n'insiste pas sur ses amdts, 177.

Message du C. L. informant l'A. L. qu'il a passé bills sans amdts, 105; avec amdts, 148.

L'Orateur du C. L. communique de la part du Lieutenant-gouverneur aux Conseillers et aux députés que la Législature est prorogée *sine die*, 370.

(VOIR ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; DÉPUTÉS; LIEUTENANT-GOUVERNEUR; ORATEUR; QUESTIONS D'ORDRE.)

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL:—Loi instituant le—. (VOIR BILLS, *No 22.*)

CONSTRUCTEURS DE QUÉBEC:— (VOIR ASSOCIATION DES—.)

CONVENTION COLLECTIVE:—Loi de la—. (VOIR BILLS, *No 33.*)

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL:—Loi abrogeant art. 11a de la Loi des—. (VOIR BILLS, *No 10.*)

COOPÉRATIVES:—Motion de M. Langlais que, vu problèmes d'après-guerre, cette Chambre est d'avis d'étudier si diffusion des—n'est pas de nature à apporter amélioration, 289.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC:—Loi concernant la—. (VOIR BILLS, *No 16.*)

CORPORATIONS:—

1. Loi des pouvoirs spéciaux de certaines—. (VOIR BILLS, *No 30.*)

2. (VOIR IMPÔT SUR LES—; COMPAGNIES.)

CÔTE-DES-NEIGES:—(VOIR NOTRE-DAME-DES-NEIGES.)

COULOURIDÈS, DÉMÉTRIUS:—Loi autorisant le Barreau à l'admettre à la pratique du droit, après examen. (VOIR BILLS, *No 167.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COUR DES JEUNES DÉLINQUANTS:—Loi instituant la—de Québec.
(Voir BILLS, No 15.)

CRÉDIT AGRICOLE:—(Voir OFFICE DU—.)

CRÉDITS:—(Voir SUBSIDES.)

CULTIVATEURS:—

1. Motion de l'honorable M. Sauvé (Deux-Montagnes) que
gouv. doit mettre à disposition des—argents requis pour
crédit agricole, 289.
2. (Voir AGRICULTURE.)

D

DAVIAULT, GEORGES-ALPHONSE:—(Voir HÉNEAULT, EDOUARD.)

DE BELLEFEUILLE:—(Voir PONTS PLESSIS-BÉLAIR ET—.)

DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—(Voir ORATEUR; QUESTIONS D'ORDRE;
PRÉCIS DES—.)

DÉLAIS PROLONGÉS:—(Voir BILLS (*procédures incidentes.*))

DÉLINQUANTS:—(Voir COUR DES JEUNES—.)

DENTISTES:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS—.)

DÉPENSES STATUTAIRES:—

1. Loi limitant les—pour année finissant 31 mars 1941. (Voir
BILLS, No 70.)
2. (Voir REVENU.)

DÉPUTÉS:—

Démission de l'honorable M. Athanase David, député de
Terrebonne, 12.

Députés prennent séance, 1.

Députés se rendent à la salle du Conseil législatif, à l'ouverture
de la session, 2; après l'élection de l'Orateur de l'Assem-
blée législative, 3; pour les sanctions de bills, 52, 72, 106,
159, 186, 251 et 367; à la clôture de la session, 367. Liste
des députés élus aux élections générales de 1939, p. XI.
(Voir ORATEUR; ORATEUR-SUPPLÉANT; ASSEMBLÉE LÉGIS-
LATIVE.)

DÉRY, MARIE-HÉLÈNE:—(Voir GAUDREAU, STANISLAS.)

DISCOURS DU TRÔNE:—Motion que la prise en considération du—ait lieu à prochaine séance, 7. Texte du discours à l'ouverture de la session, 4; à la clôture de la session, 369.

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Accidents du travail:—(Voir *Commission des—*.)

Agriculture:—1. Rapport du Ministre de—. 1939. Déposé, 49.
(*No 16.*)

2. (Voir *Caisses populaires; Mérite agricole.*)

Archiviste de la province:—Rapport de—pour 1938-1939. Déposé, 110. (*No 28.*)

Auditeur de la province:—(Voir *Mandats spéciaux; Comptes publics; Budget.*)

Autonomie de la province:—Correspondance, depuis 1er janvier 1916, entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral relativement à—. Adresse votée, 123.

Barrage, sur Saint-Laurent.—(Voir *Beauharnois Light.*)

Beauharnois Light, Heat & Power:—Correspondance entre—, Beauharnois Construction Co et le Gouv. Motion pour dépôt, 302, débat, débat ajourné, 303; reprise du débat, motion adoptée, 310. Ordonné, 310.

Budget:—Des dépenses pour l'exercice fin. 31 mars 1941. Déposé, 163. (*No 1.*) Supplémentaire: Dépenses pour l'exercice fin. 30 juin 1940. Déposé, 269. (*No 2.*)

Budget de la voirie: État donnant le—, gouvernement de l'Union Nationale, pour 1938-39; argent dépensé pour 1938-1939; travaux faits en régie ou à forfait; soumissions; contrats accordés en 1938-1939; travaux du boulevard Métropolitain, etc. Ordonné, 112; déposé, 113. (*No 33.*)

Caisses populaires:—Rapport des Caisses Populaires et Sociétés coopératives agricoles 1937. Déposé, 96. (*No 25.*)

Cautionnements:—État des—fournis par Officiers publics. Déposé, 49. (*No 15.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Chasse et pêcheries :—(Voir *Mines.*)

Chemins de fer :—(Voir *Compagnies de—* ; *Statistiques.*)

Colonisation :—Rapport du ministère de la—, 1938-1939. Déposé, 9. (*No 6.*)

Commission des Accidents du Travail :—Douzième rapport de la—, 1939. Déposé, 46. (*No 14.*)

Commission de l'électricité :—1. Premier rapport de la—, pour 1936. Déposé, 83. (*No 20.*)

2. Second rapport de la—, 1937. Déposé, 124. (*No 35.*)

3. (Voir *Régie provinciale de l'électricité; Hydro-Electrique.*)

Commission des Eaux courantes :—Rapport de la—, 1939. Déposé, 82. (*No 19.*)

Commission de la régie interne :—Rapport du Conseil exécutif concernant la— de l'Assemblée législative. Déposé, 9. (*No 5.*)

Commission des liqueurs.—Dix-huitième rapport annuel de la—, 1938-1939. Déposé, 256. (*No 41.*)

Compagnies de Chemins de fer :—1. États, rapports et statistiques des—, pour 1938. Déposé, 33. (*No 10.*)

2. Rapport des—, pour 1938. Déposé, 33. (*No 11.*)

Comptes publics :—État des—, 1939. Déposé, 83. (*No 21.*)

Conseil Exécutif:—(Voir *Nominations; Cautionnements, Service civil.*)

Corporations et compagnies :—Arrêtés ministériels adoptés depuis 8 novembre 1939, se rapportant au c. 19, 3 Geo. VI, (Loi concernant les—.) Adresse votée, 64. Déposé, 91. (*No 22.*)

Corporations Scolaires :—1. État financier des—, 1937. Déposé, 96. (*No 24.*)

2. (Voir *Instruction publique.*)

Coupe du bois :—Arrêtés ministériels adoptés depuis 8 novembre 1939, se rapportant à la—, aux droits de coupe et à la rente foncière payables à la province. Adresse votée, 93.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Droits de coupe :—(Voir *Coupe de bois.*)

Eaux courantes :—(Voir *Commission des—.*)

École normale rurale à Matane :—Correspondance entre citoyens, du comté de Matane avec Secrétaire provincial ou Surintendant de l'Instruction publique recommandant la création d'une —. Ordonné, 94; déposé, 128. (*No 39.*)

Écoles :—(Voir *Corporations scolaires; Instruction publique; Salaire des institutrices; Statistiques.*)

Élections générales, 1939 :—Rapport sur les—, et partielles de la 20^e législature, Déposé, 38. (*No 12.*)

Élections partielles :—(Voir *Élections générales.*)

Électricité :—(Voir *Régie provinciale de l'—; Commission de l'—; Hydro-Électrique.*)

Enseignement :—(Voir *Statistiques; Instruction publique; Corporations Scolaires.*)

Hôtel-Dieu de Sherbrooke :—Arrêtés ministériels adoptés depuis 8 novembre 1939, se rapportant à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Adresse votée, 94; déposé, 100. (*No 26.*)

Hydro-électrique :—1. Arrêtés ministériels adoptés depuis 8 novembre 1939, se rapportant au développement—et aux taux d'électricité. Adresse votée, 64; déposé, 110. (*No 29.*)
2. (Voir *Électricité.*)

Imprimeur du roi :—Rapport de l'—, concernant Statuts. Présenté, 9. (*No 4.*)

Institutrices :—(Voir *Salaire des—; Instruction publique.*)

Instruction publique :—1. Rapport du Surintendant de—pour 1938-1939. Déposé, 56. (*No 18.*)
2. (Voir *Corporations scolaires; Salaire des Institutrices; École normale à Matane.*)

Liqueurs :—(Voir *Commission des—.*)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Mandats spéciaux :—Déposés, 18 et 19. (No 9.)

Mérite Agricole :—Le—1938-39. Déposé, 104. (No 27.)

Mines :—Rapport du ministre des—, de la Chasse et des pêcheries, pour 1939. Déposé, 13. (No 8.)

Municipalités :—(Voir *Statistiques; Voirie, Corporations scolaires.*)

Nominations dans le Service civil :—Rapports du Conseil exécutif concernant—. Déposés, 8. (No 3.)

Officiers publics :—(Voir *Cautionnement des—; Nominations dans Service civil.*)

Pêcheries :—(Voir *Mines.*)

Pulpe et papier :—1. Correspondance, depuis 26 août 1936, se rapportant aux industries de la—. Ordonné, 98.
2. (Voir *Coupe du bois.*)

Radio et Radiodiffusion :—Correspondance, depuis 26 août 1936, entre le premier ministre de Québec et le gouvernement fédéral, relativement à la radio et à la radiodiffusion. Adresse votée, 100; déposée, 114. (No 34.)

Régie interne :—(Voir *Commission de la—.*)

Régie provinciale de l'électricité :—1. Deuxième rapport de la—, 1939. Déposé, 46. (No 13.)

2. Premier rapport de la régie provinciale de l'électricité, 1939. Déposé, 124. (No 36.)

3. (Voir *Electricité; Hydro-Electrique.*)

Rente foncière :—(Voir *Coupe du bois.*)

Salaire des institutrices :—Arrêtés ministériels adoptés depuis 8 novembre 1939, se rapportant au salaire des institutrices, municipalités ruales. Adresse votée, 94; déposé, 110. (No 30.)

Salaires raisonnables :—Arrêtés ministériels adoptés depuis 8 novembre 1939, se rapportant au par. K, art. 20, 1 Geo. VI, ch. 50. (Loi des salaires raisonnables.) Adresse votée, 93; déposé, 133. (No 40.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Secrétaire de la Couronne en Chancellerie:—(Voir *Elections*.)

Service civil:—(Voir *Nominations; Cautionnements*.)

Sociétés coopératives agricoles:—(Voir *Caisses populaires*.)

Statistiques:—1. États, rapports et—des Chemins de fer, pour 1938.
Déposé, 33. (*No 10*.)

2. —Municipales pour 1938. Déposé, 128. (*No 37*.)

3. —de l'Enseignement pour 1938-39. Déposé, 128. (*No 38*.)

Statuts:—(Voir *Imprimeur du roi*.)

Sulpiciens:—Arrêtés ministériels adoptés relativement au ch. 2,
1 Geo. VI. (Loi concernant les meilleurs intérêts de la pro-
vince et des—.) Adresse votée, 98; déposé, 110. (*No 31*.)

Terres et forêts:—Rapport du ministère des—, 1939. Déposé, 110.
(*No 32*.)

Tramways de Montréal:—Arrêtés ministériels adoptés se rappor-
tant au ch. 104, 1 Geo. VI, (Loi relative au règlement de la
question des—.) Adresse votée, 64; déposé, 91. (*No 23*.)

Travail:—(Voir *Commission des Accidents du—*.)

Travaux publics:—Rapport du ministre des—, année finissant 30
juin 1939. Déposé, 9. (*No 7*.)

Voirie:—1. Rapport du Ministère de la—, 1939. Déposé, 49.
(*No 17*.)

2. (Voir *Budget de la—*.)

DONNACONA PAPER CO, LTD:—Loi ratifiant un règlement de la
ville de Donnacona, comté Portneuf, les Commissaires d'écoles,
et un contrat avec la—. (Voir *BILLS, Nos 139 et 140*.)

DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ.—Loi accordant aux femmes le
—. (Voir *BILLS, No 18*.)

DROITS SEIGNEURIAUX:—(Voir *RENTES SEIGNEURIALES*.)

DROITS SUR LES SUCCESSIONS:—Loi des—. (Voir *BILLS, No 81*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DRUMMONDVILLE, *citée*:—Loi amendant la charte de la—. (Voir BILLS, *No 172.*)

DWANE, JOHN:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 154.*)

E

ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—(Voir COMMISSION DES—.)

ÉCOLES CATHOLIQUES DE VERDUN:—(Voir COMMISSION DES—.)

ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS A ROUYN:—Loi pour l'établissement d'—. (Voir BILLS, *No 53.*)

ÉCOLE TECHNIQUE DE ST-HYACINTHE:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 56.*)

ÉLECTIONS:—(Voir LOI ÉLECTORALE; DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ AUX FEMMES.)

ÉLECTIONS PARTIELLES:—Loi pour ajourner certaines—. (Voir BILLS, *No 83.*)

EMPRUNTS RACHETABLES PAR ANTICIPATION:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 4.*)

ÉTUDIANTS EN SERVICE ACTIF:—Loi concernant les—. (Voir BILLS *No 88.*)

EXEMPTIONS DE TAXES MUNICIPALES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 50.*)

EXPROPRIATION:—Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 28.*)

F

FARNHAM:—Loi autorisant la ville de—à emprunter, et la Compagnie Industrielle de Farnham. (Voir BILLS, *No 157.*)

FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 116.*)

FEMMES:—(Voir DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

FERMES:—Loi des—pour les prisonniers libérés. (Voir BILLS, No 68.)

FORCE MOTRICE:—Loi du contrôle de la—en temps de guerre. (Voir BILLS, No 72.)

FRAPPIER, MARIE-ERNESTINE:—Loi permettant à—de changer son nom en celui de Ernestine Beaudry. (Voir BILLS, No 126.)

FRÈRES MARISTES:—Loi concernant la congrégation des Petits Frères de Marie dits—et le collègue Laval. (Voir BILLS, No 122.)

G

GATINEAU (*village*).—Loi ratifiant résolutions du—, comté de Hull, et commission scolaire de Saint-Jean-Vianney, comté de Papi-neau, et Masonite Company of Canada, Limited. (Voir BILLS, No 113.)

GAULT, LESLIE HAMILTON:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, No 150.)

GAUDREAU, STANISLAS:—Loi concernant le contrat de mariage de— et Marie-Hélène Déry. (Voir BILLS, No 170.)

GÉOGRAPHIE:—(Voir OFFICE DE—.)

GRANBY:—Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, No 127.)

GREFFIER DE LA CHAMBRE:—

Le—informe la Chambre que l'Orateur est absent, et l'Orateur-suppléant prend le fauteuil, (12 juin, séance de 8½ hrs du soir), 228.

Le—est chargé, avec d'autres, de préparer, pour prochaine session, modifications au texte du Règlement de la Chambre, 303.

Le—dépose liste des députés élus à l'élection générale de 1939, 1.
Le—préside l'élection de l'Orateur, à l'ouverture de la session, 2.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—(Voir SECRÉTAIRE DE LA CHANCELLERIE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

GUERRE:—

Motion de M. Chaloult que, vu urgence, il soit permis de présenter motion *re* conduite de la—, 278.

Motion de M. Chaloult que participation à la—reste libre et modérée, 278.

Motion de M. Langlais que, vu problèmes d'après—, si diffusion de Coopératives n'est pas de nature à apporter amélioration, 289.

GUIDES CATHOLIQUES:—(Voir FÉDÉRATION DES—.)

H

HÉNEAULT, ÉDOUARD:—Loi concernant le testament de feu—et un acte de vente-cession par Thérèse Héneault et Armand Héneault à Georges Alphonse Daviault. (Voir BILLS, *No 111.*)

HÔPITAL ST-MICHEL-ARCHANGE:—Loi relative à la reconstruction de— (Voir BILLS, *No 79.*)

I

IMPÔT DE QUÉBEC SUR LE REVENU:—Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 76.*)

IMPÔT SUR LES CORPORATIONS:—Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 77.*)

IMPÔT SUR LE TABAC:—Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 71.*)

IMPÔT SUR LES VENTES EN DÉTAIL:—Loi établissant un—. (Voir BILLS, *No 80.*)

IMPRESSIONS LÉGISLATIVES:—(Voir COMITÉS.)

INSTRUCTION PUBLIQUE:—Loi de—. (Voir BILLS, *No 37.*)

J

JEUNES DÉLINQUANTS:—(Voir COUR DES—.)

JOLIN, JACQUES:—(Voir COLLÈGE DES CHIRURGIENS DENTISTES.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

JOSEPH, MILTON A.:—Loi autorisant le Barreau à admettre—à la profession d'avocat. (Voir BILLS, *No 125.*)

JOSEPH, PHILLIP:—Loi autorisant le Barreau à admettre—à la profession d'avocat. (Voir BILLS, *No 153.*)

L

LACHINE:—

1. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 123.*)
2. Loi confirmant le titre à certains lots dans la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 155.*)

LAGNADO, ALBERT:—Loi autorisant le Barreau à l'admettre à la profession d'avocat. (Voir BILLS, *No 103.*)

LASALLE:—Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir BILLS, *No 124.*)

LA TUQUE:—

1. Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir BILLS, *No 107.*)
2. Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de—. (Voir BILLS, *No 162.*)

LAURE, *canton*:—Loi concernant la municipalité scolaire du—, comté de Québec. (Voir BILLS, *No 173.*)

LETTRES PATENTES:—Loi modifiant les formules d'avis de—re Loi des compagnies de Québec. (Voir BILLS, *No 13.*)

LÉVIS, *cité*:—Loi ratifiant une vente par la—à la Caisse populaire. (Voir BILLS, *No 169.*)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—

- Discours du—à l'ouverture de la session, 4; à la clôture, 369.
- Adresse au—. (Voir ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.)
- Transmet le rapport de l'imprimeur du roi, 9.
- Transmet le rapport du Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le service civil, 8.
- Transmet le budget de 1941, 163; budget supplémentaire de 1940, 269.
- Proroge les Chambres, 370.

LIQUEURS ALCOOLIQUES:—

1. Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, No 20.)
2. Loi concernant la possession et le transport des—. (Voir BILLS, No 21.)
3. (Voir POLICE DES LIQUEURS.)

LOI ÉLECTORALE:—

1. Loi modifiant la—de Québec. (Voir BILLS, No 17.)
2. (Voir DROIT DE VOTE ET D'ÉLÉGIBILITÉ AUX FEMMES.)

LOI 2 GEORGE VI, c. 37:—Loi amendant la—. (Voir BILLS, No 200.)

LONGUEUIL:—Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de—. (Voir BILLS, No 149.)

M

MANDATS SPÉCIAUX:—Dépôt des—, 18 et 19. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION: *Mandats spéciaux.*)

MASONITE CO. OF CANADA, LTD:—(Voir GATINEAU (*village.*))

MÈRES NÉCESSITEUSES:—Loi de l'assistance aux—. (Voir BILLS, No 73.)

MESCON:—(Voir COHEN, LOUIS.)

MÉTAUX PRÉCIEUX BRUTS:—Loi relative à la vente des—. (Voir BILLS, No 35.)

MINES:—Loi des—de Québec. (Voir BILLS, No 78.)

MONTREAL, *citée.*—

1. Loi concernant le budget de la—. (Voir BILLS, No 12.)
2. Loi concernant la—. (Voir BILLS, No 38.)
3. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, No 57.)
4. Loi concernant les terres en culture dans la—. (Voir BILLS, No 120.)
5. (Voir COMMISSION MUNICIPALE, Bill 8.)

MONT-TREMBLANT:—Loi érigeant la municipalité de—, comté de Terrebonne. (Voir BILLS, No 147.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

MOTIONS SPÉCIALES :—

M. Chaloult :—

Que cette Chambre est d'avis d'étudier création d'un Office de Géographie qui relèverait le choix des appellations géographiques, 215.

L'honorable M. Godbout :—

Que cette Chambre a appris avec douleur la mort de l'honorable Norman McLeod Rogers, ministre de la défense; la province réaffirme sa détermination de persister dans la poursuite de la guerre jusqu'à la victoire. Motion adoptée, 225.

M. Chaloult :—

Que, vu urgence d'informer la Chambre de l'attitude du gouv. fédéral sur la question de la guerre, il soit permis de présenter motion relativement à la conduite de la guerre. Motion adoptée, 278.

M. Chaloult :—

Que cette Chambre laisse savoir au gouv. du Canada qu'elle est opposée à toute contrainte et elle réclame que participation à la guerre reste libre et modérée. Motion proposée, vote, rejetée, 278.

M. Langlais :—

Que, vu les problèmes économiques d'après-guerre, cette Chambre est d'avis d'étudier si la diffusion des coopératives n'est pas de nature à apporter amélioration. Motion adoptée, 289.

L'honorable M. Sauvé (DEUX-MONTAGNES) :—

Que cette Chambre est d'opinion que le gouv. doit prendre les moyens pour mettre à la disposition des cultivateurs les argents requis et auxquels ils ont droit pour le crédit agricole. Motion adoptée, 289.

L'honorable M. Godbout :—

Que l'Assemblée législative charge M. l'Orateur, les honorables MM. Bouchard et Sauvé, et le greffier de préparer pour la prochaine session un projet de modifications au texte du règlement de la Chambre. Motion adoptée, 303.

MUNICIPALITÉS :—(Voir COMMISSION MUNICIPALE; CODE MUNICIPAL; PRÊTS FÉDÉRAUX AUX—; EXEMPTIONS DE TAXES MUNICIPALES.)

N

NANTISSEMENT AGRICOLE :—Loi du—. (Voir BILLS, No 40.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

NICOLET:—Loi concernant le Séminaire de—. (Voir BILLS, No 171.)

NORANDA:—

1. Loi établissant les limites de la ville de—. (Voir BILLS, No 118.)
2. (Voir VAL D'OR.)

NOTAIRES:—(Voir CODE DU NOTARIAT.)

NOTRE-DAME-DES-NEIGES:—Loi concernant la paroisse de—. (Voir BILLS, No 112.)

O

OFFICE DE GÉOGRAPHIE:—Motion de M. Chaloult de créer—, 215.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE:—Loi concernant l'—du Québec. (Voir BILLS, No 67.)

OPTICIENS:—(Voir OPTOMÉTRISTES.)

OPTICIENS D'ORDONNANCES:—Loi des—. (Voir BILLS, No 205.)

OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, No 202.)

ORATEUR:—

M. Antoine-Bernard Bissonnette, député de l'Assomption, est élu—de l'Assemblée législative, 2. Il réclame auprès du Lieutenant-gouverneur, dans la salle du Conseil législatif, les droits et privilèges de l'Assemblée législative, 3.

L'—donne lecture du discours du Trône prononcé par le L.G. à l'ouverture de la session, 4.

L'—informe la Chambre qu'il a donné avis au secrétaire de la chancellerie d'émettre un bref pour l'élection dans Terrebonne, 12.

L'—dépose le Rapport des élections générales de 1939, p. 38.

L'—rend décisions sur des questions d'ordre; prend question en délibéré. (Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

Précis des décisions de l'—, 371.

L'—prononce l'ajournement, 152.

L'—est chargé avec d'autres, de préparer modifications au Règlement de la Chambre, 303.

(Voir DOCUMENTS DE LA SESSION au mot: *Orateur.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ORATEUR SUPPLÉANT:—

M. J.-Valmore Bienvenue, député de Bellechasse, est nommé président des comités pléniers ou—, 33.

L'—prend le fauteuil, l'orateur étant absent, 228.

ORDRES DE LA CHAMBRE:—

Que le bill 107, rapporté du C. des b. privés, soit inscrit au feuilleton de ce jour pour être étudié en comité pl. à la présente séance, 47.

Que l'ordre de 2e lect. du bill 130 soit révoqué, et que le bill soit retiré, 82.

Que l'ordre (comité plénier) bill 141, soit révoqué et que le bill soit renv. de nouveau au c. des b. privés, 102.

Que l'ordre (comité plénier), bill 166, soit révoqué et que le bill soit renvoyé de nouveau du C. des b. publiques, 153.

ORDRES DU JOUR:—

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour (sur le Feuilleton: Deuxième lecture, Bill 200). Motion rejetée, 99.

Ordres *re* dépôt de documents. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

P

PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS:—Loi des—. (Voir BILLS, No 51.)

PÊCHE:—Loi de la —. (Voir BILLS, No 5.)

PENSIONS:—

1. Loi des—. (Voir BILLS, No 54.)

2. (Voir MÈRES NÉCESSITEUSES; AVEUGLES.)

PENSIONS DE VIEILLESSE:—Loi des — de Québec. (Voir BILLS, No 74.)

PÉTITIONS:—Présentée, lue et reçue, (après susp. régl.) *re* Loi ratifiant le règlement No 323, nouvelle série, de la ville de Saint-Jérôme.—(M. Gauthier), 26. Note: La loi ne fut pas présentée.

Pétition *re* "Loi concernant la corporation du Séminaire de Nicolet", le régl. fut suspendu quant à la pétition et quant à la présentation du bill, 66.

(Voir BILLS, *procédures incidentes*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PETITS FRÈRES DE MARIE:—(VOIR FRÈRES MARISTES.)

PLESSIS-BÉLAIR, *pont*:—

1. (VOIR LOI 2 GEO. VI, c. 37.)

2. (VOIR PONT—.)

POINTE-CLAIRE:—Loi modifiant la charte de la ville—. (VOIR BILLS, *No 165.*)

POINTS D'ORDRE:—(VOIR QUESTIONS D'ORDRE.)

POLICE DES LIQUEURS:—Loi de la sûreté provinciale et de la—. (VOIR BILLS, *No 23.*)

PONT DAVID:—Loi concernant le—. (VOIR BILLS *No 84.*)

PONTS PLESSIS-BÉLAIR ET DE BELLEFEUILLE:—Loi concernant les—. (VOIR BILLS, *No 66.*)

PONT DE SAINTE-ANNE DE LA PÉRADE:—Loi autorisant l'acquisition du—de gré à gré ou par expropriation. (VOIR BILLS, *No 69.*)

POUVOIRS D'EAU:—1. Loi relative à l'exploitation des—des domaines publics. (VOIR BILLS, *No 45.*)
2. (VOIR CHÛTES D'EAU.)

PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—371.

PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS:—(VOIR ORATEUR SUPPLÉANT.)

PRÊT AGRICOLE:—(VOIR OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE.)

PRÊTS FÉDÉRAUX AUX MUNICIPALITÉS:—Loi pour favoriser certains—. (VOIR BILLS, *No 29.*)

PRISONS:—(VOIR PALAIS DE JUSTICE et—.)

PRISONNIERS LIBÉRÉS:—(VOIR FERMES.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS:—(VOIR COMITÉS; ÉLECTIONS.)

PROCÉDURE:—(VOIR QUESTIONS D'ORDRE; CODE DE PROCÉDURE: BILLS (*procédures incidentes.*))

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PROCLAMATIONS:—V à IX.

PROROGATION *sine die*:—La législature est prorogée, 370.

Q

QUÉBEC, *cité*:—Loi modifiant la charte de la—. (Voir BILLS, No 156.)

QUEBEC POWER:—(Voir ST-FÉRÉOL.)

QUESTIONS (ET RÉPONSES) :—

Agriculture:—(Voir *Union Nationale*; *Budget agricole*; *Budget de retour à la terre*; *Beurre et fromage*).

Aide à la Jeunesse:—Concernant l'—, d'après plan fédéral, combien l'Union Nationale a-t-elle reçu pour 1936 du fédéral; 1937, 1938, 1939; quel emploi en a été fait; nombre des jeunes ayant reçu cette aide, p. 89.

Amqui:—La Voirie a-t-elle demandé soumissions pour travaux à—, comté Matapédia; soumissionnaires et montant des soumissions produites; à qui contrat a-t-il été accordé, p. 182.

Bertrand, Lucien:—M.—, de Chicoutimi, ministère de la Colonisation, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant, p. 132.

Beurre et fromage:—L'ancien gouvernement a-t-il accordé aux cultivateurs une prime sur le—; quel est le taux de cette prime, p. 126.

Bolodeau, René:—M.—, inspecteur de Colonisation à St-Gabriel de Ferland, comté Chicoutimi, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 131.

Boulianne, Idola:—M.—, commis de la Commission des Liqueurs à Chicoutimi, a-t-il été destitué; à quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 315.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

Bûcherons et flotteurs de bois:—Les terres et forêts ont-ils nommé des inspecteurs pour s'assurer que salaires payés aux—sont respectés; quels sont inspecteurs nommés pour comtés du Bas-St-Laurent; salaire reçu par chacun d'eux; depuis quand sont-ils en fonctions. p. 315.

Budget agricole:—Dans le—de l'Union Nationale quel a été le montant dépensé du 1er avril 1939 au 1er septembre 1939; montant octroyé, suivant prime de \$300.00 accordée aux fils de cultivateurs, du 1er avril 1939 au 1er septembre; nombre de fils de cultivateurs ayant reçu ce montant. p. 126.

Budget d'agriculture:—(Voir *Union Nationale.*)

Budget de retour à la terre:—Le gouvernement de l'Union Nationale a-t-il administré un—de 1938 au 25 octobre 1939; combien dépensé du 20 septembre au 25 octobre; combien de familles parties de Montréal; de Québec; des Trois-Rivières; combien dans chacune de ces villes. p. 212.

Bureau chasse et pêche:—(Voir *Chasse et pêche.*)

Camps près de St-Alexis:—Des camps ont-ils été construits dans l'hiver 1940,—comté Bonaventure, route No 6; pour quelle fin: soumissions ont-elles été demandées et à qui; entrepreneur qui a obtenu le contrat et coût de la construction; combien de temps ont-ils été utilisés. p. 345.

Central Printing Co.:—1. Quel montant d'impression obtenu du gouvernement par—, en 1938-39. p. 130.

2. Quelle somme totale des contrats d'impression obtenus de tous les ministères du gouvernement par—, en 1938-39. p. 170.

Centre Sportif:—Concernant le—, rue Sherbrooke-Est, Montréal, quel est le montant dépensé au 25 octobre 1939; noms des architectes; noms des entrepreneurs; travaux accordés au plus bas soumissionnaire, ou de quelle façon; donner détails. p. 312.

Chamaillard, Honoré:—M.—, de Buckingham, comté Papineau, des pensions de vieillesse, a-t-il été destitué; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui. p. 165.

 QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

Chasse et pêche :—Quel montant total des revenus perçus au bureau de la—, à Montréal, au cours de chacune des années 1932-33, 1933-34, 1934-35, 1935-36, 1936-37, 1937-38, 1938-39, chaque source de revenus. p. 293.

Chronicle Telegraph :—1. Combien a reçu, pour travaux d'impression ou autres, le—ou l'imprimerie qui l'édite, pendant 1938-39; Combien *L'Événement-Journal*; Combien *L'Action Sociale, Limitée*, qui publie *L'Action Catholique*, p. 130.

2. Combien a reçu de tous les ministères du gouvernement, pour travaux d'impression ou autres, le—ou l'imprimerie qui l'édite, en 1938-39. p. 170.

Colons, comté de Matane :—Des argents ont-ils été dépensés depuis 25 octobre 1939 pour aide aux—; quel montant; combien dans chaque colonie; quels sont les conducteurs des travaux; montants des diverses instructions que chaque conducteur a reçu la charge d'exécuter. p. 181.

Commissions ayant députés-présidents :—(Voir *Gouvernement de l'Union Nationale*.)

Conseil économique provincial :—L'ancien gouvernement a-t-il donné suite à la déclaration d'un de ses ministres, 14 avril 1937, au sujet de l'établissement d'un—; quand et où siègent les conseillers; quel est leur traitement. p. 345.

Crédit agricole :—(Voir *Office du—*.)

Cultivateurs :—(Voir *Beurre et fromage*.)

Contrats d'Impression :—(Voir *Impression*.)

Dandurand, Joseph :—M.—, protonotaire de Chicoutimi, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 154.

David, Wilfrid :—M.—, de Chénéville, comté de Papineau, inspecteur de colonisation, a-t-il été destitué; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui. p. 113.

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

Desrochers, Joseph:—M.—, géôlier à la prison de Valleyfield, a-t-il été destitué; à quelle date; à la demande de qui; quelle raison: qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui, p. 234.

Dette nette de la province:—Quelle était la—au 1er août 1936: au 25 octobre 1939, p. 330.

Dufour, J.-Elzéar:—M.—, de Chicoutimi, est-il à l'emploi de la Commission des Liqueurs; de quelle date; à quel titre; quel salaire; sur la recommandation de qui a-t-il été nommé; depuis combien de temps existe la situation qu'il occupe. p. 314.

Durocher, Joseph.—(Voir *Desrochers, Joseph*.)

École technique de Montréal:—L'—donne-t-elle des cours du soir: nombre des élèves est-il limité; différentes catégories de cours: a-t-on espace pour le nombre des élèves. p. 197.

Employés:—(Voir *Personnes à l'emploi de la province; Pêcheries Maritimes; Service Intérieur; Femmes à l'emploi de l'état; Service Extérieur*.)

Femmes à l'emploi de l'État:—Quel était, au mois d'août 1936, le nombre total des—, dans tous les ministères; au mois d'août 1939. p. 171.

Fonctionnaires:—(Voir *Pêcheries maritimes; Service Intérieur; Service Extérieur*.)

Gagnon, Eugène:—M.—, de Jonquières, Chicoutimi, de la Commission des Eaux Courantes, à Pibrac, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 213.

Gagnon, Patrick:—M.—, de Ste-Anne, comté Chicoutimi, gardien du pont de Ste-Anne, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 139.

Gauthier, Léon-Georges:—M.—, de Chicoutimi, des Pensions de Vieillesse, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 165.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

Géographie :—(Voir *Office de*—.)

Gouvernement de l'Union Nationale :—Le— avait-il nommé des Commissions où certains députés ont été les présidents; noms des Commissions; noms des députés, salaires, en plus de l'indemnité parlementaire; ont-elles fait rapport; gouvernement a-t-il préparé des législations donnant suite au rapport; fournir rapports de ces Commissions, p. 190.

Impression :—1. Quelle somme totale déboursée par le gouvernement pour travaux d'—en 1938-39; montant payé aux imprimeries ou journaux français; aux imprimeries ou journaux anglais, p. 170.

2. (Voir *Central Printing; Chronicle Telegraph; L'Événement-Journal; L'Action Sociale Catholique, Ltée.*)

Jardin Botanique :—Concernant les travaux de chômage à Montréal, les édifices du—chaufferie, serres, etc. ont-ils été faits à contrat, à la journée ou en régie; y avait-il un contracteur; montant des contrats et coût définitif des travaux; noms des contracteurs; montant total des travaux; contribution exacte du gouvernement fédéral; du gouvernement fédéral en 1937, 1938; 1939, p. 311.

Jargailles, Louis :—Concernant—, Louis Jargailles, de la police provinciale à Montréal avant 27 août 1936, est-il encore à l'emploi de la province; depuis quand; à quel titre; ses fonctions; son salaire, p. 58.

L'Action Catholique :—(Voir *Chronicle Telegraph.*)

L'Action Sociale, Ltée :—1. Combien a reçu, de tous les ministères du gouvernement, pour travaux d'impression ou autres—, qui publie "L'Action Catholique", en 1938-39, p. 171.

2. (Voir *Chronicle Telegraph.*)

Larouche, Almas :—M—, de Larouche, Chicoutimi, de la réserve cantonale, a-t-il été destitué; à quelle date; à la demande de qui; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant, p. 214.

L'Événement-Journal :—Combien a reçu, de tous les ministères du gouvernement, pour travaux d'impression ou autres,—ou l'im-

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

primerie qui l'édite, en 1938-39, p. 171.—(Voir *Chronicle Telegraph.*)

Lèvesque, Charlie :—M.—, de Buckingham, du garage de la Voirie, à Papineauville, a-t-il été destitué; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur quelle recommandation, p. 113.

Mainville, Hector :—M.—, de Joliette, est-il à l'emploi de la province; depuis quand; à quel titre; quel salaire, p. 314.

McNicoll, Philippe :—M.—, de St-Jean l'Évangéliste, Chicoutimi, de la réserve cantonale, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant, p. 213.

Office de Géographie :—L'ancien gouvernement a-t-il établi un— pour choix des appellations conformément à résolution de la Chambre, 18 mai 1937; quand a été fondé cet organisme et comment est-il constitué. p. 314.

Office du Crédit agricole :—L'— a-t-il engagé de nouveaux reviseurs de titres ou d'autres employés ou inspecteurs depuis le 26 octobre 1939; quelles sont ces personnes; date leur engagement; salaire; territoire respectif assigné à chacune d'elles. p. 292.

Ouellette, J.-Edmond :—M.—, de Chicoutimi, percepteur de licences d'automobiles, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé, sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 195.

Pêche :—(Voir *Chasse et—.*)

Pêcheries Maritimes :—1. Le ministre du travail, des mines et des pêcheries maritimes a-t-il, depuis 25 octobre 1939, pris des fonctionnaires nouveaux dans service des—; qui sont-ils; salaire; occupations de ces personnes antérieurement. p. 227.

2. Le ministère des— a-t-il engagé trois nouveaux fonctionnaires: MM. Rhéaume, Comeau et Raza; en quelle capacité; salaire, date leur engagement. p. 227.

Personnes à l'emploi de la province :—Depuis 8 novembre 1939, combien de— ont été destituées: ont démissionné, à la demande du gouvernement, de ses membres, officiers ou employés. p. 204.

 QUESTIONS (ET RÉPONSES) :—*Suite.*

Police provinciale :—(Voir *Jargailles.*)

Pont de St-Majorique :—Les Travaux publics ont-ils demandé soumissions pour construction du—, rivière Dartmouth, comté de Gaspé-Sud; soumissionnaires et montant des soumissions; à quelle date contrat accordé; à qui; quand terminé. p. 201.

Pratt, Henry :—Concernant M.—, de Buckingham, comté Papi-neau, permis d'automobiles, a-t-il été destitué; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; à la recommandation de qui. p. 91.

Prêt agricole :—Suivant le—fondé par gouvernement de l'Union nationale, montant total de prêts accordés; montant total de prêts accordés du 1er septembre 1939 au 25 octobre 1939; ce capital a-t-il été pris dans les revenus de la province ou si capital fondé par des emprunts; date et montant de ces emprunts; noms des firmes qui les ont effectués et combien chacun a coûté en commission; en perception; à qui ces commissions payées; taux d'intérêt. p. 344. (Voir *Office du Crédit Agricole.*)

Recherches sous-marines en Gaspésie :—La Colonisation aurait-elle, entre 1937 et 1939, engagé un scaphandrier pour—; quelle date; but des recherches; avantage à retirer; coût, tant directement qu'indirectement; qui était en charge; qui était alors ministre. p. 211.

Reid, Narcisse :—M.—du Bureau de placement provincial, Port-Alfred, Chicoutimi, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 166.

Retour à la terre :—(Voir *Budget de —.*)

Rhéaume, Comeau et Raza :—(Voir *Pêcheries Maritimes.*)

Rioux, G.-A. :—Le Dr—, de Rouyn, a-t-il reçu sommes du gouvernement depuis 1er juillet 1934; quelles sommes, à quelles dates sommes payées, quelles considérations; en vertu de quelle loi ou arrêté ministériel; les dites sommes ont-elles été payées. p. 206.

Rivard, Antoine :—Quelles sommes d'argent, M.—, avocat, à Québec, a-t-il reçues du gouvernement depuis septembre 1936

 QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

à date, pour mandats confiés par l'Union Nationale; montant que lui doit encore le gouvernement; combien a-t-il reçu pour la seule affaire Godon. p. 330.

Routhier, Fidèle:—M.—, de Buckingham, comté de Papineau, inspecteur sanitaire, a-t-il été destitué; à la demande de qui; quelle raison, qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui. p. 172.

St-Alexis:—(Voir *Camps près de*—.)

St-Fabien et à St-Simon:—La Voirie a-t-elle demandé soumissions pour travaux à—, comté de Rimouski; soumissionnaires et montant des soumissions produites; à qui contrat a-t-il été accordé. p. 182.

St-Joseph-de-Lepage:—La Voirie a-t-elle demandé soumission pour travaux à—, comté Matane; soumissionnaires et montant des soumissions produites; à qui contrat a-t-il été accordé. p. 182.

St-Majorique:—(Voir *Pont de*—.)

St-Simon:—(Voir *St-Fabien et à St-Simon*.)

Sanatorium de St-François, de Sherbrooke:—Une émission de débetures, concernant le—, a-t-elle été autorisée depuis le 8 novembre 1939; quand; par qui, pour quel montant; p. 114.

Savard, Roger:—M.—, de Chicoutimi, commis à la Colonisation, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; raison: qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 131.

Scaphandrier:—(Voir *Recherches sous-marines en Gaspésie*.)

Séguin, Ernest:—M.—, de Buckingham, comté de Papineau, inspecteur de colonisation, a-t-il été destitué; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui. p. 113.

Sénécal, Roger:—M.—, de Montréal, est-il à l'emploi du Gouvernement; quel département; depuis quand; salaire. p. 97.

 QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

Service civil:—(Voir *Pêcheries maritimes*; *Service intérieure*; *Service extérieur*; *Personnes à l'emploi de l'État.*)

Service extérieur:— Quel nombre total des employés au—de l'ancien gouvernement, dans tous les ministères, au mois d'août 1936; en août 1939. p. 171.

Service intérieur:—1. Quel était nombre des employés du—de l'ancien gouvernement, au mois d'août 1936; combien en août 1939; nombre des employés au service extérieur au mois d'août 1936; en août 1939; en août 1936, nombre des femmes à l'emploi de l'État; au mois d'août 1939. p. 131.

2. Quel nombre total des employés au—de l'ancien gouvernement dans tous les ministères, au mois d'août 1936; en août 1939. p. 171.

Thurbide, J.-B.:—M.—, à l'emploi du gouvernement depuis 1er octobre 1912, a-t-il été destitué; quelles raisons; le gouvernement a-t-il l'intention de le mettre à sa pension ou lui rembourser montant versé au fonds de pension, p. 173.

Travaux de chômage:—(Voir *Jardin Botanique.*)

Travaux d'Impression:—(Voir *Impression.*)

Travaux pour aide aux colons:—(Voir *Colons, comté Matane.*)

Travaux publics:—(Voir *Pont St-Majorique.*)

Tremblay, Aimé:—M.—, de Bagotville, comté de Chicoutimi, cantonnier en chef, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 167.

Tremblay, Alexandre:—M.—, de Chicoutimi, percepteur du revenu, a-t-il été destitué; quelle date; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui a été nommé son remplaçant. p. 194.

Union Nationale:—1. Concernant l'—en 1938-39, avait-elle un budget pour l'agriculture; quel montant; avait-elle primes accordées aux fils de cultivateurs; combien a-t-on octroyé du

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—*Suite.*

15 septembre au 25 octobre 1939; nombre de ceux-ci ayant reçu primes, comtés ruraux en ayant bénéficié. p. 88.

2. (Voir *Aide à la Jeunesse; Budget agricole; Budget de retour à la terre; Gouvernement de l'—; Rivard, Antoine.*)

Voirie:—(Voir *Amqui; St-Fabien et St-Simon; St-Joseph-de-Lepage.*)

Williams, Russell:—Concernant M.—, d'East Templeton, comté Papineau, permis d'automobiles, a-t-il été destitué; à la demande de qui; quelle raison; qui l'a remplacé; sur la recommandation de qui. p. 92.

QUESTIONS D'ORDRE:—

Motion de M. Godbout proposant de rescinder résolution par laquelle la Chambre a adopté un rapport du c. des b. privés qui déclare que les promoteurs du bill No 114 (cité de Sherbrooke) ont exprimé le désir de le retirer, et que le bill soit de nouveau renv. au c. des b. privés. M. Duplessis objecte que le b. ne peut être renv. à un comité avant d'être inscrit au feuillet. L'Orateur délibère, 89. L'Orateur rend décision et déclare motion régulière, 91. Ordonné que b. 114 soit renv. de nouveau au c. des b. privés, 91.

Amendement proposé par M. Lorrain, à la motion de 2e lect. du bill No 38 (cité de Montréal) à l'effet que b. soit renv. au C. des b. privés, 152. M. Bouchard objecte que l'amdt est irrégulier parce que sur motion de 2e lect. il ne peut être proposé de renv. b. à un comité, 152. L'Orateur déclare amdt. irrégulier, 152.

M. Groulx propose 3e lect. du bill 49 (Université de Montréal), débat; au cours du débat, l'Orateur ayant décidé qu'on ne peut discuter le principe d'un b. sur motion de 3e lect., sans proposer amendement. M. Duplessis en appelle de la décision, vote, décision maintenue, 197, 198.

Le président-suppléant fait rapport du comité pl. sur résolutions *re* bill No 66 (Ponts Plessis-Bélaire et de Bellefeuille) disant que sur un point d'ordre le chef de l'opposition a parlé 2 fois; et sur ce, un député demande qu'on ne parle qu'une fois. Ne croyant pas que art. 296 s'applique, le président suppléant a décidé qu'un député ne peut pas parler deux fois sur un point d'ordre, 238. Appel de la décision, vote, décision maintenue, 239.

QUESTIONS D'ORDRE:—*Suite.*

Le président du comité pl. sur bill 200 fait rapport qu'un amdt ayant été proposé par M. Bouchard, et M. Sauvé ayant fait objection que l'amdt serait en conflit avec art. 464 du règlement, le président a décidé que l'amdt était conforme au règlement. M. Sauvé a appelé de cette décision. Décision soumise à la Chambre, vote, décision du président maintenue, 306, 307.

A la reprise du débat sur motion pour se former en comité des voies et moyens et au cours du débat, l'orateur ayant décidé qu'il est contraire à art. 245 du règl. de lire, sauf pour s'en plaindre, un extrait de journal ayant traité au débat en cours, M. Duplessis en appelle de cette décision, vote, décision maintenue, 186, 187.

R

REFORD, DAME R. W.:—Loi concernant une donation par—. (Voir BILLS, *No 102.*)

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS:—Loi instituant la—. (Voir BILLS, *No 61.*)

RÈGLEMENTS:—(Voir COMITÉS.)

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE:—

1. Motion de l'honorable M. Godbout à l'effet de charger l'Orateur et les honorables MM. Bouchard et Sauvé, et le Greffier de préparer modifications au—, 303.
2. (Voir BILLS (*procédures incidentes*); QUESTIONS D'ORDRE.)

REINAUER, GRACE KATHERINE:—Loi changeant le nom de—et confirmant un acte d'adoption entre elle, Grace Wilhelmina Rothwell et Arthur William McMaster. (Voir BILLS, *No 101.*)

RENTES SEIGNEURIALES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 31.*)

RÉPONSES AUX QUESTIONS:—(Voir QUESTIONS ET—.)

RESSOURCES NATURELLES:—Loi relative à la mise en valeur des—. (Voir BILLS, *No 9.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

REVENU:—

1. Loi du—et de la vérification des comptes. (Voir BILLS, *No 2*.)
2. (Voir IMPÔT DE QUÉBEC SUR LE—; IMPÔT SUR LES CORPORATIONS; IMPÔT SUR LE TABAC; IMPÔT SUR LES VENTES EN DÉTAIL.)

ROBERVAL AND SAGUENAY RAILWAY Co.:—Loi modifiant la charte de The—. (Voir BILLS, *No 105*.)

ROGERS, NORMAN MCLEOD, L'HONORABLE:—Motion de l'honorable M. Godbout au sujet de la mort de—, 225. (Voir aussi MOTIONS SPÉCIALES.)

ROTHWELL, GRACE WILHELMINA:—(Voir REINAUER, GRACE KATHERINE.)

ROUYN:—

1. Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir BILLS, *No 168*.)
2. (Voir ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS A—.)

S

SAINTE-ANNE DE LA PÉRADE:—(Voir PONT DE—.)

SAINTE-AUBIN, CLÉOPHAS:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 159*.)

SAINTE-CLOTHILDE:—Loi concernant les paroisse de—, Saint-Ephrem-de-Tring et Saint-Méthode d'Adstock. (Voir BILLS, *No 201*.)

SAINTE-EPHREM-DE-TRING:—(Voir SAINTE-CLOTHILDE.)

SAINTE-EUSTACHE:—Loi accordant pouvoirs à la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 128*.)

SAINTE-HYACINTHE:—(Voir ÉCOLE TECHNIQUE DE—.)

SAINTE-JEAN-VIANNEY:—(Voir GATINEAU (village).)

SAINTE-LAURENT:—Loi modifiant la charte de la ville—, (3 George V, c. 71) (Voir BILLS, *No 146*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SAINT-LÉONARD-DE-PORT-AURICE:—Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir *BILLS, No 175.*)

SAINT-MÉTHODE D'ADSTOCK:—(Voir *SAINTE-CLOTHILDE.*)

SAINTE-MONIQUE DE HONFLEUR:—Loi annexant un territoire à la municipalité scolaire de—, comté de Lac Saint-Jean. (Voir *BILLS, No 132.*)

SAINT-SIMON-DE-DRUMMOND:—Loi ratifiant un règlement de la municipalité et une résolution des commissaires d'écoles de—. (Voir *BILLS, No 158.*)

ST-FÉRÉOL:—Loi ratifiant une résolution de—, comté de Montmorency, et la compagnie Quebec Power. (Voir *BILLS, No 137.*)

ST. GEORGE ORTHODOX CHURCH OF MONTREAL:—Loi concernant St-Nicholas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal et changeant son nom en celui de—. (Voir *BILLS, No 131.*)

ST-MALACHIE:—Loi modifiant les pouvoirs de la paroisse de—. (Voir *BILLS, No 144.*)

ST-MICHEL-ARCHANGE:—(Voir *HÔPITAL—.*)

ST. NICHOLAS SYRIAN GREEK ORTHODOX CHURCH OF MONTREAL:—(Voir *ST. GEORGE ORTHODOX CHURCH OF MONTREAL.*)

SALABERRY DE VALLEYFIELD:—(Voir *VALLEYFIELD.*)

SALAIRE MINIMUM:—Loi du—. (Voir *BILLS, No 34.*)

SALAIRES RAISONNABLES:—Loi abrogeant l'art. 15a de la Loi des—. (Voir *BILLS, No 11.*)

SANCTION DES BILLS:—Le 14 mars, 52; 10 avril, 72; 25 avril, 106; 17 mai, 159; 30 mai, 186; 14 juin, 251; 22 juin, 367.

SÉANCES:—

1. Motion adoptée qu'à partir du jeudi 16 mai, la Chambre tienne 3 séances tous les jours, sauf le dimanche: la première de 11 heures a.m. à 1 heure p.m.; la deuxième de 3 à six heures p.m.; et la troisième de 8½ à 11 heures du soir; et qu'à chaque séance l'ordre soit celui du mardi, 140.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SÉANCES:—*Suite.*

2. Motion adoptée qu'à partir du 12 juin, la séance du soir ne soit levée qu'après que résolution aura été prise à cet effet, 226.

La Chambre siège:

- (a) le vendredi: 17 mai, 154; 31 mai, 188; 7 juin, 209; 14 juin, 243; 21 juin, 328.
 (b) le samedi: 22 juin, 359.
 (c) le lundi: 17 juin, 253.
 (d) le soir, 16 mai, (3e séance), 152; 29 mai, (2e séance), 176; 30 mai, (2e séance), 185; 4 juin, (2e séance), 195; 5 juin, (3e séance), 203; 6 juin, (3e séance), 207; 11 juin, (2e séance), 224; 12 juin, (3e séance), 228; 13 juin, (3e séance), 238; 17 juin, (2e séance), 259; 18 juin, (3e séance), 270; 19 juin, (3e séance), 294; 20 juin, (3e séance), 312; 21 juin, (3e séance), 345.

La Chambre siège après minuit:

- (a) mercredi 12 juin, 228; s'ajourne (jeudi matin), 12³/₄ hrs a.m., 229;
 (b) jeudi 13 juin, 240; s'ajourne (vendredi matin), 4 hrs a.m., 243;
 (c) jeudi 20 juin, 328; s'ajourne (vendredi matin), 12.35 hrs a.m., 328;
 (d) vendredi 21 juin, 356; s'ajourne (samedi matin), 1.55 hrs a.m., 359.

(Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; AJOURNEMENT.)

SECRÉTAIRE DE LA CHANCELLERIE:—

Proclamations signées par le—convoquant les Chambres, ainsi que pour les dissoudre, etc., V à IX.

Ayant reçu notification de la démission de l'honorable M. Athanase David, comme député de Terrebonne, adresse au—mandat d'émettre bref *re* convention de Terrebonne, 12.

Liste des députés élus à l'élection générale de 1939 dressée par le—, XI; remise au Greffier de la Chambre, 1.

Rapport sur les élections générales de 1939 et sur les élections partielles tenues pendant la 20e législature, dressé par le—, déposé, 38. (*No 12.*)

SEIGNEURIES:—(Voir RENTES SEIGNEURIALES.)

SÉMINAIRE DE NICOLET:—(Voir NICOLET.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SERMENTS D'OFFICE:—(Voir BILLS, *No 1*.)

SERVICES PUBLICS:—(Voir RÉGIE DES—.)

SESSION:—Ouverture, 20 février, 1; clôture, 22 juin, 370.

SHAWINIGAN FALLS:—

1. Loi modifiant la charte de la cité de—et ratifiant règlement relatif à l'évaluation des biens de certaines compagnies. (Voir BILLS, *No 138*.)
2. Loi concernant les Pères du Très-Saint-Sacrement de—. (Voir BILLS, *No 135*.)

SHERBROOKE:—

1. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 114*.)
2. Loi concernant les Pères du Très-Saint-Sacrement de—. (Voir BILLS, *No 136*.)

SOCIÉTÉS:—(Voir COMPAGNIES; CORPORATIONS; IMPÔTS.)

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES:—(Voir COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC.)

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES:—1. Loi des—. (Voir BILLS, *No 36*.)
2. (Voir COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE.)

SOCIÉTÉ DES COMPTABLES AGRÉÉS:—Loi modifiant la charte de la— de la province de Québec. (Voir BILLS, *No 142*.)

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL:—Loi concernant la— (Caisse Nationale d'Économie) et la Caisse de Remboursement. (Voir BILLS, *No 129*.)

SUBSIDES :

- (a) Résolution que le 12 mars 1940, la Chambre se formera en comité des—, 33.
 - (b) Résolution que le 12 mars 1940, la Chambre se formera en comité des voies et moyens, 33.
- Dépôt du budget de l'exercice finissant 31 mars 1941, et renvoi à comité des—, 163. (*No 1*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—*Suite.*

- Dépôt du budget supplémentaire finissant le 30 juin 1940, et renvoi à comité des—, 269. (*No 2.*)
- (a) La Chambre se forme en comité des subsides; progrès, 173.
- De nouveau en comité, 12 résolutions adoptées, 222; de nouveau en comité, 18 résolutions, 1ère lect., 241; 2e lect. et adoption de 8 résolutions sur les 18, 244; motion de 2e lect. d'une résolution des 18, débat, ajournement, 245; 2e lect. et adoption de 5 résolutions sur les 18, 246; 2e lect. et adoption de 2 résolutions sur les 18, 248; 2e lect. et adoption de 2 résolutions sur les 18; 254. Reprise du débat sur motion de 2e lect. d'une résolution sur les 18, mise aux voix et motion adoptée, résolution, en conséquence, lue 2e fois et adoptée, 254.
- De nouveau en comité, 53 résolutions adoptées, 262; de nouveau en comité, 5 résolutions adoptées, 269; de nouveau en comité, 10 résolutions adoptées, 277; de nouveau en comité, 1 résolution adoptée, 303; de nouveau en comité, 28 résolutions adoptées, 326.
- Motion que la Chambre se forme de nouveau en comité, débat, M. Barrette propose un amendement (texte ci-après), vote, amendement rejeté, motion principale adoptée, en comité, progrès, 347.
- Motion que la Chambre se forme de nouveau en comité, débat, M. Lorrain propose un amend., (texte ci-après), vote, amendement rejeté, motion principale adoptée, progrès, 349.
- De nouveau en comité, 72 résolutions adoptées, 353; de nouveau en comité, 70 résolutions adoptées (budget supplémentaire), 360.
- (b) Motion que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, débat, débat ajourné, 163; reprise du débat, de nouveau ajourné, 168; 170; 173; 175; 179; 183; reprise du débat, le débat se continue, au cours du débat, M. l'Orateur ayant décidé qu'il est contraire à art. 245 du règl., de lire un extrait de journal, l'hon. M. Duplessis appelle de la décision, vote, décision maintenue, débat se continue, débat ajourné, 186, 187, 188. Reprise du débat, débat ajourné, 193; 196; reprise du débat, motion adoptée, en comité, progrès, 216.
- La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens, 2 résolutions adoptées, 365.
- (c) Bill No 52 (Subsides) 1ère, 2e et 3e lect., 366.

SUBSIDES:—*Suite.*

Amendements :—

(*M. Barrette*) :—

Que cette Chambre exprime l'opinion que le gouv. aurait dû avant de conclure arrangement avec "Beauharnois Light, Heat & Power Co", soumettre la question à la Législature et aurait dû prendre les mesures pour sauvegarder droits de la population de la prov. en général et celle des comtés Beauharnois et Soulanges en particulier, 347.

(*M. Lorrain*) :—

Que cette Chambre condamne les destitutions faites injustement depuis nov. 1939 et condamne le gouv. d'avoir inscrit dans procès-verbaux de la présente session, réponses inexactes au sujet de telles destitutions, 349.

SUBSIDES:—Loi pour dépenses, années financières 1940 et 1941.
(Voir BILLS, *No 52.*)

SUCCESSIONS:—(Voir DROITS SUR LES—.)

SURETÉ PROVINCIALE:—Loi de la—et de la police des liqueurs.
(Voir BILLS, *No 23.*)

SECRÉTAIRE DE LA CHANCELLERIE:—(Voir GREFFIER DE LA—.)

T

TABAC:—(Voir IMPÔT SUR LE—.)

TAXES:—(Voir IMPÔT; DROITS SUR SUCCESSIONS.)

TAXES MUNICIPALES:—(Voir EXEMPTIONS DE—.)

TERRES EN CULTURE:—(Voir MONTRÉAL, *cité.*)

TERRES ET FORÊTS:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 39.*)

TRAVAIL:—(Voir ACCIDENTS DU—; CONVENTION COLLECTIVE; CONVENTIONS COLLECTIVES DE—; SALAIRE MINIMUM; SALAIRES RAISONNABLES; CONSEIL SUPÉRIEUR DU—.)

TRAVAUX DE LA SESSION:—Tableau des—, 372.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

TRÈS-SAINT-SACREMENT DE SHAWINIGAN FALLS:—Loi constituant en corporation les révérends Pères du—. (Voir BILLS, *No 135.*)

TRÈS-SAINT-SACREMENT DE SHERBROOKE:—Loi constituant en corporation les révérends Pères du—. (Voir BILLS, *No 136.*)

TRIBUNAUX JUDICIAIRES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 32.*)

TROIS-RIVIÈRES:—Loi modifiant la charte de la cité des—. (Voir BILLS, *No 117.*)

U

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 49.*)

URSULINES DE QUÉBEC:—Loi concernant la congrégation des—. (Voir BILLS, *No 121.*)

V

VALCOURT:—Loi concernant le village de—. (Voir BILLS, *No 163.*)

VAL D'OR:—Loi concernant la ville de—et la commission scolaire catholique et protestante. (Voir BILLS, *No 160.*)

VALLEYFIELD:—Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de—. Voir BILLS, *No 161.*)

VÉHICULES AUTOMOBILES:—Loi des—. (Voir BILLS, *No 85.*)

VENTES EN DÉTAIL:—(Voir IMPÔT SUR LES—.)

VERDUN:—

1. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 110.*)

2. (Voir COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE—.)

VÉRIFICATION DES COMPTES:—Loi du revenu et de la—. (Voir BILLS, *No 2.*)

VICTORIAVILLE:—Loi modifiant la charte de la ville—. (Voir BILLS, *No 141.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

VOIES ET MOYENS:—(Voir SUBSIDES.)

VOIRIE:—

1. Loi amendant la Loi de la—. (Voir BILLS, *No 27.*)
2. (Voir EXPROPRIATION.)

VOTE:—(Voir DROIT DE—.)

W

WILSON, CHARLES:—Loi concernant le partage de la succession de l'honorable—. (Voir BILLS, *No 166.*)

WILSON, LAWRENCE A.:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 106.*)

